FONDATION R. STEINDECKER
JEUNESSE FEU VERT
Reconnue d'utilité publique

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

34, RUE DE PICPUS 75012 PARIS
TÉL. 01 44 64 84 00 - FAX : 01 44 64 84 01
jfvsiege@fvfj.org

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Jean-Marc STEINDECKER – Professeur agrégé

Vice-Présidente

Nicole GLOAGUEN - Ancienne Directrice Générale de la Fondation

Secrétaire Général

Pierre DUCROQ – Ancien Directeur Général de la Fondation

Trésorier

Xavier ROY – Inspecteur Général des Affaires Culturelles

Membres

Claudine GUTHMANN – Présidente de 1999 à 2008

Isabelle ROME – Magistrate

Anne MUXEL - Sociologue

Jean Claude SALTIEL – Chef d'entreprise

Jean ROUCHE – Avocat au Barreau de Paris

Michel SAINT-JEAN - Physicien

Commissaire du Gouvernement

Michel LEITE-FERREIRA

Le mot du Président

C'est un exercice difficile chaque année de résumer en quelques phrases l'activité des 8 établissements de la Fondation ! Sans parler des questions patrimoniales et des enjeux transversaux portés par la Direction Générale… Il n'est pas question d'être exhaustif, pour cela, je vous renvoie aux nombreuses pages qui suivent. Il n'est pourtant pas question d'oublier quelqu'un même involontairement.

Cette année, je vous propose donc une approche particulière. Je souhaite vous parler plus spécifiquement d'engagement. Je saisis l'occasion de ce traditionnel « mot du Président » pour l'illustrer et le saluer dans sa traduction, au sein de cette Fondation que j'ai l'honneur de présider. C'est l'occasion de rendre un hommage à toutes celles et à tous ceux qui le portent, le mettent en œuvre dans leur quotidien de travail et rendent ainsi possible les actions que nous menons.

Au travers tout d'abord de l'implication de l'ensemble des femmes et des hommes qui ont choisi de s'impliquer, depuis de très nombreuses années pour certains, au sein de notre conseil d'administration. Ce dernier a connu cette année quelques évolutions et c'est l'occasion de saluer l'arrivée de deux chercheurs, Madame Anne MUXEL, sociologue, et Monsieur Michel SAINT-JEAN, physicien. C'est toujours un plaisir d'accueillir de nouvelles compétences qui viennent renforcer notre collectif. Nous avons également enregistré le départ de Monsieur Jean-Pierre DEDONDER, qui fut vice-président, de Madame Danielle JOURDAIN MENNINGER, que je remercie tous deux pour leur engagement à nos côtés, au cours de toutes ces années.

Je souhaite aussi remercier Steven TREGUER, directeur général de la Fondation jusqu'au 31 décembre, de l'important travail réalisé et de son engagement sans faille. Je souhaite la bienvenue à Véronique CHETANEAU qui le remplace.

C'est également, évidemment, l'engagement de l'ensemble des professionnels de la Fondation. Des travailleurs sociaux majoritairement, mais également des personnels administratifs, d'entretien, sans lesquels rien de tout cela ne serait possible. On ne fait pas ces métiers par hasard ! Car ils sont justement exigeants. Il faut du professionnalisme, je le vois à l'œuvre tous les jours, mais aussi savoir puiser en soi les ressources permettant la création des liens nécessaires à la réassurance des jeunes et des familles que nous accompagnons. Comment en effet créer des possibles, aider et accompagner tous ces jeunes en devenir, ces familles sans solution, sans engagement ?

Cette année encore, la violence extrême entre des jeunes dans les quartiers populaires de la capitale ou en Seine-Saint-Denis bouleverse les professionnels de la prévention spécialisée. Trop de morts sont à déplorer. Que dire également de la pauvreté des familles, souvent sans papiers, sans statut, privées de beaucoup si ce n'est de tout au CHRS de la Maison Coquerive ? De ces enfants, adolescents, confrontés à toutes sortes de violences, qui nous sont confiés au titre de l'accompagnement éducatif en milieu ouvert ou en hébergement, au SE91 et à la Maison de la Juine ? De ces jeunes sans diplôme, sans travail, mais que nous refusons de voir sans avenir et que l'on accompagne au sein du SAFIP, d'INFOBAT ? De ces très jeunes enfants enfin qui ne trouvent pas leur place dans une scolarité classique, qui ont besoin d'une attention renforcée afin de retourner en milieu dit ordinaire ? Si l'engagement de toutes celles et tous ceux qui sont à leurs côtés au quotidien, professionnels, n'était pas au rendez-vous, parfois même au-delà, rien de ce qui est décrit dans le présent rapport d'activité ne saurait avoir lieu. Je tiens donc à les saluer en mon nom et en celui de l'ensemble du conseil d'administration.

Je salue également l'engagement de ceux sans qui rien de tout cela ne serait réalisable, à savoir celui de nos financeurs. Dans le champ d'intervention de la protection de l'enfance, je pense aux Départements. Malgré des contextes budgétaires difficiles les Départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-

Saint-Denis et de l'Essonne nous soutiennent toujours dans nos activités, nos projets au service des jeunes et des familles les plus fragiles. Je pense également aux services de l'Etat (DTPJJ, DDCS, DIRECCTE) et au Conseil Régional d'Île-de-France. Je les remercie de la confiance qu'ils nous accordent depuis toutes ces années. Je sais qu'ils trouveront dans les pages qui suivent l'ensemble des éléments leur permettant de constater ce que nous faisons, grâce à cet engagement de tous, chacun à sa place et dans son rôle, au service des populations les plus vulnérables de notre société.

Enfin, il y a également l'ensemble des partenaires qui œuvrent à nos côtés, en lien, en complément, en collaboration… Que de situations pour tenter d'illustrer le caractère pluriel de leurs engagements ! Sans cette richesse et cette diversité, nous serions bien démunis !

Parce que le « tout est plus que la somme de ces parties », c'est bien la totalité de ces engagements qui nous permet de mettre en œuvre tout ce que vous trouverez illustré dans les pages suivantes. C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite, pour cette année encore, une bonne lecture !

Jean-Marc STEINDECKER

SOMMAIRE

LA DIRECTION GENERALE	Page 9
LA PREVENTION SPECIALISEE PARIS	Page 19
LA PREVENTION SPECIALISEE SEINE-SAINT-DENIS	Page 45
MAISON DE LA JUINE	Page 81
SERVICE ÉDUCATIF 91	Page 109
MAISON COQUERIVE	Page 139
LES JACQUETS	Page 165
SAFIP	Page 201
SYNERGIE	Page 209
LE TIPI	Page 217
LES CENTRES DE VACANCES	Page 233
INFOBAT	Page 237

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Instance opérationnelle au service du Conseil d'Administration, la direction générale est chargée de la mise en œuvre de la politique générale de la Fondation. A ce titre, elle pilote un certain nombre de dossiers et soutient les directions des établissements. Elle garantit une synergie et une transversalité entre des domaines d'intervention diversifiés, donne de la cohérence à l'ensemble des actions menées, sécurise les procédures et les dispositifs du fait d'une expertise technique dans les domaines des pratiques éducatives, administratifs et financiers.

1. LES PERSONNELS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE : UNE ÉQUIPE AU COMPLET APRÈS DIVERS MOUVEMENTS

L'année 2019 a été l'occasion de nombreux changements, pour des raisons très diverses, principalement liées aux souhaits d'évolution professionnelle des uns et des autres. En effectif conventionné, la direction générale comprend 9 postes.

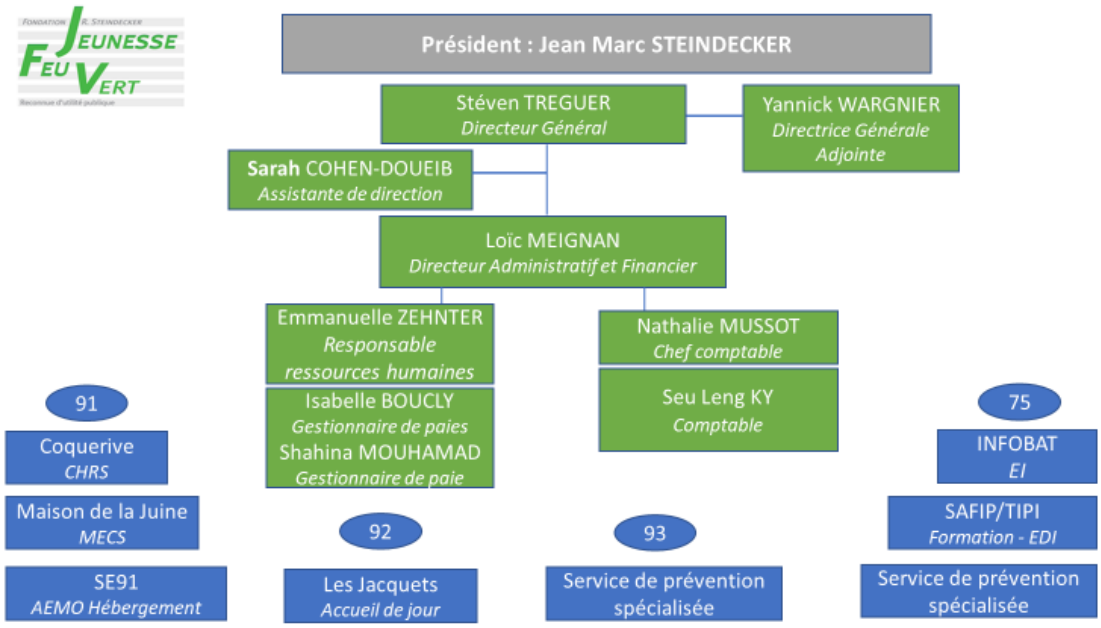

Le pôle ressources humaines, qui comprend deux gestionnaires de paie et une responsable RH, est placé sous la responsabilité du Directeur administratif et financier. Il en est de même pour le pôle comptable qui comprend une cheffe comptable et une comptable. La responsable RH et la cheffe comptable ont un lien fonctionnel avec les personnels des équipes des différentes institutions de la Fondation.

La direction a connu des mouvements et des vacances de postes successifs qui ont fait qu'elle a rarement été au complet durant les deux dernières années.

C'est le cas notamment du pôle ressources humaines : deux nouvelles personnes ont été intégrées (une gestionnaire de paie, une responsable ressources humaines), suite au départ de deux de ses membres. Cette équipe est au complet, depuis fin 2019.

La direction générale comprend un poste d'assistante de direction, un(e) directeur(trice) général(e) adjoint(e) ; un(e) directeur(trice) général(e).

Le remplacement quasi immédiat de l'assistante de direction, suite à son départ au début de l'année 2019, a permis d'éviter toute vacance de poste.

La directrice générale adjointe, présente depuis février 2011, est partie au cours de l'année après avoir fait valoir ses droits à la retraite. Elle a été remplacée, après quelques mois de vacance de poste, par Madame Yannick WARGNIER arrivée le 1er septembre 2019. La fiche de poste a été recomposée pour l'occasion, afin notamment de renforcer le pilotage central des obligations et des différents outils mis en place dans le cadre de la loi 2002-2.

Enfin, l'année s'est terminée par le départ du Directeur Général de la Fondation, Stéven TREGUER, le 31 décembre 2019. Celui-ci a rejoint sa région d'origine, la Bretagne, en tant que Directeur Général de la Fondation Massé Trévidy. Il a été remplacé le 1er janvier 2020, par Véronique CHETANEAU, auparavant Directrice du service de prévention spécialisée de Paris.

L'équipe du siège est donc intégralement en place à la fin de cet exercice, malgré les divers mouvements qui ont eu lieu au cours de l'année. Elle est en capacité de mener l'ensemble des actions transversales et de soutien qui constitue le cœur de son activité auprès des établissements.

2. DES ACTIONS AU SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS

Différentes missions d'appui sont assurées par le personnel du siège au service des établissements.

2.1 UNE MISSION D'APPUI DANS LE DEPLOIEMENT DES NOUVELLES OBLIGATIONS LEGALES ET D'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROCESSUS DE MODERNISATION DES OUTILS ADMINISTRATIFS ET DE GESTION

La législation évolue de manière extrêmement régulière et les obligations des employeurs tendent à se renforcer. A ce titre, 2019 a été l'occasion du déploiement d'une règlementation européenne de grande ampleur : le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Pour mémoire, le RGPD s'inscrit dans la continuité de la loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire national. Il a été conçu autour de 3 objectifs :

- ✓ Renforcer les droits des personnes
- ✓ Responsabiliser les acteurs traitant des données
- ✓ Crédibiliser au niveau national la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

La CNIL délivre 4 bons réflexes pour appliquer le RGPD. Ces actions doivent perdurer dans le temps pour être efficaces :

- ✓ Constituer un registre des traitements de données
- ✓ Faire le tri : ne collectez que les données vraiment nécessaires
- ✓ Respecter le droit des personnes en matière de consultation, de rectification ou de suppression des données
- ✓ Sécuriser les données

Les contrôles du respect de ces nouvelles obligations vont se renforcer dans les années à venir. C'est pourquoi il a été mis en place un processus de formation des directeurs et une désignation de référents dans chacun des établissements et services. Un suivi de l'avancée des travaux est assuré et piloté par la direction générale.

En parallèle, dans un souci d'amélioration des outils de communication, plusieurs chantiers ont été menés ou initiés au cours de l'année 2019.

Suite à différents constats de disfonctionnements des outils informatiques et des réseaux des établissements, nous avons renégocié le contrat liant la Fondation à son prestataire informatique. Ceci a permis d'améliorer notablement les infrastructures et les conditions de travail de certains établissements au cours de l'année 2019 (raccordement à la fibre lorsque cela a été possible par exemple). Par ailleurs, des efforts ont permis une plus grande réactivité dans la gestion quotidienne des pannes constatées.

Cette amélioration des réseaux et des qualités de connexion ont permis à la Fondation d'initier et de renforcer le travail collaboratif (via un abonnement à l'outil Microsoft TEAMS), dans un premier temps au niveau du groupe des directeurs. Cet outil permet de converser comme sur un réseau social, de se réunir en visio-conférence et de bénéficier d'un partage en ligne de documents, au sein desquels chacun peut interagir, dans une perspective de co-construction à distance. Les postes informatiques portables pour les directeurs et une partie des personnels administratifs tendent également à se généraliser. Ils permettront d'avoir une plus grande fluidité dans le travail ainsi qu'une plus grande adaptabilité.

Enfin, en ce qui concerne la communication, un chantier de refonte du site de la Fondation a été amorcé. Piloté par le Président et l'assistante de direction, il permettra là encore une modernisation du format afin de bénéficier des dernières avancées technologiques dans le domaine. Il devrait ainsi permettre de gérer de manière plus fluide un fil d'actualité, qu'il conviendra d'alimenter régulièrement en sollicitant les établissements.

2.2 UNE MEILLEURE SÉCURISATION DES PROCÉDURES RH

En raison d'une longue vacance du poste de responsable des ressources humaines, de nombreux chantiers sont restés en suspens. Les établissements ont cependant su faire face à leurs obligations, malgré l'absence ces derniers mois de l'expertise solide du siège dans ce domaine pourtant si sensible. Cette carence est à ce jour comblée, ce qui a permis d'initier les premières actions.

La gestion de l'ensemble des contrats de travail est désormais centralisée, via l'application CEGI, à partir d'une version adaptée aux besoins de la Fondation. Suivant l'objectif global de modernisation de la gestion administrative et financière, les outils informatiques sont optimisés autant que possible. La réalisation des contrats est ainsi une fonctionnalité existante dans l'outil de gestion retenu par la Fondation, qui n'avait jusqu'à ce jour pas été déployée.

L'expertise dans le domaine des ressources humaines est très régulièrement sollicitée par les établissements, tant en ce qui concerne l'application spécifique du cadre de travail des établissements de la Fondation (les différentes conventions collectives) que du code du travail et des accords signés avec les instances représentatives des personnels.

2.3 GARANTIR ET PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE LEGAL DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Le respect des obligations légales, notamment celles prévues dans le cadre de la loi 2002-2 relève de la compétence et du domaine de la direction des établissements. Néanmoins, la direction générale assure leur coordination globale, partage les outils pour leur mise en œuvre et se charge du pilotage et du suivi de l'ensemble de celles-ci.

La Fondation s'est ainsi dotée depuis plusieurs années d'un guide référentiel visant à la réalisation des évaluations internes. Celui-ci fait l'objet de déclinaisons locales, en fonction des spécificités des missions exercées. La direction générale garantit et pilote la déclinaison de cette méthodologie par les établissements. Elle rappelle et suit les échéances de façon à garantir le respect des obligations

légales. Elle met également en partage les expériences des uns au profit de tous et en cela, le développement des nouveaux outils de communication est un support très utile.

Au cours de l'année 2019, les projets de service de l'hébergement du SE91 et de la prévention spécialisée de Paris ont été présentés au conseil d'administration.

Les services de prévention spécialisée de Paris et de Seine-Saint-Denis ont initié les travaux pour la réalisation de leurs évaluations internes en s'appuyant sur une grille commune, réfléchie au niveau de la Fondation, puis adaptée à leurs besoins.

2.4 L'ANIMATION ET LE PILOTAGE DES ÉQUIPES

Afin de faire vivre et d'animer les ressources humaines de l'établissement, différentes instances sont en place. Les personnels du siège se réunissent régulièrement. Cette organisation gagnerait cependant à être renforcée.

Par ailleurs, la directrice générale anime tous les mois un comité de direction qui rassemble l'ensemble des directeurs.trices et des adjoint.e.s des établissements. Il s'agit d'un espace d'échanges, de partage d'expériences et d'expertise, de collaborations. Un ordre du jour est préalablement co-construit et un compte rendu systématiquement réalisé.

Les actions relevant du pilotage stratégique global de la Fondation sur l'impulsion des orientations du Conseil d'Administration :

2.5 LE PILOTAGE DE PROJETS SPÉCIFIQUES

Bien que ne souhaitant pas se développer comme entrepreneur social, la Fondation opte de manière raisonnée pour des développements ponctuels. Il s'agit alors de projets qui s'inscrivent en complémentarité avec les outils existants, s'appuyant sur les orientations prioritaires définies par le conseil d'administration et sur l'expertise des établissements.

Dans cette perspective, la direction générale a assuré au cours de l'année 2019 le pilotage de deux projets spécifiques :

La Fondation a répondu à un appel à projet, visant à développer en Seine-Saint-Denis un accueil de publics mineurs non accompagnés, au titre de leur hébergement et de leur parcours d'insertion professionnelle. Le projet a été élaboré de façon transversale, mutualisant les savoir-faire du service de prévention spécialisée du 93 et du SAFIP/TIPI, tout en capitalisant sur l'expérience développée par le SE91. Malheureusement, la Fondation n'a pas été retenue, manquant notamment d'une offre d'hébergement préexistante sur ce territoire.

Par ailleurs, il a été initié un projet de fusion suite à une demande de rapprochement de l'AJAM, association de prévention spécialisée intervenant à Paris. Il est à préciser que le président de l'AJAM, Monsieur Jean ROUCHE, est membre du conseil d'administration de la Fondation. Les deux conseils d'administration se sont positionnés favorablement. Le Département de Paris a été saisi. Le projet se mènera progressivement au cours des prochains mois.

2.6 UNE MODERNISATION PROGRESSIVE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Comme cela a été illustré précédemment, différents outils sont progressivement développés tant au niveau du siège que des établissements. Ils s'inscrivent dans une volonté globale de modernisation de la gestion administrative et comptable.

En 2019, nous avons mis en place un nouvel outil de suivi budgétaire. Trois fois par an, l'établissement d'un livret de suivi permet de faire le point sur les comptes de chacun des établissements et services

de la Fondation. Ces documents sont présentés en conseil d'administration et donnent l'occasion d'un échange sur les diverses situations. Ils permettent un pilotage plus rapproché et la mise en œuvre éventuelle de mesures correctrices si nécessaire. Les directions d'établissement ont préalablement été formées au processus de contrôle budgétaire spécifique à l'outil CEGI.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de retrouver la maîtrise interne de la gestion comptable et financière, jusqu'alors fortement externalisée auprès d'un cabinet d'expertise comptable. L'effectif actuel de la direction générale ainsi que les outils à sa disposition nous le permettent. Cela se traduit par une réduction progressive des honoraires et nous permet de faire une économie substantielle. Cette orientation se poursuivra encore dans les prochaines années.

2019 a été également l'occasion d'un changement d'opérateurs bancaires. Jusqu'à cette année, le principal partenaire de la Fondation en la matière était le Crédit Coopératif. Or cet acteur a connu des difficultés à se moderniser pour l'ensemble de ses interfaces à distance, ce qui génère une charge administrative non négligeable pour les établissements. Par ailleurs, les frais de gestion des comptes sont élevés. Après avoir étudié plusieurs propositions, le conseil d'administration a donc choisi de nouveaux partenaires qui seront activés au début de l'année 2020. La Caisse d'Épargne sera le partenaire principal, le Crédit Agricole interviendra de manière complémentaire. Il est à noter que ces deux acteurs majeurs proposent des produits complémentaires qui pourront éventuellement être mobilisés par la suite (gestion de parc auto, tickets restaurant…).

3. UN NOUVEAU CADRE D'ANIMATION DU DIALOGUE SOCIAL

Le sujet s'est amorcé dès 2018, le législateur ayant souhaité une simplification du dialogue social en regroupant et simplifiant les différentes instances.

3.1 LA MISE EN PLACE DES COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

La Fondation a toujours accordé une large place à la qualité du dialogue social. La parole des professionnels, en contact direct avec le public dont ils partagent souvent le quotidien, doit être prise en compte au plus près afin de permettre la plus grande qualité possible du service rendu.

Bien que la législation autorise un regroupement de l'ensemble des instances et donc la possibilité de mettre en place, en application de la réforme, un seul Comité Social et Economique, nous avons opté, en tenant compte de l'avis des représentants du personnel, pour le maintien d'une représentation par Département. Au cours du dernier trimestre 2019, à la suite de la signature de l'accord préélectoral, les élections professionnelles prévalant à la mise en œuvre des nouvelles instances de dialogue social ont été initiées.

Initialement prévues pour la fin de l'année, les élections professionnelles se tiendront au tout début de l'année 2020.

Les comités d'entreprise se sont déroulés au rythme d'environ un par mois, soit entre 9 et 10 par an, à l'exclusion des mois de congés d'été. Ils sont pilotés par le directeur général, avec l'appui des directeurs.trices d'établissements. Seul celui des Hauts-de-Seine, concernant l'établissement des Jacquets, se réunit à un rythme moins régulier.

Les représentants des personnels ont également été largement mobilisés dans le cadre de l'élaboration des documents uniques des risques professionnels, dont les risques psychosociaux, qui se déploient progressivement pour chacun des établissements.

3.2 QUELQUES ÉLÉMENTS MARQUANTS DU BILAN SOCIAL

La Fondation compte 272 salariés, soit 237,24 ETP. 80 % de l'effectif relève de l'éducatif. 58 % du personnel est féminin. L'âge moyen est de 42 ans, et un salarié sur 5 a plus de 55 ans.

L'ancienneté moyenne est de 10 ans et est assez homogène, quelles que soient les catégories d'âge et d'emploi. 39% des salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté.

110 départs sont comptabilisés, dont 63% correspondant à des fins de CDD.

Il est à souligner 15 ruptures conventionnelles, majoritairement survenues au service de prévention spécialisée de Paris (5) et au foyer de la Juine (4).

La promotion interne a concerné 8 personnes, 6 dans la catégorie des techniciens et agents de maîtrise et 2 dans la catégorie des cadres.

1 salarié sur 7 a bénéficié d'une formation individuelle et 1 salarié sur 3, d'une formation collective.

9 salariés ont bénéficié d'une formation diplômante ou certifiante en 2018.

Il est à souligner que dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord sur l'égalité professionnelle, les indicateurs de mesure des écarts de salaire entre les hommes et les femmes donnent une note excellente de 96 points sur 100 possibles.

4. GESTION DU PATRIMOINE

Plusieurs projets se sont poursuivis au cours de l'année 2019, certains d'entre eux initiés préalablement dès 2018.

4.1 LES TRAVAUX DU PAVILLON DE DOURDAN

Ainsi pour l'acquisition d'un pavillon à Dourdan, en vue du remplacement à terme du pavillon d'Etréchy, dédié à l'activité de la Maison de la Juine, maison d'enfants à caractère social de l'Essonne. Afin de l'aménager pour l'accueil de 11 adolescents au titre de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse, un grand programme de travaux a été élaboré et s'est déroulé tout au long de l'année 2019. Il devrait être terminé à la fin du premier trimestre de 2020 et l'ouverture devrait pouvoir s'envisager au printemps. Le suivi de ce chantier a été mené conjointement par le président, le directeur général et le directeur de l'établissement. Ce nouveau lieu va permettre une nette amélioration des conditions d'accueil des jeunes. Placé à côté d'un grand espace communal dédié aux activités sportives, en bordure de bois et à proximité d'une gare, il apporte une plus-value certaine comparé au lieu actuel. Ce projet n'aurait pu voir le jour sans le soutien du département de l'Essonne, financeur principal de l'établissement.

4.2 L'ARRÊT DE L'ACTIVITÉ TRAITEUR DANS L'ATELIER DE MÉRÉVILLE

En complément de cette évolution du patrimoine attribué à la Maison de la Juine, il a été opté pour un arrêt de l'activité traiteur, réalisée initialement dans des locaux spécifiques implantés à Méréville. Ces derniers sont en effet vétustes et ne répondent plus aux normes requises pour exercer une activité de cette nature. Le respect des obligations de sécurité a donc contraint à sa fermeture. Il a donc été décidé de mettre en vente ce bien qui ne pouvait être réaffecté qu'au prix de travaux exorbitants.

Pour autant, une diversification des activités proposées aux jeunes est recherchée, visant à offrir et à assurer la mise en œuvre de parcours d'insertion professionnelle, telle que définie dans le projet de l'établissement. Il s'agit d'une priorité dont l'importance a été rappelée par les autorités tarificatrices.

4.3 LE DEVENIR DES LOCAUX DE LA COORDINATION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE PARIS

Enfin, l'année 2019 a été également l'occasion de s'interroger sur le devenir possible des locaux dédiés à la coordination du service de prévention spécialisée parisien.

Ceux-ci sont en effet relativement mal situés sur le territoire de la commune de Saint-Mandé, à la limite du 12ème arrondissement, mal desservis alors que les équipes et les usagers se déplacent aujourd'hui majoritairement en transports en commun, ce qui constitue une évolution par rapport au moment où ils ont été acquis. La localisation défavorable de la coordination peut pénaliser sa fréquentation alors même qu'il est indispensable de maintenir des liens réguliers avec les équipes implantées dans leurs quartiers. De plus, l'équipe de Daumesnil bénéficie historiquement d'un local à la fois très vaste mais vétuste, propriété de la Ville de Paris. Il a donc été émis l'idée que cet espace, au prix de gros travaux de démolition et de reconstruction, pourrait être transformé afin d'accueillir notamment la coordination du service, ainsi que l'équipe. Ce projet, ambitieux, devrait faire l'objet de premiers arbitrages au cours du premier semestre de l'année 2020. Un architecte diligenté par la Fondation a travaillé sur un pré-projet.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2020

Enfin, ce propos ne peut se clôturer sans mettre en perspective les principales actions prévues au titre de l'année 2020. La liste ci-dessous, présentée à titre indicatif, sera réadaptée en fonction des contextes.

- ✓ Dans le cadre du dialogue social, à la suite des élections professionnelles qui auront lieu au début de l'année 2020, la Banque de Données Economiques et Sociales sera mise en œuvre. Cela correspond à une obligation légale qui permet de rendre accessibles, de manière dématérialisée et fluide, les informations relatives aux personnels. Elle permet aux représentants de ces derniers d'exercer au mieux leurs fonctions en garantissant une plus grande transparence.
- ✓ Un accord « bien-être au travail », dont le principe est déjà acquis, sera élaboré au cours de l'année avec les instances de représentation du personnel ; il comprendra un volet sur le télétravail.
- ✓ Alors que l'usage des nouvelles technologies se multiplie, tant dans l'organisation des services que pour le travail éducatif, nous allons élaborer et mettre en œuvre une charte des usages numériques.
- ✓ Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des outils de gestion administrative et financière, différents volets vont être développés de manière complémentaire, visant à l'allégement de certaines tâches répétitives et chronophages imputées à ce jour aux personnels administratifs. Ils seront travaillés avec les personnels concernés et certains établissements sont d'ores et déjà volontaires :
    - Le logiciel de gestion comptable offre un module de gestion des horaires de travail qui devrait permettre une plus grande automatisation des éléments de variables de paie ;
    - De la même manière, il doit pouvoir être développé un volet permettant une gestion automatisée et dématérialisée des notes de frais ;
    - Enfin, la gestion de l'enregistrement dématérialisé des factures s'étudiera également au cours de l'année 2020.
- ✓ Les procédures administratives et financières de la Fondation, s'appliquant à l'ensemble des établissements, vont être revues progressivement au cours de l'année 2020, suite aux constats

et recommandations du commissaire aux comptes. Après relecture et aménagement par le personnel du siège, elles feront l'objet d'une présentation au sein du comité de direction où elles seront discutées, puis validées avant d'être mises en œuvre dans les établissements.

- ✓ Afin de répondre aux obligations légales, les entretiens professionnels seront menés au cours de l'année 2020. Ils seront l'occasion de faire le point sur les parcours professionnels de chacun des personnels, de dresser un bilan des actions menées et de voir les orientations futures, notamment des prochains plans de formation.
- ✓ Deux journées de travail thématiques seront organisées pour les personnels de la Fondation. Fin 2019, les directeurs ont été sollicités afin de partager leurs préoccupations et d'identifier des thématiques pouvant faire l'objet de journées d'étude, l'une visant l'ensemble des personnels, et l'autre, les cadres. Ces journées sont nécessaires à la mise en œuvre des missions : elles contribuent à l'évolution des pratiques professionnelles et favorisent la réflexion et l'échange de façon transversale, à l'échelle de la Fondation. La demi-journée dédiée aux nouveaux arrivants sera par ailleurs maintenue.
- ✓ Les modalités de contractualisation avec les établissements sont en cours d'évolution sur les dernières années. La Fondation devrait être amenée à contractualiser progressivement sous forme de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM). La Maison Coquerive, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, devrait être la première structure à expérimenter cette forme de contractualisation, en 2020.
- ✓ Dans le cadre d'une gestion respectueuse des priorités du conseil d'administration, d'une cohérence avec les expertises acquises, une réponse ponctuelle à des appels à projets est également à envisager, en fonction des opportunités.
- ✓ Le projet de fusion avec l'AJAM sera progressivement mené, dans le même esprit, au cours de l'année 2020.
- ✓ Afin de répondre à ses obligations légales, le dossier de renouvellement d'autorisation du siège sera réalisé pour le milieu de l'année à venir.

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE PARIS

SERVICE de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE de PARIS
60 Boulevard de la Guyane
94160 SAINT-MANDÉ
Tél. : 01.43.74.68.69
Fax : 01.43.74.12.46
prev75@fjfv.org
Financement : dotation globale du département de Paris

Directrice : Véronique CHETANEAU
Directeur adjoint : Philippe STARCK

1 Cheffe de service administratif : Véronique PASCHAL
1 Assistante de Direction
1 Comptable
1 secrétaire à temps partiel
9 Chefs de Service Éducatif
61 Éducatrices / Éducateurs Spécialisé(e)s

15 Équipes de Prévention Spécialisée

Paris 11ème
Équipe Orillon
Cheffe de Service : Marie-Claire RIPOLL

Paris 12ème
Équipes Daumesnil et Porte de Vincennes
Chef de service : Ahmadou BARRO

Équipes Reuilly-Aligre et Villiot-Bercy
Cheffe de service : Géraldine HOARAU

Paris 14ème
Équipes Didot Vanves et Pernety
Chef de Service : Joël DUPIN

Paris 19ème
Équipe Curial-Cambrai-Karr
Chef de Service : Karim LFAREH

Équipes Rébeval et Place des Fêtes
Chef de Service : Philippe MOREAU

Paris 20ème
Équipes Belleville
Chef de Service : Adama SENE

Équipes Pelleport-Ménilmontant et Fougères
Cheffe de Service : Nathalie MADRE

Équipe Pyrénées et Amandiers
Chef de Service : Mathieu FERIN

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019 : UNE ANNÉE DENSE

L'année 2019, première année de notre conventionnement (2019/2022), s'est révélée intense pour l'ensemble du service de prévention spécialisée. La mise en route, collective, a été riche en réflexions, échanges et productions pour les équipes.

1.1 L'ELABORATION DE DEUX PLANS D'ACTION : « ESPACE NUMERIQUE » ET « PREVENTION DES RISQUES »

Dès le début de l'année, les éducateurs ont été conviés à participer à un groupe de travail pour rédiger un plan d'action et d'intervention dans l'espace numérique. Plusieurs réunions de travail collectives ont été nécessaires pour rendre en avril 2019 ce document. Les mêmes démarche et méthode ont été utilisées peu de temps après, pour rédiger un projet d'intervention de prévention des rixes.

Nous nous sommes efforcés de faire des groupes de travail représentatifs de la quasi totalité des équipes et des quartiers. Ce partage d'expériences et de vécus a permis d'échanger, de confronter nos opinions et de proposer des pistes d'action sur ces deux thématiques.

Pour le plan d'action dans l'espace numérique, nous avons pris le parti de parler « d'espace numérique » et non de « rue numérique » comme l'indiquait la convention, pour éviter toute confusion avec le travail « dans le monde réel » des éducateurs. Cet espace virtuel et dématérialisé comprend deux champs principaux : les réseaux sociaux « web social » et les plates-formes numériques (version dématérialisée des administrations et du commerce). C'est dans ces deux domaines que nous avons tracé des pistes d'action, dont la première, essentielle, consiste à fixer un cadre juridique à travers de l'élaboration d'une charte d'utilisation de l'espace numérique, à l'échelle de la Fondation.

Pour le plan de prévention des rixes, les échanges qui ont eu lieu entre les éducateurs des différents quartiers se sont révélés aussi riches. De manière générale, ce plan retraduit nos discussions sur la contribution quotidienne du travail éducatif auprès des jeunes à la prévention de toutes formes de violences entre les personnes ; sachant que notre mission principale s'inscrit dans la protection de l'enfance et vise principalement des publics mineurs en danger. Par le biais des actions que nous menons, nous amenons les jeunes à parler d'eux-mêmes, à leur permettre d'exprimer les souffrances qu'ils vivent et qui sont souvent à l'origine des passages à l'acte violents. Nous devons prévenir leur décrochage scolaire, source principale de ces violences dans les quartiers, en mobilisant et en travaillant avec toute la communauté éducative. Ce plan insiste sur la nécessité d'accompagner et d'intervenir auprès des jeunes les plus fragiles et les plus en rupture.

Parallèlement, la ville de Paris a présenté en juin 2019 la stratégie parisienne de prévention des rixes. Nous avons participé aux différents groupes de travail réalisés en amont sur ce sujet. Ce qui nous a permis de partager notre expérience avec celles des différents acteurs de la jeunesse, de la santé, des services de la protection de l'enfance, de l'Education nationale, des associations de quartier et d'usagers. Cette participation a enrichi la production finale de notre document, rendu en octobre, auquel nous avons intégré les différents axes de la stratégie parisienne.

La rédaction de ces deux documents nous a, en dépit du temps passé, permis de créer une dynamique collective dans le service qui a nourri et enrichi notre pratique éducative. Ce processus s'est poursuivi tout au long de l'année avec une volonté de co-construire des réponses aux changements.

1.2 LA POURSUITE D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE, AU BÉNÉFICE DE L'ÉVOLUTION DU SERVICE

Plusieurs formations et réflexions collectives ont été mises en place, courant 2010.

Notre projet de service préconisait l'une d'entre elles : une démarche de recherche action, pour mettre l'intelligence collective au service des projets. Nous avons fait appel au Cestes-Cnam pour élaborer un projet visant à former « des pilotes » qui pourraient être en capacité d'animer des groupes de réflexion ou de « recherche action », autour de sujets intéressant le service. Huit éducateurs participent à cette formation qui a démarré en décembre 2019 et se terminera au premier trimestre 2020.

Dispensée par le cabinet Cress, une seconde formation a également débuté en fin d'année, relative à la méthodologie d'élaboration de diagnostics sociaux de territoire. Elle se poursuivra de mars à fin juin 2020. Notre ambition est de former les chefs de service et les éducateurs à la réalisation de diagnostics, pour renforcer et formaliser notre capacité à l'expertise au sein de nos territoires d'intervention. Il s'agit pour nous de donner du sens à nos observations de terrain, produire dans les équipes une nouvelle dynamique, un nouvel élan pour réinterroger annuellement les besoins d'un quartier et/ou de nos publics. Les professionnels pourront ainsi se repositionner, se donner des priorités sur la base des observations et des échanges nourris avec les partenaires de terrain. Réaliser un diagnostic territorial nous permet d'objectiver notre travail, et de mettre en lien les besoins repérés et les axes de travail à décliner par la suite.

Enfin nous avons mené une réflexion au niveau des cadres, dans l'objectif de réfléchir ensemble aux évolutions du service de ces dernières années.

Deux journées d'étude, initiées en 2019 par l'Escale, ont permis de poser les bases d'un travail réflexif sur les fonctions de cadre. Elles ont contribué à renforcer l'identité professionnelle du chef de service, à créer les conditions d'un dialogue entre pairs et à favoriser la construction d'un collectif de travail. Grâce à la mise en place, à partir de mars 2020, d'un atelier de co-développement pour l'équipe d'encadrement, les chefs de service devraient trouver un espace favorisant les échanges et fondé sur les valeurs de partage et d'engagement personnel.

1.3 LES SUITES DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Nous avons participé dans le 14ème arrondissement au diagnostic de territoire, suite à notre demande de création d'une équipe avec deux postes éducatifs pour le secteur de la Porte d'Orléans.

Des éducateurs de l'équipe de la Porte de Vanves (PDV) se sont détachés et investis durant le premier semestre pour aller à la rencontre des jeunes et des partenaires de ce territoire (Centre Élisabeth, l'Espace Paris Jeunes « Le Miroir », Collège A. Daudet et J. Moulin, etc.). Ils ont organisé des activités pour entrer en relation avec les groupes de jeunes, et ont participé à des réunions avec les partenaires locaux pour animer et tisser du lien. Selon les habitants, ce secteur est insuffisamment équipé de structures d'animation, et des épisodes d'incivilités de la part des jeunes nuisent et entravent la construction du lien social.

Un nouvel avenant[1] porté à notre convention nous a accordé un poste supplémentaire pour étendre l'action des équipes sur ce nouveau secteur. Nous allons devoir composer avec les équipes de Pernety et PDV pour faire en sorte que cet éducateur ne soit pas seul à mener un travail d'implantation dans ce nouveau secteur.

[1] Conseil de Paris 15 Novembre 2019

Dans la même logique, toujours à l'occasion du renouvellement de la convention, nous avions demandé la création d'un poste dans le 11ème arrondissement pour renforcer l'équipe et étendre le secteur d'Orillon jusqu'à la cité scolaire Voltaire et ses environs immédiats. La convention avec la Dases a quant à elle, préconisé une exploration conjointe avec l'association Olga Spitzer que nous avons menée tout au long de l'année. Durant cette période, les éducateurs des deux associations se sont investis pour désigner les points de regroupements des jeunes, en faisant conjointement des tours de rue. L'équipe Orillon a de son côté réinterrogé les partenaires principaux (Cité scolaire Voltaire et Centre d'animation Victoire Gelez) sur les besoins de ce secteur. En octobre, un « diagnostic en marchant » s'est déroulé pour finaliser les constats réalisés par les éducateurs et les partenaires.

A ce jour, la mise en commun des constats et des objectifs d'évolution du secteur a pu s'effectuer en rassemblant l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. La mise en œuvre opérationnelle du projet consistera à faire que les éducateurs puissent aller au contact des jeunes et engager des actions.

1.4 L'ÉVALUATION INTERNE

Un dernier travail, et non des moindres, a été celui de l'évaluation interne, réalisée durant l'année, conjointement avec le service de prévention spécialisée du 93 de la Fondation, pour être en conformité avec la loi 2002-2 et permettre au service de répondre à ses obligations.

Fin 2018, nous avons finalisé ensemble un référentiel commun, propre à la prévention spécialisée. Nous avons identifié plusieurs critères d'évaluation, dont : la conformité du cadre d'intervention avec la réglementation, les projets associatif et de service, les actions inscrites dans l'environnement mobilisant les partenariats et les relations institutionnelles, la communication externe et la prise en compte des caractéristiques territoriales (diagnostics de territoire), la gestion des ressources humaines, financière et administrative, les droits des usagers, etc...

Pour mener à bien ce travail, nous avons fait le choix de solliciter un stagiaire, étudiant en Master 2 « Cadre des organismes du secteur social » qui souhaitait traiter la question de l'évaluation dans le secteur social.

Avec notre participation, celui-ci a organisé des groupes de travail en fonction des différents domaines retenus. Il s'est mis en relation avec les équipes pour diffuser puis recueillir les questionnaires auprès des jeunes, des familles et des partenaires. À partir de son compte rendu écrit, nous produirons en 2020 une synthèse de l'ensemble de ce travail. L'étape suivante consistera alors à procéder à l'évaluation externe.

1.5 UN PUBLIC DIFFICILE ET PARFOIS VIOLENT AUQUEL LES ÉQUIPES SE CONFRONTENT

Nous avons malheureusement encore à déplorer cette année le décès d'un adolescent. Celui-ci, tout en ne s'inscrivant pas dans les rivalités inter quartiers, témoigne de la grande violence qui existe dans les relations entre jeunes de tous âges et plus généralement, dans notre société.

Cette question de la violence reste au cœur de nos préoccupations éducatives, face à des jeunes en grande souffrance, qui sont en rupture et en révolte contre l'ensemble des institutions et particulièrement les institutions scolaires, qui ne bénéficient d'aucun cadre éducatif structurant dans leur environnement et qui circulent à toute heure dans l'espace public.

Nous constatons une augmentation des troubles psychiques chez certains jeunes adolescents. L'absence de réponses adaptées, tout comme l'apparent désintérêt de la société pour ce thème crucial, alimente, nous semble-t-il, encore plus cette violence.

Notre partenariat avec la Maison des adolescents de l'Hôpital Robert Debré nous permet, au moins, d'orienter des jeunes habitant l'est de Paris, et d'outiller les équipes éducatives sur différentes thématiques, comme par exemple l'obésité juvénile. Des espaces de parole ou du soutien psychologique peuvent également être proposés aux adolescents qui en ont besoin. De manière plus générale, les éducateurs apprécient la communication et les échanges nourris avec les professionnels de la Maison des adolescents.

En janvier, les éducateurs des trois équipes du 19ème ont bénéficié d'une formation sur la violence, conjointement financée par le service et l'EDL de l'arrondissement. Les trois équipes choisies pour cette formation, avaient été marquées par des décès de jeunes connus des éducateurs, leurs secteurs d'intervention ayant été, à plusieurs reprises, le théâtre de violences commises entre jeunes. Organisée par l'association Korhom, la formation était basée sur la communication bienveillante (non violente), adaptée aux besoins des équipes, tournée vers le fonctionnement émotionnel et la communication positive et efficace. Différents questionnements ont pu être mis au travail : comment sortir les jeunes des rôles dans lesquels ils sont enfermés ? Comment les aider à renforcer leur estime de soi ? Comment communiquer en prenant en compte les émotions de chacun ?

Les adolescents que nous accompagnons ont besoin d'être soutenus pour qu'ils puissent se projeter dans un avenir où ils auront l'autonomie nécessaire pour devenir des citoyens. Conserver un lien avec ces jeunes en rupture est essentiel pour prévenir les phénomènes de bagarre. Ce travail relationnel ne se limite pas à des « tours de rue », mais se poursuit grâce aux actions menées avec eux (séjours, action collectives, accompagnements individuels, etc…). Grâce au « faire avec », nous pouvons instaurer des relations de confiance avec les jeunes et notre crédibilité se renforce. Ces moments partagés font qu'ils ont confiance en nous et en notre parole, ce qui autorise notre intervention. Il devient alors plus facile de les raisonner, quand ils débordent à l'occasion de rixes.

Les rapports d'activité des équipes témoignent de ce travail patient et lent. Ils mettent en lumière les réponses apportées aux jeunes et à leurs familles, afin d'éviter un certain nombre de drames. Ils décrivent aussi les liens avec les acteurs de la protection de l'enfance – ASE (Aide Sociale à l'Enfance), CASVP (Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris), PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), etc.) –, des associations de quartiers (Centres sociaux, Paris Anim, Espace jeune, etc...), et de la prévention de la délinquance – DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection), médiateurs, police, etc. – qui se tissent tout au long de l'année, avec pour seul objectif de prévenir les phénomènes d'inadaptation et de renforcer le lien social dans l'intérêt des jeunes et dans le respect des principes de la prévention spécialisée.

Les états généraux, initiés à l'échelle de Paris pour prévenir les rixes, ont produit une stratégie globale que nous avons nous-mêmes prolongée par notre plan d'action. Mais ils ont surtout permis à ce que l'ensemble des partenaires se rencontrent, échangent et ne s'ignorent plus face aux problèmes de la jeunesse et cela dans le respect des rôles et missions de chacun.

2. LE PUBLIC

ENSEMBLE DES EQUIPES	Au 31 décembre, RELEVE QUANTITATIF DES JEUNES RENCONTRES ET SUIVIS EN 2019										
	- 12 ans		12/15 ans		16/18 ans		19/21 ans		+ de 22 ans		Total
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
A.Premiers contacts jeunes approchés individuellement et en groupes	55	70	115	152	34	116	19	45	8	19	**633**
B.Jeunes participant exclusivement aux activités collectives	91	100	241	264	78	157	21	69	14	35	**1070**
C.Relation éducative instaurée	28	48	248	325	205	295	116	267	86	306	**1924**
D.Accompagnement éducatif personnalisé	15	36	150	221	229	379	145	302	132	311	**1920**
Total	**189**	**254**	**754**	**962**	**546**	**947**	**301**	**683**	**240**	**671**	**5 547**

A : Premières approches avec un jeune non connu dans un groupe de jeunes connus où il y a un début d'échange quelqu'il soit, ou premières approches de jeunes en groupe ne formulant à priori (et /ou pas encore) une demande / Premières approches individuelles avec un jeune qui n'a pas déjà été croisé dans un groupe

B : Jeunes participants exclusivement aux activités collectives proposées par l'équipe. Une relation éducative individuelle n'est pas encore instaurée.

C : Relation éducative instaurée : un lien social et éducatif est établi entre le jeune et au moins un membre de l'équipe. Cette relation s'inscrit dans la durée et peut se décliner en actions concrètes. Sont également pris en compte les jeunes inscrits antérieurement dans un parcours éducatif et toujours en lien avec l'équipe.
D : Accompagnement éducatif personnalisé : accompagnement visant à résoudre et/ou faire évoluer une problématique particulière. Notion de co-construction éducative avec le jeune et/ou un partenaire dans le cadre de l'élaboration d'un projet précis

ATTENTION : le comptage d'un jeune ne peut relever que d'un seul niveau de relation. Pas de cumul.

Seuls les jeunes connus et identifiés nominativement par les équipes sont comptés dans ce tableau.

Proportion filles/garçons par tranche d'âge
Proportion filles /garçons par catégorie

ENSEMBLE DES ÉQUIPES	TOTAL Filles	TOTAL Garçons	Taux Filles	Taux Garçons	Total NB
A. Premiers contacts jeunes approchés en groupes et individuellement	231	402	36%	64%	633
B. Jeunes participant exclusivement aux activités collectives	445	625	42%	58%	1070
C. Relation éducative instaurée	683	1241	35%	65%	1924
D. Accompagnement éducatif personnalisé	671	1249	35%	65%	1920
Total	**2030**	**3517**	**37%**	**63%**	**5547**

2019 QUANTITATIF - Répartition en nombre

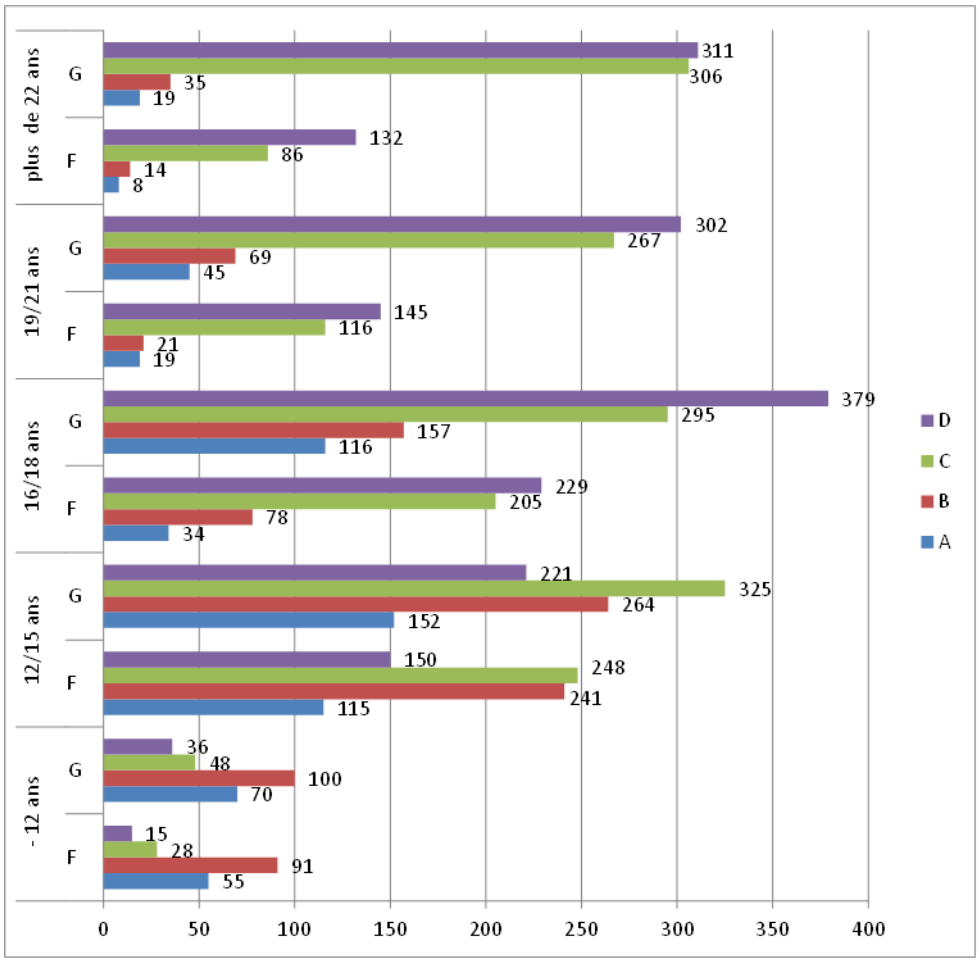

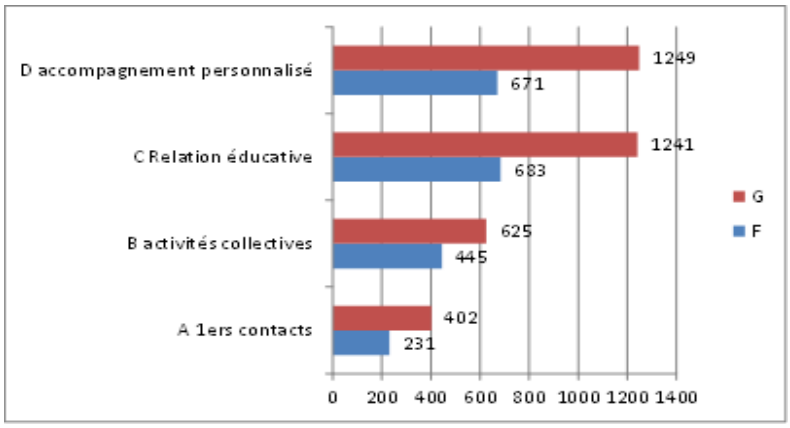

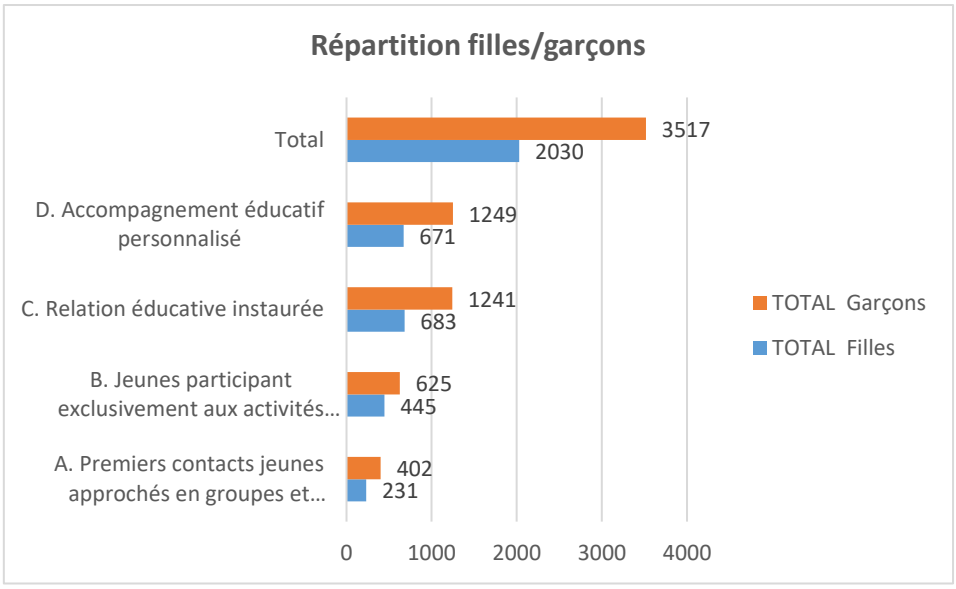
Répartition filles/garçons
Total
3517
2030
D. Accompagnement éducatif personnalisé
1249
671
C. Relation éducative instaurée
1241
683
B. Jeunes participant exclusivement aux activités...
625
445
A. Premiers contacts jeunes approchés en groupes et...
402
231
0
1000
2000
3000
4000
TOTAL Garçons
TOTAL Filles

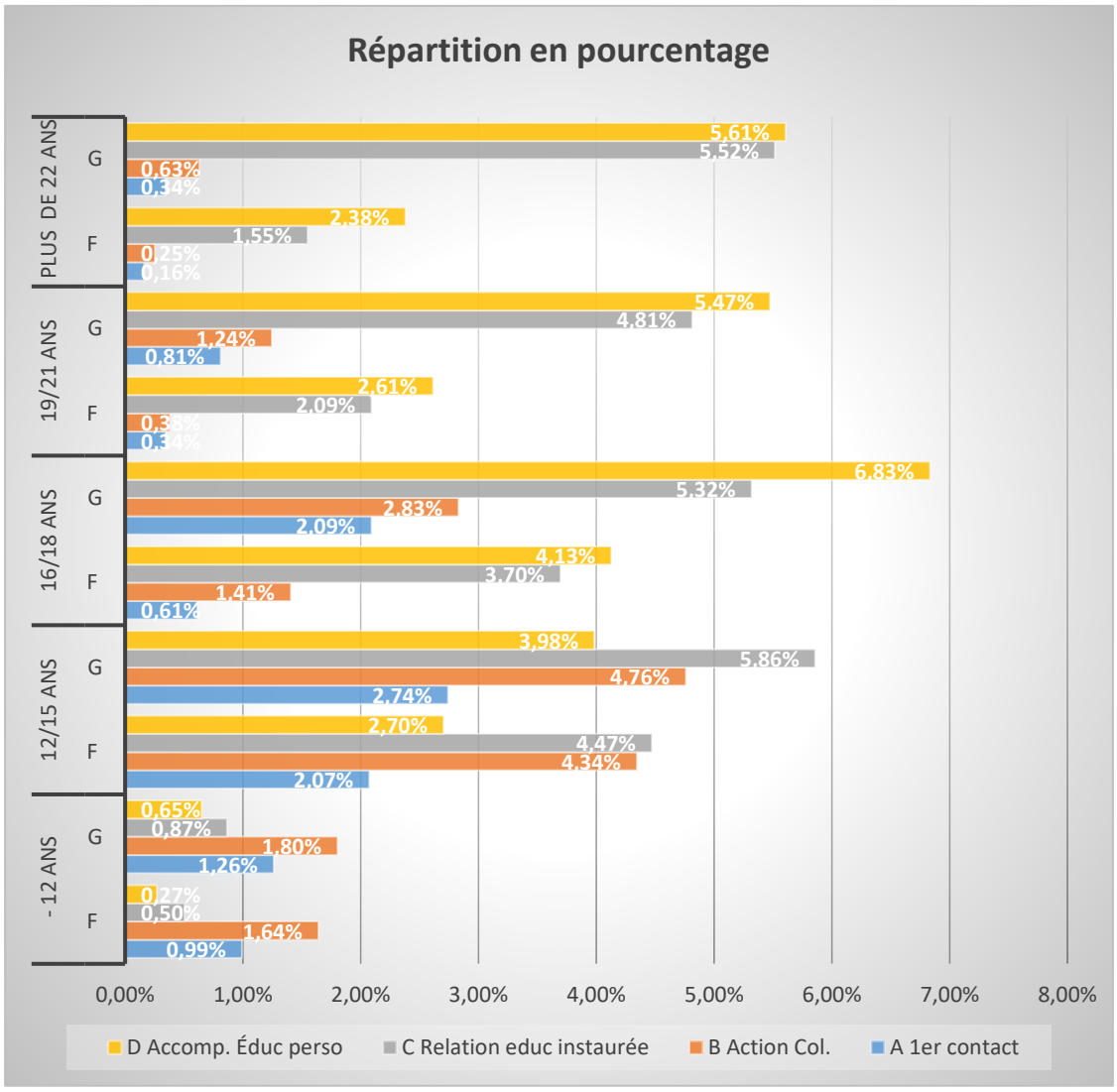
Répartition en pourcentage
PLUS DE 22 ANS
19/21 ANS
16/18 ANS
12/15 ANS
- 12 ANS
G
F
5,61%
5,52%
0,63%
0,34%
2,38%
1,55%
0,25%
0,16%
5,47%
4,81%
1,24%
0,81%
2,61%
2,09%
6,83%
5,32%
2,83%
2,09%
4,13%
3,70%
1,41%
0,61%
3,98%
5,86%
4,76%
2,74%
2,70%
4,47%
4,34%
2,07%
0,65%
0,87%
1,80%
1,26%
0,27%
0,50%
1,64%
0,99%
0,00%
1,00%
2,00%
3,00%
4,00%
5,00%
6,00%
7,00%
8,00%
D Accomp. Éduc perso
C Relation educ instaurée
B Action Col.
A 1er contact

2.1 ANALYSE DES CATÉGORIES DE POPULATION

En 2019 nous avons connu et identifié nominativement **5 547 jeunes** soient 30 jeunes de moins qu'en 2018 (5577 jeunes). Ces chiffres témoignent d'une relative stabilisation des publics connus et accompagnés par les équipes.

On peut globalement remarquer que les tranches d'âge de « 16 ans à plus de 22 ans » sont en hausse, a contrario de celles des « moins de 15 ans », en baisse. Cette hausse peut s'expliquer par la poursuite des accompagnements, initiée les années passées, avec les plus jeunes : de fait, le renforcement de la relation éducative pour la construction d'un projet requiert parfois un accompagnement plus soutenu.

La catégorie A « *premiers contacts approchés individuellement et collectivement* » **représente 633 jeunes**, dont 36 % de filles et 64 % de garçons.

La catégorie B représente **1 070 jeunes** participant *à des actions collectives* soit 19 % du public total dont 42 % de filles et 58 % de garçons (événements sportifs, fêtes de quartier, séjours, etc.)

Les catégories C et D, où la *relation est instaurée* et pour lesquels nous menons *un accompagnement éducatif,* **représentent 3 844 jeunes soit 69 % du public total,** et sont en légère hausse par rapport à 2018.

2.1.1 Les tranches d'âge

Les mineurs représentent 66 % du total des jeunes, répartis ainsi par tranche d'âge : 27 % pour les 16/18 ans, 31% pour les 12/15 ans, et 8% pour les moins de 12 ans. Les jeunes majeurs (19/25 ans et plus) représentent 34 %.

Conformément aux recommandations de la charte signée entre le Conseil départemental et les associations, l'action de prévention spécialisée cible en priorité la population des 12/21 ans. En 2019, 85% des jeunes accompagnés appartenaient à cette tranche d'âge soit au total 4 736 jeunes de 12 à 21 ans. Ce public correspond à celui visé par la protection de l'enfance.

Les moins de 12 ans

443 enfants de moins de 12 ans, soit 8 % du public (457 en 2018) bénéficient de propositions ponctuelles, notamment d'actions collectives, autour du loisir : inscription à des colonies durant l'été, séjours dans notre centre de vacances de Montaure. Ces actions collectives nous permettent « d'accrocher » une relation éducative avec ces enfants et leurs familles. Ces moments passés avec les éducateurs constituent un capital utile pour les relations futures.

Ce public, présent dans l'espace public, devrait pouvoir être encadré par d'autres associations ou institutions de proximité, notamment par les centres sociaux, ou être pris en charge par les centres de loisirs de la Ville de Paris. Néanmoins, nous sommes parfois alertés par des enseignants, des directions d'écoles, des assistantes sociales scolaires et des associations de quartier, qui nous signalent ces enfants qui décrochent, en difficulté sur le plan scolaire ou inadaptés dans leurs comportements.

Chaque année, nous soulignons notre action auprès de ces enfants de moins de 12 ans qui relèvent de la protection de l'enfance et que nous ne pouvons ignorer. Il est important d'établir très tôt des relations avec ces enfants qui présentent des signes préoccupant d'inadaptation scolaire et qui sont souvent victimes de plus grands qui les manipulent. Dans certains quartiers, les très jeunes occupent l'espace public sans aucune contrainte et agissent selon leurs propres règles dans un cadre insécurisant. Certains d'entre eux bénéficient dans leurs quartiers d'une aide à la scolarité. C'est un moyen pour nous d'instaurer une relation, de poser des cadres et des repères, de rencontrer les parents, puis de pouvoir leur venir en aide plus facilement, si besoin, lorsqu'ils entrent au collège.

Les 12/15 ans

La population scolarisée au collège (12/15 ans) représente 1716 jeunes (1971 en 2018) soit 31 % de notre public.

Les premiers contacts (Cat. A) concernent 267 jeunes, dont 115 filles et 152 garçons rencontrés grâce au travail de rue, à la sortie du collège.

Grâce à notre présence dans les quartiers les mercredis et samedis nous pouvons proposer à ces jeunes pré-adolescents des activités de loisirs, sportives ou culturelles, qui permettent de tisser et d'établir des relations de confiance avec eux. Les séjours sont également des moments privilégiés pour faire connaissance, le temps d'un week-end ou d'une semaine. Ces moments sont précieux pour nous car ils permettent d'observer et d'évaluer les difficultés de chacun.

Le maintien de la scolarité des jeunes des autres catégories (B, C, et D) représente le principal objectif de notre travail (obligation scolaire). Nous nous efforçons de construire une relation, de maintenir du lien à travers l'organisation d'ateliers d'aide aux devoirs. C'est l'occasion de parler du collège et de leur scolarité. C'est aussi un moyen d'établir un lien avec le collège (CPE) et avec les assistantes sociales scolaires qui suivent ces jeunes.

Nous préparons des sessions de révision pour le brevet des collèges, en partenariat avec les acteurs locaux.

Nous menons avec les partenaires des actions d'aide aux apprentissages : les partenariats engagés avec les collèges (DSA - Dispositifs de Socialisation et d'Apprentissage - médiation - formation des délégués - actions spécifiques sur des classes, réussite éducative, recherche de stages, etc ...) représentent, encore cette année, des actions importantes et demeurent une priorité pour les équipes.

Cette tranche d'âge est cruciale pour l'orientation future, à l'issue de la troisième. C'est durant cette période que survient le décrochage scolaire, qui peut déboucher vers une désocialisation progressive.

Les 16 / 18 ans

Cette population de 1 493 jeunes, soit 27 % du total (1423 en 2018), représente les jeunes qui ont décroché et qui se retrouvent, de près ou de loin, impliqués dans divers trafics. D'autres, nombreux, ont été orientés, sans l'avoir choisi, vers des bacs professionnels et technologiques et décrochent en général progressivement au cours de l'année qui suit. Ils refusent ou mettent en échec la plupart des propositions apportées et se retrouvent dans l'espace public avec les premiers. Les équipes éducatives représentent souvent les seuls repères de ces jeunes en danger. Il leur est difficile d'accepter les propositions des institutions (Education nationale, mission locale, organismes de formation, etc…) en lesquelles ils n'ont pas confiance, vivant l'échec scolaire assez durement. Progressivement, nous mettons en place des actions adaptées et les aidons à construire un projet de vie. Les référents DIP (Dynamique Insertion Professionnelle) des Missions locales sont des personnes ressources précieuses, avec un fonctionnement souple qui permet d'accrocher ce type de public.

A l'approche de la majorité, les chantiers éducatifs peuvent être des supports intéressants pour qu'ils retrouvent confiance en eux.

Les 19 et plus

Ils représentent 34 % des jeunes connus et 1895 jeunes (1726 en 2018). Ils sont faiblement présents en catégorie A et B mais en nombre conséquent dans les C et D, fortement concernés par les suivis individuels. Leur nombre global reste élevé et a même augmenté depuis l'année dernière.

Les situations rencontrées par ces jeunes adultes, au moment de l'insertion et de la recherche d'autonomie, sont de plus en plus complexes. Compte tenu des relations de confiance nouées avec

les éducateurs, ces jeunes adultes sans solution sollicitent de façon naturelle les équipes. Des actions spécifiques, répondant à leurs préoccupations d'insertion sociale et professionnelle, leur sont proposées, ainsi que des orientations vers des partenaires adaptés.

Les chantiers éducatifs représentent un outil précieux pour ces jeunes. Nous les utilisons dès que cela est possible. L'absence de qualification et de formation confine ces jeunes dans la marginalité, voire les ancre dans des conduites déviantes. L'accentuation des mesures pénales contre ceux qui commettent des actes délictueux, leur incapacité à construire ou à consolider leur autonomie, nous amènent à poursuivre les démarches avec eux.

L'orientation post bac professionnel, organisée depuis quelques années au travers du logiciel « Parcours sup », nous a amenés également à mettre en place des ateliers pour les aider dans leurs choix et les guider dans la connaissance des métiers possibles.

Cette application web, destinée à recueillir et gérer les vœux d'affectation des futurs étudiants de l'enseignement supérieur, a été présentée au grand public comme un outil de responsabilisation, mais nous avons pu remarquer son caractère anxiogène chez les jeunes du fait de sa lenteur et de son opacité. Beaucoup d'entre eux, connus par les équipes, se sont tournés vers les éducateurs pour être aidés.

La place des filles

Le public féminin représente 37 % de la totalité du public. C'est le fruit d'une politique volontariste qui vise à aller à sa rencontre et à nouer des liens. Soulignons que les filles occupent peu l'espace public, hormis lors des sorties de collèges. Elles préfèrent rester en groupe aux domiciles de leurs parents, à l'abri des regards et de la « réputation » qu'on pourrait leur faire.

À l'adolescence, elles optent pour sortir en dehors de leur quartier, ce qui est assez aisé à Paris. D'un point de vue général, les filles que nous suivons réussissent mieux leur scolarité que les garçons. Plus elles progressent dans la construction de leur projet professionnel (études - formation) ou de vie (maternité choisie - mariage - autonomie acquise), moins elles nous sollicitent. Cependant, elles vivent des situations familiales et affectives complexes, rencontrent des freins et des pressions culturelles pour conduire leur projet de vie et leur accès à plus d'autonomie. Les situations de grossesse subie, les projets de mariage arrangé, entraînent parfois des réactions de violence extériorisée dans l'espace public, de repli ou de dépression.

Certains groupes de filles se mettent en danger, notamment pour des questions de sexualité. Elles diffusent parfois des images sur les réseaux sociaux sans en maîtriser les conséquences. Il existe une certaine banalisation du commerce du corps : des jeunes filles pratiquent le michetonnage (relations sexuelles contre de l'argent ou des services) sans avoir conscience que ce qu'elles font peut relever d'un commerce ou d'un échange de faveurs et de cadeaux.

Elles peuvent également se retrouver dans des rapports de violences physiques, où certaines se « bonhommisent » comme elles disent, pour garder leur honneur dans le quartier. Notons que dans certains quartiers, et de façon très éphémère, elles peuvent s'illustrer dans des bagarres.

Nous menons des actions spécifiques (danse) pour « les accrocher » et nouer des relations de confiance. Nous mixons le plus souvent possible les groupes lors des séjours, des chantiers éducatifs, des activités sportives (football). Cette attention particulière nous amène à travailler les relations filles /garçons lors des actions que nous menons (séjours, ateliers collectifs, etc.), en organisant des débats, en évoquant leurs représentations tant de la femme que de l'homme pour sortir des clichés et des images stéréotypées.

Devenues majeures, les filles gardent un lien avec l'équipe éducative, mais prennent de la distance avec « le quartier », évitant de fréquenter les garçons. Leur présence dans les activités, les sorties voire les séjours, se raréfie, sauf si des projets sont élaborés à leur initiative.

3. L'ACTIVITÉ DU SERVICE : DES ACTIONS ÉDUCATIVES DIVERSIFIÉES VISANT À RÉPONDRE AUX BESOINS DES JEUNES ET DES QUARTIERS

3.1 LES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les rapports d'activité des équipes illustrent l'évolution constante de l'environnement parisien. En dépit d'un phénomène général de gentrification qui s'intensifie dans les arrondissements où nous intervenons, il existe des poches, des lieux coupés de leur environnement, des immeubles où perdurent des situations de précarité, des secteurs où la mixité sociale a du mal à se faire. Les gens se croisent mais ne se rencontrent pas. L'action des éducateurs permet de construire des ponts avec l'extérieur, avec les autres personnes, les autres territoires pour rompre cet entre soi, cet isolement.

La construction de logements à Paris reste marginale, tant le terrain à bâtir se raréfie. Néanmoins, quelques réhabilitations de lieux historiques, comme la Caserne de Reuilly dans le 12ème, représente des chantiers éducatifs potentiels, à réaliser avec les nouveaux locataires, autour de construction d'espaces de végétalisation.

Certains quartiers connaissent une intensification du trafic de stupéfiants, ce qui a des répercussions sur la circulation des jeunes. Les jeunes de 12 à 16 ans servent de petites mains au trafic et aux plus grands. On constate également la présence de jeunes issus d'autres quartiers, voire d'autres communes de la périphérie parisienne.

La présence policière, plus forte dans le quartier Belleville Amandiers (en ZSP[2] depuis 2019), a fait se déplacer plusieurs points de vente vers Orillon. Ce quartier a connu aussi au premier semestre une forte augmentation du nombre de MNA[3], qui se sont mêlés aux dealers, perturbant fortement la vie des habitants.

3.1.1 Les problématiques « jeunesse » de nos territoires

Les difficultés que les jeunes rencontrent demeurent assez constantes dans le temps. On retrouve la situation familiale, économique et sociale, les problèmes judiciaires, la déscolarisation et l'échec scolaire. Ces difficultés marquent le quotidien des familles, renforcent leur sentiment d'exclusion et fragilisent d'autant plus leur capacité à se construire un avenir différent. Ce manque de perspectives accentue les formes de précarisation (délinquance, addictions), le manque de mobilité, leur refus de l'institution.

Globalement, nous recensons dans les différents secteurs d'intervention :

- L'échec scolaire qui marque pour beaucoup l'impossibilité de s'inscrire dans une insertion sociale et professionnelle cohérente.
- L'absence d'emploi qui touche plus particulièrement les jeunes ne possédant pas ou peu de qualifications professionnelles.
- Les modifications et les crises familiales qui provoquent des souffrances aiguës pour certains jeunes : des parents désemparés, un décalage entre les générations, parfois de la violence et de la complicité face à des actes délictueux. Certains expliquent que les combines, « le business », permettent à toute la famille de s'en sortir.
- Le développement de conduites addictives : elles se traduisent dans des comportements alimentaires excessifs, dans la prise de produits toxiques (alcool, médicaments, cannabis).

[2] Zone de Sécurité Prioritaire

[3] Mineurs Non Accompagnés

Le contexte - ennui désœuvrement, chômage - est favorable au développement de conduites toxicomaniaques. La toxicomanie génère des situations de souffrance psychique pour les consommateurs, de trafic pour les petits revendeurs et une ambiance de crainte et d'insécurité pour les habitants.

Des conduites addictives sont également dues à l'utilisation excessive et non mesurée des écrans et des réseaux sociaux, où certains tentent de se réfugier dans un monde virtuel en se coupant du monde réel.

- Les difficultés liées à l'intégration ou à la question de l'immigration : la situation de cette jeunesse désemparée, révoltée, est souvent associée aux jeunes issus de l'immigration, qui revendiquent leur identité, leurs pratiques religieuses, se sentent stigmatisés par les médias et la société.
- De nombreuses conduites à risque : l'une des plus courantes est la conduite de scooter ou de voiture sans permis ; ou, du fait d'un rapport au corps très difficile, de ne pas soigner des pathologies banales, qui donc dégénèrent.
- Des phénomènes de délinquance et de violence : Quelle peut être la vie quotidienne d'un jeune sorti du système scolaire sans diplôme ou avec un diplôme peu valorisant, au chômage et qui traîne à longueur de journée dans « sa cité » ? Le sentiment de frustration, de relégation aux marges d'une société qui n'honore pas ses promesses, peut expliquer le refus de « jouer le jeu » tel qu'il est compris par nombre de ces jeunes.
- L'absence de repères et de connaissance des codes sociaux qui rend difficile leur intégration dans des structures de droit commun.

Ces jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation sont rencontrés dans leur grande majorité dans l'espace public, lors du travail de rue. Ces rencontres régulières sur leurs lieux de vie amènent les éducateurs à construire, au fur et à mesure des rencontres et des sollicitations, un parcours d'insertion souvent entrecoupé de ruptures (incarcération ou autre…).

3.1.2 Les partenariats et la construction de réseaux

Le partenariat constitue un axe majeur de notre travail en prévention spécialisée. Notre rôle consiste avant tout à « être des passeurs » vers des personnes qui vont traiter la situation problématique du jeune. Nous ne sommes que des intermédiaires qui suivent et accompagnent ce lent processus de resocialisation et cette mise en lien avec l'univers institutionnel que le jeune a déserté.

Nous essayons de rencontrer formellement chacun des partenaires au moins une fois par an, pour faire le point sur notre actualité et les suivis communs, et nous rappeler nos missions respectives.

Ce travail est fortement dépendant des personnes qui le font vivre et des relations qui ont pu s'établir au fil du temps, les départs et mutations entraînent la perte de ces relations et celle d'un peu d'histoire du quartier. Il nous faut à nouveau reconstruire avec les nouveaux arrivants, mais cela demande du temps.

Il est important pour les équipes de se constituer un réseau partenarial capable de traiter en permanence différentes questions autour de la scolarité, de l'insertion professionnelle, de la justice, de l'accès aux droits, de la santé, etc. C'est en fonction des évaluations des situations individuelles et collectives que les éducateurs construisent des espaces d'échanges avec d'autres professionnels et déterminent les modes opératoires susceptibles de rendre complémentaires les interventions. Cette dynamique partenariale et de développement de réseaux, très territorialisée représente un « maillon éducatif » indispensable qui contribue à renforcer et développer le « lien » entre notre public et une diversité de structures et de personnes.

La dimension locale de proximité demeure une priorité car elle permet de construire des liens sociaux avec les habitants et les familles. Nous menons dans tous les secteurs des actions qui favorisent ce vivre ensemble (les centres sociaux, les associations culturelles ou d'éducation populaire, les espaces jeunes, les centres d'animation, les directions de la ville telles que la DPSP, les EDL (Equipes de Développement Local) et la DJS (Direction Jeunesse et Sports). Ces relations que nous entretenons permettent aux jeunes, aux familles, aux habitants de retrouver une place dans le quartier.

Nous maintenons des relations avec l'ensemble des collèges des arrondissements, ce qui nous permet de travailler avec les élèves en difficulté. Nous avons signé, en début d'année, une convention avec le rectorat de Paris relative aux mesures de responsabilisation, mais les équipes peinent à s'en emparer.

Fin septembre, avec la PJJ et les Réglisses (Droit enfance), l'ensemble des éducateurs du 20ème a participé à une demi-journée autour de la justice des mineurs québécoise, intitulée « *A l'épreuve de la gestion des risques, les outils d'évaluation actuariels et le suivi des jeunes délinquants hors les murs : de l'accompagnement au contrôle ».*

Cette année, nous n'avons été conviés qu'à une seule séance de travail du CPPEF Thématiques (Comité Prévention, Protection, Enfance, Famille) ; celle-ci, réalisée en juillet, portait sur l'aide éducative à domicile (AED) et a concerné les équipes du 11ème et du 12ème.

Nous avons participé à certaines réunions nominatives du CPPEF, notamment lorsque nous connaissions les jeunes concernés, ce qui nous a permis d'apporter des éclairages spécifiques et des éléments sur l'environnement dans lequel ces jeunes évoluent.

Nous continuons à penser que notre place dans ces réunions peut être pertinente quand nous connaissons les jeunes et si nous pouvons apporter « un plus » à la situation. En revanche, devenir membre permanent de cette instance, comme cela a pu être parfois évoqué, ne nous apparaît pas d'un grand intérêt.

Plus globalement, nous gardons des contacts réguliers avec les éducateurs de l'ASE des différents arrondissements et nous ne manquons pas d'échanger autour de situations communes. L'interconnaissance et la compréhension des missions de chacun permettent des passages de relais et créent de la complémentarité entre services, au bénéfice des jeunes.

3.1.3 L'inscription dans la vie des quartiers et des arrondissements

La direction et les équipes éducatives sont en relation avec les élus des cinq arrondissements en charge des politiques de jeunesse, de prévention et/ou de sécurité, d'action sociale, de sport, de la politique de la ville, de la culture, et parfois du logement pour des situations particulières. L'organisation de réunions de concertation et d'échanges varie selon les quartiers, les modalités de présence et les sollicitations des élus. Dans le 11ème l'équipe a développé tout au long de l'année un projet pour inscrire au budget participatif plusieurs actions, dont la prévention routière, l'insertion, un atelier vidéo et l'organisation d'initiatives autour de la citoyenneté. Mener ce projet à terme a nécessité d'établir des relations avec l'ensemble des acteurs et des habitants du quartier. Dans tous les territoires, nous favorisons « le pouvoir d'agir » pour que les habitants prennent en charge leur vie dans la cité.

Pour la troisième année nous avons participé à l'organisation d'un vide grenier dans le 12ème (rue Claude Decaen) en inscrivant les jeunes dans l'organisation, à travers un chantier éducatif.

De façon générale, nous prenons une part active à l'organisation de nombreuses fêtes de quartier (animation - gestion de tournois de football - tenue de stands), avec le souci d'y impliquer des jeunes.

Sur le terrain les équipes initient et participent à toutes les initiatives locales qui contribuent à la construction du lien entre les habitants, entre les générations et entre les différents acteurs : prévenir les phénomènes d'exclusion et l'isolement restent des préoccupations centrales.

Nos actions collectives (sports, loisirs, culture, etc…), menées avec différents groupes de jeunes notamment ceux qui occupent l'espace public, contribuent à la prévention des rixes, des incivilités et des conduites à risques. Elles permettent aux jeunes de « sortir du quartier » ou encore, lors de séjours, de s'éloigner de Paris. Elles offrent aux éducateurs des occasions d'échanges, permettant d'aborder avec les jeunes les difficultés qu'ils rencontrent.

Inscrites dans une logique d'action éducative globale, les actions collectives induisent des modifications dans le comportement des jeunes, créant, par contrecoup, un impact indirect sur les dynamiques de quartier.

3.2 L'ACTION EDUCATIVE MENÉE

Conformément à l'esprit du projet de service, les équipes construisent des stratégies pour accompagner les jeunes les plus « en marge », les plus fragiles, les plus éloignés d'une insertion sociale et professionnelle, souvent rebelles ou rétifs, et assurer leurs suivis éducatifs.

A partir de ces accompagnements collectifs et individuels, les éducateurs évaluent les difficultés et les potentiels de chacun afin de leur proposer la meilleure réponse, en utilisant toutes les modalités d'actions spécifiques à la Prévention Spécialisée.

3.2.1 Une lecture au travers de la répartition du temps de travail

Les **moyens humains** des équipes varient d'un territoire à l'autre, en fonction du nombre de postes conventionnés et pourvus.

Pour mieux évaluer le temps de travail effectué par les éducateurs et produire des données communes en fin d'année, nous avons mis en place un outil identique pour chacune des équipes. Sur leurs fiches horaires, les éducateurs indiquent le temps passé **directement auprès des jeunes** et **a contrario, le temps que nous nommons indirect.**

Le premier indicateur concerne **le travail mené en lien direct** avec les jeunes, leur famille ou leur environnement. Il concerne le travail de rue, les actions collectives, les suivis individualisés, la présence sociale (fêtes de quartier, vide grenier, etc.). **Nous ne pouvons pas isoler le travail de rue, des actions collectives ou des accompagnements individuels. Il s'agit d'une action globale qui représente le « face à face avec les jeunes ».**

Le second indicateur concerne **le travail indirect** correspondant aux réunions internes et externes et aux tâches administratives. Ce temps est indispensable à l'activité du service.

En 2019, le **travail direct a représenté 76 % de l'activité des éducateurs** (contre 81 % en 2018) et le travail indirect **24 %.** Cette moyenne annuelle ne montre pas les différences et les variations, parfois importantes, qui existent d'une équipe à l'autre.

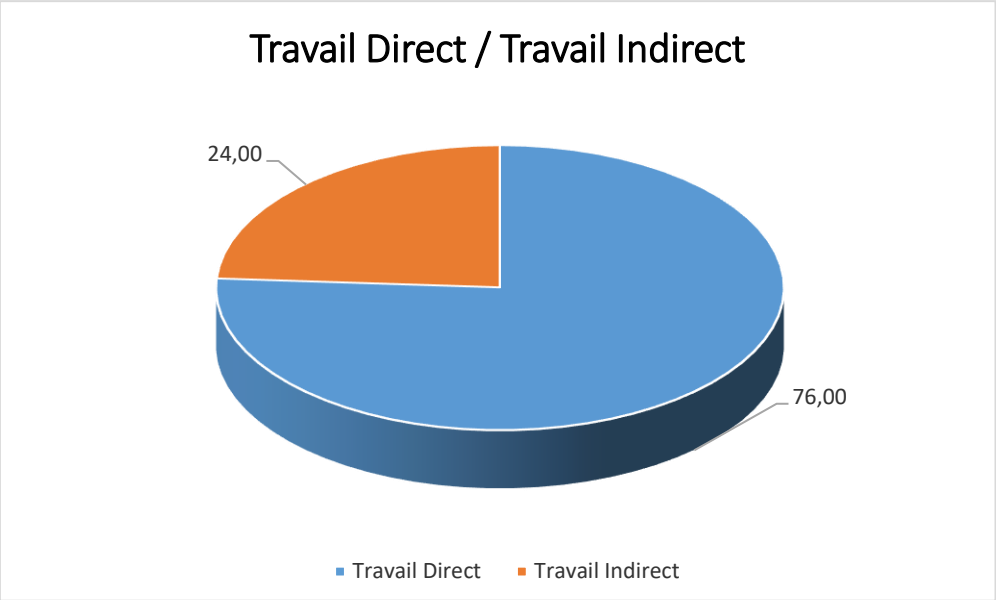

La diminution du travail direct (moins 5 points par rapport à 2018) s'explique en grande partie par l'élaboration de la nouvelle convention qui a demandé un travail accru. L'organisation de groupes de travail sur l'espace numérique, puis dans la foulée sur la prévention des rixes, a mobilisé l'ensemble des éducateurs de chacune des équipes, tout au long de l'année.

De plus, les équipes ont été mises à contribution, au même moment, pour la mise en route des formations sur le diagnostic territorial (CRESS), pour la formation d'éducateurs « pilotes » sur l'intelligence collective (CESTES-CNAM) et du fait de la réflexion engagée par l'équipe cadre, avec le soutien de l'Escale.

Le travail de rue a particulièrement souffert de cette baisse puisqu'il représente cette année 24 % du travail direct, contre 29 % en 2018. L**es suivis individuels** et **les activités collectives**, qui représentent respectivement **19 %** et **33 % du travail direct en 2019, sont restés stables**.

Les **activités indirectes** ont, a contrario, augmenté, représentant **24%** du travail mené (contre 20 % en 2018), avec une augmentation des temps de réunions[4] (**15%** contre 11 % en 2018) et une stabilité des tâches administratives (**9 %)**.

EQUIPES 2019

TRAVAIL DE RUE	ACTIONS COLLECTIVES/SEJOURS	ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS	TEMPS DE REUNION	ADMINISTRATIF
24	33	19	15	9
Travail direct			Travail indirect	

[4] Annexe 4 à la Convention : *« Le temps de réunion. Au sein de cet item, ne seront pas différenciées les réunions internes et réunions partenariales* ».

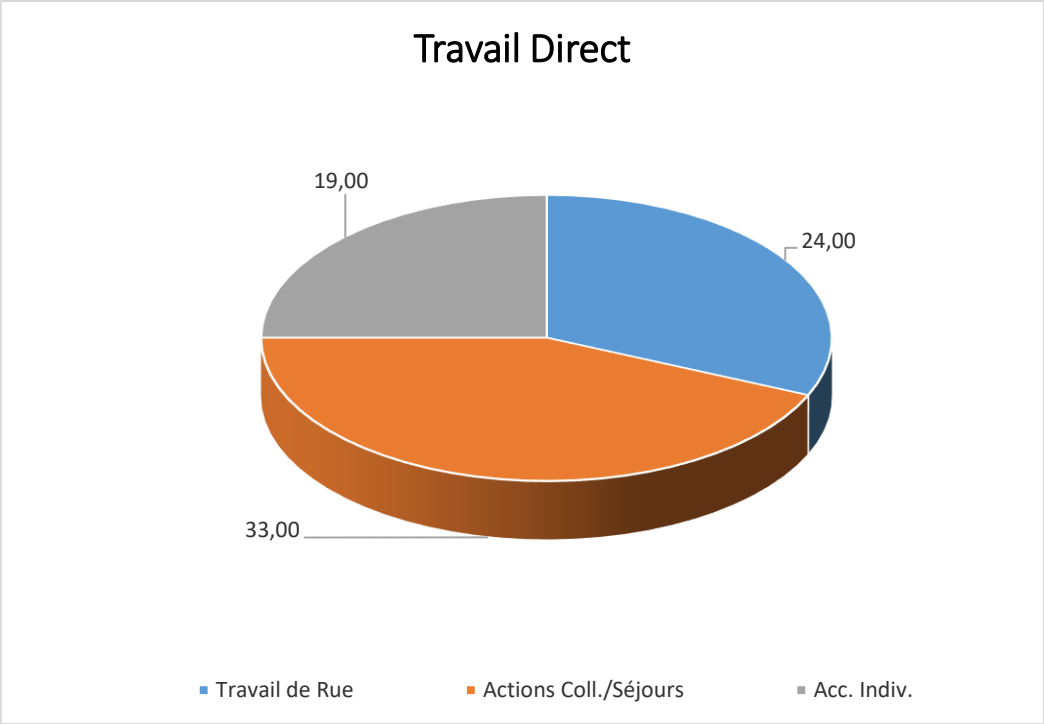
Travail Direct
19,00
24,00
33,00
Travail de Rue
Actions Coll./Séjours
Acc. Indiv.

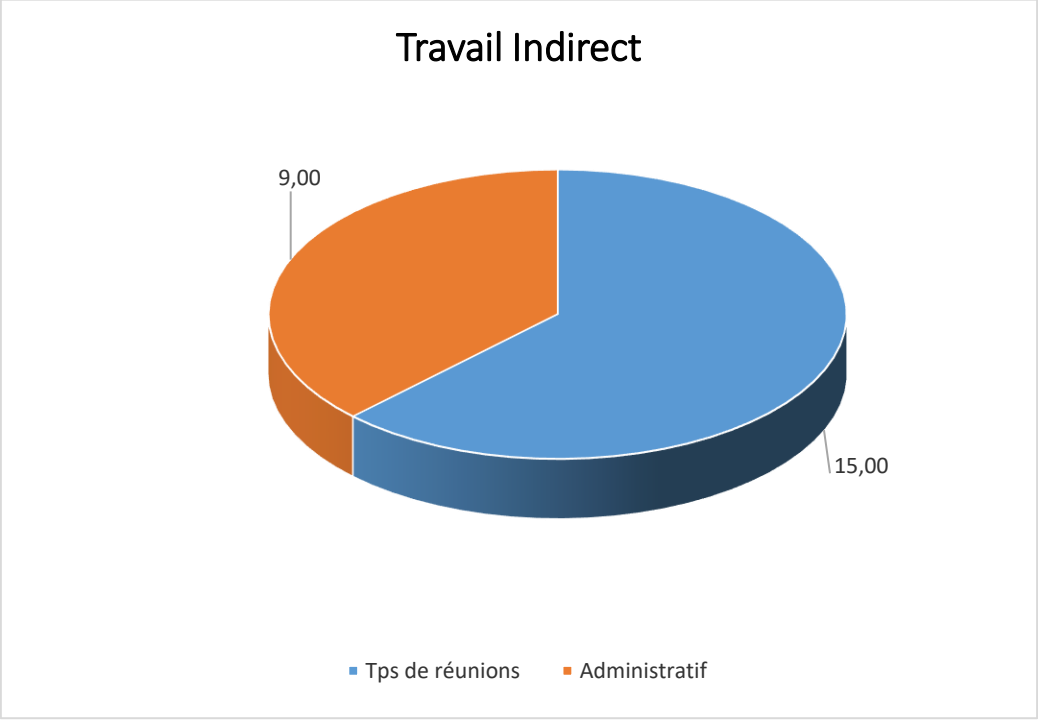
Travail Indirect
9,00
15,00
Tps de réunions
Administratif

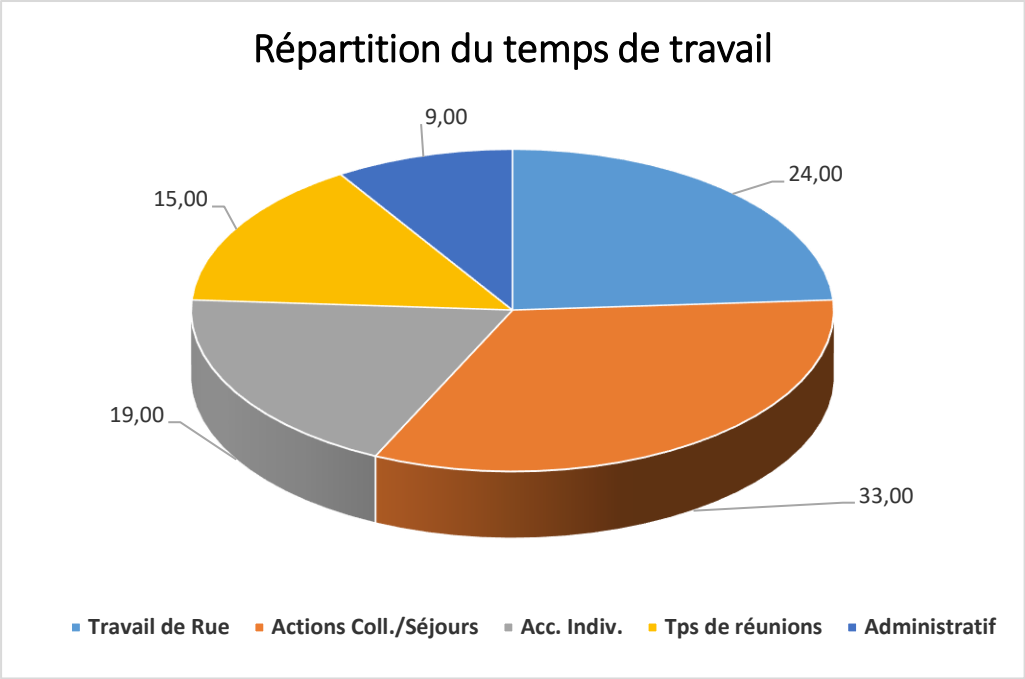

3.2.2 Analyse de l'activité par nature d'actions menées

Le rapport d'activité de chacune des équipes éducatives tente de rendre explicites les réponses apportées, en fonction des âges concernés. On note cependant des préoccupations communes qui se traduisent, dans les actions, par la nécessité :

- D'agir sur **la scolarité des jeunes** dès le plus jeune âge, pour leur assurer une plus grande réussite ;
- D'occuper leur **temps libre**, source d'épanouissement, en leur donnant des repères à travers les actions collectives ;
- De les accompagner dans l'élaboration de leur **projet de vie,** dans la construction d'une **insertion durable** et pour accéder progressivement à leur autonomie (emploi – logement).

L'accompagnement à la scolarité

Nous intervenons dans plus de 26 collèges des 11ème, 12ème, 14ème, 19ème et 20èmearrondissements de Paris. Certaines équipes n'interviennent que dans un seul collège, d'autres dans plusieurs établissements.

Ces interventions prennent diverses formes, éventuellement cumulables, qui varient en fonction du contexte local et des possibilités de partenariat avec les établissements scolaires :

- Accompagnements scolaires individuels de jeunes (recherches de stages, suivis de jeunes en risque de déscolarisation).
- Aide aux devoirs en dehors du collège : mise en place d'ateliers d'aide aux devoirs menés par les éducateurs avec le soutien de vacataires et de bénévoles (étudiants et retraités).
- Participation aux programmes personnalisés de réussite éducative.
- Participation aux dispositifs de socialisation et d'apprentissage (DSA).

- Participation aux réunions des équipes relais.
- Participation ou co-encadrement de sorties scolaires (qui peuvent être des mini-séjours) avec des enseignants et/ou des CPE.
- Participation au CESC (Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté).

Les actions liées à la scolarité sont complétées par un travail avec les familles pour les aider à accompagner leurs enfants dans leur scolarité. Le contexte familial, social et l'environnement sont pris en compte au moment d'appréhender les difficultés scolaires des jeunes suivis.

L'objectif général des équipes est de maintenir les jeunes suivis dans une scolarité satisfaisante car nous connaissons les risques encourus en cas de déscolarisation (difficultés majeures d'insertion professionnelle ultérieure, isolement en famille et perte de liens avec les pairs scolarisés). Certains d'entre eux entrent dans des conduites délictuelles du fait d'un décrochage scolaire progressif et d'une perte d'intérêt à poursuivre la scolarité. Ce sont également eux qui occupent l'espace public avec leurs aînés et participent aux bagarres entre quartiers.

L'appât du gain facile et rapide reste le principal attrait des différents trafics dans une société où l'argent a pris une place de plus en plus importante avec des pressions normatives exercées par l'appel à la consommation.

Les éducateurs mènent un important travail auprès des jeunes pour qu'ils reprennent confiance en eux. Les difficultés scolaires ou relationnelles qu'ils rencontrent dans les collèges sont anciennes. Au fil des années ils ont acquis la conviction « qu'ils n'y arriveront pas », qu'ils sont « nuls ». Ces jugements dévalorisants ont un impact sur leurs résultats scolaires et font que, pour se démarquer, ils ont des comportements inadaptés qui renforcent ce sentiment d'exclusion.

Les populations accompagnées dans ce cadre sont plutôt homogènes socialement : familles monoparentales et familles nombreuses aux revenus modestes s'y côtoient. Cette situation rend complexe l'encadrement éducatif : l'exiguïté des appartements, les fratries importantes, l'impossibilité d'avoir un espace privé (chambre), expliquent la recherche d'un lieu de loisirs extérieur permettant de se réunir entre pairs.

Les activités et sorties collectives

Les activités collectives permettent aux éducateurs d'établir ou de renforcer une relation éducative grâce à des expériences concrètes et partagées, et de mieux évaluer les comportements problématiques qui mettent en échec les processus de socialisation des jeunes.

Les sorties éducatives permettent au quotidien, de manière simple et réactive, de construire des espaces propices au développement de la relation éducative hors des lieux d'habitation des publics ou des points habituels de regroupement des jeunes.

Les sorties éducatives, sportives, culturelles ou de loisirs sont réalisées les mercredis et samedis durant le temps scolaire et pendant les vacances. C'est un moyen d'entretenir les relations avec les groupes dans les quartiers. A long terme, elles permettent d'instaurer des relations de confiance précieuses qui peuvent initier et rendre possibles les demandes des jeunes.

Les séjours, un outil stratégique

Les camps et les week-ends constituent **un véritable support éducatif** qui est utilisé par toutes les équipes. Ces moments de rupture « avec les jeunes » hors de leur quartier offrent l'avantage de « vivre avec » un groupe et de partager des moments de convivialité, de mieux se connaître, de respecter des règles de vie collective communes. Ils favorisent les échanges, l'interconnaissance,

la découverte d'autres paysages, d'autres manières de vivre et sont souvent le démarrage d'un accompagnement individualisé.

Les équipes développent également de plus en plus une « pédagogie » participative aux séjours. Les jeunes sont impliqués dans leur préparation, leur financement, leur réalisation et leur restitution, notamment lorsqu'il s'agit de séjours de Solidarité Internationale.

Les objectifs principaux de ces séjours sont :

- Une meilleure connaissance et l'évaluation d'un groupe de jeunes en dehors de leur cadre de vie quotidien (comportements, relations…) ;
- La consolidation du lien éducatif et l'instauration d'une relation de confiance ;
- La réponse à un besoin de « faire rupture » avec un environnement souvent problématique.

En 2019, 105 séjours représentant 450 journées (105 en 2018) ont été organisés, durant les vacances scolaires, pour un total de 780 personnes concernées, dont 732 jeunes et 48 familles (parents).

La durée des séjours, variable selon le lieu, le temps de transport et le projet, est en moyenne de 4 jours.

Nombre d'entre eux sont financés par des subventions obtenues auprès des dispositifs VVV (Ville Vie Vacances) ou VVV-SI pour les séjours internationaux, par des chantiers éducatifs ou par la participation des jeunes à diverses ventes (buvettes, tractages, vide-greniers, etc.).

Certains sont construits avec les partenaires des quartiers (centre anim', centre sociaux, associations, etc…).

Des week-ends sont organisés avec des familles, dans une logique de soutien à la parentalité. D'autres séjours portent sur la prévention du décrochage scolaire, avec notamment une aide à la préparation aux brevets. Enfin, d'autres encore visent à extraire des groupes de jeunes de leur quartier et prévenir ainsi les problèmes qu'ils génèrent dans l'espace public, du fait de leur inactivité.

Les séjours constituent des moments forts sur le plan relationnel, révélant l'engagement des éducateurs auprès de publics en difficulté.

Cette année encore, 3 séjours inter-équipes ont été réalisés ; développant la transversalité entre les éducateurs et la mixité géographique des jeunes, ces séjours nous ont permis de travailler les questions de rivalités inter-quartiers, et l'ouverture à l'autre. Un séjour à dominante sportive, intitulé « Belleville Paris Londres à vélo » illustre bien cette dynamique.

Comme chaque année, notre service organise pendant l'été des séjours d'une semaine pour permettre aux 6 à 15 ans qui ne partent pas en vacances de sortir de Paris. Ces séjours se déroulent dans le Centre de vacances de Montaure, propriété de la Fondation, en Normandie. Dans ce cadre, nous avons accueilli cette année 113 jeunes (61 filles et 52 garçons), répartis sur 7 semaines. Ces séjours offrent un dépaysement à proximité de la mer, dans un cadre campagnard de grande qualité. Ils sont encadrés par les éducateurs de tous nos secteurs d'intervention, accompagnés de vacataires.

Les aides au départ dans des organismes extérieurs

Les familles ont de plus en plus de difficulté à faire partir leurs enfants dans les organismes extérieurs, du fait des coûts des séjours trop élevés et de la précarité de leur situation.

Au total 188 jeunes de 6 à 18 ans sont partis en vacances, dans des séjours d'une à quatre semaines. La qualité des activités proposées, la mixité sociale, les nouvelles rencontres ont été pour ces jeunes des moments très importants qui leur ont permis de découvrir d'autres milieux, de pouvoir s'enrichir et partager.

L'organisation de ces départs est toutefois chronophage et représente un investissement important des éducateurs (notamment lors de la constitution des dossiers, de l'accompagnement des enfants au démarrage et au retour de la colonie pour les plus petits, voire de leur rapatriement dans certains cas).

La Ville de Paris a maintenu le dispositif « Vacances Arc-en-Ciel », ce qui nous a permis de faire partir environ 110 jeunes dans des colonies. La caisse des écoles du 11ème a fait partir 16 jeunes.

Le partenariat développé par l'équipe Orillon avec le Comité Central d'Entreprise de BNP Paribas s'est poursuivi, en faisant partir 61 jeunes, quand celui construit avec le Secours populaire a permis à 1 jeune de s'inscrire en colonie. Majoritairement, ces jeunes sont issus du secteur « Orillon grand Belleville » dans le 11ème.

L'insertion sociale et professionnelle

Le thème de l'insertion sociale et professionnelle représente le deuxième volet important après la scolarité, dans le volume des actions que nous menons auprès des publics. La question de l'insertion nécessite de la patience avec le public de prévention et se réalise dans le temps. La plupart des jeunes n'ont acquis ni position sociale dans la société, ni place reconnue, ni statut, sinon dans des conduites déviantes et marginales.

Pour que ces jeunes intériorisent un ensemble de valeurs, de normes, de règles communes, nous mettons en place des activités, des séjours, des chantiers pour les adapter progressivement à l'environnement social.

En 2019 notre partenariat s'est poursuivi dans le cadre de la convention qui lie les différentes associations parisiennes de prévention.

Nous sommes en lien avec 5 sites de la Mission locale (5 sur les 6 existants) : Paris centre, Site soleil, Site avenir, Paris Est et Haut de Ménil'. Un travail régulier autour des jeunes suivis en commun est réalisé dans le cadre des comités de suivi sur chacun des sites.

Le Dispositif d'Insertion Professionnelle (DIP) et ses conseillers dédiés continuent d'apporter une réelle valeur ajoutée au travail d'insertion professionnelle des jeunes relevant de la prévention spécialisée. Sur chacun des secteurs, la personne référente est précieuse dans le sens où elle peut se montrer disponible, réactive, par rapport à un public qui est fuyant, en rupture et très éloigné de l'insertion. Le lien qu'elle réussit à tisser, tant avec les jeunes qu'avec les éducateurs, permet d'obtenir de bons résultats.

Depuis l'année passée, le PRIJ (Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse) est venu s'ajouter aux dispositifs visant nos publics, dans certains sites de la Mission Locale. Ce dispositif impulsé par le Préfet de région, s'inscrit dans une logique de priorisation et vise à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers. Ce dispositif a considérablement renforcé et amélioré le suivi des jeunes.

Sur le plan quantitatif, nous accompagnons, conjointement avec la Mission locale de Paris, 458 jeunes dont 65 en DIP, qui sont identifiés comme relevant du Protocole Prévention/Mission Locale de Paris. *Ces chiffres sont sujets à caution compte tenu qu'ils n'ont pas été réactualisés. S'il n'y a pas de diminution globale, il conviendra l'an prochain de tenter de s'approcher un peu plus près de la réalité des suivis des équipes.*

- 60 jeunes dans le 11ème dont 5 entrés dans la DIP
- 84 jeunes dans le 12ème dont 15 dans la DIP
- 51 jeunes dans le 14ème dont 1 dans la DIP
- 118 jeunes dans le 19ème dont 26 dans la DIP
- 145 jeunes dans le 20ème dont 18 dans la DIP

Différentes entités de la Fondation sont également mobilisées pour contribuer à l'insertion des jeunes relevant de la prévention spécialisée : le SAFIP, organisme de formation, l'Espace Dynamique d'Insertion le TIPI et l'entreprise d'insertion, INFOBAT. Le savoir-faire de cette dernière est utilisé à double titre : pour les opportunités qu'elle offre en matière de postes d'insertion et pour l'accompagnement qu'elle assure dans le cadre des chantiers éducatifs.

Pour les éducateurs, les chantiers éducatifs représentent un outil précieux quand il s'agit de redonner confiance à des jeunes qui sont parfois très éloignés de l'insertion sociale et professionnelle. C'est une première expérience de travail et, pour les éducateurs, une façon d'apporter une réponse concrète et de renforcer la relation éducative par le « travailler ensemble ».

Le chantier n'a pas à priori d'ambition d'insertion économique, mais vise à aider les jeunes à retrouver confiance en eux, à répondre à un besoin de reconnaissance et de valorisation, à mesurer leur motivation à effectuer un travail en s'y confrontant, à les aider à adapter leur comportement en intégrant en particulier les règles liées au travail (horaires) et à la vie de groupe, à leur donner une première expérience professionnelle, et donc à les inscrire dans une démarche de citoyen actif. Au fil du temps, les chantiers éducatifs sont aussi des sources de financement par exemple d'un projet collectif (séjour international).

Cette année encore, les partenariats développés pour la mise en œuvre de chantiers éducatifs se sont poursuivis et amplifiés : notamment avec les bailleurs sociaux (Paris Habitat, Elogie-Siemp, Efidis,), mais aussi avec les mairies dans le cadre des forums associatifs des 12ème et 20ème arrondissements, du salon des séniors dans les 11ème, 12ème et 20ème (restauration), ou encore lors de la fête de la musique (20ème), de diverses fêtes de quartier, etc.

En participant à des travaux liés à un intérêt collectif, les jeunes créent des relations avec les habitants des quartiers et les institutions (bailleurs sociaux par les gardiens d'immeubles, mairies par les employés municipaux…). Cette année 34 chantiers éducatifs, représentant 206 jours, ont été organisés pour 143 jeunes, dans des domaines aussi différents que le bâtiment (peinture), la menuiserie, le tri sélectif, la manutention, l'accueil, la médiation sociale, les espaces verts. La majorité des jeunes sont majeurs et ont moins de 25 ans. La proportion des filles, si elle reste faible, tend à augmenter.

Dans le domaine de l'insertion professionnelle, nous notons une certaine régulation du marché de l'ubérisation. Les jeunes sollicitent beaucoup moins les équipes autour de ces questions, voire abandonnent des activités qui au final leur rapportent peu pour de gros volumes horaires. Dans un certain nombre de territoires, les équipes continuent cependant les actions visant à former les jeunes au statut d'auto-entrepreneur et à les accompagner dans la résolution de leurs difficultés lorsqu'ils se sont lancés dans l'aventure sans formalisme.

4. LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le pilotage du service est assuré au travers d'un certain nombre d'outils :

- des réunions mensuelles de secteur avec les chefs de service (11ème/12ème - 20ème - 19ème/14ème), autour des actions menées sur les quartiers ;
- des réunions mensuelles avec l'ensemble des chefs de services, portant sur le fonctionnement du service ;
- des réunions de l'ensemble des salariés du service, afin de diffuser des informations institutionnelles et des apports théoriques.

Tout au long de l'année, nous avons poursuivi la mise à plat du fonctionnement organisationnel. Le service s'est agrandi de façon significative depuis 4 ans, le pilotage nécessite désormais de nouveaux

outils plus appropriés. La dématérialisation de tout un ensemble de travaux comptables et administratifs est souhaitable et projetée (notes de frais, plannings, fiches horaires).

La formation des « pilotes », engagée avec le Cestes – Cnam, va nous permettre d'organiser des groupes de travail et mobiliser des éducateurs sur des « recherches actions », qui vont venir nourrir les pratiques professionnelles.

Le travail, engagé l'an passé avec le CHSCT, a permis la mise en place de groupes de travail, constitués à partir des différentes catégories professionnelles, afin de recueillir la parole des personnels. La rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) a pu alors commencer, sur la partie des risques psychosociaux. Ce document sera terminé en 2020.

Au moment de la rédaction de ce rapport d'activité, des modifications sont déjà effectives au niveau de la direction. Le directeur adjoint a été nommé directeur du service alors que la directrice a rejoint le siège de la Fondation, au poste de directrice générale. La nouvelle directrice adjointe a été embauchée en mars. Ces changements ne manqueront pas d'avoir des retentissements sur le service ; nous nous efforçons toutefois de mener ce travail progressivement et garderons la continuité des projets déjà engagés.

4.1 LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS

La réorganisation des secteurs Belleville Amandiers Pyrénées a conduit au décloisonnement des équipes et des actions, au développement des projets inter-quartiers en se projetant dans un vaste quartier proche du grand Belleville. Le chef de service de l'équipe Pyrénées est dorénavant responsable des deux secteurs (Pyrénées/Amandiers), quand celui de Belleville reste sur son unique secteur.

Depuis le déplacement du chef de service de Fougères sur l'équipe Rébeval, la cheffe de service de Pelleport a pris la responsabilité des deux équipes (Fougères-Pelleport), depuis septembre 2019.

Il y a une certaine stabilité des salariés dans notre service. Compte tenu du nombre de postes éducatifs, la vacance de poste reste faible mais il est toujours aussi difficile de trouver de nouveaux éducateurs. Il y a peu de candidats quand nous faisons paraître une annonce. Nombre des nouvelles recrues proviennent des stages, de nos relations tissées avec les écoles de formation et par le bouche à oreille.

5 postes restent vacants à la fin de l'année (1 Porte d'Orléans, 1 Pernety, 1 Place des fêtes, 1 Belleville, 1 Pyrénées).

En 2019, les mouvements de personnels sont les suivants :

3 sorties (8 en 2018)

- 3 ruptures conventionnelles (3 éducateurs)
- 3 démissions (3 éducateurs)
- 1 licenciement (1 cheffe de service éducatif)

13 entrées (14 en 2018)

- 6 CDI (6 éducateurs)
- 4 CDD (2 éducateurs – 1 chargé de mission - 1 cuisinière pour le centre de vacances)
- 1 monitrice-éducatrice en contrat de professionnalisation

24 contrats de vacations (17 en 2018)

- 17 vacataires d'activités (dont 16 vacataires scolaires)
- 7 vacataires d'activités du centre de vacances

Pour soutenir les activités d'accompagnement scolaire, afin d'en améliorer la qualité et ne pas grever la disponibilité des éducateurs, 16 vacataires scolaires sur 2 années scolaires, étudiants ou

dans un cursus du travail social, viennent apporter leurs compétences aux collégiens concernés. Plusieurs équipes bénéficient de l'appui de bénévoles (Amandiers - Orillon - Porte de Vanves - Place des Fêtes - Belleville - Pelleport – Rébeval - Curial).

4.2 L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

Durant l'année, les équipes ont accueilli **9 stagiaires : 8 éducateurs spécialisés** (5 le 1er semestre et 4 au 2ème semestre) pour leur stage long à responsabilités, avec des intégrations selon les semestres et rythmes des centres de formation, et **1 étudiant** en Master 2 « Organismes du secteur social ».

Être *« site qualifiant »* permet de **contribuer à la formation de futurs professionnels**, leur faire connaître et apprécier les missions et les méthodologies d'intervention spécifiques à la Prévention Spécialisée, mais exige aussi de la disponibilité pour transmettre les « fondamentaux » de notre cœur de métier. C'est aussi une opportunité de pouvoir recruter d'anciens stagiaires intéressés par les missions de la prévention spécialisée.

4.3 LA FORMATION ET LE SOUTIEN A L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Nous accompagnons la professionnalisation par le développement des qualifications et des compétences. Nous favorisons la coopération, l'échange, la confrontation des idées et des méthodes. Nous contribuons à la formation initiale et continue des professionnels et nous soutenons l'évolution des métiers et des compétences.

Le **niveau de qualification** des professionnels est élevé, la grande majorité sont éducateurs spécialisés. Sept chefs de services sur les neufs sont titulaires du CAFERUIS ou d'un diplôme équivalent (DEIS, CAFDES).

Globalement, le plan de formation 2019 a concerné 12 personnes. 7 des formations accordées sont diplômantes, soit 3 CAFERUIS[5] (dont un en VAE), 1 DEME [6](en VAE), 1 DEIS[7], 1 licence de droit et 1 formation CAP esthétique. Comme chaque année nous essayons de faire en sorte que les formations longues n'entravent pas le fonctionnement des équipes.

Au sein du service, une attention particulière est donnée au **soutien aux pratiques professionnelles (supervision, groupe d'analyse de pratiques).** Comment trouver les ressources nécessaires pour mieux ancrer nos actions auprès de ces jeunes parfois violents, sans nous laisser envahir par la peur, le désarroi ou l'impuissance, face à certaines problématiques et à l'ampleur des besoins ? Nous soulignons la complexité du principe de la libre adhésion quand la proximité géographique ou physique nous contraint à un « face à face » parfois pesant avec des jeunes régulièrement provocateurs ou en opposition.

Les équipes bénéficient ainsi de l'accompagnement d'un psychanalyste et de 2 psychosociologues qui les aident à réfléchir aux situations qui les préoccupent. Ce lieu de paroles ouvert permet la pause et le recul nécessaires à toute action et offre des pistes de travail à partir d'un meilleur diagnostic des enjeux en cours pour les jeunes. Cet espace peut également être le lieu où sont abordés les conflits dans les équipes.

Les intervenants sont également sollicités dans le cadre de crises particulières, comme cela a pu être le cas suite au décès d'un adolescent, survenu lors de bagarres.

[5] Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

[6] Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

[7] Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2020

En 2020, nous poursuivrons et développerons les orientations suivantes :

- Poursuivre et développer les actions collectives inter-quartiers pour décloisonner et favoriser la transversalité entre les équipes.
- Finaliser l'évaluation interne pour pouvoir entamer en fin d'année l'évaluation externe.
- Suivre la mise en œuvre des priorités définies dans le Projet de service.
- Réaliser les diagnostics de territoire avec le soutien de CRESS.
- Mettre en place un collectif de l'encadrement avec le soutien de l'Escale (groupe d'analyse de pratiques).
- Travailler sur la citoyenneté et l'expression des jeunes afin de les impliquer et les rendre acteurs dans la vie de la cité, le « vivre ensemble ».

PREVENTION SPECIALISEE

SEINE-SAINT-DENIS

PIERREFITTE-SUR-SEINE
VILLETANEUSE
EPINAY-SUR-SEINE
L'ILE-SAINT-DENIS
SAINT-DENIS
SAINT-OUEN
AUBERVILLIERS
STAINS
LA COURNEUVE
DUGNY
LE BOURGET
DRANCY
BOBIGNY
PANTIN
LE PRE-SAINT-GERVAIS
LES LILAS
BAGNOLET
LE BLANC-MESNIL
AULNAY-SOUS-BOIS
NOISY-LE-SEC
ROMAINVILLE
ROSNY-SOUS-BOIS
MONTREUIL
BONDY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
TREMBLAY-EN-FRANCE
VILLEPINTE
SEVRAN
LIVRY-GARGAN
VAUJOURS
COUBRON
CLICHY-SOUS-BOIS
MONTFERMEIL
LE RAINCY
VILLEMOMBLE
GAGNY
NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE
GOURNAY-SUR-MARNE
NOISY-LE-GRAND
Seine-Saint-Denis

SERVICE de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE de SEINE-SAINT-DENIS

35, avenue De Lattre de Tassigny
93800 ÉPINAY-SUR-SEINE
Tél. : 01.48.23.34.42
Fax : 01.48.23.81.07
Mail. : prev93@fjfv.org

Directeur : Yann BOURHIS
Directeur adjoint : Pascal CARPENTIER
1 chef de service administratif
3 secrétaires et comptables
6 chef-fe-s de service éducatif
35 éducateurs spécialisés
2 moniteurs éducateurs en formation (en contrat de professionnalisation)
1 éducatrice spécialisée en formation (en contrat d'apprentissage)
2 agents de Service à temps partiel

Équipes Épinay
Secteur Orgemont : 9 Rue de Strasbourg – 93800 ÉPINAY-SUR-SEINE
Tél. : 01.48.41.11.26
Secteur Centre-Ville : 8 Rue Dumas - 93800 ÉPINAY-SUR-SEINE
Tél. : 01.48.21.77.36
Secteur La Source-Les Presles : 38 Avenue du Cdt Bouchet - 93800 ÉPINAY-SUR-SEINE
Tél. : 01.42.35.07.42

Équipes Ile-Saint-Denis
Secteur sud : 16 Rue Marcel Cachin - 93450 ILE-SAINT-DENIS
Tél. : 01.48.20.06.52
Secteur centre sud : 12 Rue Salvador Allende - 93450 ILE-SAINT-DENIS
Tél. : 01.48.09.24.88

Équipes Saint-Ouen
Secteurs Vieux Saint-Ouen-Soubise- Dhalenne : 10 Rue Gambetta – 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01.40.10.05.38
Secteurs Arago-Payret-Zola : 10 Rue Gambetta – 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 09.81.79.14.83

Équipe Villetaneuse
8, rue Auguste Blanqui - 93430 VILLETANEUSE
Tél. : 01.48.23.21.68

Équipes La Courneuve
Secteur centre/gare : 4/18 Rue Jules Ferry - 93120 LA COURNEUVE
15 Cours des maraîchers - 93120 LA COURNEUVE
Tel. : 01.48.38.15.39
Secteur 4000 nord : 48, Rue Roger Salengro - 93120 LA COURNEUVE
Tel. : 01.48.38.20.23
Secteur 4000 sud : 4/18 Rue Jules Ferry - 93120 LA COURNEUVE
Tel. : 01.48.36.16.52

INTRODUCTION

La prévention spécialisée constitue un mode d'intervention éducative et sociale spécifique, dans le champ de la protection de l'enfance : « *En renforçant le lien social et en aidant à la structuration identitaire, les actions individuelles et collectives influencent la prise de responsabilités et accompagnent l'individu en lui permettant l'accès à de meilleures conditions de vie et vers l'autonomie. Elle travaille à appréhender les jeunes en risque de désinsertion là où ils vivent (rue, milieu, groupes, réseaux) et comme ils sont (sans jugement, dans le respect de leur anonymat) afin d'établir des relations de confiance effectives centrées sur le renforcement de leurs compétences et les possibilités de retrouver une place sur les différents segments de l'espace commun (école, formation, travail, logement, droits)*, précise la brochure « *L'engagement de la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis, aujourd'hui et demain* ». Elaboré conjointement avec Idée 93, les 9 associations/Fondation de prévention spécialisée et le Conseil départemental, ce document a été diffusé à l'ensemble de nos partenaires en janvier 2017. En Seine-Saint-Denis, la prévention spécialisée dispose de moyens qu'il faut préserver, les nouvelles orientations départementales à venir en détermineront une grande part.

Notre service est habilité et conventionné depuis octobre 1995 par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour mener des actions de Prévention Spécialisée dans cinq communes. L'autorisation du Conseil Général de fonctionnement pour quinze ans a été délivrée le 30 novembre 2007 en application de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et de l'ordonnance du 2 décembre 2005. Elle concerne les villes et quartiers suivants :

- Épinay-sur-Seine :	(1995)	Quartiers Centre-Ville et Orgemont
	(2007)	Quartier La Source-Les Presles
- Ile-Saint-Denis :	(1995)	Quartier Sud
	(2005)	Quartier Centre Sud
- Saint-Ouen :	(1999)	Quartier Vieux Saint-Ouen – Soubise – Dahlenne et Quartier Payret – Arago - Zola
- Villetaneuse :	(2000)	Sur tout le territoire communal
- La Courneuve :	(2003)	Quartier Centre-Ville – Gare – ZAC et Quartier 4000 Nord – Verlaine
	(2011)	Quartier 4000 Sud

La coordination du service est située à Épinay-sur-Seine dans des locaux mis, pour un tiers, à disposition par la Ville.

1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

Le 18 avril 2019, l'Assemblée départementale a adopté le 3ème Schéma de prévention et de protection de l'enfance. Ce programme d'actions, prévu pour la période 2018-2022, est l'aboutissement d'une réflexion collective de plus d'un an, à laquelle ont participé de nombreux acteurs concourant à cette politique publique, ainsi que plusieurs usagers qui ont été consultés dans le cadre de réunions collectives.

Le document final est organisé autour de 6 axes stratégiques et 2 axes transversaux, déclinés en 19 fiches-actions. Au travers de l'inter association IDEE 93, la prévention spécialisée et le service ont largement participé à ce travail, en 2018 et cette année.

Notre intervention se maintient dans un contexte de contrainte budgétaire très forte et depuis plusieurs années, de réduction du montant de la dotation globale. Les réductions équivalent au coût budgété de

nos postes vacants (5 en 2019). De plus, comme en 2018, nous avons obtenu le retour de notre budget en fin d'exercice, soit en novembre dernier, ce qui complexifie la gestion financière du service pour assurer l'équilibre financier.

1.1 DÉCÈS DE NOTRE COLLÈGUE ALAIN NAOUENNEC

En janvier 2019, notre service a été endeuillé par la disparition d'un de nos collègues. Il était, aux yeux de tous, une figure emblématique de notre service, portait haut les valeurs d'humanisme et de solidarité qui n'ont cessé de le mobiliser tout le long de sa carrière et plus précisément, comme éducateur de prévention spécialisée et comme délégué syndical. Il avait le goût des mots, du dialogue et de la « dispute professionnelle » pour reprendre son lexique. Lors de la soirée d'hommage qui lui a été consacrée sur la ville de la Courneuve, où il a exercé comme éducateur durant une quinzaine d'années, de nombreuses personnes se sont déplacées, qu'il s'agisse d'élus, de collègues, de partenaires institutionnels ou associatifs, ou d'usagers, jeunes et moins jeunes ; tous ont plébiscité l'homme, l'éducateur, le syndicaliste ainsi que le militant politique. Une multitude de places et de rôles qu'il savait habiter et incarner.

1.2 RECHERCHE-ACTION « JEUNES ET RÉSEAUX SOCIAUX… »

Dans le précédent rapport d'activité nous rappelions qu'en février 2018, la Fondation avait organisé une journée d'étude à l'adresse de l'ensemble de ses professionnels, sur le thème « Les Réseaux sociaux et les pratiques éducatives », ce qui montrait déjà notre intérêt pour les nouvelles situations qui ne manqueraient pas d'émerger, à partir de ce nouvel environnement. Les réseaux sociaux numériques redéfinissent de nouvelles modalités de mise en lien entre les individus, ce qui apporte de nombreuses ouvertures et perspectives de contact mais comporte également de nombreux risques, pouvant affecter le processus d'individuation de l'adolescent-e. Cela enjoint les professionnels à construire une approche respectueuse de l'intimité des jeunes et de leur liberté, dans un cadre éthique adapté à ce nouvel espace d'intervention.

A ce titre, le service, de concert avec les autres services et établissements de la Fondation, a travaillé en fin d'année 2019 au processus de définition d'un cadre éthique et réglementaire, capable d'intégrer les aspects législatifs spécifiques à ce domaine, les valeurs et les postures qui constituent le socle de notre mode d'intervention éducative, ainsi que les conditions relatives au droit du travail. Une avocate spécialiste de ces questions nous a rejoints, afin de nous aider dans l'élaboration d'une charte qui fera référence pour l'ensemble des professionnels de la Fondation. Le document finalisé est attendu au terme du premier semestre 2020.

Par ailleurs, nous évoquions aussi dans le rapport d'activité précédent la mise en œuvre d'une recherche-action intitulée : *« Jeunes et Réseaux Sociaux. Nouvelles pratiques, Nouvelles interactions. Quels enjeux pour la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis ? ».* Pour rappel, cette initiative a été élaborée conjointement avec les 8 associations de prévention spécialisée, IDÉE 93, le bureau prévention du Conseil départemental et la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR). Elle est menée par deux sociologues spécialistes de ce sujet, Catherine Blaya et Benjamin Moignard.

Les attendus de cette recherche-action sont :

- Permettre à l'ensemble des professionnels de mieux appréhender les logiques déployées par les adolescents et les jeunes adultes accompagnés, dans leur usage des réseaux sociaux ;
- Comprendre où en sont les professionnels dans leur connaissance et utilisation des réseaux sociaux afin de développer et adapter leur relation éducative dans le cadre de l'espace numérique ;
- Interroger la définition d'un cadre d'éthique d'intervention, en lien avec les enjeux que posent les nouveaux usages du numérique.

Cette démarche collaborative a d'ores et déjà nécessité 4 comités de pilotage mobilisant les chercheurs, les directions générales, les directeurs d'établissement et les administrateurs de chacune des associations concernées. Parallèlement, des réunions, toujours en présence des sociologues, se sont multipliées avec des éducateurs référents, nommés « facilitateurs » (1 par association).

Malgré quelques écueils inhérents au démarrage du dispositif, les entretiens avec les éducateurs ont pu être réalisés au cours de l'année 2019. Les entretiens avec les jeunes ont pu être commencés et devront aboutir fin février 2020. Dès juin 2019, les chercheurs ont été en mesure de nous délivrer un retour sur des résultats partiels, concernant le positionnement des éducateurs à l'égard de leur intervention, au sein de l'espace numérique. Ainsi, quatre catégories d'éducateurs se dégagent : les « indécis », les « attentifs », les « réfractaires » et les « militants 2.0 ».

Cette définition des catégories constituait un préalable à la production d'un questionnaire qui sera adressé, au premier trimestre 2020, aux éducateurs de l'ensemble des services de prévention spécialisée du département ; il sera élaboré avec les facilitateurs, qui auront également la charge de les administrer et de les analyser.

L'analyse des données ainsi recueillies permettra l'élaboration de nouveaux entretiens, encore plus approfondis, qui seront proposés à un panel d'éducateurs.

Le rapport final, relatif à l'ensemble de la démarche, devrait nous être rendu en juillet 2020.

1.3 L'ÉVALUATION INTERNE

Si la loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a introduit l'obligation de conduire des évaluations internes sur la qualité des prestations des structures sociales et médico-sociales, il nous a vite semblé que cette obligation institutionnelle devait être vécue comme une opportunité, nous permettant d'évaluer la cohérence et l'impact de nos actions.

Une évaluation interne s'appuie sur l'auto-évaluation : il s'agit d'une démarche participative mise en œuvre par la structure, mobilisant l'ensemble des salariés en vue d'analyser les effets des activités et leurs adéquations aux besoins et attentes des usagers.

La méthodologie choisie pour mener à bien cette évaluation a nécessité, en premier lieu, d'apporter des améliorations au « référentiel Fondation » qui répondait plus largement aux attendus de l'éducation spécialisée. Il nous a semblé intéressant que cela puisse se faire de concert avec nos homologues de la Fondation, chargés d'animer les équipes de la prévention spécialisée parisienne. Des échanges croisés nous ont permis d'affiner le référentiel à la réalité de notre mission.

Afin de remplir la grille d'évaluation, nous avons constitué des comités de pilotage, chaque groupe étant plus spécifiquement chargé de répondre à tel ou tel chapitre du document. Chacun des groupes comptait 4 éducateurs-rices (issus d'équipes différentes), 2 cadres (chef-fe-s de service éducatif), un membre de la direction du service et 1 ou 2 représentant(e-s) de l'équipe administrative (en fonction des chapitres et des domaines de l'évaluation). Selon la complexité des chapitres, deux ou trois réunions ont été organisées avec les équipes de pilotage. Nous ne pouvons que constater l'engagement de nombreux éducateurs, qui ont fait preuve de disponibilité pour la mise en œuvre de cette démarche, certains ayant même participé à deux comités de pilotage. De l'avis d'une grande majorité de participants, ces réunions ont été vécues comme des moments intenses en échanges et ont permis à chacun d'enrichir sa perception du service.

Parallèlement, plusieurs questionnaires ont été établis en direction des jeunes usagers, de leurs parents, des équipes éducatives, des partenaires (tant du côté des partenaires de proximité, que du côté des partenaires institutionnels), dans le but de pouvoir recueillir le point de vue des différents acteurs quant à leur appréciation de la qualité d'intervention du service. Riches de toutes ces informations (analyse du référentiel, questionnaires…), nous rédigerons un rapport

synthétique et un plan d'actions destiné à définir tous les points de progrès à réaliser dans les prochains mois. Là encore, pour ce travail, nous envisageons de mobiliser des groupes représentatifs de salariés, l'objectif poursuivi demeurant une évaluation interne partagée avec le plus grand nombre, résultant d'une démarche coopérative efficiente.

Dans la continuité de l'évaluation interne, s'ensuivra en novembre 2020 l'évaluation externe, mise en œuvre avec le concours d'un évaluateur indépendant qui sera chargé de ce travail.

2. L'ACTIVITÉ ÉDUCATIVE

2.1 LES JEUNES DITS « JUSTE CONNUS »[8]

Les jeunes « juste connus » ne sont pas accompagnés individuellement et ne participent à aucune action collective.

3962 jeunes, âgés jusqu'à 25 ans, sont « juste connus » par l'ensemble des équipes, intervenant dans 5 villes. Ce chiffre, sans doute sous-estimé, rend compte des enfants et des jeunes que les éducateurs côtoient dans leur pratique quotidienne du travail de rue et de proximité. Les éducateurs connaissent aussi de nombreux adultes âgés de plus de 25 ans, même si ces derniers ne sont pas comptabilisés ci-dessous.

Jeunes « juste connus »	Nombre		Taux par genre / au total jeunes		Taux total
	G	F	G	F	
Jusqu'à 13 ans	581	285	14,7 %	7,2 %	22 %
14 à 17 ans	704	428	17,8 %	10,8 %	28 %
18 à 25 ans	1322	642	33,5 %	16 %	50 %
Total	**2607**	**1355**	**66 %**	**34 %**	**100 %**
	3962				

Sur les 3 962 jeunes (en baisse de 536 jeunes par rapport à 2018) :

- 1 355 filles sont connues, soient 34 % de l'ensemble – notons que les 713 mineures représentent 50 % des filles connues (en hausse par rapport à 2018).

- Les 2 607 garçons représentent 66 % des jeunes juste connus, le contingent de garçon a augmenté de 400 jeunes en 2019 (les 1285 mineurs comptent pour 33%)

- La part des jeunes majeurs a sensiblement augmenté cette année (elle était de 40 % en 2018 pour 44 % en 2019)

Ces chiffres témoignent du travail quotidien de présence sociale sur les territoires, du travail de rue dans les espaces publics et privés (voies, abords de collèges, etc…) pour aller à la rencontre des jeunes et des groupes de jeunes. Les rues, les places, les halls d'immeubles et autres, constituent un espace de vie, d'échanges et d'activités économiques et sociales où beaucoup de jeunes, principalement

[8] Les tableaux présentés ont été construits avec le Bureau Prévention du Conseil départemental et l'ensemble des associations de prévention spécialisée intervenant en Seine-Saint-Denis. Ils font l'objet d'améliorations régulières, leur dernière modification datant de 2017.

des garçons, se retrouvent. Pour établir des liens avec les filles, des stratégies particulières sont mises en place, notamment des actions avec des partenaires institutionnels et locaux.

Les éducateurs sont présents au sein de ces territoires de vie, dans un contexte d'effacement de la place des adultes, de dérégulation des conflits ordinaires, et souvent de défiance entre les habitants et les services publics et/ou institutionnels.

Il s'agit tout à la fois de mener un travail d'observation, pour analyser et comprendre le fonctionnement du quartier et de commencer à tisser des relations avec des jeunes et groupes de jeunes (garçons et filles) en voie de désocialisation et de marginalisation.

L'éducateur propose une écoute, des discussions, des débats et une permanence dans le temps, au travers de rencontres quasi quotidiennes. Il met en place un nombre important de « micro-actes » jouant un rôle déterminant dans « l'accroche » avec les jeunes concernés. Dans ces échanges informels, il incarne une posture d'adulte de référence qui vient signifier les attentes et les règles sociales, mais laisse ouvert le champ des possibles.

Ces exigences seront encore plus importantes lors des accompagnements individuels.

2.2 LES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

1 080 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement individuel.

Jeunes accompagnés individuellement	Nombre de jeunes par genre		Taux par genre / au total des jeunes		Total	Taux
	G	F	G	F		
Jusqu'à 10 ans	2	6	*0,25%*	*0,75%*	**8**	*1%*
11 à 13 ans	96	70	*9%*	*7%*	**166**	*15%*
14 à 17 ans	249	135	*23%*	*13%*	**384**	*36%*
18 à 21 ans	199	115	*18%*	*11%*	**314**	*29%*
22 ans et plus	151	57	*14%*	*5%*	**208**	*19%*
TOTAL	**697**	**383**	***65%***	***35%***	1080	*100%*
Taux	*65%*	*35%*				

Le nombre de jeunes accompagnés a augmenté de **74 jeunes** (1006 jeunes accompagnés en 2018) :

- 558 jeunes sont mineurs (52%) et 522, majeurs (48%). Cependant, on note des différences selon les genres : 20 % des filles sont mineures cette année, contre 60% l'an passé. Les garçons mineurs, quant à eux, atteignent 51 %, contre 53 % en 2018.

- 65% des jeunes accompagnés sont des garçons, et 35% de filles.

Dans l'ensemble des communes, les équipes continuent de développer des stratégies pour accompagner les filles, ce qui se traduit, cette année encore, par une augmentation : 383 jeunes filles accompagnées contre 313 en 2018, 305 en 2017, 279 en 2016 et 252 en 2015.

- La légère hausse des accompagnements impacte préférentiellement la classe d'âge des jeunes majeurs (48 % du total cette année contre 46 % l'année dernière). Notons que le volume des accompagnements des garçons majeurs demeure important, correspondant à presqu'un quart de la totalité des accompagnements.

- Les équipes ont accompagné 326 nouveaux jeunes (222 garçons et 104 filles), dont 66 % étaient âgés de 11 à 17 ans.

Les équipes intervenant de manière globale, un jeune peut être accompagné dans plusieurs domaines d'intervention.

Nous avons réalisé un total de 1880 actions en 2019 (en baisse de 7% par rapport à 2018) ; sachant que chaque action réalisée nécessite un certain nombre d'actes, plus ou moins chronophages, qui ne sont pas quantifiés, la baisse est donc somme toute une appréciation très relative. A titre d'exemple, la re-scolarisation d'un jeune, exclu de plusieurs établissements, nécessitera évidemment de nombreux actes au cours de l'année, avant d'aboutir. La même démarche sera nettement moins lourde avec un jeune exclu pour la première fois.

Les domaines concernés sont :

- Scolarité : 22,3 % avec 419 actions menées
- Loisirs, sports, cultures : 17,7 % avec 332 actions
- Santé et prévention des conduites à risques : 17 % avec 320 actions
- Insertion professionnelle : 16,1 % avec 303 actions
- Accès aux droits : 15,3 % avec 288 actions
- Justice : 7,6 % avec 143 actions
- Logement : 4% avec 75 actions

La thématique scolarité représente l'axe majeur des accompagnements individuels, depuis plusieurs années déjà ; prévenir l'échec scolaire, l'absentéisme et le décrochage en sont les principaux objectifs.

Les actions individuelles concernant l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture sont mises en œuvre lorsqu'elles constituent un levier essentiel pour le travail éducatif. Il s'agit de donner au jeune les moyens de s'exprimer au travers de ce qui lui fait plaisir, de développer des potentialités et/ou sa créativité. L'année dernière, cette thématique était en 5ème position sur l'ensemble des 7 thématiques répertoriées. Cette évolution constitue un phénomène notable sur l'ensemble de notre service.

L'accompagnement à la santé et à la prévention des conduites à risques n'a pas cessé de gagner en importance ces dernières années pour devenir, dès 2018, le troisième axe majeur de nos interventions.

L'insertion professionnelle n'est plus dans les 3 thématiques prédominantes, comme c'était déjà le cas en 2018. Cette diminution peut s'expliquer par l'éloignement de plus en plus important des jeunes de l'emploi (savoir-faire, savoir-être, motivation, etc…), mais aussi par notre difficulté, rencontrée tout au long de l'année dans l'obtention de chantiers éducatifs et pédagogiques. Le manque d'outils d'insertion à disposition des équipes réduit notre action dans ce domaine.

L'accès aux droits/citoyenneté a baissé cette année (15,3%) alors que cette thématique n'avait cessé de croître au fil du temps, passant ainsi de 14% en 2016 à 17% en 2018. S'agit-il d'une tendance durable ou est-ce imputable au mode de comptage ? Cette baisse reste cependant peu significative.

Les équipes soutiennent les jeunes dans les relations avec la justice et dans la recherche de logement, avec l'objectif de les aider à lever ces obstacles qui freinent leur progression, dans leurs parcours de vie.

Les « poly-suivis » :

111 jeunes ont été accompagnés conjointement en 2019 (augmentation de 30 jeunes par rapport à l'année précédente) :

- 30 jeunes (27 %) bénéficient d'un mandat administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (mandat parfois confié à d'autres structures socio-éducatives). Malgré les difficultés rencontrées par certaines circonscriptions de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) - difficultés de recrutement, absences, surcharge de travail -, nous constatons, encore cette année, une amélioration du travail partenarial au bénéfice des jeunes accompagnés dans le cadre des « poly-suivis ».

- 81 jeunes (73 %) bénéficient d'un mandat judiciaire, accompagnés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou l'ASE. Le travail mené avec les jeunes sous-mains de justice et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) perdure. Les jeunes poly-suivis sous mandat judiciaire ont quasiment doublé en 2019 (soit 81, pour 48 en 2018), ce chiffre traduisant un partenariat fort avec la PJJ. En 2019, ce service a beaucoup recruté pour compléter ses équipes. Des éducateurs contractuels et de nouveaux cadres qui connaissent mieux la prévention spécialisée n'hésitent plus à nous solliciter : nos actions éducatives deviennent alors complémentaires, articulant au mieux l'accompagnement développé par les éducateurs de notre service et celui des professionnels, œuvrant dans le cadre d'une mesure judiciaire.

2.3 LES ACCOMPAGNEMENTS ÉDUCATIFS COLLECTIFS

1301 jeunes ont bénéficié d'accompagnements éducatifs collectifs. Le nombre de ces accompagnements a baissé quelque peu cette année, comparativement à 2018. (- 204 jeunes).

547 filles (42%) ont participé à nos actions collectives, et 754 garçons (58%).

1 062 jeunes ayant participé aux actions collectives sont mineurs (82%), tandis que 239 jeunes sont majeurs (18%) : 14 % de 18-21 ans et 4% de 22 ans et plus.

Les domaines d'intervention dans le cadre des actions collectives :

En 2019, nous avons réalisé **2 414 actions**. Les trois thématiques principales sont :

➢ **Les actions loisirs,** avec 777 actions (32%), représentent le tiers des demandes des jeunes auprès des éducateurs. Cela se traduit essentiellement par la mise en place de sorties (culturelles ou sportives) et de séjours éducatifs, dont les objectifs socioéducatifs sont fixés pour chaque groupe et chaque action. Notons que les équipes éducatives ont réalisé 42 séjours avec 280 jeunes, contre 36 séjours avec 217 jeunes en 2018.

➢ **« La santé et la prévention des conduites à risques »** avec 567 actions (23%). Cette thématique permet d'aborder des sujets concernant les relations filles/garçons, la consommation de produits psychoactifs (alcool, chicha, cannabis, etc.), et la sensibilisation au capital santé de chacun. Nous participons à la mise en place des contrats locaux de santé municipaux, ainsi qu'à différentes actions et manifestations menées ou organisées par nos partenaires. Nous travaillons avec l'espace « Tête à Tête » du Conseil départemental, les centres médico-psychologiques (CMP), et les centres de santé.

➢ « **L'accès aux droits et la citoyenneté »** représente un des axes importants de nos accompagnements collectifs, avec 407 actions cette année. Les équipes ont à cœur de mettre en œuvre des temps d'échanges et de débats sur la place des jeunes dans la société, de déconstruire une impression de relégation que nous retrouvons fréquemment dans leurs propos, et d'engager des activités propices au vivre ensemble.

Par ailleurs, dans le domaine de **l'insertion professionnelle,** nous avons réalisé 22 chantiers, 4 éducatifs et 18 pédagogiques, pour un total de108 jeunes.

Les 4 chantiers éducatifs ont mobilisé 19 jeunes, majoritairement majeurs. Salariés en CDD auprès d'une association intermédiaire (AI) partenaire, les jeunes ont pu percevoir un salaire, en fin de contrat. Ces chantiers éducatifs ont été essentiellement effectués en partenariat avec une entreprise d'insertion locale (EI), qui en a assuré l'encadrement technique. Les 18 **chantiers pédagogiques** ont concerné 89 jeunes. Ils ont été en grande majorité menés par les éducateurs (avec parfois un soutien technique : encadrant technique, artiste, etc…). En contrepartie de leur participation,

les jeunes ont bénéficié d'une gratification financière mise au profit du financement d'une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), d'un permis de conduire, d'une licence de sports ou d'un projet de loisirs, tel un séjour.

La « justice » (46 actions) et le « logement Hébergement » (23 actions) représentent respectivement 2 % et 1 % des actions collectives. Notons que ces deux thématiques sont communément davantage développées dans le cadre des accompagnements individuels.

2.4 LE TRAVAIL AVEC LES PARENTS ET LES FAMILLES

Les équipes connaissent 1 210 familles sur l'ensemble de nos secteurs d'intervention et accompagnent sur le plan éducatif, 277 d'entre elles.

Comparativement à 2018, nous soulignons une forte augmentation du nombre de familles connues (+ 27 %) et une baisse notable des parents accompagnés (- 31 %).

Rappelons qu'à chaque fois que cela nous paraît pertinent et possible, nous orientons les familles vers les dispositifs de droit commun. Cependant, la diminution des réponses locales (personnels absents, surcharge de travail, complexité des situations, désengagement de certains services, dématérialisation administrative croissante, etc…) et la confiance établie avec nos publics, font que les équipes éducatives sont souvent sollicitées, notamment pour les problématiques suivantes :

- La scolarité demeure la thématique prioritaire, en direction des parents : 162 actions ont été menées. Les demandes des parents à être accompagnés par les éducateurs, dans leur relation avec l'Education Nationale, ont été tout particulièrement importantes. Nous constatons que la scolarité est perçue par les parents comme un élément capital pour l'avenir de leurs enfants. Ainsi, leurs sollicitations concernent essentiellement des situations au sein desquelles leurs enfants collégiens se sont distingués par un comportement non adapté au cadre de l'apprentissage scolaire.

- L'accès aux droits : 126 actions ont principalement visé des régularisations administratives et/ou des procédures judiciaires. L'amélioration des conditions matérielles de vie des parents bénéficie forcément à l'enfant, en influant sur la qualité du climat familial.

- Les médiations familiales sont toujours très importantes (119 actions), elles visent à apaiser et à résoudre les crises au sein de la cellule familiale en favorisant les échanges, et soutiennent les parents dans l'exercice de leur fonction parentale. Nous sommes cependant parfois amenés à rédiger des informations préoccupantes (IP) ou des rapports sociaux, afin de protéger des adolescents, garçons et filles, en proposant des orientations.

- La santé et la prévention des conduites à risques : 107 actions ont été comptabilisées dans ce domaine. Le délitement des conditions socioéconomiques des familles – absence de couverture sociale et non mise en œuvre des démarches médicales appropriées – accentue les problèmes de santé non traités et les difficultés psychologiques.

- La justice (43 actions). A ce titre, par exemple, nous soutenons les familles dont l'enfant fait l'objet d'un suivi pénal (PJJ). Il ne s'agit évidemment pas de nous substituer au travail de la PJJ ou du SPIP ou plus généralement de la justice, mais bien de faciliter l'action de ces derniers en sensibilisant les familles qui peuvent parfois se montrer méfiantes, voire défiantes, sinon quelque peu rétives.

- Le logement (19 actions). Nous y traitons notamment des dettes de loyers, des relogements suite à des expulsions ou des logements insalubres. Des tensions importantes sont vécues au sein de ces familles qui cumulent souvent de multiples difficultés : précarité économique, pauvreté, surpeuplement dans l'appartement, angoisse de se retrouver sans toit, présence d'enfants se trouvant en pleine crise d'adolescence. Epaulés par divers partenaires, nous cherchons à construire des solutions pérennes, pour sécuriser ces cellules familiales ; les actions peuvent alors prendre

différentes formes telles qu'un relogement, l'étalement d'une dette, un déménagement, une demande de logement social, la re-scolarisation d'un enfant, etc…

2.5 LE TRAVAIL EN PARTENARIAT ET EN RÉSEAUX

Faciliter les relations institutions/jeunes et soutenir les jeunes et les familles dans l'accès aux institutions suppose un travail partenarial sans relâche et un réseau d'acteurs sur lequel s'appuyer. A titre d'exemple, et parce que c'est un axe prioritaire de l'action éducative, nous citerons rapidement le travail mené avec les établissements scolaires, que ce soit au titre d'accompagnements individuels ou d'actions collectives. La convention Education Nationale /Département s'incarne dans chaque ville et quartier, avec toutefois quelques disparités en fonction de la volonté ou non des principaux d'établissement de coopérer avec des intervenants sociaux extérieurs.

Les relations en matière de formation et d'insertion professionnelle sont aussi très larges : Missions locales, Pôle emploi, bailleurs (chantiers éducatifs), structures de l'IAE, etc…

Le partenariat avec les structures sociales et éducatives est toujours important, notamment avec l'ASE et la PJJ. Nous constatons un développement du travail partenarial avec les circonscriptions de l'ASE et de plus amples échanges, principalement lors des Réunions Pluri-Professionnelles (RPP). L'orientation vers les services de prévention spécialisée peut constituer une solution clairement formulée sur les rapports des RPP lorsque le jeune n'est pas considéré comme étant en danger ; cette orientation peut être une alternative à une mesure d'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert), ou la poursuite d'un accompagnement éducatif de proximité afin d'éviter à terme, un placement.

Cette année, nous avons poursuivi notre implication dans la prévention de l'entrée des jeunes dans des processus de délinquance, en participant aux « Groupes Mineurs » des Conseils Locaux de Prévention de la Délinquance, dans les villes d'Epinay, Villetaneuse et La Courneuve. Sous l'égide du Parquet, les « Groupes mineurs » ou « Groupes de suivi nominatif », rassemblent le référent Education nationale ou les principaux de collège, un représentant de l'ASE (quasi absent en 2019), la PJJ, le commissaire, le référent prévention de la commune et pour ce qui nous concerne un cadre (chef de service éducatif et parfois la direction). L'objectif de ce groupe est d'aborder des situations de jeunes repérés par la Police (gardes à vue fréquentes sans condamnation) ou par l'Education nationale (décrocheur, violence scolaire), afin de s'assurer de la mise en place d'un accompagnement éducatif pour prévenir leur basculement dans la délinquance. Le professionnel présent au nom de notre service indique seulement si le jeune est connu par l'équipe. Si un parcours d'accompagnement est mis en place, les éducateurs contactent la famille et/ou le jeune pour lui proposer la démarche à laquelle il est libre d'adhérer. Ces groupes, au-delà de leur pertinence qui reste encore à évaluer, ont facilité la rencontre plus régulière des acteurs de la communauté éducative locale, renforçant les liens partenariaux qui parfois ont tendance à se distendre, simplement par manque de temps.

La coopération entre les associations de prévention spécialisée, regroupées dans l'inter-association IDÉE 93 regroupant l'ensemble des associations œuvrant au titre de la Protection de l'Enfance, s'est poursuivie, en lien avec le Conseil départemental et le bureau « Prévention territorialité et parentalité ».

Enfin, en dépit de nos partenariats, nous continuons à manquer de chantiers éducatifs, nous permettant de proposer aux jeunes accompagnés non-inscrits dans un quelconque processus d'insertion, un travail rémunéré, déclaré, par une association intermédiaire et encadré par nos équipes éducatives. Ces chantiers constituent une passerelle essentielle entre la rue et l'emploi qui permet aux éducateurs d'accompagner les jeunes les plus éloignés du monde du travail, vers l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être indispensables à leur insertion socio-professionnelle.

Cependant, nous signons avec les bailleurs ou l'APES (association de développement social urbain), des conventions pour la mise en place de chantiers pédagogiques (avec le financement d'un projet de loisirs ou d'insertion, en contrepartie), ce qui pallie un peu le manque de chantiers éducatifs.

3. L'ACTION ÉDUCATIVE VILLE PAR VILLLE

3.1 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, SECTEURS « VIEUX SAINT-OUEN-SOUBISE-DHALENNE » ET « ARAGO-PAYRET-ZOLA »

3.1.1 Une ville dynamique en mutation

Pour Saint-Ouen, la question de la sécurité reste cruciale, le public jeune côtoie « naturellement » les zones à risques et vit son quotidien « comme de si de rien n'était » dans un contexte paradoxal. La question du trafic de stupéfiants constitue une des principales problématiques en termes de tranquillité publique.

Bien que classée, depuis septembre 2012, en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), la ville a signé, cette année, son premier Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), qu'elle n'avait pas adopté jusqu'alors. Saint-Ouen-sur-Seine a aussi fait son entrée dans le nouveau dispositif de lutte contre la délinquance « Quartiers de Reconquête Républicaine », en faisant émarger le centre-ville. Il s'agit d'un dispositif de la Police de Sécurité du Quotidien (BSQ) nouvellement mis en œuvre par le gouvernement. Il a pour but de lutter contre la délinquance et les trafics, en déployant progressivement des moyens de police supplémentaires dans des lieux ciblés.

Le faible état d'avancement des projets de rénovation urbaine, concernant les quartiers du Vieux Saint-Ouen, Cordon et Sud de l'Ile Saint-Denis, semble rassurer nombre d'habitants qui n'étaient pas prêts aux démolitions annoncées. Toutefois plusieurs chantiers sont en cours, ce qui augure à terme une modification substantielle du paysage démographique et urbain.

Rappelons que dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024, L'Ile-Saint-Denis, Saint-Ouen et Saint-Denis vont accueillir le village olympique. Les quais de Seine seront réaménagés, ce qui ne manquera pas de créer un nouveau dynamisme. Nous espérons que la jeunesse audonienne pourra tirer des bénéfices de cet évènement de portée mondiale.

3.1.2 Les équipes éducatives de Saint-Ouen, ressources humaines et nouveaux enjeux

Les équipes éducatives sont sectorisées : la première, sur le quartier d'Arago (4 ETP) et la deuxième, sur celui du Vieux Saint-Ouen (3 ETP).

2019 a été une année de changement et de transformation pour les équipes éducatives. La cheffe de service, en poste depuis 6 ans, est partie au mois d'août, une nouvelle cadre est arrivée en septembre puis repartie en novembre. Nous pouvons désormais compter sur l'arrivée définitive d'une nouvelle cheffe de service en décembre, ainsi que d'éducateurs déjà en poste sur d'autres secteurs du service, venus compléter les effectifs et enrichir les équipes. Une restructuration des équipes est en cours d'élaboration, tandis que de nouvelles modalités de travail éducatif et partenarial sont en train d'être définies. Elles doivent permettre de répondre avec justesse aux problématiques particulières éprouvées par la population audonienne.

3.1.3 L'activité : évaluation quantitative et qualitative

➢ **1141 jeunes** sont juste connus par les éducateurs. 28% de ces jeunes sont des filles et 66% sont des mineurs.

➢ **138 jeunes** ont été accompagnés individuellement cette année, comprenant 66 mineurs et 72 majeurs. 29 filles sont concernées, ce qui correspond à 21% de l'effectif.

Les **accompagnements éducatifs individualisés** des jeunes ont sensiblement augmenté, avec une évolution notamment quant à la régularité des suivis sur les tranches d'âge 11/13 ans et 14/17 ans.

Nous notons une baisse des « accompagnements ponctuels nouveaux » des 18/21 ans, au bénéfice des accompagnements réguliers.

Nous remarquons également que la part des filles dans les accompagnements individuels a sensiblement augmenté (18% en 2018 pour 21% en 2019). Ce taux est encore bas en comparaison d'autres secteurs du service, mais des actions éducatives et des accompagnements plus ciblés tenteront d'aller davantage vers les jeunes filles en difficulté.

L'augmentation la plus significative concerne les **poly-suivis judiciaires** (+10%), avec 11 situations sur l'ensemble des 12 poly-suivis.

Les thématiques liées au **logement/hébergement**, la **scolarité** ainsi que celles de la **culture et du sport** ont augmenté significativement dans nos accompagnements éducatifs.

Le logement et l'hébergement sont des demandes récurrentes faites aux éducateurs. Beaucoup de jeunes, après leur majorité, semblent se retrouver en difficulté sur le territoire, soit parce que le logement familial est trop petit ou sur-occupé, soit parce que certains majeurs ne veulent pas quitter leur territoire. De nombreux jeunes isolés, issus de processus migratoires nous sollicitent également ; à défaut de prise en charge administrative, nous devons les accompagner sur la globalité de leurs problématiques.

Une éducatrice du quartier d'Arago témoigne :

« Cela fait bientôt quatre ans que je travaille à Saint-Ouen, quatre années où je reçois régulièrement des mineurs ou jeunes majeurs isolés étrangers. Nous accompagnons ces jeunes, généralement orientés par des partenaires, non sans difficultés (souvent avec le soutien de l'Education nationale, du Bureau information jeunesse ou de la Mission locale) et nous trouvons toujours des solutions. Cependant, concernant les jeunes majeurs, nous rencontrons beaucoup d'obstacles. Il est ainsi très difficile de dire à un jeune d'à peine 18 ans ayant eu un parcours d'exil traumatique : « Désolée, il n'y a pas de solution, le 115 est saturé, il ne reste que les urgences des hôpitaux voisins pour éviter de passer la nuit dehors… Il ne nous reste que l'urgence ! ».

A titre d'exemple, il y a ce jeune A. arrivé du Mali il y a quatre ans. Alors âgé de 21 ans, il venait d'Italie où il avait séjourné 9 mois, après avoir passé presque autant de temps à parcourir l'Afrique. Sans perspectives d'avenir en Italie, il décide de venir en France dans la région parisienne. Au cours de son errance, il rencontre une mère de famille originaire du même village qui le recueille. En raison desa majorité, tout est compliqué, quelles que soient nos démarches, nous essuyons des refus. »

Ce jeune est toujours suivi par l'éducatrice, l'inertie du temps administratif, le manque de partenaires dédiés et de ressources pour ce type de situation, augmentent le temps de prise en charge des éducateurs. Ces situations sont énergivores car les éducateurs peinent à trouver des solutions pérennes.

➢ 189 jeunes ont participé aux actions collectives dont 47 filles (25%) cela concerne majoritairement les mineurs (94%). Pour 70 des participants, il s'agissait d'une nouvelle expérience.

Les accompagnements collectifs ont très légèrement augmenté, avec toutefois une hausse significative des actions liées aux *loisirs, à la culture et au sport* (98 actions) et la *Scolarité* (81 actions).

Ceci s'explique par l'arrivée récente de deux éducateurs - les débuts en prévention spécialisée commençant souvent par la multiplication d'actions éducatives collectives, mais aussi probablement en lien avec la poursuite du projet « Culture, numérique et citoyenneté » et l'action « Boxe » initiée par un éducateur de l'équipe du « Vieux ».

L'utilisation du numérique pour créer et développer la citoyenneté :

Depuis 2017, dans le cadre de nos actions en lien avec la culture et le numérique, nous avons accompagné un groupe d'amis constitué de trois filles et quatre garçons, âgés de 12 à 17 ans. Ils ont d'abord appris à utiliser leurs smartphones dans un objectif créatif et ensuite, ont été initiés au matériel professionnel de tournage. Au terme de ce parcours, ils ont participé à des ateliers d'écriture et de Musique Assistée par Ordinateur (MAO), ils ont travaillé avec un réalisateur et se sont mis en scène pour faire aboutir leurs désirs et engagements. La finalité est surprenante, un court-métrage de 25 minutes qui relate leur aventure collective et la fiction qu'ils ont écrite.

Depuis octobre 2018, nous avons mis en œuvre un nouveau projet : « Culture-Réseaux sociaux et Citoyenneté ». Ainsi, jusqu'au mois de juin 2019, six filles et deux garçons collégiens se sont immergés dans l'univers du numérique. La notion de citoyenneté, au regard des situations délicates dont nous avons connaissance, s'est imposée et des juristes de notre réseau ont été invités à échanger avec ces jeunes autour de ce sujet sensible.

Le « projet boxe » raconté par un éducateur :

« Au cours de l'année, nous avons emmené le groupe une fois par semaine en dehors de Saint-Ouen, dans le but de les impliquer dans la pratique d'un sport et de leur faire prendre conscience de leurs difficultés (obésité, conduites à risques, problème d'estime de soi/confiance en soi). Il s'agissait également de les extraire de leur environnement, afin qu'ils pratiquent ce sport dans un contexte sans repères. Après plusieurs séances, nous avons organisé un séjour élaboré sous la forme d'un stage sportif. Ce séjour a permis de créer une relation de confiance et de débuter un travail éducatif plus approfondi. L'objectif principal du projet était que ces garçons puissent s'inscrire dans une discipline sportive à Saint-Ouen, leur lieu de résidence et qu'ils fassent entrer cette pratique dans leur quotidien. »

Par ailleurs, nous constatons cette année une augmentation importante de la thématique scolarité (+ 47 %) et une diminution significative de « l'accès aux droits et citoyenneté » (- 38%).

Ces évolutions résultent d'un recentrage de notre action éducative auprès des publics prioritaires, à savoir les jeunes collégiens.

L'accompagnement à la santé :

A l'occasion d'un accompagnement social et professionnel, les éducateurs sont souvent amenés à prendre en compte la question de la santé mentale. La ville de Saint-Ouen est dotée d'un « Contrat Local de Santé mentale », ce qui nous permet d'envisager les accompagnements, en partenariat avec les différents acteurs de proximité. Cette instance de concertation permet aux professionnels hors champ du social, de venir présenter une situation qui sera l'objet d'échanges et de réflexions partagées. Autour de la table sont présents : la Réussite éducative (PRE), la Mission locale, des psychiatres, le CIO, l'équipe mobile de santé mentale, le coordinateur du dispositif, le service jeunesse et la prévention spécialisée.

L'étoffement de l'équipe mobile psy va nous permettre une plus grande coopération au cours de l'année 2020. Au regard des besoins croissants de nos publics, et notamment face au développement des conduites à risques (addictions, précarisation, prostitution, etc…), la construction d'un partenariat efficient avec un tel dispositif spécialisé apparaît nécessaire.

3.1.4 Perspectives 2020

- Réflexion autour des secteurs d'intervention, en lien avec le nouveau contrat d'objectifs (convention tripartite en cours) ;
- Consolidation des équipes et soutien d'une dynamique nouvelle, dans un contexte en évolution ; renforcement de notre implication dans les dynamiques partenariales de la ville ;
- Elaboration de projets éducatifs transversaux, incluant partenaires éducatifs et protection de l'enfance ;
- Participation des éducateurs aux réunions partenariales en lien avec leur référence éducative ;
- Développement des accompagnements éducatifs en direction des filles, avec un meilleur repérage de leurs besoins lors du travail de rue.

3.2 LA COURNEUVE, SECTEURS « 4000 NORD », « CENTRE-VILLE/GARE/ZAC » ET « 4000 SUD »

3.2.1 Un territoire marqué par la rénovation urbaine et une forte précarité

La rénovation urbaine se poursuit avec la suppression de certains bâtis, entraînant de fait une modification du paysage : la destruction programmée, et très attendue, de la tour Robespierre et du mail de Fontenay viendra ouvrir l'horizon immédiat des jeunes et de leurs familles. La situation des jeunes ne s'améliore pas pour autant, toujours aux prises avec une grande précarité, celle-là même qui tend à enfermer les publics accompagnés au sein de leur quartier.

Cette précarité scande le quotidien des jeunes. Certains jeunes n'ont jamais vu leurs parents se lever le matin pour se rendre au travail. Comment devenir acteur de sa vie quand autour de soi le monde ne bouge pas ? C'est ainsi que se développent au sein des quartiers, des pathologies psychiatriques, relevant souvent de prises en charge MDPH qui interviennent trop tard dans le développement de certains jeunes. Souvent déscolarisés, ils sont passés entre les mailles du filet sans jamais bénéficier d'un accompagnement adapté. C'est surtout le cas dans le quartier 4000 Sud, même si les autres quartiers connaissent également cette problématique.

Le quartier des 4000 Nord va donc voir sa physionomie changer, avec le démontage de la barre Robespierre qui n'est plus squattée. Le secteur s'anime un peu plus depuis l'an passé, avec l'arrivée de commerces de proximité et la destruction de l'ancien petit centre commercial du quartier Verlaine.

Le Centre-Ville-Gare-ZAC reste quant à lui le centre névralgique de La Courneuve, avec la concentration des services municipaux et départementaux, ainsi que les structures de droit commun. Pour autant, le centre ne se transforme pas, la rénovation urbaine ne concernant pas encore cette partie de la ville.

3.2.2 Les équipes éducatives

L'expérience menée par le Service Prévention 93, à savoir installer deux cheffes de services pour la ville, n'a pas été concluante. Le choix s'est donc porté sur une seule cheffe de service, recrutée en novembre 2019 pour l'intégralité de la ville.

L'équipe du Centre a vécu une année difficile avec le décès d'un éducateur. L'équipe a pu être reconstituée en partie, à partir du mois de septembre, avec le recrutement d'une nouvelle éducatrice ; cependant, cette dernière ayant changé de secteur, l'équipe ne pourra s'étoffer qu'avec l'arrivée d'un éducateur début 2020. L'éducatrice en contrat de professionnalisation sur le Nord, intègrera, si elle le souhaite, le Centre dès la fin de son contrat (été 2020). L'équipe sera ainsi complète.

Un éducateur spécialisé a été recruté sur l'équipe Nord en janvier 2019.

Fin 2019, les équipes se présentent encore en mouvement et non stabilisées (hors 4000 SUD).

3.2.3 L'activité : évaluation quantitative et qualitative

➢ Les jeunes juste connus

Au nombre de 903, ils sont en augmentation, soit + 20 %, par rapport à 2018. Rencontrés par le biais du travail de rue, ces jeunes regroupent des jeunes anciennement suivis et a contrario, des jeunes susceptibles d'être prochainement accompagnés.

Sur le secteur Nord : les chiffres sont stables au regard de 2018, les tranches d'âge y sont également représentées.

S'agissant des deux autres secteurs, il est observé une augmentation des jeunes juste connus de plus de 18 ans, masculins plus spécifiquement.

➢ Les accompagnements éducatifs individuels

218 accompagnements individuels ont été réalisés sur l'ensemble des équipes de La Courneuve. Notons qu'ils concernent majoritairement des jeunes majeurs, avec 52% de taux d'accompagnement ; par ailleurs, 52% des accompagnements sont réalisés avec des filles.

Ces accompagnements concernent principalement (par ordre d'importance décroissant) : la prévention des conduites à risques, la scolarité, l'accès aux droits et l'insertion professionnelle.

C'est bien souvent sur ces premières questions que les jeunes entrent en contact avec les équipes éducatives : qui pour un CV, qui pour une orientation scolaire…

Des éducateurs témoignent :

✓ *R a 24 ans. Accompagnée depuis 2013, l'équipe l'a soutenue lors de ses démarches d'insertion professionnelle, d'accès aux droits et à la santé, ainsi qu'à l'accès à la culture et aux loisirs. Son accompagnement a fait l'objet de 52 actes pour l'année 2019. Il s'agissait de renouveler son dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour son entrée en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), pour la mise en place de stages, la demande de l'Allocation Adulte Handicapée, et la reconnaissance des trajets pour se rendre au lieu de stage), de mettre en place son suivi médical spécialisé mais aussi lui permettre de participer à des séjours et chantiers. Un travail de longue haleine a été mis en œuvre par l'équipe qui accompagne la famille dans toutes les difficultés sociales rencontrées. La non-acceptation du handicap et la non-insertion étaient autant de freins qui ont pu être levés, pour que le projet de la jeune trouve une issue favorable. C'est ainsi qu'elle a trouvé une place en ESAT et qu'elle est maintenant à la recherche d'un logement. Le relais a donc pu être passé aux professionnels de l'ESAT.*

✓ *K a 14 ans. Ce nouveau suivi est devenu très vite régulier. Elève absente, K fugue et commence à se mettre en danger. L'équipe a accompagné sa remobilisation scolaire en travaillant sur ses absences, qui ont peu à peu diminuées, et au travers de la mise en place de médiation familiale. Cette médiation a permis de poser un cadre et de réduire les fugues. K a également participé à des chantiers et sorties, permettant ainsi le renforcement du lien de confiance avec l'équipe. Cet accompagnement a été mené en partenariat avec le collège et divers intervenants sur le territoire,*

comme les services de santé. 40 actes éducatifs différenciés, développés par l'équipe, ont constitué cet accompagnement en 2019.

➢ Les actions éducatives collectives

190 jeunes ont pu bénéficier d'actions collectives : 54% étaient des garçons et 43%, âgés de 14 à 17 ans.

5 chantiers pédagogiques et 15 séjours ont été réalisés cette année, concernant respectivement 20 et 98 jeunes.

Le chantier pédagogique est un outil qui favorise l'entrée en relation, puis le développement de la confiance entre jeunes et éducateurs, notamment du fait du « faire ensemble » qu'il induit. Chaque chantier fait l'objet d'objectifs définis en amont du projet, dans un premier temps entre éducateurs, puis avec les jeunes.

Cette année, le bailleur Seine Saint-Denis Habitat a sollicité l'équipe des 4000 Sud pour mettre en œuvre avec des jeunes résidents le débarrassage de tous les encombrants présents dans des escaliers de secours du Mail de Fontenay. L'équipe a organisé 5 journées de travail avec 6 adolescents. Ces jeunes mineurs étaient marqués par de grandes difficultés (santé, justice et insertion professionnelle) et l'équipe essayait depuis plusieurs années de les « accrocher ». Ce chantier a permis de construire un projet de séjour, afin de pouvoir élaborer leur accompagnement individuel dans une démarche socio-éducative d'insertion professionnelle. Avec la contrepartie financière obtenue par le chantier, le groupe a pu concevoir un projet de départ à Barcelone.

Compte tenu des profils des jeunes, l'équipe a fait le choix d'un hébergement en dehors de l'hyper centre de Barcelone, afin de limiter les sorties nocturnes non autorisées. Cela a également permis au groupe de découvrir un milieu rural dépaysant. A l'instar du chantier, l'équipe a défini des objectifs propres à ce séjour : matérialiser un espace d'échange informel afin de mettre à distance leurs problèmes pour mieux les aborder ; approfondir leurs compétences en matière de socialisation ; favoriser l'autonomie par l'entraide et le travail d'équipe. Ces objectifs constituent également des critères d'évaluation qui permettent à l'équipe de singulariser la prise en charge de chacun. Le retour des familles est également apprécié dans l'évaluation de l'action.

Ces deux projets, chantier pédagogique et séjour, auront nécessité 25 actes pour leur réalisation.

Les actions collectives sont autant d'occasions de travailler en partenariat avec les services de la Ville. C'est ainsi qu'un week-end de remobilisation a été organisé avec le Point Information Jeunesse (PIJ), visant l'évitement d'un basculement vers le décrochage scolaire et/ou la petite délinquance. 8 jeunes identifiés conjointement par notre équipe et les professionnels du PIJ, issus de La Courneuve, décrocheurs, sans emploi, en proie à des difficultés sociales, ont pu en bénéficier. Des objectifs opérationnels avaient été définis : accéder à une meilleure appréhension des institutions de droit commun, et pour certains, retrouver une meilleure hygiène de vie.

➢ Le travail avec les parents :

Les éducateurs des 3 équipes de La Courneuve connaissent 233 familles, 76 d'entre elles ont bénéficié d'un accompagnement éducatif. 229 problématiques ont été traitées, dont principalement « la scolarité », « la médiation familiale » et « l'accès aux droits et à la citoyenneté ».

Le groupe de parole est un outil pertinent pour travailler le soutien à la fonction parentale. C'est ainsi que l'équipe Nord, dans un souci de remobilisation des familles, a mis en place un tel groupe. Sur ce quartier, les interactions avec les familles se font rares ou restent confidentielles. Aucune dynamique n'émerge des habitants dans ce secteur en reconstruction. Il n'existe pas, sur ce territoire, d'associations qui soient l'œuvre des habitants, comme dans d'autres secteurs. Dans le cadre des accompagnements individuels, l'équipe relève que les habitants – souvent des mères à la tête d'un foyer monoparental – s'inscrivent peu dans une dynamique autonome, davantage enclins

à solliciter aide et assistance extérieures, soit par manque de temps, soit par méconnaissance de leur propre potentiel. En effet, nombre de ces mères ont une très faible estime d'elles-mêmes, ce qui n'ouvre pas la voie vers l'émancipation. A partir de ces constats, l'équipe a mis en place un groupe de parole, enrichi de sorties culturelles, d'ateliers cuisine, d'actions bien-être, de soins esthétiques, etc…

Dans une perspective de développement du « pouvoir d'agir », c'est à dire de permettre aux familles de trouver elles-mêmes des solutions à leurs difficultés, l'équipe nourrit plusieurs objectifs intermédiaires : favoriser un partage d'expériences, cette mutualisation amenant progressivement les personnes à devenir ressources les unes pour les autres ; contribuer à la restauration d'une image de soi trop souvent dégradée ou fragilisée ; initier et développer des liens entre les familles et les partenaires institutionnels.

Par souci éthique, l'animateur du groupe se positionne comme régulateur des prises de paroles et veille ainsi à la qualité des échanges bienveillants, sans que les participants n'aient trop à dévoiler leur sphère intime. Les thèmes sont définis par le groupe, et un intervenant, en capacité d'expertise sur le sujet retenu, est invité, permettant l'approfondissement des échanges et enrichissant la recherche de solutions.

Le degré de présence et d'implication, la capacité d'écoute et le respect de l'autre sont autant d'objectifs, déclinés en points d'évaluation.

Dans la continuité de cette action, des femmes ont fait une demande d'organisation de mini-séjour. Faisant face à de lourdes difficultés financières, nombre d'entre elles n'étaient pas parties en vacances depuis très longtemps. Le besoin de quitter le quartier, de se poser et de se recentrer sur elles-mêmes, a pu alors émerger et s'exprimer.

3.2.4 Perspectives 2020

- Poursuivre la reconstruction de l'équipe du Centre
- Poursuivre le travail auprès des familles pour leur permettre de s'émanciper de l'équipe Nord
- Continuer le travail de remobilisation scolaire, initié sur les 3 territoires, auprès de collégiens
- Maintenir les actions partenariales avec les services de la Ville
- Mener une étude sur le secteur des « 4 routes », afin d'envisager ou non une implantation d'équipe de prévention spécialisée

3.3 L'ÎLE-SAINT-DENIS, SECTEUR « SUD » ET « CENTRE-VILLE »

3.3.1 Un territoire en mouvement

L'Île-Saint-Denis fait partie de l'Établissement Public Territorial, « Plaine Commune », regroupant 9 villes du nord de la Seine-Saint-Denis qui connaissent d'importantes mutations. Le 1er janvier 2016, l'Île-Saint-Denis a rejoint la métropole du Grand Paris.

Dans ce contexte, la ville connaît une forte mutation urbaine, la construction d'un Eco quartier au sud de l'île illustre ces mutations. Ces nouvelles constructions augmentent le nombre d'habitants et font venir un nouveau type de population. La perspective des jeux olympiques et paralympiques de 2024 crée une émulation autour de L'Île-Saint-Denis qui doit accueillir le village olympique. La construction d'une passerelle est prévue (piétons, vélos, bus) qui reliera la ville à la Cité du Cinéma et aux quartiers Pleyel de Saint-Denis et du Vieux à Saint-Ouen. Un des enjeux essentiels de la mutation de ce territoire demeure la cohabitation des différentes populations.

Les équipements du centre-ville (Médiathèque, Maison des Initiatives et de la Citoyenneté) continuent de constituer un pôle d'attraction pour les habitants de toute la commune. Ils renforcent le lien social

et offrent une diversité d'évènements culturels. Cette centralité attire des regroupements de jeunes, des divers quartiers de la ville et d'ailleurs.

3.3.2 Les problématiques dominantes identifiées par les 2 équipes éducatives « Sud » et « Centre »

- Des rixes récurrentes entre les jeunes de L'Île-Saint-Denis et ceux de Villeneuve la Garenne qui perdurent depuis de nombreuses années ;

- Des difficultés autour de la scolarité : absentéisme, décrochage et rupture scolaire ;

- L'absence de qualification de nombreux jeunes et des difficultés d'insertion professionnelle qui favorisent le développement de l'économie de la rue ;

- Une grande précarité sociale ;

- La présence de nombreux enfants dans l'espace public, non accompagnés par des adultes, dès l'âge du primaire reste une caractéristique du centre, mais aussi, de plus en plus, du sud. Ces enfants sont parfois la « proie » des jeunes qui « squattent » l'espace public (certains issus de nos territoires, et d'autres venus d'ailleurs) et sollicitent les plus petits, notamment pour divers « services » liés au trafic.

- Des espaces publics situés en centre-ville qui favorisent la présence d'enfants et de jeunes venant des quartiers nord, territoire pour lequel nous ne sommes pas missionnés. Le travail de rue, modalité d'action essentielle de la prévention spécialisée, se complexifie du fait de la présence accrue de jeunes inscrits dans le trafic et n'habitant pas le secteur ou la ville. Nous constatons l'évitement de certains jeunes, qui s'éloignent du regard des éducateurs pour s'adonner à des pratiques illicites ou à des actes d'incivilité et de délinquance. Dans ce contexte, nous mettons en place des stratégies, afin de les « accrocher » et de les éloigner de ces activités illégales et de certaines conduites à risques.

3.3.3 L'activité : évaluation quantitative et qualitative

Au cours de l'année 2016, le contrat d'objectifs a été co-élaboré en partenariat avec le Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis et la Ville. Une version finale, validée par tous, a été adressée pour signature au maire de L'île-Saint-Denis. Cependant, l'arrivée du nouveau maire en cours de mandat a retardé le processus de contractualisation engagé. En fin d'année 2017, deux axes d'intervention ont été redéfinis :

- Développer le partenariat avec le collège Sisley situé au nord. Cet axe a été mis en œuvre cette année et sera poursuivi en 2020 ;

- Evaluer les besoins de prévention spécialisée sur le quartier Maurice Thorez. Cette action n'a pas été initiée, dans l'attente de la signature du contrat d'objectifs par la Ville.

Quelques repères en chiffres…

➢ La catégorie **« jeunes juste connus »** s'élève à **339** jeunes. Les majeurs constituent 43% de l'effectif et les filles 48%. Notons que la proportion de filles est relativement importante, comparée à la moyenne constatée sur l'ensemble du service qui est de 34%.

➢ **143 jeunes** ont été concernés par **un accompagnement individuel**. 57% d'entre eux sont des mineurs, la classe d'âge 11/13 ans est la plus représentée avec 31 %, de l'effectif. 40% de ces accompagnements concernent des filles, contre 35% s'agissant de la moyenne du service.

➢ **210 jeunes** ont été concernés par les **actions collectives**. 82% de ces jeunes sont des mineurs (la classe d'âge des 11/13 ans représente à elle seule 52% de l'effectif) et 59% sont des filles.

L'année 2019 a été pour l'équipe Centre une année de renouvèlement de son action, cette tendance se lit très clairement dans les chiffres concernant les nouveaux jeunes suivis, soient 28 nouveaux sur 87 suivis, représentant 32% de l'ensemble.

Le travail de rue, comme mode d'intervention permettant d'aller à la rencontre des jeunes ; les accompagnements individuels ; les actions collectives et le partenariat mis en place tout au long de l'année par les 2 équipes s'articulent avec les grands axes du contrat d'objectifs :

Favoriser la réussite scolaire : le soutien à la scolarité est un objectif important pour l'équipe éducative qui s'engage dans de nombreux accompagnements individuels avec les jeunes et les parents. Nous sommes toujours ressource pour soutenir les jeunes dans l'aide aux devoirs, la réalisation d'exposés, la recherche de stage et d'orientation, etc.

Le travail avec le collège Sisley où sont scolarisés tous les adolescents de la ville a été poursuivi : les éducateurs sont présents de façon régulière au CDI, pendant la pause méridienne. Cette présence permet une continuité éducative avec les jeunes connus des équipes. Elle permet aussi de rencontrer de nouveaux jeunes et d'identifier certaines problématiques récurrentes : absentéisme, difficultés scolaires, problèmes de comportement…

En lien avec la scolarité, l'équipe continue de contribuer au Programme de Réussite Educative. Notre présence au sein de l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS), qui se réunit environ une fois par mois, permet d'élaborer des propositions conjointes et de répondre au mieux aux besoins des jeunes et des familles.

Développer l'ouverture culturelle, la créativité et l'expression des jeunes : en plus de permettre aux jeunes d'accéder à des pratiques artistiques et sportives, ces activités sont des supports à la relation éducative, des espaces de paroles, d'écoute et d'échanges où les jeunes peuvent déposer leurs difficultés de vie. Les éducateurs peuvent faire cheminer les jeunes sur la prise de conscience de leurs conduites à risques, leur redonner confiance en leur proposant des expériences gratifiantes, les relancer et/ou les soutenir dans un projet d'insertion scolaire et/ou sociale.

Ces activités se déclinent sous la forme de séjours, de sorties et de projets au long cours. Des sorties, telles que bowling, patinoire, accrobranche, piscine, cinéma ont été réalisées, afin « d'accrocher » des groupes de jeunes et d'établir progressivement une relation de confiance. Cette première étape permet aussi de travailler le lien avec les parents, où la demande d'autorisation parentale écrite pour toute sortie devient un prétexte pour les rencontrer et par extension, pour les soutenir dans leurs rôles, auprès de leurs enfants.

Les projets au long cours : l'atelier Rap, développé avec une trentaine de garçons et 4 filles, s'est poursuivi. Il permet aux jeunes de bénéficier d'un espace d'expression artistique et de libre-échange, où les questions d'identité et d'altérité sont mises au travail.

L'atelier nutrition et sport, mené avec l'association *« Sport alim santé pour tous »,* a permis de sensibiliser 10 filles (12/13 ans) à une alimentation équilibrée et à une pratique sportive régulière.

8 séjours ont été organisés en 2019 : ces séjours s'inscrivent dans une continuité éducative. Ils ont vocation à répondre à des problématiques précises : avant le départ, un travail de préparation est mené avec les jeunes et leurs familles, puis au retour, la confiance acquise durant le séjour est mise au bénéfice de l'accompagnement éducatif, pour élaborer des perspectives de travail.

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle : les chantiers demeurent un outil essentiel, au profit de la relation éducative. En outre, ils s'inscrivent dans une continuité d'accompagnement, l'argent ainsi recueilli servant à financer un projet pour le jeune (départ en séjour, permis de conduire, BAFA…).

2 chantiers pédagogiques ont été réalisés en 2019.

La Mission Locale (ML) est un acteur essentiel dans le champ de l'insertion socio-professionnelle. Educateurs et professionnels de la ML sont donc régulièrement en lien, d'une part pour faciliter la rencontre entre un jeune et un conseiller d'insertion, et d'autre part pour contribuer conjointement à la mise en œuvre du projet individualisé du jeune.

Favoriser l'accès aux droits des usagers, promouvoir la citoyenneté : l'équipe éducative a participé à plusieurs actions de développement local, permettant de renforcer le lien social et de prévenir les conflits au sein des quartiers. Dans le quartier sud, nous avons participé à la « fête des lumières » en février, à la « fête des voisins » en mai, aux « terrasses d'été » et à la « fête de la rentrée ».

Par ailleurs, nous avons participé à différents évènements initiés par la Ville, en y impliquant les jeunes et les adultes accompagnés : carnaval, festival, forum des associations, etc. Notre présence concourt à l'instauration d'une ambiance sereine, car discrètement nous régulons les conflits, apaisons les tensions, et favorisons la communication et les rencontres.

➢ Le partenariat : notons qu'au cours de l'année 2019, nous avons développé un partenariat particulièrement actif au sein des différents ateliers mis en œuvre dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPD-R) et notamment pour la mise en place des « groupes mineurs ».

Lors de ces temps d'échange, nous participons à une analyse collégiale de ce que vit la population de la commune, nous y apportons notre expertise singulière, ancrée dans une pratique professionnelle de protection de l'enfance et nous prenons part à l'élaboration de projets d'action partenariale.

Par ailleurs, en raison de tensions entre les jeunes des deux villes, nous avons rencontré à plusieurs reprises nos collègues de la VAVUPS (Villeneuve Animation Vie Urbaine et Prévention Spécialisée, intervenant sur les quartiers de la ville voisine) afin de mener des actions communes.

3.3.4 Perspectives 2020

Dans le cadre du contrat d'objectifs en cours, les actions mises en œuvre seront reconduites et développées, quand de nouvelles seront initiées. Nous citons ici les principales :

- Favoriser la réussite scolaire, notamment par : des actions régulières au collège Sisley autour de la citoyenneté et du vivre ensemble, et des échanges réguliers concernant la scolarité et l'orientation des élèves suivis par les éducateurs.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle : en développant des chantiers éducatifs et pédagogiques avec les bailleurs, et en œuvrant en partenariat avec la Mission locale.
- Faciliter l'accès à la culture : permettre aux jeunes de s'inscrire dans la vie de la cité en participant à des ateliers éducatifs et contribuer au développement de l'esprit critique des jeunes et de l'estime de soi.
- Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté : en soutenant les dynamiques et les solidarités de quartier (en lien avec le Secours Populaire) ; en continuant de participer activement à la recherche-action « Jeunes et Réseaux Sociaux ; nouvelles pratiques, nouvelles interactions ».
- Soutenir la parentalité : par la mise en place de « séjours familles », d'actions de développement local et par un travail partenarial construit avec les différentes associations de parents.
- Prévenir les conduites à risques : en continuant à participer aux différents groupes de travail du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et en intervenant spécifiquement auprès de jeunes faisant l'objet d'une alerte dans le « groupe mineurs » ; en menant des actions communes avec la VAVUPS (association de prévention spécialisée de Villeneuve-la-Garenne).

3.4 VILLETANEUSE, UNE INTERVENTION SUR TOUTE LA VILLE

3.4.1 Présentation territorialisée de la ville et des quartiers

Villetaneuse est une ville, implantée sur le territoire de Plaine Commune, comptant 13 500 habitants dont 35% ont moins de 20 ans.

La mobilité des habitants de Villetaneuse est plus intense que les années précédentes. Nous pouvons dire que la fréquentation du T8 et de la tangentielle T11, créée en 2016, est rentrée dans les habitudes des habitants. Ce désenclavement de la ville est perçu par tous comme bénéfique.

Le profil démographique de la ville est caractérisé par une population significativement jeune, par un taux de familles monoparentales élevé (supérieur à la moyenne départementale) et par un taux conséquent de familles nombreuses. Nous observons également une forte concentration de jeunes en décrochage scolaire ou déjà déscolarisés. La population est faiblement qualifiée. La paupérisation des familles et des jeunes est visible, on nous signale d'ailleurs de plus en plus de ruptures d'hébergement et de jeunes adultes sommés de partir de chez eux.

Vu l'étendue du territoire et de ses critères économiques et sociaux, il apparaît pertinent de privilégier une répartition des quartiers de la ville en trois zones d'intervention distinctes :

Les cités Grandcoin et Victor Hugo qui se situent dans la partie Nord de la commune ; les quartiers « route de Saint Leu », Langevin et Ozanam au Sud ; la cité Allende et le centre-ville situés au centre. Les éducateurs ciblent leurs actions en fonction de cette répartition, à laquelle correspondent des problématiques singulières.

- Analyse du territoire « Saint-Leu »

Les quartiers du sud de la ville, et particulièrement Saint-Leu, sont quelque peu déconnectés de la vie villetaneusienne. Les jeunes se déplacent davantage vers les villes limitrophes et participent peu aux offres municipales, hormis celle du Service Jeunesse.

Le territoire présente une mixité fonctionnelle avec plus globalement de l'habitat collectif et, de manière ponctuelle, de l'habitat individuel, ainsi que des infrastructures scolaires. Le quartier Saint- Leu, ainsi que celui de Langevin, se tiennent au cœur du futur projet de rénovation urbaine (ANRU II). Sur Saint-Leu, le lien intergénérationnel nous paraît solide, c'est un des rares quartiers où les genres et les âges se mixent dans l'espace public, même si quelques tensions apparaissent de temps à autre. L'équipe concentre plus particulièrement son effort sur cette problématique.

- Analyse du territoire « Langevin »

Dans ce quartier, des tours font l'objet de squats, de dégradations, et des conflits surviennent communément entre les jeunes et les adultes. Le tissu associatif n'est présent que dans une partie du quartier. Beaucoup de jeunes sont enfermés dans un entre-soi, qui ne leur permet guère de s'ouvrir au-delà de leur groupe de référence. L'équipe est parvenue à intégrer ce secteur, malgré quelques réticences durement exprimées par les jeunes à l'égard des institutions, dont la Fondation Jeunesse Feu Vert représente à leurs yeux une émanation.

En réponse à ce constat, nous avons mis sur pieds, en mars 2019, un chantier éducatif qui nous a permis de parfaire notre connaissance des adultes et des jeunes majeurs du secteur, afin d'initier un mouvement de mise en lien intergénérationnel et d'insuffler, autant que possible, un vivre ensemble plus serein.

3.4.2 L'équipe éducative

Constituée de cinq postes d'éducateurs et un chef de service, elle intervient sur toute la ville.

L'équipe éducative a connu une baisse du nombre de personnes accompagnées entre 2015 et 2017. Depuis 2018, nous avons mis en œuvre de nouvelles dynamiques de travail en réinvestissant de manière plus intense le travail de rue et en nous appuyant sur le local. Ce changement a eu des conséquences positives, favorisant la venue des jeunes.

3.4.3 L'activité : évaluation quantitative et qualitative

➢ Le travail de rue et les jeunes « juste » connus : l'intensification du travail de rue et de la présence sociale, initiée en 2018, s'est poursuivie durant l'année 2019. Elle nous a permis de croiser beaucoup de jeunes qui, pour certains, n'avaient jamais entendu parler des différentes actions menées par l'équipe éducative. Un renouvellement du public est en train de s'opérer depuis quelques mois.

Cette année, la catégorie des jeunes juste connus représente 535 individus, dont 271 sont mineurs et 264 majeurs. Les filles représentent 37% de l'effectif.

Comparativement à l'année 2018 nous constatons une augmentation sensible des filles rencontrées, qui apparaissent un peu plus dans l'espace public. Elles semblent plus investies dans les différents quartiers de la ville. Toutefois il reste une frange assez importante de la population jeune qui se soustrait au regard des institutions (« les invisibles »).

➢ 213 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement éducatif individualisé ; 44 nouveaux ont rejoint l'effectif cette année.

La présence des filles est particulièrement importante, avec un taux de présence de 45 %, tandis que les mineurs occupent 54 % et constituent la classe d'âge majoritaire des accompagnements éducatifs menés. Notons que 6 % des poly-suivis relèvent de mandats administratifs et 12 %, de mandats judiciaires.

Pour un total de 309 problématiques traitées, les « loisirs, culture et sports » en représentent 24,5 %, la « scolarité » 22,5 % et l'insertion professionnelle, 19 %.

➢ 339 jeunes ont bénéficié d'accompagnements collectifs. Notons que les filles représentent 36 % en termes de participation ; les mineurs 72%. 39% des jeunes ont participé pour la première fois à nos actions collectives cette année.

Les trois thématiques prioritaires sont les activités de « loisirs, culture et sport » (205 actes), « la prévention des conduites à risques » (100 actes) et « l'accès aux droits et la citoyenneté » (81 actes).

L'accompagnement collectif offre un espace de socialisation conflictuel, réfléchi et maîtrisé par l'équipe éducative. Il est un outil d'intégration du « vivre ensemble », des valeurs de respect, de tolérance, de solidarité, ainsi que d'épanouissement et d'émancipation. En outre, il permet d'élargir la vision du monde de ces jeunes et d'initier une ouverture de leur cadre de référence. L'accompagnement collectif peut servir de support pour mieux connaître un jeune et favoriser l'établissement d'une relation de confiance. A rebours, l'accompagnement collectif peut permettre de nourrir la relation du jeune avec les éducateurs, en utilisant comme support la dynamique du groupe, qu'il soit naturel ou constitué par l'équipe.

Les sorties éducatives sont choisies et organisées avec un ou plusieurs jeunes. Elles nous permettent de repérer la dynamique du groupe, de créer ou renforcer le lien déjà existant, de faire connaissance avec de nouveaux jeunes. Pour certains jeunes, les sorties sont incluses dans leur projet d'accompagnement, permettant de travailler des axes spécifiques.

Les chantiers éducatifs et pédagogiques ont pour objectif de consolider le parcours d'insertion sociale et professionnelle du jeune : lui permettre de mieux appréhender les codes du monde du travail.

Le chantier « Langevin » a concerné 7 jeunes, âgés de 18 à 21 ans.

Ce chantier faisait suite à un conflit entre des jeunes oisifs, stationnant dans les cages d'escaliers, et les gardiens menacés et empêchés dans l'exercice de leur travail. Le bailleur a souhaité nous rencontrer et mettre en place une action de médiation. Nous avons proposé des modalités d'intervention favorisant la mise en place de rencontres entre les protagonistes et la libération de la parole.

Avec les gardiens d'immeubles du quartier, les jeunes ont repeint les murs de cages d'escalier, facilitant le rapprochement entre les professionnels du secteur, les adultes résidants et les jeunes. Les échanges se sont établis sur la base d'un respect mutuel : les jeunes comprenant ce pour quoi il était nécessaire de maintenir les lieux propres et sans détérioration, et les adultes exprimant leur encouragement à des jeunes dont ils comprenaient mieux, désormais, le désœuvrement.

Le chantier « Renaudie », mobilisant 7 jeunes, a consisté à rénover les murs extérieurs d'une crèche du quartier. Grâce à cette réalisation, ils ont ensuite pu organiser et financer un séjour au ski.

Un troisième chantier s'est déroulé au collège Jean Vilar, en partenariat avec la régie de quartier de Pierrefitte, dans le cadre des actions d'insertion en faveur des jeunes dits « NEET » (sans emploi, sans qualification et sans formation).

4 jeunes, accompagnés par un éducateur de l'équipe et un intervenant technique, employé par la régie de quartier, ont pu intervenir au collège durant les vacances, pour des travaux de rénovation.

Par ailleurs, nous avons contribué au développement social des quartiers, en participant à différentes actions partenariales :

A l'occasion de la « fête de la ville », l'équipe éducative a fait le choix de faire participer un groupe de 4 jeunes filles et 3 garçons, qui ont tenu un stand de distribution de glaces. Suivi depuis 2 ans dans le cadre de notre soutien à la création d'associations, ce groupe se destine à venir en aide aux plus jeunes, au centre-ville et dans le quartier « Grandcoin ».

Pour la troisième année consécutive, la « fête de la résidence Renaudie » s'est déroulée en collaboration avec les habitants (représentés par l'amicale des locataires), le bailleur et la municipalité. Nous avons proposé notre présence active et avons fait quelques prêts de matériel. Les objectifs de l'action étaient de lutter contre l'isolement, d'encourager et d'accompagner l'émergence de projets d'autoproduction au cœur du quartier et de fortifier le vivre ensemble. Nous avons mobilisé 8 jeunes du quartier pour l'animation des plus petits et gérer la structure gonflable louée pour l'occasion. La contrepartie à l'implication de ces 8 jeunes sera une sortie à la mer, qui aura lieu au mois d'août 2020.

Enfin, l'équipe éducative a répondu favorablement à une proposition d'action partenariale, émanant de la *Maison du Vélo*.

Ainsi est né « Vélo en résidence », un atelier d'auto-réparation de vélos.

Tous les derniers mercredis de chaque mois, la *Maison du vélo* installe son atelier au bas des immeubles du quartier Saint-Leu. Les animateurs de l'association fournissent les outils et prodiguent des conseils pour réparer les vélos. Cette initiative s'adresse à l'ensemble des habitants et présente l'avantage de mixer les publics, notamment les jeunes et les familles accompagnés par notre service et le grand public. Elle allie lien social, mobilité et écologie. Basé sur le travail manuel et la transmission des savoir-faire, l'atelier de réparation de vélos contribue à la valorisation de nos publics, et plus largement des habitants.

L'utilisation des réseaux sociaux en prévention spécialisée : depuis 2 ans, l'équipe éducative utilise les nouvelles formes de communication. Les échanges éducatifs sur « WhatsApp » s'intensifient au fil du temps. A titre d'exemple, la messagerie instantanée peut nous servir à prendre un rendez-vous, permet au jeune, s'il le souhaite, de vérifier notre présence au local, ou encore de nous solliciter pour des conseils dans ses démarches ou pour toute autre question personnelle.

Nous pouvons interagir sur les publications des jeunes et ainsi les mettre en garde sur les risques encourus, notamment en termes de potentielle utilisation des éléments publiés. Cela nous permet également de maintenir un lien quand le jeune n'a pas suffisamment de disponibilité.

➢ L'équipe éducative recense 103 familles dites « juste connues », et a accompagné 64 d'entre elles en 2019 ; 21 de ces accompagnements sont nouveaux.

La première rencontre avec les familles s'établit lors de l'inscription de leur enfant, à l'occasion d'une activité, mais aussi lors des actions menées en partenariat avec le collège, dans le cadre du café des parents par exemple. Les demandes se concentrent souvent autour de la scolarité ou de la formation. Dans le cadre du soutien à la parentalité, nous organisons des sorties. Peu de pères sont présents, accaparés par leur activité professionnelle ou, à l'inverse, complètement détachés de l'éducation de leurs enfants. Nous comprenons alors la surcharge de travail que certaines mères peuvent éprouver, s'agissant de l'éducation de leurs enfants et de la gestion quotidienne du foyer.

Une journée à Bruxelles, partagée avec des familles, racontée par l'équipe…

Dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité, nous constatons que la plupart des mères que nous accompagnons semblent épuisées, particulièrement soucieuses du lendemain et sans projet pour elles-mêmes : travail, éducation, gestion des tâches ménagères et administratives sont l'essentiel de leur quotidien, voire même de leur vie…

Nous avions organisé, il y a quelques années, une journée à Bruxelles dans le cadre d'un projet intitulé « Bien-être ». Ce projet était resté dans le souvenir de ces femmes, qui nous en reparlaient régulièrement. Elles aimaient évoquer ces activités simples et dépaysantes, où elles nous disaient avoir pu « profiter de la vie ». Aussi, nous avons souhaité réitérer une si riche expérience…

Une seconde « journée détente » à Bruxelles, organisée cette année, a été l'occasion de créer une nouvelle dynamique, permettant à ces femmes, voisines, d'échanger sur les difficultés rencontrées dans l'éducation de leurs enfants. Entre celles qui possédaient l'expérience et le recul, et celles qui se trouvaient submergées par leurs soucis, les échanges ont été riches en soutien et conseils.

Les préjugés et tabous disparaissent rapidement lors de ce type d'activités, ce qui favorise l'entraide et la solidarité.

➢ Le partenariat développé entre les éducateurs et les collèges :

L'équipe éducative est bien souvent trait d'union entre nos publics et les différents acteurs de la Ville. Le partenariat contribue à la réactivité et à la pertinence de nos réponses éducatives, à l'adresse des jeunes et de leurs familles.

Face aux nombreuses situations d'échec scolaire, mener un travail conjoint avec le collège s'avère essentiel pour l'équipe éducative. Ce partenariat correspond à la fois à un besoin exprimé par les jeunes et à une demande des établissements. Les éducateurs peuvent apporter leur expertise et leur connaissance du quartier, des familles, des jeunes, et faire le lien avec les besoins verbalisés par les équipes enseignantes. Soucieux de ce que le collège puisse rester un lieu protégé et un espace de socialisation opérant, ils contribuent à améliorer l'ambiance dans les établissements et favorisent la réussite scolaire.

Au collège Jean Vilar, nous participons au « café des parents », initié par un professeur de français, et nous intervenons également dans le cadre d'un accueil spécifique, que nous proposons à une dizaine d'élèves ciblés, pour qu'ils puissent exprimer leur mal-être.

Enfin, avec les conseillers principaux d'éducation (CPE), nous avons mis en place une « déambulation de quartier » (de type rallye) en direction des nouveaux professeurs, lors de la rentrée scolaire : élaboré sous la forme d'un jeu de piste et d'un questionnaire conçus par les élèves, la force du projet résulte dans le fait que ce sont les adolescents eux-mêmes qui présentent leurs quartiers, autrement dit leurs propres lieux de vie, à leurs futurs professeurs.

3.4.4 Perspectives

- Accentuer le travail auprès des filles sur la question de l'émancipation : reconduite de l'action « Allez les filles » et valorisation par la mise œuvre d'un projet, avec un photographe.
- Prévention du décrochage scolaire au collège Jean Vilar :
- Redéfinir et améliorer le projet de l'action « *le Dis : Positif !* »
- Mise en place d'un projet d'intervention auprès des classes de 5ème
- Poursuivre l'action avec les CPE sur la question du harcèlement scolaire, avec projection de films et de débats, en direction de toutes les classes du niveau 6ème.
- Mise en place d'un partenariat avec les écoles primaires de la ville pour préparer les élèves de CM2 à l'entrée au collège.
- Mise en place de chantier « perlés » avec Seine-Saint-Denis Habitat, sous forme de conventionnement à l'année.

3.5 ÉPINAY-SUR-SEINE, SECTEURS CENTRE-VILLE, ORGEMONT, LA SOURCE/LES PRESLES

3.5.1 Présentation de nos territoires d'intervention

Le Centre-Ville constitue le point névralgique de la ville, il regroupe l'ensemble des services publics d'Epinay-sur-Seine, ainsi qu'un vaste centre commercial. La rénovation urbaine poursuit une notable transformation de ce secteur : la démolition de la tour 8 L de la rue Dumas est bien avancée, il ne reste que les murs à faire tomber ; la copropriété Quétigny bénéficie toujours d'un plan de sauvegarde, financé par la Région ; le nouveau square Mevasseret Zion, inauguré dans le cadre d'un accord de coopération avec la Ville, mettant à l'honneur la communauté juive, favorise les rencontres conviviales, interculturelles et intergénérationnelles. De plus, la structure MC2 nouvellement ouverte, toute proche de la médiathèque Colette et du centre commercial, comprenant le centre socioculturel (la Maison du Centre) et la Maison des parents, offre des conditions d'accueil modernes, confortables et chaleureuses.

Orgemont est le quartier le plus peuplé de la ville, avec ses 12 300 habitants, dont 40 % ont moins de 25 ans. Il est classé en quartier prioritaire dans le cadre de la Politique de la Ville, bien qu'il s'agisse d'un quartier de bonne qualité paysagère, avec une bonne desserte de transports (T 8, T 11, RER C, bus). La dynamique partenariale y est toujours aussi remarquable, de nombreuses associations œuvrent et collaborent avec les professionnels, que ce soit par le biais du centre socio-culturel (« Orgemont en Fête »), le plus souvent à l'occasion d'évènements festifs, aussi bien qu'avec le concours du très actif « Conseil citoyen ». Malgré le désenclavement du quartier, lié au développement des transports en commun, les jeunes ne sont pas suffisamment mobiles, ce qui peut constituer un frein à leur insertion sociale et professionnelle.

La Source-les-Presles regroupe 11 390 habitants, dont 41% d'entre eux ont moins de 25 ans. Ce quartier fait partie intégrante de la politique de la Ville (QPV). La rénovation urbaine se poursuit au sein du quartier. 482 logements font « peau-neuve » dans différentes rues. Le chantier de rénovation/amélioration a une répercussion positive sur les habitants et favorise leurs implications dans le quartier et la ville.

Le chantier de l'immeuble destiné à disparaître, situé rue du Commandant Bouchet, est à l'arrêt. Celui-ci ne pourra pas être détruit tant que la totalité des locataires n'aura pas été relogée. Si la plupart d'entre eux ont trouvé une solution, une minorité cependant, non satisfaite par les solutions proposées, s'obstine à occuper le site. Ceci met un frein à la destruction et à la reconstruction de nouveaux logements. Notons qu'il existe de nombreux immeubles résidentialisés dans le quartier, ce qui représente, pour nous, un obstacle physique au travail de rue.

3.5.2 Des actions éducatives menées en transversalité sur nos secteurs, pour répondre à des conflits inter-quartiers, toujours d'actualité

L'année 2019 a été marquée par des conflits violents entre quartiers, particulièrement entre Orgemont, la Source/les Presles et les villes limitrophes. Comme en juin 2018, durant les épreuves du baccalauréat 2019, les éducateurs des trois quartiers se sont associés pour accompagner les jeunes lycéens aux épreuves. Ceci, afin de les protéger des risques éventuels auxquels ils pouvaient être exposés.

En octobre 2019, une très grave agression est survenue (entre le quartier des Presles et Villetaneuse). Cet évènement dramatique a renforcé « l'identité-ville » chez les jeunes spinassiens et, depuis, nous observons que les conflits inter-quartiers sont suspendus. En revanche, il existe d'importantes tensions entre la Source/les Presles et Villetaneuse. Le travail partenarial se poursuit avec les différents services de la Ville pour mieux appréhender le phénomène des rixes. Le fait de disposer d'une équipe de prévention spécialisée sur Villetaneuse favorise un travail concerté sur cette question, ce qui amène les chefs de service de ces territoires d'intervention à partager leurs informations et à coordonner leurs actions.

Concernant les rixes, nos équipes éducatives ont participé à la formation organisée par la ville (animée par Thomas Sauvadet, sociologue spécialiste des quartiers). Lors de celle-ci, chacun (professionnel, habitant…) selon sa place, sa fonction, son expertise a pu s'emparer des connaissances proposées. Nous nous sommes projetés pour continuer d'élaborer de nouvelles actions, afin de renforcer l'identité spinassienne et prévenir des comportements violents. Dans cette perspective, notre service a mis en œuvre divers projets inter-quartiers, mixant les jeunes selon leurs quartiers d'habitation et leurs genres, lors de séjours ou d'activités plus ponctuelles. Enfin, toujours dans cette logique, le service a répondu favorablement à la proposition de la Maison du Théâtre et de la Danse, pour construire ensemble un projet artistique et théâtral autour de la thématique des bandes. Ce travail se met en place en transversalité avec les quartiers d'Orgemont du Centre et de la Source/les Presles.

3.5.3 La mobilité des équipes

A la fin du deuxième semestre, l'équipe a connu des changements. Une permutation a été réalisée entre la précédente cheffe de service éducatif en poste à Saint-Ouen, et l'ancienne cheffe de service de la Source/les Presles. Un éducateur de la Source/les Presles a également rejoint l'équipe éducative de Saint-Ouen. Une éducatrice arrivée en novembre 2018, a demandé une formation en tant que monitrice éducatrice en 2019, pour une rentrée en septembre 2020. Fin 2019, un poste vacant d'éducateur reste donc à pourvoir sur l'équipe de La Source/les Presles.

3.5.4 L'activité : évaluation quantitative et qualitative

➢ On dénombre **984 jeunes juste connus**, soit une augmentation de 74 % par rapport à 2018. Les équipes ont probablement été plus rigoureuses dans leur collecte de données cette année. 374 des jeunes sont des mineurs tandis que 610 sont des majeurs. Le nombre de filles correspond à 35% de l'effectif global.

➢ Les **accompagnements individuels** ont concerné **368 jeunes**, ce qui représente une légère hausse (40 jeunes), et une augmentation de 11%, comparativement à 2018. 188 jeunes sont mineurs, et 180 majeurs. Notons également que la classe d'âge des « 14/17 ans » a été la plus impactée, avec 22% d'augmentation. Les filles ne constituent que 24% de nos accompagnements individualisés.

Les thématiques les plus représentatives sont « l'insertion professionnelle », « la scolarité » et « la santé/prévention des conduites à risques ».

➢ **373 jeunes** ont bénéficié d'**accompagnements collectifs**. Ce chiffre est en baisse par rapport à celui de l'année précédente, de - 6%. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'un poste éducatif est resté vacant plusieurs mois. Les filles représentent 44% de l'effectif. 87% des jeunes sont mineurs et 13% majeurs, quand la classe d'âge prédominante est celle des « 14/17 ans », représentant 49% de l'ensemble.

L'Accès à la santé et la prévention des conduites à risques est encore la thématique la plus importante en 2019. Elle est toujours au cœur des activités menées par les équipes éducatives, durant cette année, telles que : la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) conduite au collège Roger Martin du Gard ; l'accompagnement de plusieurs groupes de jeunes à l'espace de prévention des conduites à risques adolescentes « Tête à tête » en partenariat avec la Maison du Théâtre et de la Danse (MTD), des actions de sensibilisation autour de la thématique des rixes, avec différents groupes issus des trois quartiers (le Centre, Orgemont, La Source/les Presles); des séjours et actions inter-quartiers dans le cadre de la prévention des rixes, et des ciné-débats, organisés sur les réseaux sociaux.

Les actions collectives émergent à partir des diagnostics que nous produisons, au fil de notre présence éducative au sein des quartiers d'intervention. Chacune de nos actions répond à des objectifs spécifiques, déclinées en fonction des problématiques identifiées sur chacun des territoires.

<u>Dans le quartier Orgemont</u>

L'atelier danse : l'équipe éducative a développé des ateliers danse au PMO (Pôle Musical d'Orgemont), en réponse à la demande des jeunes. Nous savons que ce type d'activité produit de multiples bienfaits sur la santé physique et psychique, sur le développement des compétences sociales et de la confiance en soi. Or cette activité est très attractive auprès du public féminin, peu présent dans l'espace public. Sans que nous puissions en expliquer les raisons, de nombreuses jeunes filles fragiles participent à cette activité, ce qui nous permet de développer par la suite, auprès d'elles, des accompagnements personnalisés et ciblés. Notons que ces jeunes danseurs ont acquis une grande notoriété dans la ville et ont beaucoup de fans. Le groupe « Zékay's » a été sélectionné au casting des « Talents d'Epinay » et a remporté un trophée.

Parallèlement, nous avons mis en place un atelier musique et écriture, toujours au PMO. Étonnamment, celui-ci attire de nombreux jeunes signalés dans le groupe de prévention et de sécurité contre la délinquance (GPSD). 10 jeunes, garçons et filles âgés de 13 à 15 ans, ont participé à cet atelier, à raison de 2 heures par semaine.

Les séjours, les chantiers : un séjour inter-quartiers, à dominante sportive, nous a permis de travailler les conflits inter-secteurs, avec 5 garçons leaders âgés de 14 à 15 ans.

Nous avons développé la mise en place de chantiers pédagogiques qui nous permettent de rendre acteurs les adolescents, pour l'élaboration d'un projet de loisirs par exemple.

Lors d'évènements festifs, (« fête de quartier », « Prox aventure »), nous avons organisé avec 10 jeunes âgés de 10 à 16 ans la tenue de buvettes, proposant des gâteaux et popcorn confectionnés par eux-mêmes lors d'ateliers pâtisserie.

Quant à l'Opération « Propreté du quartier », elle a mobilisé 8 garçons âgés de 16 à 18 ans et 9 filles âgées de 13 à 15 ans, pendant 14 journées de chantier.

Dans le secteur Centre-ville

Les séjours inter-quartiers : 10 jeunes de différents quartiers de la ville ont participé à des séjours pour lutter contre le phénomène des rixes. L'objectif était de développer des relations entre des jeunes de quartiers différents, afin de stopper la chaîne de reproduction des rixes. Ces séjours ont favorisé les échanges, permis de questionner l'implication de chacun dans ces évènements et développer l'esprit critique. Le sport, choisi comme support pédagogique, et notamment la boxe, a permis d'initier un travail sur soi : apprendre à gérer ses émotions et transformer sa violence en agressivité codifiée et socialement reconnue.

Un séjour « révision pour le Brevet des collèges » : nous sommes partis avec 6 garçons, élèves de classe de 3ème, en Normandie ; au programme : révisions et activités sportives. Tous ont obtenu leur Brevet.

Un séjour « prévention chicha » : La chicha est une pratique courante, perçue comme conviviale et sans danger, par les adolescents du quartier. Ce séjour avait pour objectif de sensibiliser 5 jeunes âgés de 15 ans, consommateurs de chicha, aux risques encourus. Par ailleurs, dans une logique de prévention par les pairs, nous projetions que ces jeunes puissent ensuite porter les messages de prévention reçus, auprès de leurs amis.

Des actions de solidarité : 7 filles âgées de 15 à 17 ans, ont distribué des repas à des personnes en grande précarité, durant 5 samedis.

Un chantier éducatif en partenariat avec l'APES et le bailleur : 5 garçons âgés de 18 à 21 ans, ont réalisé la peinture d'un immeuble de 6 étages. C'était leur première expérience d'un travail rémunéré (contrat de travail et fiche de paie).

Dans le secteur La Source les Presles

Sensibilisation du grand public puis formation au collège, des gestes de premiers secours (PSC1) : profitant de plusieurs événements de la ville d'Épinay, nous avons animé des « stands d'information de secourisme », afin de sensibiliser les habitants de la commune aux gestes de premiers secours. Un groupe de 7 jeunes s'est fédéré autour de ce projet et a su adopter, au long de deux années de mobilisation, la position de formateur présentant au public les gestes qui sauvent, avec un professionnalisme croissant, reconnu de tous. Les jeunes mobilisés sur cette action bénéficieront d'un séjour au ski, en 2020, en guise de contrepartie.

Le PSC1 s'est poursuivi, en présence d'un éducateur formé dans ce domaine, au sein du collège Roger Martin du Gard : toutes les classes de troisième ont bénéficié d'un temps d'information/formation. Cette action s'est déclinée sous forme d'ateliers, regroupant chacun 10 élèves volontaires, au rythme d'une demi-journée par semaine durant quatre semaines consécutives.

Séjours et chantier : ces supports éducatifs offrent des moments privilégiés, partagés entre jeunes et entre jeunes et éducateurs ; ils nourrissent le relationnel et permettent d'aborder leurs problématiques, individuelles et collectives. Ainsi, un séjour a été organisé à Annecy cet été, avec 5 garçons âgés de 16 à 17 ans. Un second séjour a eu lieu à Saury, en Haute-Savoie, dans un centre

de vacances appartenant à la Fondation, avec 6 jeunes âgés de 16 à 18 ans ; celui-ci a été construit en contrepartie d'un chantier pédagogique qui avait été préalablement réalisé avec ces mêmes jeunes, au printemps.

Participation à différentes initiatives du centre social Nelson Mandela : l'équipe éducative a participé à « la fête de printemps » et à « la fête de quartier », en investissant différents groupes de jeunes à ces événements.

➢ Les familles justes connues sont au nombre de 318, et nous avons accompagné 81 familles. 126 actions ont été déployées avec ces dernières.

Les parents des enfants mineurs accompagnés font également l'objet de toute notre attention. Les mères ont une très faible estime d'elles-mêmes. Ce regard dévalorisé, qu'elles portent sur elles-mêmes, constitue un puissant obstacle à leur émancipation.

Lors de ces actions, les thématiques les plus abordées ont été « la médiation familiale », « la scolarité » et « la prévention des conduites à risque ».

➢ Une dynamique partenariale qui s'est renforcée tout au long de l'année

Développer le partenariat avec le service social départemental et l'ASE relève essentiellement des missions des deux cheffes de service éducatif. Une rencontre a eu lieu entre l'ensemble du Service social départemental et nos équipes afin de renforcer nos liens partenariaux indispensables, compte tenu des situations complexes que nous rencontrons. Par ailleurs, notre présence lors des réunions pluri professionnelles (R.P.P) a permis d'aborder en concertation des situations de jeunes connus de nos services respectifs. Nous souhaitons dans un avenir proche participer aux R.P.P. en tant que membre permanent avec l'ASE et la Circonscription.

Lors des instances de tranquillité publique, nous apportons notre expertise sociale et éducative. C'est le cas au sein du groupe de suivi nominatif – GPSD – auquel nous contribuons en tant que professionnels de la Protection de l'Enfance, aux côtés des représentants du département (circonscription, Aide Sociale à l'Enfance). Nos connaissances fines de la géographie humaine de la ville et des problématiques des jeunes sont partagées, pour partie, avec d'autres partenaires tels que l'Education nationale, la Protection judiciaire de la jeunesse, le Parquet, la Police, la Ville et différents acteurs liés à la jeunesse.

Trouver collectivement des solutions à portée éducative et sociale, pour des jeunes en fort risque de basculer dans la délinquance, constitue l'objectif collégial de ce groupe de travail partenarial interinstitutionnel : lever les freins à leur insertion, tant sur les plans professionnel, scolaire, social, voire familial (hébergement, santé, prostitution juvénile, addictions, problèmes de justice, formation, emploi, etc), afin de prévenir leur entrée dans un processus délinquant.

Avec le « Service jeunesse » municipal : la formalisation de notre partenariat a rendu, comme attendu, notre coopération plus efficiente. Au cours de l'année, nous avons soutenu et participé à des actions du Service jeunesse, telles que « Formidables talents ». Enfin, nous avons clôturé l'année 2019 par une réunion bilan/perspectives, suivi d'un repas partagé.

Au sein d'une « classe relais » du collège Évariste Galois : l'engagement de 3 éducateurs des quartiers de la Source/les Presles et du Centre-ville, au sein d'une classe relais concernant 36 adolescents, s'est poursuivie en 2019. Les rencontres se sont déroulées à un rythme hebdomadaire. Le lien de confiance établi, les éducateurs ont pu proposer aux jeunes des actions collectives et des accompagnements personnalisés, menés hors du collège, répondant aux besoins exprimés par ces derniers et leurs familles.

3.5.5 Perspectives 2020

- Accentuer notre travail de prévention des rixes, avec les trois équipes éducatives, mais aussi avec les différents partenaires institutionnels (Ville, associations) : réalisation d'une pièce de théâtre, avec la « Maison du Théâtre et de la Danse » (MTD) et « Principe Actif » (artistes). 15 adolescents habitant les différents secteurs de la ville et impliqués dans des conflits inter-quartiers participeront à cette aventure artistique ;
- Apporter notre expertise dans les réunions pluri professionnelles (RPP) de l'ASE, en devenant membre permanent de cette commission de la Protection de l'Enfance ;
- Initier, co-créer et co-porter avec nos partenaires volontaires de l'éducation, un projet pour promouvoir la maîtrise de la lecture, par une action attractive et ludique menée auprès des pré-adolescents (collégiens) non lecteurs ;
- Développer la présence des équipes éducatives au sein du lycée Feyder, en partenariat avec l'assistante sociale scolaire, les conseillers principaux d'éducation et l'équipe pédagogique ;
- Développer des actions en partenariat avec les médiathèques, souvent en difficulté avec certains jeunes connus des équipes éducatives : un projet méthodologique unitaire (concernant L'Île-Saint-Denis, Villetaneuse et Epinay) est en cours de d'élaboration avec Plaine Commune.

4. LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Depuis plusieurs années, le service se heurte à des difficultés toujours croissantes de recrutement d'éducateurs spécialisés, comme toutes les structures intervenant en Seine-Saint-Denis, et de façon moindre en Île-de-France. Ce métier est devenu peu attractif financièrement et moins valorisé dans le regard des Français. Les salaires ne permettent plus aux jeunes professionnels fraîchement diplômés de se loger, particulièrement dans notre région. Pour pallier ces difficultés, la Fondation a passé une convention avec l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) de Parmentier et le service cherche à démultiplier les relations entre les écoles d'éducateurs spécialisés et notre champ d'action. L'accueil de stagiaires rémunérés permet de faire connaître aux futurs diplômés, nos modalités d'intervention et éventuellement de rejoindre cette mission de Prévention Spécialisée – et de Protection de l'enfance – voire même notre service.

4.1 RÉORGANISATION DE L'ÉQUIPE CADRE

Doté de 6 chefs de service éducatif pour 12 équipes, le ratio d'un cadre pilotant 2 équipes est respecté. Toutefois, nous déployons sur 2 villes (Épinay-sur-Seine et La Courneuve) trois équipes. Précédemment, 2 cheffes de service intervenaient sur Epinay, l'une encadrait 2 équipes (7 éducateurs) et l'autre 1 équipe (3 éducateurs). A l'inverse, à La Courneuve, un chef de service gérait 3 équipes (9 éducateurs). Pour tenter de mieux répartir les charges d'encadrement et en accord avec les cadres concernés, nous avons expérimenté une nouvelle configuration, une cheffe de service encadrant 2 équipes, l'une à La Courneuve et l'autre à Épinay.

Or, cette expérimentation omettait de tenir compte de la charge de travail qu'un chef de service génère dans le flux des relations partenariales qu'il noue sur le territoire. Deux villes entraînaient de fait deux réseaux et par conséquent, une charge de travail trop lourde à gérer au quotidien.

De plus, dans la ville où nous expérimentions deux cadres, les partenaires ont eu beaucoup de difficultés à repérer le cadre référent de chaque territoire. Ils sollicitaient le cadre qu'ils connaissaient et pas toujours le cadre de référence. De surcroît, la ville souhaitait favoriser la transversalité entre les quartiers, notre nouvelle organisation compliquait la lisibilité de notre travail sur la ville.

Après plus de 12 mois de test peu concluant, nous sommes revenus à la configuration initiale de 2 cheffes de service à Épinay et une cheffe de service sur La Courneuve.

En mettant fin à l'expérimentation citée ci-dessus et suite à deux départs de chefs de service - en août sur Saint-Ouen et en novembre sur L'Île-Saint-Denis - l'équipe de direction a dû procéder à des changements parmi les chefs de service déjà en poste.

Cette réorganisation a trouvé son aboutissement, en fin d'année 2019, avec l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service à laquelle nous avons proposé la conduite des trois équipes de la ville de La Courneuve, puis début 2020, avec celle d'un autre chef de service qui prendra ses fonctions auprès des deux équipes de L'Île-Saint-Denis.

Par ailleurs, 2 cheffes de service sur les 4 restants ont également connu une mutation d'équipe, concernant les villes d'Épinay (secteur La Source/Les Presles) et Saint-Ouen.

4.2 LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS (ÉDUCATEURS)

À la coordination : un chargé de mission affecté à l'évaluation interne, embauché en CDD du 1er novembre au 31 décembre ;

À Saint-Ouen : une monitrice éducatrice, embauchée en février ;

À Villetaneuse : une éducatrice spécialisée, embauchée en février ;

À La Courneuve : une monitrice éducatrice embauchée en août sur l'équipe du Centre-ville, a rejoint finalement le secteur d'Épinay/Orgemont.

4.3 L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

3 éducateurs spécialisés ont réalisé leur stage au sein du service : un stage découverte (Saint-Ouen Payret) et 2 stages longs (Saint-Ouen Payret et Épinay la Source les Presles).

1 étudiant de seconde année de Master a fait un stage à la coordination, de fin juin à septembre, plus particulièrement chargé de la mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne, de concert avec la Direction du service.

Enfin, 2 stagiaires CAFDES ont réalisé un stage auprès de la direction, durant les mois d'été.

4.4 LES FORMATIONS

2 VAE/éducateurs spécialisés sont en cours pour des moniteurs éducateurs, au CFPPES /CEMEA d'Aubervilliers.

1 monitrice-éducatrice, en situation d'emploi, effectue la passerelle éducatrice spécialisée, au CFPES/CEMEA

1 cheffe de service poursuit une formation Management et Gestion des Ressources Humaines, à l'IRTS Parmentier (module MGRH du CAFDES).

Deux sessions de formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST), une initiale et une session de maintien des acquis et des compétences, ont été programmées en fin d'année. Inscrites dans une perspective de former tous les salariés du service comme Sauveteurs Secouristes du Travail (plan d'action du DUERP), ces sessions ont été annulées du fait des grèves et sont reportées en 2020.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2020

- En 2019, le département de Seine-Saint-Denis présentait son Schéma pour la Protection de l'Enfance pour les 5 années à venir. La conséquence logique de ce travail est la ré-écriture des orientations du département pour la Prévention Spécialisée puisque ces dernières sont arrivées à échéance. Pour rappel, les précédentes orientations avaient fait l'objet d'un travail de co-construction de longue haleine qui avait nécessité beaucoup d'énergie et un travail partenarial de haute intensité. Conscient du travail préalablement réalisé, le Département attend que l'élaboration des prochaines orientations soit davantage un travail collégial de révision et de réactualisation, plutôt qu'un travail de ré-élaboration. Le service aura toute sa place, au sein de cette dynamique et auprès de ses partenaires associatifs et institutionnels.

- Depuis décembre 2019, le Département a initié une révision du mode de conventionnement régissant l'activité des services de prévention spécialisée. Pour rappel, le mode de conventionnement en vigueur lie trois instances : le Département, la Ville et l'association porteuse du service de prévention spécialisée par la signature de convention signée, de façon bipartite. Ainsi le Département conventionnait avec la Ville d'un côté et avec le service de l'autre…

  La volonté actuelle du Département serait d'établir une convention tripartite, constituée d'un seul et même document, signé par le Président du conseil départemental, le Maire et le président de l'association concernée.

  Différentes réunions se sont tenues à ce sujet en cette fin d'année et devraient aboutir en juin 2020, par la constitution d'un nouveau document unique tripartite et d'un nouveau processus de constitution de ce conventionnement. Avant la fin de l'année 2020, les villes concernées apporteront des objectifs adaptés à la singularité de leur contexte. En conséquence, le service 93 se montrera vigilant sur la réalisation de ce document, particulièrement conscient que le rapport de force entre les trois parties est loin d'être équivalent et équitable.

- Conduit par IDÉE 93, un groupe de travail s'est constitué en cours d'année avec l'ensemble des associations concourant à la Protection de l'Enfance et le Conseil départemental, dans l'objectif d'être force de propositions en faveur d'un développement de l'attractivité du territoire, à l'échelle de la Seine-Saint-Denis. Le service participe à ces travaux : après un premier diagnostic partagé, diverses actions devraient être co-construites, afin d'influer positivement sur les processus de recrutement, puis de fidélisation des travailleurs sociaux, que ce soit dans le secteur associatif conventionné ou dans l'administration départementale.

- Comme déjà évoqué dans ce bilan d'activité, notre service est impliqué dans une recherche action, portant sur l'usage des réseaux sociaux numériques des jeunes accompagnés par les services de prévention spécialisée du département, ainsi que sur les pratiques professionnelles agies dans l'espace numérique et en interaction avec ces jeunes. Pour notre service, ce travail va permettre une réactualisation des pratiques qui, sans nul doute, resteront résolument ancrées dans la réalité physique, mais enrichies des apports de notre potentielle présence dans l'espace numérique, au sein duquel la jeunesse prolonge, dorénavant, sa construction identitaire.

- Le projet de création d'une plateforme commune aux 8 associations de prévention spécialisée, qui traiterait collectivement la question des chantiers éducatifs, reste d'actualité. Bien qu'approuvé par le Département, ce projet souffre d'être relégué par certaines associations en seconde intention, occulté par les priorités du quotidien. Trois associations partenaires ayant cependant confirmé leur intérêt pour ce projet, nous espérons envisager sa mise en œuvre opérationnelle, courant 2020.

- Enfin, l'évaluation interne de notre service, préalablement présentée en début de document, sera finalisée durant le premier semestre 2020, alors que l'évaluation externe interviendra, conjointement avec le service de prévention de Paris de la Fondation, courant du second trimestre.

MAISON DE LA JUINE

MAISON DE LA JUINE

Chemin de la Bergerie
91150 ORMOY-LA-RIVIÈRE
Tél. : 01.69.92.13.60
Télécopie : 01.60.80.01.03
secretariat.juine@fjfv.org

Habilitation Convention ASE – Justice
Financement : Prix de journée

Directeur : Didier MOUEGNI IVOLO

Directeur adjoint : Cedire MBODA TCHUINGOUA

Jusqu'à fin juillet 2019
1 chef de service administratif et comptable
1 assistante administrative

1 psychologue à temps partiel (0.7 ETP)
1 éducatrice scolaire
1 Agent de Service

INTERNAT ORMOY
1 Chef de Service Éducatif

7 postes éducatifs
4 surveillants de nuit (3,5 ETP)
1 maîtresse de maison

INTERNAT ETRECHY
1 Chef de Service Éducatif

Depuis novembre 2019

6 postes éducatifs
4 surveillants de nuit (3,5 ETP)
1 maîtresse de maison

ATELIER TRAITEUR ET METIER DE BOUCHE

MÉRÉVILLE
1 éducateur technique spécialisé
1 agent technique

ORMOY-LA-RIVIÈRE
1 ouvrier qualifié

INTRODUCTION

Le Foyer d'Action Educative la Maison de la Juine, bénéficie d'une double habilitation : protection de l'enfance au titre de l'aide sociale à l'enfance et protection judiciaire de la jeunesse.

Situé dans l'Essonne, l'établissement est ouvert 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Il accueille des jeunes de 15 ans à 18 ans dans deux internats, l'un situé à Ormoy-la-Rivière et l'autre à Etrechy (ce dernier devant déménager à Dourdan en 2020). A titre exceptionnel, la Maison de la Juine peut être sollicitée pour accueillir des jeunes à partir de 14 ans et demi, lorsque les services de l'ASE n'ont pas trouvé d'établissements adaptés à leurs problématiques et à leur âge. La direction de l'établissement évalue alors leur maturité, leur développement physique et surtout leur capacité à intégrer un groupe de "grands adolescents". Ces jeunes sont essentiellement accueillis à Ormoy-la-Rivière.

L'année 2019 a été marquée par la restructuration de l'équipe des cadres. Le départ du directeur adjoint, démissionnaire, a été l'occasion de réfléchir à une nouvelle organisation, répondant notamment au besoin de soutien de proximité de l'équipe éducative d'Etrechy.

L'organigramme de l'établissement a été modifié ainsi : une non-reconduction du poste de directeur adjoint et la création d'un second poste de chef de service, permettant l'affectation d'un chef de service auprès de chaque internat.

Une cheffe de service a donc été embauchée à Etrechy en novembre 2019.

Depuis le 1er décembre 2019, la capacité d'accueil de l'établissement a encore évolué, passant de 20 places à 22 places. Cette augmentation s'est accompagnée d'une dotation en personnel éducatif et surveillants de nuit. Par ailleurs, l'établissement a obtenu un 0,30 ETP de psychologue clinicien pour mieux prendre en charge l'accompagnement aux soins des jeunes.

Le nombre de jeunes accueillis au titre de la PJJ a également augmenté, passant de 3 à 5 jeunes en 2019 afin de répondre aux attentes des Juges des enfants du Tribunal de Grande Instance d'Evry.

Durant toute l'année, l'établissement a fait progresser la qualité de l'accompagnement éducatif. Nous soulignons un développement de l'accompagnement familial (signature du document individuel de prise en charge, le DIPC, pour chacune des familles) et une amorce de travail pour la prise en charge des traumatismes.

Les jeunes que nous accueillons souffrent de traumatismes profonds : en lien avec des parcours migratoires difficiles, en ce qui concerne les mineurs non accompagnés (MNA), et du fait de situations familiales souvent chaotiques, caractérisées par l'abandon et des carences éducatives et affectives, pour les jeunes nés en France.

Dans ce sens, des partenariats se sont renforcés avec notamment 2 structures parisiennes, le centre MINKOWSKA et la Maison des familles et des cultures.

L'établissement accueille de plus en plus de jeunes nécessitant des soins psychiatriques, un public susceptible de développer différents passages à l'acte. Si le début de l'année a été plutôt calme dans chaque foyer, la fin de l'année a été plus mouvementée, avec une multiplication des faits de violence. A l'automne 2019, la violence vis-à-vis du personnel a conduit des éducateurs à exercer un droit de retrait, dont le traitement a permis la mise en place d'un conseil de réflexion institutionnel (CRI) regroupant le directeur, le psychologue et les représentants du personnel.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

1.1 UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'an passé, l'équipe d'encadrement était constituée d'un directeur, d'un directeur adjoint et d'une cheffe de service éducatif en charge des deux équipes d'Ormoy et d'Etréchy.

Au fil des années, cette organisation s'est avérée non efficiente.

L'accueil d'un public en très grande difficulté nécessite, outre la compétence des professionnels, la présence d'un cadre de proximité au plus près des équipes et des situations des jeunes. Cette analyse nous semblait d'autant plus d'actualité que la capacité d'accueil de l'établissement venait d'augmenter, à la demande du Département.

Le 31 juillet 2019, le directeur adjoint a démissionné de ses fonctions. La direction de la Maison de la Juine a donc restructuré les postes de cadres hiérarchiques. Le poste de directeur adjoint a été supprimé au profit de la création d'un poste de chef de service éducatif, dédié à l'internat d'Etréchy.

Ce nouvel organigramme est opérationnel depuis le 5 novembre 2019, suite au recrutement d'une seconde cheffe de service.

1.2 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INSTALLATION DU SECOND FOYER À DOURDAN

Dans le cadre de l'amélioration du cadre d'accueil des jeunes, la Fondation a acheté une maison à Dourdan qui, à terme, va remplacer le foyer d'Etréchy. Les travaux d'aménagement et de mise aux normes ERP5 ont commencé en octobre 2019. La fin des travaux est prévue pour le mois de mars 2020.

Ce projet de déménagement va nous permettre d'augmenter notre capacité d'accueil dans de bonnes conditions, puisque nous disposerons de 10 chambres individuelles contre 7 actuellement à Etréchy. En attendant la fin des travaux, 2 jeunes sont hébergés dans 2 studios, utilisés comme des chambres externalisées. Le foyer de Dourdan est situé entre les gares du RER C "Dourdan" et "Dourdan la Forêt". Les jeunes seront à 5 minutes à pied des deux gares. De plus, la ville de Dourdan offre davantage d'opportunités en termes d'accompagnement éducatif pour favoriser l'insertion des jeunes accueillis.

1.3 L'ARRÊT DE L'ACTIVITÉ DE L'ATELIER TRAITEUR ET DE L'ATELIER CUISINE, UNE OPPORTUNITÉ POUR L'ÉLABORATION DE NOUVEAUX SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

L'atelier traiteur et l'atelier cuisine installés respectivement à Méréville et au sein de l'internat d'Ormoy-la-Rivière, ont longtemps constitué de véritables outils d'insertion, maintenant les jeunes dans une activité quotidienne structurante, leur permettant d'expérimenter la cuisine et le service en salle avec des perspectives d'insertion professionnelle.

En 2019, un audit visant à optimiser le fonctionnement de ces ateliers nous a finalement conduits à en décider la fermeture, la non-conformité des locaux au regard des normes HACCP entraînant des travaux non envisageables.

La vétusté du bâtiment de Méréville, ainsi que des défauts de construction, rendaient impossible tout projet de réparation et de mise aux normes.

Les travaux de l'atelier cuisine, quant à eux, ont été évalués à plus de 200 000 euros. Alors qu'un tel investissement est inenvisageable, notre volonté de pouvoir rouvrir l'atelier reste intacte : une réflexion est actuellement engagée avec la direction générale de la Fondation, et une nouvelle étude a été demandée à l'entreprise d'insertion Infobat.

La fermeture de l'atelier traiteur et de l'atelier cuisine a amené l'équipe d'encadrement à réfléchir, avec les équipes éducatives, à d'autres supports pédagogiques, permettant la mise en mouvement des jeunes et favorisant leur socialisation et leur insertion socio-professionnelle.

Dans cette logique, fin 2019, des activités ont été restructurées ou nouvellement projetées : un atelier scolaire visant la remise à niveau, des espaces de confection culinaire animés par les professionnels des anciens ateliers traiteur et cuisine, une pratique sportive qui serait développée par un intervenant extérieur dans l'établissement et en dehors, des ateliers d'expression créative et notre participation à une épicerie sociale et solidaire, au sein de la communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne.

Ce dernier projet est envisagé en partenariat avec la Maison Coquerive, CHRS géré par la Fondation et implanté à Etampes.

Investir les jeunes de la Maison de la Juine au sein de cette action de solidarité répondrait à différents objectifs :

- Mobiliser les jeunes dans différentes tâches : effectuer les ramasses de denrées alimentaires auprès des magasins et partenaires associatifs, organiser le stockage et son suivi, participer aux distributions, tenir une caisse, etc… ;
- Les impliquer dans les ateliers cuisine intergénérationnels proposés aux bénéficiaires de l'épicerie sociale ;
- Offrir à nos publics une expérimentation de socialisation gratifiante.

Cette activité constituerait un véritable outil en termes d'insertion professionnelle.

Aujourd'hui, l'écriture du projet terminée, nous recherchons, conjointement avec le CHRS, les financements complémentaires nous permettant de le mettre en œuvre.

1.4 L'ÉVOLUTION DES PLANNINGS DES ÉDUCATEURS ET SURVEILLANTS DE NUIT, AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Un travail de réflexion autour des plannings, mené en cours d'année, nous a conduits à modifier les horaires journaliers des éducateurs et des surveillants de nuit. Désormais, les éducateurs travaillent entre 7h30 et 22h30 - au lieu de 8h et 23h30 auparavant – et les surveillants de nuit entre 22h et 8h – au lieu de 23h30 et 8h.

Ces modifications répondent à plusieurs objectifs :

- Formaliser un temps de transmission orale entre les professionnels de nuit et de jour, matin et soir : le manque de communication entre éducateurs et surveillants générait des conflits ; favoriser le partage d'informations et les échanges, notamment autour d'incidents survenus, s'est avéré primordial afin de garantir une cohérence éducative ;
- Renforcer la présence des éducateurs en journée, au bénéfice de l'accompagnement éducatif des jeunes ;
- Permettre davantage de souplesse et d'adaptabilité en cas de besoin de remplacement de personnel en matinée : le cas échéant, cette nouvelle organisation du travail permet à un éducateur d'assurer son service à 7h30 après l'avoir fini la veille à 22h, limitant ainsi le recours à du personnel intérimaire.

1.5 LA VIOLENCE DES JEUNES EN FIN D'ANNÉE

L'établissement a été relativement calme pendant la plus grande partie de l'année 2019, mais des faits de violence et de dégradation matérielle – bâtiments, et véhicules appartenant à l'établissement ou à des professionnels— ont émaillé le dernier trimestre.

L'accueil entre septembre et octobre 2019 de quatre jeunes au foyer d'Ormoy, connaissant des problématiques psychiatriques plus ou moins similaires, a contribué à la montée de cette violence.

Trois de ces jeunes sortaient d'un centre éducatif fermé (CER), tandis que le dernier connaissait son premier placement :

- Un jeune, en formation professionnelle de CAP cuisine, était dans un CER du Loiret. Selon le CER, au regard de son évolution et de son projet, un foyer comme celui de la Maison de la Juine était pertinent pour lui permettre de poursuivre son parcours, dans un cadre moins contraignant. D'autre part, le jeune était en formation à la MFR le Moulin de la Planche, à Ormoy-la-Rivière, une proximité qui a aussi favorisé son orientation. Il a été accueilli en septembre 2019.
- Le second jeune vivait en famille, avec une situation familiale très précaire. La situation ne s'améliorant pas, l'UEMO avait proposé un projet de randonnée sur le chemin de Compostelle. En attendant la mise en place de ce projet, le jeune a été placé à la Maison de la Juine avec une ordonnance article 375 du Code civil, donc ASE, alors que le projet avait été construit avec la PJJ. D'entrée de jeu, le jeune s'est positionné en opposition : « Je ne ferai rien, on m'a dit de venir ici attendre le départ pour la marche ». Ce jeune s'est particulièrement illustré dans la dégradation de sa chambre, des lieux collectifs, des véhicules des salariés et de l'établissement, et dans des actes de violence sur les professionnels. Ce jeune a été accueilli en octobre 2019.
- Le troisième était placé en Unité Educative d'Hébergement Collectif (UEHC) de Draveil. Suite à des faits de violence sur des professionnels et de dégradation des lieux, l'établissement avait déposé plainte et demandé une fin de prise en charge. Face à une situation « explosive », la mère ne pouvant pas faire face à la délinquance de son fils, l'UEMO (Unité Educative en Milieu Ouvert, de la PJJ) a proposé le placement à la Maison de la Juine, comme une alternative à la prison. Ce jeune a également été accueilli en octobre 2019.
- Le quatrième jeune a été accueilli dans l'établissement suite à des faits de viols sur sa petite sœur, et en attendant la fin de l'instruction. Ce jeune, pratiquait le judo à haut niveau (ceinture noire) et a profité de son physique de judoka pour intimider jeunes et professionnels.

Ces 4 jeunes ont montré une forte intolérance à la frustration, se présentant dans une forme de « toute-puissance ». Les actes de violence envers les personnels et les dégradations multiples, qui semblaient leur apporter une certaine jouissance, étaient quasi quotidiens et ont requis de multiples appels à la police d'Etampes.

Malgré une succession de mesures —mobilisation des UEMO, dépôts de plaintes, séjours de rupture, suspensions d'argent de poche—le comportement des jeunes n'a pas changé. Nous avons finalement dû mettre fin à chacune de ces prises en charge, en préconisant des orientations dans des services plus adaptés.

Entre décembre 2019 et janvier 2020, ces quatre jeunes ont pu être réorientés, ce qui a immédiatement fait diminuer le niveau de violence et de dégradation dans le foyer.

Cette période, tout à fait particulière, explique en partie la sous-activité de l'établissement en 2019 (cf. tableau ci-dessous). Certaines chambres se sont retrouvées si dégradées, qu'il a fallu faire jusqu'à deux semaines de travaux – notamment pour des réparations de portes et fenêtres – avant qu'elles puissent accueillir de nouveaux jeunes.

2. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

2.1 L'ACTIVITÉ ANNUELLE

Nous avons réalisé 7238 journées, soient 18 journées de moins que les journées budgétées en 2019 (7256).
Comparativement à l'an passé, nous notons une augmentation significative du nombre de journées réalisées, soient 681 de plus qu'en 2018.

6523 journées, soient 90% de l'ensemble de l'activité, ont été réalisées au titre de la protection de l'enfance :

- 6035 journées pour le compte de l'ASE de l'Essonne, soient 83% de l'activité

- 448 journées pour les services de l'ASE hors département, soient 7%

715 journées ont été réalisées au titre de l'Ordonnance 45 (PJJ), soient 10 %, contre 1276 journées en 2018, soient 19%.

Pour rappel, la PJJ a modifié à plusieurs reprises successives les modalités d'accueil de ses publics à la Maison de la Juine : au foyer d'Etréchy, arrêt de l'accueil du fait de conditions d'hébergement jugées non satisfaisantes, fin 2018 ; au foyer d'Ormoy, accueil simultané de jeunes limité au nombre de 3 et limite d'âge des jeunes accueillis fixée à 17 ans, en février 2018.

Ces deux dernières restrictions ont toutefois été levées, récemment, en novembre 2019.

Alors que le nombre de jeunes accueillis (13) reste stable, comparé à 2018, la diminution du nombre de journées réalisées s'explique essentiellement par une diminution conséquente de la durée des mesures des jeunes qui nous ont été adressés, cette année, au titre de la PJJ.

Tableau mensuel de l'activité réalisée en 2019 (Nombre de journées réalisées)

MOIS	TOTAL	ASE 91	AUTRES ASE	PJJ
Janvier	590	498	31	61
Février	558	474	28	56
Mars	631	538	31	62
Avril	638	555	30	53
Mai	591	540	31	20
Juin	608	482	52	74
Juillet	658	531	65	62
Août	653	556	62	35
Septembre	592	483	51	58
Octobre	574	450	46	78
Novembre	604	484	30	90
Décembre	541	444	31	66
TOTAL	**7238**	**6035**	**488**	**715**
TAUX	**100 %**	**83 %**	**7 %**	**10 %**

2.2 LES JEUNES ACCUEILLIS

68 jeunes ont été accompagnés en 2019, contre 60 jeunes en 2018. L'augmentation de la capacité d'accueil de la Maison de la Juine de quatre places en 2018 et 2019 – deux places supplémentaires le 1er juillet 2018, puis deux autres le 1er décembre 2019 – a été rendue possible par l'acquisition des hébergements de type studio, via le GESIP.

Les entrées en 2019 ont concerné 51 jeunes, contre 44 jeunes en 2018, ce qui représente une augmentation de 13,72%.

Le tableau du nombre de jeunes accueillis

Accueil en 2019	TOTAL jeunes	Taux	ASE	Taux ASE/ x jeunes	PJJ	Taux PJJ/ x jeunes
91 EVRY	49	72%	47	69%	2	3%
94 CRETEIL	4	6%			4	6%
93 BOBIGNY	2	3%			2	3%
78 YVELINES	5	7%	4		1	3%
77 MELUN	2	3%			2	3%
75 PARIS	4	6 %	3		1	2%
95 PONTOISE	1	2%			1	2%
45 LOIRET	1	2%	1		0	2%
Total	**68**	**100 %**	**55**	**81 %**	**13**	**19 %**

On constate une stabilité du nombre de jeunes accueillis au titre de la PJJ en 2019 : 13 jeunes, tout comme en 2018.

Le tableau ci-après récapitule l'origine des jeunes accueillis selon les Maisons Départementales des Solidarités (MDS).

MAISONS DEPARTEMENTALES DES SOLIDARITES				
Brétigny-sur-Orge	2	Etampes	8	
Draveil	2	Juvisy-sur-Orge/Viry-Châtillon	11	
Palaiseau	9	Mennecy	1	
Evry	14			
TOTAUX	**27**		**20**	**47**

La provenance des jeunes accueillis se partage entre différents territoires essonniens, avec toutefois une plus grande proportion des secteurs d'Evry, Juvisy/Viry-Châtillon et Palaiseau.

Nous soulignons tout particulièrement la forte proportion de jeunes venant d'Evry, soient 29,78 % de l'ensemble, contre 13,63 % l'an passé, et l'absence de jeunes accueillis, contrairement à 2018, issus des territoires d'Arpajon, de Savigny-sur-Orge et de Massy.

2.3 LES SORTIES DE L'ÉTABLISSEMENT

47 jeunes ont quitté l'établissement en 2019 pour des raisons différentes :

- 19 jeunes sont retournés en familles, suite à une prise en charge arrivée à échéance ou à l'issue d'une fugue de longue durée et un refus de toute forme de placement ;
- 8 jeunes ont été orientés dans d'autres foyers, leurs problématiques nécessitant une prise en charge plus psychiatrique ;
- 8 jeunes ont été orientés en semi-autonomie, pour poursuivre leur accompagnement et leur projet d'insertion professionnelle ; ces jeunes sont généralement inscrits dans des formations de type CAP.

Nous soulignons que les orientations vers de nouveaux lieux d'accueil sont préparées, en amont, avec les jeunes, les familles et les partenaires.

- 2 jeunes ont été hospitalisés en hôpital psychiatrique ;
- 10 jeunes ont fugué : 4 jeunes relevant de la PJJ ont fugué dès leur sortie du tribunal, le Service Educatif Auprès du Tribunal (SEAT) nous avertissant alors de leur non-arrivée dans l'établissement ; les 6 autres jeunes ne sont retournés ni au foyer ni dans leurs familles, suite à leurs fugues ; il s'agissait pour ces derniers de jeunes très déstructurés dont la prise en charge aurait nécessité d'importants soins psychiatriques.

Pendant l'année 2019, les équipes ont mieux maîtrisé les sorties des jeunes, privilégiant autant que possible les séjours d'éloignement et de réflexion, pour éviter des ruptures sèches.

2. 4 LA DURÉE DES ACCUEILS

- 2 jeunes ont fait un séjour d'une semaine. Il s'agit de jeunes éloignés temporairement de leurs foyers d'origine, après des faits de violence commis à l'encontre de professionnels. Ces jeunes ont réintégré leurs foyers.
- 9 jeunes ont fait un séjour de 1 à 3 semaines. Il s'agit essentiellement de jeunes en attente d'une orientation adaptée à leurs problématiques : dans l'attente d'un lieu d'accueil, la Maison de la Juine a été sollicitée pour soulager les services des MDS. D'autre part, des jeunes fugueurs, refusant d'être éloignés des grandes agglomérations dont ils étaient originaires, sont également concernés par cette courte durée de séjour.
- 10 jeunes ont fait un séjour de 1 à 3 mois.
- 13 jeunes ont fait un séjour de 3 mois à 6 mois.
- 5 jeunes ont fait un séjour de 6 mois à 9 mois.
- 5 jeunes ont fait un séjour de 9 mois à 12 mois.
- 2 jeunes ont fait un séjour de 18 mois.
- 1 jeune a fait un séjour de 2 années.

Lorsque l'on regroupe ces chiffres, on constate que la moyenne d'un séjour à la Maison de la Juine se situe entre 3 et 12 mois, puisque :

- 21 jeunes ont fait un séjour d'un week-end jusqu'à 3 mois, ce qui représente 45% du total des jeunes accueillis, contre 60% en 2018.
- 23 jeunes ont fait un séjour de 3 à 12 mois, soit 49%, contre 31% en 2018.
- 3 jeunes ont fait un séjour de plus de 12 mois, soit 6%, quand ils étaient 9% en 2018.

La diminution des courts séjours au bénéfice des séjours à moyen terme, de 3 à 12 mois, rend compte des évolutions des pratiques institutionnelles : une plus grande stabilité des équipes éducatives conjuguée au développement des compétences professionnelles entraîne une meilleure approche et compréhension des problématiques des jeunes et de leurs familles, et par conséquent, des accompagnements plus pertinents et efficients. Parallèlement, le travail en partenariat avec les référents ASE et les UEMO a gagné en qualité et le travail avec les familles s'est renforcé, le tout organisé et coordonné par les cheffes de service et la direction.

Dès lors, confrontés à des évènements indésirables comme les violences, les professionnels envisagent plus aisément différentes formes de réponses éducatives ; l'exclusion définitive n'est plus l'unique solution, et des séjours de rupture (d'éloignement) deviennent des leviers, au bénéfice du parcours du jeune au sein de l'établissement.

3. L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

La mise en œuvre d'un accompagnement éducatif auprès d'adolescents en très grandes difficultés requiert du professionnalisme, acquis par l'expérience, la formation, mais également la capitalisation et la mise au travail de sa propre pratique.

Au cours de l'année, les équipes éducatives se sont renforcées en termes de qualification professionnelle, comptabilisant désormais 4 éducateurs spécialisés supplémentaires, un éducateur scolaire et 3 moniteurs éducateurs ayant obtenu leur diplôme par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE)... une dynamique au bénéfice de la qualité de l'accompagnement éducatif.

Cette dynamique professionnalisante a bénéficié aux jeunes accompagnés, pour lesquels nous avons renforcé, tout au long de l'année 2019, la prise en compte de la dimension individuelle de l'accompagnement éducatif au sein du collectif, et le développement du travail avec les familles.

3.1 LES ADMISSIONS

Pendant l'année 2019, la Maison de la Juine a continué à pratiquer, autant que possible, les réunions d'admission avant l'accueil des jeunes et a systématisé les rendez-vous d'admission très rapidement après l'accueil effectif, en cas d'accueil immédiat d'un jeune après son déferrement.

Au regard du nombre de demandes d'admission, et pour permettre une plus grande fluidité, les réunions d'admission ont été animées soit par le directeur assisté du directeur adjoint ou de la cheffe de service éducatif, soit par le directeur adjoint directement ou la cheffe de service éducatif. Depuis la démission du directeur adjoint et la restructuration de l'équipe des cadres de direction, la réunion de pré-admission est animée par le directeur et la cheffe de service éducatif. Etant à mi-temps, le psychologue peut rarement être associé dans cet espace ; en revanche, il reçoit rapidement le jeune en entretien après son accueil.

La présence des parents est obligatoire à la réunion de pré-admission, sauf si le Juge des enfants ou les services extérieurs (ASE et PJJ) donnent un avis contraire. Cela permet de recueillir des informations fiables sur la situation du jeune et de la famille, comprendre les réels motifs du placement et commencer à construire le projet éducatif personnalisé du jeune. Nous évoquons l'objectif du placement qui est le retour du jeune dans le milieu familial et soulignons

l'importance du maintien des liens parents/enfants dans cette perspective. La présence des parents lors des réunions de pré-admission démontre au jeune que parents et professionnels coopèrent dans son intérêt.

Comme en 2018, une attention particulière a été portée sur les jeunes souffrant de troubles psychiatriques. Nous insistons, dans ce cas, sur le fait que la prise de médicaments est une condition *sine qua non* à l'admission. Nous avons en effet constaté qu'un traitement approprié et correctement suivi, rend possible la cohabitation avec les autres jeunes et la mise en place du travail éducatif.

Cette année, au regard du nombre de jeunes souffrant de problématiques psychiatriques, nous nous sommes interrogés sur nos limites : jusqu'où l'institution peut-elle "tenir" lorsqu'un jeune, du fait de ses troubles, déborde le cadre institutionnel par des actes de violence, le non-respect des règles, des dégradations ?… L'accent a été mis sur le respect envers les professionnels, les jeunes et le lieu d'accueil, ainsi que sur une communication transparente avec les familles et les partenaires extérieurs. L'accueil de jeunes en attente de la mise en place d'un autre projet, ou par défaut, parce que les services extérieurs n'avaient pas trouvé de structures adaptées, a suscité cette réflexion collective nécessaire. Nous avons fait face à des dynamiques de groupe complexes, aux profils et besoins hétéroclites, fort différenciés. Enfin, les accueils immédiats ont concerné les jeunes relevant de la PJJ mais également des mineurs non accompagnés adressés principalement par le service départemental dédié, "la MAMIE".

3.2 LE TRAVAIL ÉDUCATIF MENÉ AU QUOTIDIEN

Les motifs du placement sont en lien avec des carences affectives, éducatives, des actes de violence intrafamiliales, des problématiques liées à la délinquance (trafic de produits stupéfiants, vols en bande, avec violence, parfois actes incendiaires, etc…).

Le travail éducatif est pensé et mis en œuvre pour offrir aux adolescents un cadre de vie structurant et responsabilisant, qui favorise leur construction sociale et socio-professionnelle.

3.2.1 Le parcours d'accueil des jeunes

En 2019, le travail autour du parcours d'accueil des jeunes a continué, incluant les démarches obligatoires à effectuer par le jeune, coordonnées par son éducateur référent :

- La rencontre avec le Directeur de la Maison de la Juine afin que les présentations soient faites, et le cadre d'accompagnement et les règles de vie, clairement énoncés ;
- La rencontre avec le psychologue institutionnel pour qu'il présente son travail et les modalités d'accompagnement aux soins qu'il propose ;
- La première visite médicale pendant laquelle les vaccins sont notamment vérifiés. Cette visite permet au jeune de faire une prise de sang et une radio des poumons.
- Ensuite l'éducateur référent est chargé de construire le Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune et d'organiser le rendez-vous avec les parents en vue de la signature du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).

Ces modalités d'accueil permettent au jeune de découvrir l'institution, de comprendre le sens de son placement, les fonctions de chaque professionnel, mais aussi ce que la Maison de la Juine attend de lui et de ses parents. C'est aussi l'occasion de préciser la place des partenaires extérieurs et des magistrats.

3.2.1 La responsabilisation du jeune : principe « fil rouge » de l'accompagnement éducatif

Les journées sont organisées de façon à ce que les jeunes accueillis gardent ou reprennent un rythme de vie semblable à celui d'un jeune scolarisé ou en formation. Des règles sont établies pour poser un cadre de vie collectif et responsabiliser chacun, notamment pour les repas et l'argent de poche.

Un planning hebdomadaire est élaboré avec chaque jeune. Co-construit avec un éducateur, cet outil permet à l'adolescent de se projeter, tout en le sécurisant et le responsabilisant. Affiché dans la chambre du jeune et le bureau des éducateurs, ce document organise la semaine de l'adolescent, retraçant l'ensemble des activités et rendez-vous, internes (rencontre avec le psychologue ou la direction, travail sur le projet du jeune, ateliers, sorties...) ou externes (scolarité, médecin, ASE, PJJ, famille...).

Le principe de responsabilisation se décline également avec l'argent de poche, dont le montant est lié au comportement du jeune dans le groupe et à son investissement pour mener son projet éducatif personnalisé. Cinq critères sont observés pour évaluer le montant de l'argent de poche donné au jeune :

- Le nombre et le rythme des fugues : partir en fugue signifie qu'on ne respecte pas le cadre du placement.
- La consommation de cigarettes à l'intérieur de l'établissement où cela est interdit : les jeunes accueillis fument déjà lorsqu'ils arrivent dans l'établissement, et les éducateurs proposent des accompagnements pour arrêter de fumer.
- La consommation de stupéfiants. L'argent de poche ne peut servir à la consommation d'un produit illégal. Le jeune doit entamer une démarche de soin de sensibilisation, de diminution de sa consommation et envisager d'arrêter, afin qu'on puisse lui restituer progressivement son argent de poche.
- L'investissement dans sa scolarité ou sa formation et sa participation aux ateliers de bouche le temps que le projet d'insertion se mette en place.
- Le respect des professionnels, des autres jeunes accueillis et des locaux.

Nous appliquons en effet les principes : « qui dégrade, répare » et « qui casse, paie ». Un devis, demandé auprès des artisans, est présenté au jeune et à ses parents. Dans la plupart des cas, le jeune est étonné du montant des travaux. A titre symbolique, le jeune participe aux réparations en donnant un coup de main à l'artisan, assisté de l'ouvrier d'entretien, mais aussi via son argent de poche. L'établissement informe le jeune et ses parents détenteurs de l'autorité parentale, qu'ils peuvent aussi être amenés à payer la facture des réparations. Cela étonne les jeunes, certains nous disant qu'ils dégradent aussi parce qu'ils pensent que c'est le foyer qui paiera et non leurs parents, du fait de leur placement. Très souvent, il est expliqué au jeune et à ses parents que le budget des foyers provient des impôts des contribuables. Ce n'est pas le foyer en tant que tel qui paie la facture des dégradations, c'est la collectivité. Cette posture, face aux dégradations, permet une évolution des comportements de certains jeunes.

En 2019, huit plaintes ont été déposées par les professionnels contre des jeunes pour des faits de violences graves et des dégradations de matériel (notamment les véhicules des professionnels et les véhicules de l'établissement).

Par ailleurs, les jeunes et leurs parents sont informés qu'ils peuvent eux-mêmes déposer plainte contre d'autres jeunes, s'ils sont victimes d'actes de violence. Cette année, une plainte a été déposée par un jeune à l'encontre d'un autre.

L'argent de poche est un sujet très sensible pour les jeunes, mais aussi pour les éducateurs. Ainsi, pour davantage de transparence, la feuille d'émargement a été modifiée pour inclure les motifs pour lesquels l'argent de poche a été retenu ou supprimé.

Petit à petit, l'établissement amène les jeunes à changer leur regard vis-à-vis de l'argent de poche. Les jeunes participent aussi, de manière symbolique, aux sorties dites de consommation, à leur inscription en club sportif et aux activités pendant les camps. Cette participation permet aux jeunes d'appréhender la valeur de l'argent, et de commencer à apprendre à le gérer.

3.2.2 Les réunions jeunes, un temps de paroles hebdomadaire pour participer à la vie sociale de l'établissement

Compte-tenu de l'éloignement géographique des familles, de la courte durée des séjours et du fonctionnement des adolescents, La Maison de la Juine a opté pour la mise en place d'un espace hebdomadaire de parole, plutôt qu'un conseil de vie sociale (CVS).

Dénommé "réunions jeunes", cet espace-temps permet les échanges - voire des débats - quant à l'organisation de la vie quotidienne, des activités et des séjours. Sans être un lieu de décision, ces réunions renforcent l'apprentissage de la vie en collectivité et la participation citoyenne, permettant à chacun d'exprimer ses souhaits et partager ses réflexions.

Les "réunions jeunes" permettent également aux éducateurs d'observer le positionnement individuel de chaque adolescent dans le collectif et d'évaluer la dynamique de groupe. Elles font l'objet de comptes rendus, afin que l'ensemble de l'équipe éducative puisse en prendre connaissance.

Le directeur, le directeur adjoint, la cheffe de service éducatif et le psychologue peuvent prendre part à ces réunions si besoin. Ils apportent le cas échéant des précisions sur des aspects touchant au respect des règles de vie, lorsqu'il y a de la violence, des transgressions, ou tout simplement pour parler de projets nécessitant leur présence.

3.3 LA SCOLARITÉ, LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La scolarité, la formation professionnelle et l'insertion professionnelle constituent un point essentiel dans l'accompagnement éducatif des jeunes, même si les raisons du placement ne sont pas en lien avec ces questions. Sur l'ensemble des jeunes accueillis en 2019 (soient 68 jeunes) :

- 15 jeunes ont été scolarisés au collège, en section générale. Un des jeunes y a obtenu son brevet et 13 autres y poursuivent leur scolarité. Enfin, un jeune souffrant de troubles psychiatriques, a fini par décrocher, malgré une orientation en classe relais suivie d'un stage en entreprise. Un jeune était scolarisé en SEGPA, avec une prise en charge par un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) deux fois par semaine. Mais le changement de lieu d'hébergement ainsi que ses activités délinquantes ont eu raison de son assiduité et mis en péril sa prise en charge par le SESSAD. Le jeune est actuellement en séjour de rupture au Maroc, pour une durée de 3 mois.
- 5 jeunes ont été scolarisés au lycée professionnel, dans diverses formations (espaces verts, électricité, cuisine, service en salle, installation sanitaire).
- 10 jeunes ont suivi une formation professionnelle de type CAP. Un de ces jeunes, apprenti en "installation sanitaire", est très impliqué dans son projet professionnel ; en dépit de multiples difficultés scolaires du fait de la barrière de la langue, mais aussi d'un temps de trajet important et du contexte de grève nationale survenue cette année, son patron envisage de l'embaucher après l'obtention de son diplôme. Un autre jeune est actuellement en stage dans un restaurant

étoilé, situé sur les Champs-Elysées : son investissement, son goût de la perfection et la qualité de son travail lui en ont permis l'accès.

- 6 jeunes ont étés accompagnés par la Mission locale ; l'un d'entre eux a pu bénéficier d'un service civique en tant qu'éducateur sportif de jeunes enfants.
- 11 jeunes, mineurs non accompagnés (MNA), ont suivi des cours de "français langue étrangère".
- 2 jeunes ont bénéficié de stages de découverte en entreprise, afin de pouvoir définir leurs projets d'insertion. Ces stages ont concerné la mécanique et la carrosserie, et le domaine équin.

18 jeunes, âgés de plus de 16 ans, ont connu de très grandes difficultés pour trouver des formations professionnelles. Non soumis à l'obligation scolaire et sans dossiers scolaires solides, les recherches se sont avérées vaines. Dès lors, l'accompagnement des éducateurs, en partenariat avec le centre d'information et d'orientation (CIO) et la Mission locale, a permis leur intégration dans des plateformes de remobilisation. Mais malgré le soutien des éducateurs, peu d'entre eux poursuivront cette démarche, manquant d'assiduité et de perspectives. Parallèlement, plus de la moitié des jeunes accueillis a participé à des activités "cuisine", organisées au sein des groupes, du fait de la fermeture de l'atelier traiteur et de l'atelier d'Ormoy-la-Rivière ; ceci, la plupart du temps, dans l'attente d'une formation mais également parfois, quand la durée de prise en charge, particulièrement courte, excluait tout projet de réinscription scolaire ou d'entrée en formation.

Le travail avec la Mission locale et le CIO a été particulièrement dense, encore cette année. Certains jeunes scolarisés, mais en difficulté scolaire, ont préféré arrêter l'école pour être accompagnés par la Mission Locale, souhaitant s'inscrire dans des formations en alternance.

Nous constatons toutefois que la complexité des dynamiques familiales, tout comme le besoin de soins préalablement à toute entrée en formation, entravent de façon significative le parcours d'insertion socio-professionnelle de la plupart des jeunes que nous accueillons.

3.4 LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES ET LE SOUTIEN ÀLA PARENTALITÉ

Les jeunes accueillis en 2019 sont issus, le plus souvent, de familles monoparentales dont la mère est la seule figure parentale. Leurs parents ont des difficultés financières et de très maigres revenus. L'activité professionnelle, quand elle est exercée, est fort précaire. Les jeunes ont appris très tôt à rester dehors ou seuls au domicile. Les familles sont isolées et leurs enfants ne connaissent pas les grands-parents, les oncles ou les tantes.

La Maison de la Juine a défini plusieurs temps forts pour créer et développer des coopérations avec le jeune et sa famille : réunion de pré-admission, mise en place du document individuel de prise en charge (DIPC), et la « réunion de famille ».

Le travail avec les familles commence en principe dès la réunion de pré-admission. Il faut cependant rappeler que les accueils dans le cadre de la PJJ sont immédiats, sans pré-admission, tout comme d'autres relevant de l'ASE, notamment concernant les mineurs isolés.

La réunion d'admission permet d'aborder les motifs du placement et d'élaborer les bases du projet éducatif personnalisé. La présence des parents permet aussi de limiter le conflit de loyauté car souvent pendant le placement, le jeune est "ballotté" entre l'amour qu'il a pour ses parents et l'investissement de son placement. Il est important pour le jeune de réaliser que parents et professionnels travaillent ensemble dans son intérêt.

Le travail avec les familles se poursuit lors de la mise en place du document individuel de prise en charge (DIPC). Fruit d'une réflexion partagée entre les professionnels et la famille, l'écriture du DIPC définit et articule la place de chacun dans l'accompagnement éducatif proposé, institution, jeune et parents.

Pour que le placement opère et aboutisse, chacun doit assumer sa part de responsabilité et faire sa part de travail. Une fois élaboré, le DIPC est co-signé par le jeune, les parents et l'établissement.

Enfin, la « réunion de famille » est animée par le directeur, assisté par le directeur adjoint ou la cheffe de service éducatif, le psychologue et l'éducateur référent. Le jeune est présent avec ses parents et la famille élargie si cela est possible (grands-parents, oncles et tantes). La situation familiale est abordée : comment en est-on arrivé au placement ? Quelle est l'histoire familiale ? Les difficultés remontent-elles à plusieurs générations ? etc...

Au terme de la rencontre, parents et institution définissent ensemble des pistes de travail, visant à une plus grande pertinence de l'accompagnement éducatif ; toutefois, ces réunions ne sont pas des instances de décision, notamment en ce qui concerne la durée du placement qui relève uniquement de la compétence des services extérieurs, ASE et PJJ, et surtout de celle du magistrat.

A minima, chaque jeune bénéficie "d'une réunion famille" par année, celle-ci se tenant peu de temps après l'élaboration du DIPC ; toutefois, face à certaines problématiques, nous mobilisons cet outil bien davantage, et autant de fois que la situation le nécessite.

Les parents apprécient les différents espaces de travail proposés par l'établissement, qui leur permettent de mieux comprendre leur adolescent et également d'entrevoir pour lui des perspectives d'avenir constructives. Les jeunes semblent également apprécier ces espaces.

Illustration de 2 situations cliniques, au sein desquelles accompagnement éducatif et accompagnement familial se complètent et s'articulent :

Travailler avec les parents : la question du lien dans la parenté sociale

Jacques[9] est un jeune de 17 ans, accueilli dans le groupe d'Ormoy-la-Rivière au mois d'avril 2019. Son accueil a été précipité car il ne pouvait plus rester à l'Institut Départemental pour l'Enfance et Famille (IDEF) de Brétigny-sur-Orge. Dans cet établissement départemental, Jacques était très souvent en fugue pour consommer du cannabis avec des amis et surtout, avoir des relations sexuelles avec des filles. C'est ce dernier comportement qui lui était alors essentiellement reproché, ainsi qu'un usage coutumier de la violence.

A son arrivée à la Maison de la Juine, Jacques est en chambre individuelle, avec douche et toilettes. Le projet éducatif doit permettre à Jacques de travailler sur son hyperactivité, de reprendre une scolarité et de préparer son entrée dans l'armée, pour laquelle il a déjà entamé les démarches.

Pour mieux comprendre la situation du jeune, nous organisons deux réunions :

- *La première pour signer le document individuel de prise en charge (DIPC), définir plus précisément avec les parents les objectifs de travail et établir « qui fait quoi » : ce qui relève de l'institution, ce qui appartient aux parents et ce que le jeune doit également réaliser en tant qu'acteur de son projet ;*
- *La seconde est une réunion « de famille » : elle permet d'étayer la situation familiale, de comprendre les difficultés du jeune et de sa famille – l'arrivée des services sociaux dans ce contexte, le parcours institutionnel – mais aussi d'évoquer le projet de retour du jeune dans la sphère familiale, et dans cette perspective, comment maintenir les liens parents/enfant.*

Lors de cette réunion, les parents expliquent qu'ils ont adopté Jacques en Colombie, après avoir tenté, en vain d'avoir un enfant. Jacques est alors âgé de 2 ans.

9 Le prénom a été modifié pour préserver l'anonymat du jeune

Pendant l'entretien, la mère parle beaucoup, comme monopolisant la parole ; souvent d'accord avecson fils, elle laisse peu de place au père.

La mère explique que son fils (elle dit rarement « notre fils »), savait déjà faire les choses tout seul, tout petit : il plonge dans la piscine pour apprendre à nager, il escalade pour attraper les choses, etc. Bref, la mère explique que son fils n'a jamais eu besoin de quelqu'un pour faire ou pour apprendre quelque chose. Elle présente un enfant que l'on pourrait qualifier de « prodige ».

Mais peu à peu, le comportement de l'enfant dérange les parents, davantage le père que la mère : Jacques ne respecte pas le cadre à la maison. Il fait « ce qu'il veut, quand il veut et comme il veut ». Plus encore, adolescent, il a une sexualité désordonnée. Il multiplie les conquêtes. Le père explique qu'il passe la journée dans sa chambre avec une fille, puis, la nuit venue, il demande aux parents l'autorisation pour qu'une autre fille vienne dormir à la maison.

Dans le même temps, les résultats scolaires ne suivent plus. Jacques est scolarisé en 1ère STMG. Bon élève en primaire et en début de collège, Jacques commence à cumuler les absences, un mauvais comportement à l'école et les mauvaises notes, alors qu'il est intelligent et semble pouvoir réussir ses études. Le comportement de Jacques finit par excéder le père.

Un jour, les tensions parviennent à leur paroxysme et une bagarre éclate entre le père et son fils. Le père prend un couteau, mais son fils réussit à le lui reprendre. Le père va porter plainte contre son fils pour agression et violence sur ascendant. Jacques est placé dans un centre éducatif renforcé (CER) pendant trois mois, suivi par un UEMO.

Au bout de trois mois, Jacques retourne en famille car le placement a été positif et bénéfique. Mais très vite, la situation se détériore ; Jacques retrouve son comportement d'avant et les relations sont à nouveau tendues avec les parents, et tout particulièrement avec le père.

Les parents sollicitent l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Jacques est accueilli à l'IDEF puis à la Maison de la Juine.

En dépit du comportement difficile de Jacques, les parents de Jacques semblent toujours lui trouver des excuses pour répondre favorablement à ses demandes, notamment financières.

Les parents nous expliquent aimer leur fils, même s'ils sont conscients de ne pas être ses parents biologiques. Le père, de son côté, s'interroge sur la plainte qu'il a déposée et qui est toujours en cours d'instruction. Il dit ne pas avoir eu d'autres solutions, qu'il regrette le dépôt de plainte, mais dans le même temps, il a dû le faire car son fils allait trop loin dans son comportement violent : « je l'ai fait plus pour le protéger, pour qu'il arrête, pour qu'il prenne conscience », répétait le père.

Dans le travail au quotidien, Jacques a pu dire aux éducateurs qu'il était reconnaissant vis-à-vis de ses parents de l'avoir certainement sauvé de la misère, en l'adoptant. Il ajoute toutefois ne savoir quoi ressentir à leur égard. Il aimerait revoir sa mère biologique, ses frères et sœurs restés en Colombie, mais ne souhaite pas faire souffrir ses parents adoptifs.

Lors de la réunion de famille, nous convenons des objectifs suivants :

- *que Jacques arrête de fuguer, afin de permettre notamment aux parents de faire établir sa carte d'identité, la déclaration de fugue étant un frein au niveau de la Préfecture ;*
- *qu'il respecte le cadre du placement ;*
- *qu'il accepte de reprendre les cours au lycée, en attendant son orientation dans l'armée ;*
- *qu'il accepte de rencontrer le psychologue de l'établissement ;*
- *que les parents acceptent de ne plus lui donner de l'argent, puisqu'au foyer leur fils est nourri, soigné, etc… Les parents pourront cependant lui redonner de l'argent de poche, lorsque celui-ci démontrera son adhésion au projet mis en place pour lui.*

Nous proposons alors un dispositif thérapeutique qui permettrait d'aborder et de travailler les questions liées à l'adoption, aux origines, au fait de grandir avec des « parents sociaux » qui ne sont pas les parents biologiques, mais aussi les notions de déracinement, d'attachement, etc... Pour ce faire, nous proposons trois espaces de travail : un espace pour Jacques, un espace pour les parents et un espace conjoint, pour les parents et leur fils.

Pendant cette réunion, Jacques demande à son père de lui acheter un ordinateur portable et un téléphone portable 4G. Le père accepte, mais le directeur de la Maison de la Juine intervient de suite, demandant au père de conditionner cet achat à la réalisation du projet et au respect du cadre éducatif mis en place. Ce sera le contre-don de l'enfant à ses parents, lesquels envisagent de lui offrir un ordinateur et un téléphone portable.

Ces axes de travail ont été confirmés, lors de la synthèse qui a suivi la réunion de famille. La synthèse a eu lieu à la Maison Départementale des Solidarités (MDS) en présence de la Juge des enfants, ce qui est chose plutôt rare. En attendant la mise en place des espaces thérapeutiques, l'ASE organisera des entretiens familiaux parents/enfant, qui se dérouleront à la MDS. D'autre part, il est décidé que Jacques retournera au domicile, un week-end sur deux et une partie des vacances.

Jacques réalise son stage d'une semaine à l'armée. Il en revient content et motivé. Les fugues perdurent néanmoins, son comportement reste difficile et le projet fort peu investi. Sachant que l'armée demande une plus grande préparation physique, il est proposé à Jacques de bénéficier des Activités de Jour (UEAJ) de l'UEMO de la PJJ à Bures-sur-Yvette, un établissement qui a déjà entraîné physiquement des jeunes qui allaient rejoindre l'armée. Jacques refuse cette proposition.

La participation au stage d'une semaine à l'armée a suffi au père pour qu'il offre à son fils son ordinateur portable et son téléphone portable 4G. A partir de là, le projet de Jacques apparaît compromis : il ne fugue quasiment plus, mais en revanche il reste dans sa chambre, utilisant son téléphone ou son ordinateur portable ; internet, jeux vidéo et films en streaming sont devenus ses passe-temps favoris. Il ne quitte désormais sa chambre que pour les temps des repas et les douches, ce qui entraîne des tensions avec l'équipe et les autres jeunes.

Le fait que Jacques ne fugue plus est perçu par ses parents, à tort, comme une évolution positive. Pour autant, leur fils n'est toujours pas investi dans la construction d'un projet d'insertion, il prépare ses sorties la semaine via les réseaux sociaux et une fois chez ses parents, il sort avec ses amis.

Le père confiera aux éducateurs répondre aux demandes de son fils pour lui démontrer qu'il l'aime, que son fils peut toujours compter sur lui.

La situation de Jacques nous permet de réfléchir sur le lien parents/enfant et sur l'attachement, dans le contexte d'adoption. La souffrance des parents qui ont peur de perdre l'amour de leur fils est perceptible. Des parents qui ne savent pas ou plus comment faire pour que leur enfant les écoute, les respecte. Cette situation pose aussi la question du lien d'accompagnement éducatif car Jacques présente des difficultés en termes de lien. Il a du mal à s'attacher à l'équipe, à l'institution. Il est persuadé d'être capable de réussir seul, sans l'aide de personne, un sentiment et un comportement soutenus largement par ses parents et plus précisément par sa mère, qui semblent entraver toute évolution.

La relation parents/enfant mettant en échec tout travail éducatif et thérapeutique, nous avons demandé une fin de prise en charge ; idéalement, nous préconisions un séjour de rupture, éloigné de l'environnement familial ou, par défaut, un retour en famille avec une mesure d'action éducative en milieu ouvert (AEMO).

Jacques est finalement rentré au domicile familial, à la demande des parents.

Médiation familiale et soutien à la parentalité, 2 composantes de l'accompagnement au bénéfice de l'évolution du jeune…

Antony[10] est un jeune de 16 ans, quand il est accueilli à la Maison de la Juine en janvier 2019. Son accueil fait suite à la sortie de l'unité d'hospitalisation pour adolescents (UHPA) de Sainte-Geneviève-des-Bois où il a été hospitalisé pour des évaluations psychiatriques. Estimant qu'Anthony ne souffre pas de troubles psychiatriques, les professionnels de cette unité insistent toutefois sur sa souffrance et son mal-être. Ce dernier est constamment en recherche des limites dans l'intimité de l'autre et parle de sexualité de façon très crue, comme pour convoquer la réaction de l'autre. Un accompagnement psychologique très régulier est préconisé, pour travailler sur ses passages à l'acte.

Anthony a bénéficié d'un suivi dans un centre médico psychologique (CMP) avec un pédopsychiatre qui lui a prescrit du TERCIAN, avec 3 prises journalières, matin, midi et soir, une médicamentation à sa demande, pour gérer ses angoisses.

L'anamnèse nous renseigne sur l'histoire familiale : les parents d'Anthony se sont séparés alors qu'il avait onze ans. Anthony est resté vivre avec sa mère, qui aujourd'hui a un nouveau compagnon. Le père d'Anthony est décédé en 2014, après une incarcération et suite à des conduites dangereuses. Anthony n'aime pas parler de son père. D'ailleurs, il ne parle pas beaucoup, s'exprime très peu sur lui, sur ses émotions, ses ressentis.

Les relations entre la mère et son fils sont décrites comme « amicales », comme s'ils étaient tous deux copain/copine, la mère n'ayant aucune autorité sur son fils. Parfois, les rôles apparaissent même inversés, le fils disant à sa mère ce qu'elle doit faire. Dans le même temps, la mère n'arrive pas à prendre soin de son fils. L'infirmière du collège a dû réaliser une information préoccupante, du fait du manque d'hygiène et de soin d'Anthony. En effet, la mère n'a pas conduit Anthony consulter un ophtalmologue, alors que son fils souffre d'un important problème oculaire. Le service AEMO, qui depuis quelque temps accompagnait la famille, sera contraint de prendre le relais. Malgré cette aide, la mère n'est pas allée chercher des lunettes pour son fils. Pourtant, sans ces lunettes, Anthony ne peut pas convenablement étudier, gêné par de conséquents maux de tête qui l'empêchent de se concentrer en classe.

D'autre part, la mère n'a pas su faire les démarches pour qu'Anthony puisse participer au voyage scolaire, le collège ayant du directement payer l'assurance pour le séjour.

Pour soutenir la mère et protéger Anthony, ce dernier est placé dans un lieu de vie en Normandie où il sera, par la suite, accusé d'agression sexuelle sur deux jeunes de l'établissement. Une des deux relations sexuelles sera considérée comme consentante entre les deux parties : les deux jeunes ont le même âge. La seconde relation sera, quant à elle, qualifiée d'agression sexuelle : la victime est alors plus jeune qu'Anthony.

Suite à ces faits, la gendarmerie demande qu'Anthony quitte la région. Il revient donc en région parisienne où habitent ses parents. Il est hospitalisé pour des bilans psychiatriques, puis sera placé à sa sortie à la Maison de la Juine.

Le projet éducatif d'Anthony était celui-ci :

- *poursuivre sa scolarité et son projet professionnel autour de l'activité équestre, considérant qu'il adorait les chevaux ;*
- *poursuivre le suivi psychologique engagé ;*
- *travailler la relation mère/fils ;*
- *travailler les liens avec sa grand-mère maternelle qui est aussi une personne ressource dans l'éducation d'Anthony.*

[10] Le prénom a été changé pour préserver l'anonymat du jeune

Au quotidien, Anthony a du mal à trouver sa place dans le groupe où il doit partager son quotidien avec 8 autres jeunes, âgés de 15 ans à 16 ans et demi.

Selon les professionnels qui ont accompagné Anthony jusqu'alors, celui-ci est susceptible de commettre de nouvelles agressions sexuelles s'il ne bénéficie pas de soins. Sa mère qui a refait sa vie avec un homme, père de deux enfants en bas âge, a peur désormais de son fils, et son compagnon refuse catégoriquement d'accueillir Anthony à leur domicile.

En conséquence, en l'absence de structures spécialisées pouvant répondre aux problématiques spécifiques d'Anthony, la Maison de la Juine est apparue comme pouvant offrir un cadre adéquat pour cet adolescent de 16 ans.

Au foyer, Anthony reste souvent dans sa chambre. Il sort très peu, essentiellement pour manger.

Concernant son projet d'insertion, l'équipe éducative lui a trouvé des stages dans un centre équestre à proximité du foyer. Il y a fait un premier stage d'une semaine, puis a refusé par la suite de s'y rendre, exprimant qu'il n'appréciait pas trop « le patron ».

Sur initiative de l'équipe éducative, Anthony a également participé aux préparatifs de différentes activités culturelles dans certaines villes de l'Essonne, contribuant par exemple au montage de stands.

Le passé d'Anthony est émaillé de ruptures : il a vécu des périodes de placement en famille d'accueil qui ne se sont pas bien passées, ainsi que des épisodes de vie chez sa grand-mère où il habitait également avec sa mère.

Anthony présente les caractéristiques d'un trouble de l'attachement.

Il a développé une problématique d'abandon, associée à des comportements dépressifs. Au bout de six mois de placement, la situation d'Anthony s'est dégradée alors qu'il prenait conscience qu'il ne rentrerait ni chez sa mère ni chez sa grand-mère. Il a nourri alors le sentiment que toute sa famille lui avait menti, réalisant que sa mère n'a jamais été là pour répondre à ses besoins et que sa grand-mère est trop âgée pour l'accueillir de façon pérenne.

Dans un premier temps, Antony a voulu suspendre les droits de visite et d'hébergement (DVH) chez sa grand-mère et ses droits de visite libre chez sa mère, puis, dans un second temps, a souhaité en bénéficier de nouveau, après les vacances de Noël.

L'équipe éducative, très soucieuse de la situation d'Antony, développe un lien étroit tant avec la mère qu'avec la grand-mère. A chaque DVH, les éducateurs qui accompagnent Anthony au domicile de la grand-mère prennent un moment pour échanger avec celle-ci sur le déroulé des week-ends, et notamment la prise des repas, car au foyer Anthony refuse souvent de s'alimenter.

Le projet professionnel d'Anthony s'est peu à peu délité, celui-ci semblant trop envahi par sa situation familiale pour pouvoir se concentrer sur les apprentissages.

Dans le même temps, l'arrêt suite à un accident de travail de son éducatrice référente va réactiver le trauma abandonnique d'Anthony, ce qu'il pourra exprimer à l'équipe et au psychologue clinicien de l'établissement. Dans le même temps, Anthony refuse toute aide thérapeutique. Anthony aurait-il besoin d'un thérapeute qui le pousse dans ses retranchements, qui le bouscule ? Seule condition pour qu'il puisse concevoir qu'on s'intéresse à lui ?

De son côté, la mère reste passive malgré les échanges avec les différents professionnels se trouvant en lien avec Anthony. Elle reste stoïque, comme sidérée, alors même que l'équipe éducative cherche des solutions ou met en place des stratégies pour amener son fils à avancer, et que des partenaires extérieurs évoquent son « suicide à petit feu ».

Des entretiens familiaux ont été organisés, afin que la parole d'Anthony puisse se libérer à l'égard de sa mère et que cette dernière puisse prendre conscience de la nécessité de prendre en compte les besoins de son fils.

Aujourd'hui, l'équipe éducative soutient la famille conjointement avec l'ASE et l'UEMO et recherche des partenaires au bénéfice du projet professionnel d'Anthony, autour des activités équestres.

De temps en temps, Anthony se rend en stage auprès de familles relais, partenaires de l'établissement, afin de répondre à son besoin de couper avec le groupe du foyer, de souffler, de prendre du temps pour lui et penser à son avenir…

3.5 LES ACTIVITÉS COLLECTIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET CITOYENNES

Les activités collectives, supports à l'accompagnement éducatif, sont essentielles. Elles permettent de construire la relation éducative et de partager un temps de détente, de relaxation, de découverte et de repos, hors de la vie quotidienne du foyer qui peut être pesante. Elles favorisent la socialisation du jeune et parfois, son engagement citoyen.

Ces activités prennent plusieurs formes :

Les activités culturelles et sportives, au quotidien et surtout durant les week-ends :

Football, futsal (football en salle), billard, piscine, cinéma, sorties à Paris, différentes activités ont été organisées par les éducateurs, tout au long de l'année.

Les salles de sport de nos deux foyers, dotées de matériel de musculation, sont très utilisées par
les jeunes, très préoccupés par leur corps et leur condition physique.

Ces séances sportives se déroulent en présence des éducateurs, mais aussi en présence du psychologue qui les utilise pour travailler avec les jeunes leurs problématiques physiques et mentales.

En septembre 2019, l'équipe d'Ormoy a entrepris, avec les jeunes, la rénovation du terrain de tennis et son aménagement en terrain multisport. Désormais équipé de cages de football surmontées de paniers de basket, cet espace est utilisable par les jeunes à tout moment de la journée, sans nécessiter la surveillance permanente d'un éducateur.

Les séjours collectifs, supports à la découverte, notamment culturelle

Tout comme l'an passé, 7 séjours ont été organisés durant les vacances scolaires et les congés d'été :

- 1 camp de ski en février,
- 1 séjour sport et activités en montagne en avril,
- 3 séjours plage et montage en août,
- 1 séjour balade et montagne en novembre
- 1 séjour relaxation en décembre

Certains séjours, à la campagne et à la montagne, ont eu lieu dans les centres de vacances appartenant à la Fondation, respectivement à Montaure et Saury.

Quelques jeunes ont préféré partir hors du groupe : des séjours en colonie de vacances ont alors été préparés avec les adolescents, en accord avec leurs parents.

Les chantiers éducatifs, l'engagement de soi au service de l'utilité sociale

Sur l'ensemble de l'année, les éducateurs ont réalisé trois chantiers éducatifs, ayant impliqué 11 jeunes :

- Le festival des Briofolies : 5 jeunes ont participé à l'installation du festival, puis à l'organisation, le montage, la tenue et le démontage des stands et ateliers.

  Ce chantier a réellement été bénéfique pour les jeunes, dans le sens où ils ont pu prendre part à un mouvement citoyen et bénévole, tourné vers l'intérêt collectif.

- L'aménagement d'un terrain multisport jouxtant le foyer d'Ormoy a été réalisé en plusieurs étapes nécessitant plusieurs mois de travail ; ce chantier a mobilisé 3 jeunes. Pleinement inscrite dans la prise en charge éducative individualisée, cette activité a permis à chacun des participants de reprendre confiance en eux de se valoriser auprès de leurs pairs, tout en bénéficiant d'une reconnaissance. L'équipe éducative a profité de cet outil privilégié pour évaluer l'évolution de chaque jeune : mesurer sa motivation dans l'action ; observer son comportement au sein d'une activité contraignante, proche d'une situation de travail ; identifier ses atouts et difficultés dans le lien social, avec les autres jeunes et les adultes. Enfin, ce chantier a favorisé la remise en mouvement vers une dynamique portée sur les activités scolaires et l'insertion socio-professionnelle, pour la majorité des jeunes participants.

- Un chantier citoyen, "Brisefer", avec la ville d'Ormoy-la-Rivière : organisé par la mairie dans le cadre des BRISFER (brigades sud-franciliennes pour l'enlèvement et le recyclage), ce chantier consistait à un grand nettoyage collectif de la commune. Au printemps, durant une semaine, 3 jeunes du foyer d'Ormoy ont participé à cette action environnementale, de concert avec l'ensemble des habitants, et encadrés, comme tout à chacun, par l'équipe du service technique municipal. La plus-value pour les jeunes est significative : ils rencontrent les autres adolescents de la commune, avec lesquels ils partagent des moments de convivialité (déjeuner, goûter). A la fin du chantier, les jeunes ont reçu chacun un chèque de 200 euros, remerciés et félicités par le Maire d'Ormoy-la-Rivière.

  Ce chantier contribue à faire évoluer l'image que peut renvoyer le foyer.

Les séjours relais, en partenariat avec les réseaux Accueil Paysan et CIVAM (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)

Les réseaux Accueil Paysan et CIVAM ont continué à proposer des solutions alternatives et enrichissantes quant à la prise en charge des jeunes.

Les familles d'accueil de ces réseaux ont été sollicitées aussi bien pour des séjours de rupture que pour des séjours de vacances, de repos et de détente. Les jeunes qui connaissent déjà ces familles demandent souvent à y retourner : ils sont en très petit nombre, parfois même seuls et peuvent ainsi profiter des activités de fabrication, de construction et de paysannerie. A chaque fois, les jeunes reviennent émerveillés et très contents de raconter leur séjour.

La participation des jeunes aux activités de loisirs avec la PJJ

Tout comme l'an passé, l'établissement a participé au tournoi de football organisé par la PJJ, courant du mois de juin.
Deux équipes ont représenté l'établissement : dans un groupe, les jeunes ont terminé deuxième, et dans l'autre, quatrième.
Aussi, nous soulignons la forte implication des jeunes de l'établissement au sein des diverses activités proposées le même jour, notamment autour de la sexualité.

3.6 LA GESTION DE LA VIOLENCE

3.6.1 Des réponses éducatives aux actes de violence

La violence fait partie intégrante des situations ou des problématiques des jeunes accueillis dans l'établissement. Presque tous les jeunes accueillis ont commis des actes de violence et de dégradation dans leur ancien établissement ce qui a entraîné leur exclusion, dans leur famille ou dans l'espace public. Dès la réunion de pré-admission, nous posons l'interdit de la violence : nous prévenons le jeune, sa famille et le service extérieur des limites à ne pas franchir, tout en leur présentant nos différentes réponses éducatives et l'aide psychologique proposée.

Si tout fait de violence n'entraîne pas systématiquement une exclusion, tout acte de violence est traité avec le jeune concerné, et le groupe, mais aussi avec les parents et les référents ASE et PJJ, avec lesquels des solutions sont recherchées.

Dans un premier temps, le jeune est reçu par un cadre, cheffe de service ou directeur, voire les deux.

Il est invité à réfléchir à ses actes, à la douleur qu'il a pu infliger à l'autre et à prendre conscience de son comportement, afin d'envisager ce qu'il doit modifier pour réintégrer la collectivité et avoir des relations en bonne intelligence avec les autres.

Ce n'est qu'à l'issue de cette démarche que l'on peut déterminer les sanctions éducatives qui peuvent aller de la simple réparation, avec une lettre d'excuse, à l'organisation d'un séjour de rupture.

C'est seulement lorsque le jeune violent refuse de réfléchir à ses actes, refuse le séjour de rupture et perdure dans un comportement violent, que nous décidons de mettre fin à son accueil. Toutefois, même dans ces conditions, un séjour de repos lui sera proposé, nous laissant le temps de lui trouver une autre orientation. En revanche, le refus d'un tel séjour entraînera l'arrêt immédiat de la prise en charge au sein de l'établissement.

3.6.2 Le séjour de rupture, un outil éducatif pertinent

Le séjour de rupture - dit également de repos ou de détente - est organisé pour éloigner un jeune violent du groupe, lui permettre - ainsi qu'au groupe - de souffler, de prendre du recul et de faire évoluer sa posture relationnelle, dans la perspective d'une poursuite du travail éducatif à son retour dans l'établissement.

C'est un outil essentiel pour éviter des exclusions définitives et surtout, des ruptures brusques d'hébergement.

Durant tout le séjour, l'éducateur référent maintient le lien et fait régulièrement le point, par téléphone, avec le jeune et le lieu d'accueil ; ensemble, ils préparent le retour du jeune.

Parallèlement, au sein de l'établissement, les cheffes de service animent une ou plusieurs réunions avec les jeunes restants ; ces groupes de parole ont pour objectif de revenir sur les faits de violence qui se sont déroulés, rappeler le cadre et préparer le retour à venir de l'adolescent éloigné. Huit séjours de rupture ont été réalisés en 2019, généralement durant 2 semaines. Un seul d'entre eux a duré près de deux mois, afin de laisser le temps au service de l'ASE de trouver une orientation adaptée.

3.6.3 Prévenir et gérer la violence, un engagement institutionnel

Différents espaces de rencontre et de travail avec les jeunes et les familles participent à la prévention de la violence, tels que la réunion de pré-admission, la réunion de mise en place du DIPC, la réunion « de famille » ou encore les réunions « jeunes ».

La Maison de la Juine dispose d'une pratique institutionnelle clarifiée, face aux phénomènes de violence : tout salarié victime de violence est reçu par le directeur, puis accompagné dans sa démarche de dépôt de plainte, si cela s'avère nécessaire. Par ailleurs, les faits sont traités en réunion d'équipe et en séance d'analyse des pratiques. D'une manière générale, les professionnels sont incités par la direction à s'inscrire aux formations proposées par le département et la DTPJJ de l'Essonne sur cette question.

Toutefois, en novembre 2019, le droit de retrait exercé par des salariés, suite au passage à l'acte particulièrement dangereux d'un adolescent, a amené la direction à réfléchir conjointement avec les instances représentatives du personnel et la direction générale à la mise en place d'une nouvelle instance institutionnelle. Ainsi, nous avons créé un Conseil de Réflexion institutionnelle (CRI) ; ce conseil, composé des deux cheffes de service, du psychologue, d'un éducateur et d'un surveillant de nuit de chaque groupe, et du directeur a une double mission :

- se réunir une fois par trimestre pour évoquer, analyser les situations de violence survenues au cours de la période, et être source de propositions ;
- se réunir en urgence, à chaque fois qu'un acte de violence significatif ou grave est commis.

Un protocole a été élaboré : il définit la conduite professionnelle à tenir en cas de violence ou d'agression subie par un salarié et permet de signaler, avec réactivité, les faits de violence, garantissant ainsi un traitement plus efficient, dont le soutien à apporter au salarié victime.

4. L'ACCOMPAGNEMENT AUX SOINS ET L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

4.1 LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ PHYSIQUE

Dès l'accueil physique du jeune dans l'établissement, les éducateurs suivent le protocole d'accueil. Le jeune rencontre, entre autres, le psychologue de l'établissement et le directeur. Puis, un premier bilan de santé est réalisé avec le médecin traitant du foyer, comprenant notamment des examens sanguins et une radiographie pulmonaire.

En cas de traitement, les éducateurs distribuent les médicaments sur la base d'une ordonnance délivrée par un médecin. Si le traitement inclut la prise de plusieurs médicaments, les éducateurs font alors appel à une infirmière ou à la pharmacie, pour la préparation de piluliers.

Les équipes éducatives restent particulièrement vigilantes au quotidien à la santé physique des jeunes accueillis, en relation avec les parents et nos partenaires dans ce domaine.

4.2 LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé, une attention particulière est portée à l'état de santé psychique des jeunes et à la mise en place de parcours de soins. Les problématiques rencontrées peuvent prendre plusieurs formes : troubles du comportement, troubles du sommeil, anxiété, addictions, violence, troubles alimentaires, passage à l'acte etc… L'équipe éducative est également chargée de proposer, à titre individuel ou collectif, des informations en matière d'éducation à la santé (prévention des risques liés à la consommation de produits toxiques, prévention des maladies sexuellement transmissibles, etc…).

Par ailleurs, chaque jeune, accompagné de son éducateur référent, est reçu par le psychologue de l'institution afin de faire le point sur son placement. Ce premier entretien permet au psychologue d'analyser la demande implicite et explicite du jeune concernant son placement et sa situation présente. Le jeune est aussi informé qu'il peut demander la mise en œuvre d'un travail de soutien psychologique. Le psychologue est en relation avec l'équipe éducative ainsi qu'avec les partenaires de soins extérieurs

comme le CSAPA (Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), le CMP (Centre Médico-Psychologique) ou encore des psychiatres du secteur libéral.

En 2019, le psychologue a rencontré 64 jeunes dans le cadre des entretiens d'accueil institutionnel : 9 d'entre eux ont pu exprimer une demande de soutien psychologique en entretien individuel, et 15 adolescents ont bénéficié des espaces psychologiques avec médiation.

Parallèlement, nous avons orienté 13 jeunes dans un CSAPA, 5 en CMP, 3 en ethnopsychiatrie et avons effectué 6 préconisations d'hospitalisation en urgence psychiatrique.

En 2019, nous soulignons l'augmentation notable des orientations vers des partenaires spécialisés. Celle-ci est liée à l'émergence d'un nouveau public : des mineurs non accompagnés présentant de multiples problématiques psychologiques. Ces jeunes, en grande souffrance, se réfugient facilement dans le cannabis pour la plupart, ou encore dans l'alcool, pour quelques autres. Lorsque les consommations deviennent insuffisantes à contenir leurs angoisses, les adolescents connaissent un risque accru de décompensation, pouvant nécessiter une hospitalisation en urgence psychiatrique.

4.3 LA MÉDIATION SPORTIVE, SUPPORT DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Depuis plusieurs années, le psychologue encadre des espaces psychologiques dans les foyers d'Ormoy et d'Etrechy, utilisant la musculation comme médiation. Le passage à l'acte, qui se manifeste par un débordement pulsionnel, représente une problématique pour de nombreux jeunes ; par ailleurs, l'expression verbale et l'élaboration mentale ne leur sont ni familières ni aisément accessibles. La médiation sportive apparaît alors particulièrement adaptée : elle permet à l'adolescent de canaliser ses pulsions, tout en lui offrant un espace d'expression corporelle.

Le psychologue propose des séances individuelles aux jeunes qui souhaitent développer la maîtrise de leur corps et de leurs émotions. L'image de soi, la confiance en soi et l'estime de soi, massivement défaillantes chez les jeunes accueillis, sont mises au travail. Les progrès, en termes de revalorisation narcissique, sont visibles au fur et à mesure des séances.

Le cadre de cet espace est similaire à celui d'un entretien psychologique : secret professionnel et posture de neutralité bienveillante visent à aider le jeune à résoudre ses conflits internes et à dépasser ses complexes intrapsychiques pouvant entraver l'accompagnement éducatif, et plus encore sa propre évolution.

La médiation sportive a également permis la mise en place de potentiels leviers thérapeutiques, en lien avec nos partenaires extérieurs comme les CMP, les CSAPA ou le secteur libéral. Enfin, elle s'est révélée être un levier éducatif pertinent, concernant notamment des questions d'hygiène et de respect, tant du matériel que du règlement intérieur applicable à la vie quotidienne en collectivité.

4.4 LE PSYCHOLOGUE DANS L'ESPACE "RÉUNION D'ÉQUIPE"

Le psychologue intervient principalement à propos du projet du jeune. Il analyse la situation du jeune sous un angle clinique en questionnant son parcours et les actions mises en place avant le placement à la Maison de la Juine. Dans un second temps, il évalue la nécessité d'un soutien psychologique pardes entretiens individuels ou des espaces de médiation. Enfin, il peut orienter les jeunes vers des partenaires extérieurs. Le psychologue clinicien est également un soutien pour les équipes éducatives. Sa présence dans le foyer ainsi que dans les ateliers avec médiation lui permettent de collecter des éléments cliniques. Les jeunes en grande difficulté et fragilité psychique peuvent renvoyer aux professionnels des projections violentes et parfois insoutenables. Le psychologue peut tenter de faire tiers dans ces dynamiques provoquées par les jeunes, pour permettre aux éducateurs de prendre du recul dans certaines situations.

4.5 LE PARTENARIAT DANS LE SOIN PSYCHIQUE

En cas de troubles du comportement liés à la santé psychique, le psychologue préconise différentes orientations :

- Le CMP de secteur, sollicité lorsqu'un jeune souffre d'un trouble psychique lié à son histoire personnelle, des psycho-traumatismes infantiles ou plus récents, ou encore s'il se pose des questions identitaires et sur la place qu'il occupe auprès de ses pairs. Cette démarche de soin est mûrement travaillée en amont avec le jeune, son adhésion étant indispensable pour que le dispositif puisse tenir.
- Le CSAPA, proposé aux jeunes dont la consommation de produits psychotropes, est à risques ou addictive.

  Le CSAPA "Essonne Accueil D'Etampes" a été notre principal partenaire, notamment avec le service CJC (consultation jeune consommateur), premier contact avant toute démarche de soin.
- L'ethnopsychiatrie s'est imposée, cette année, comme une nouvelle modalité de prise en charge, pour répondre aux problématiques culturelles des mineurs non accompagnés. Ces jeunes sont de plus en plus présents dans l'établissement. Leur profil est complexe et l'accompagnement, pour être efficient, requiert une articulation entre différentes structures spécialisées : le plus souvent CSAPA et service d'ethnopsychiatrie.
- Nous avons travaillé avec des professionnels du secteur libéral et le centre "Minkowska", qui propose des consultations de psychiatrie transculturelle, centrée sur la personne migrante et réfugiée.
- Les urgences sont sollicitées en cas de décompensation psychologique et de troubles psychiatriques avérés. L'expertise du psychologue de l'établissement est nécessaire pour identifier des signes de troubles psychiatriques et préconiser une orientation vers les urgences lors de crises.

5. LES SUPPORTS AU TRAVAIL INSTITUTIONNEL

5.1 LES RESSOURCES HUMAINES

Les sorties et les entrées

En 2019, l'établissement a enregistré le départ :

- d'un directeur adjoint,
- de deux éducatrices spécialisées,
- d'un surveillant de nuit, dans le cadre d'un départ à la retraite.

Dans le même temps, nous avons embauché :

- une cheffe de service éducatif, dans le cadre d'une création de poste suite à la modification de notre organigramme,
- une éducatrice spécialisée,
- un surveillant de nuit.

Pour pallier le manque de personnels à certains postes, notamment dans le cadre de congés maladie, nous avons opté pour l'embauche en CDD de :

- deux surveillants de nuit
- deux moniteurs adjoints d'animation
- une éducatrice scolaire
- deux maîtresses de maison

Pour répondre à l'intégralité de nos besoins, nous avons aussi eu recours aux agences d'intérim, comme Agir Travail Temporaire et Action Emploi, partenaire traditionnel de l'établissement.

Malgré les difficultés de recrutement rencontrées, il ne restait fin décembre 2019 qu'un seul poste vacant d'éducateur spécialisé en CDI, ainsi que deux postes d'éducateurs en CDD (absences pour congés maladie).

En 2019, nous avons accueilli 5 stagiaires :

- 2 stagiaires éducateurs spécialisés

- 2 stagiaires moniteurs éducateurs

- 1 stagiaire PJJ : la responsable des politiques institutionnelles de la DTPJJ de Seine-et-Marne (Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) a effectué une journée de stage "découverte" auprès du directeur de la Maison de la Juine, pour comprendre le fonctionnement d'un établissement privé habilité par la PJJ.

5.2 LES FORMATIONS

Les formations collectives

L'établissement a poursuivi sa politique de développement des compétences par la VAE collective. Trois professionnels, deux monitrices éducatrices et un éducateur scolaire, ont obtenu leur diplôme d'éducateur spécialisé en 2019.

Les formations individuelles

Une éducatrice spécialisée a poursuivi une formation CAFERUIS ; dans une perspective d'évolution professionnelle, elle nourrit le projet d'accéder à des fonctions de cadre.

Une autre éducatrice a bénéficié de la formation dispensée par la PJJ, relative à la prévention des comportements à risques, en lien avec le trafic de stupéfiants.

5.3 LES ESPACES D'ÉLABORATION COLLECTIVE

Les réunions

La réunion des cadres a lieu tous les lundis matin, réunissant le directeur, le directeur adjoint et les cheffes de services. Selon l'actualité de l'établissement et les thématiques abordées, le psychologue y participe, étayant notamment les situations des jeunes et des familles. Les éducateurs se réunissent tous les lundis pour l'équipe d'Ormoy et tous les mardis pour l'équipe d'Etréchy.

La réunion d'équipe des surveillants de nuit a lieu une fois tous les deux mois. Compte tenu de la spécificité de leur emploi du temps, il n'est pas possible d'organiser des réunions de façon régulière. Cependant, les surveillants de nuit sont informés au travers des différents outils de communication dont dispose l'établissement.

En 2019, quatre réunions institutionnelles ont réuni l'ensemble des salariés, le plus souvent en présence de la direction générale, permettant des échanges concernant le fonctionnement institutionnel et celui de la Fondation.

L'analyse des pratiques pour les éducateurs

Animée depuis 2018 par une formatrice de l'IRFASE (Institut de Recherche et de Formation à l'Action Sociale de l'Essonne), l'analyse des pratiques offre un moment de réflexion et d'échanges à l'ensemble des personnels éducatifs de nos 2 équipes. Ces séances, mensuelles, permettent aux professionnels d'exprimer leurs ressentis par rapport au public et de comprendre les éléments de transfert et de contre-transfert en action pendant le travail éducatif. Il s'agit également "de faire équipe" en construisant une dynamique et une cohérence de travail entre collègues.

La supervision de l'équipe des cadres

L'équipe de cadres bénéficie d'un temps de supervision animé par un intervenant extérieur, nécessaire pour se poser, prendre de la distance et réfléchir aux pratiques professionnelles, notamment à la cohérence des réponses apportées et au management institutionnel.

Favorisant la confrontation des regards, notamment en ce qui concerne les situations des jeunes, des familles et la gestion de l'établissement, cet espace-temps est propice à la remise en question, la prise de recul et l'adaptation des pratiques.

5.4 LE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

Au regard des situations des jeunes accompagnés, l'établissement a sollicité tout au long de l'année un large réseau de partenaires sans lesquels, il serait difficile, voire impossible, de réaliser un accompagnement de qualité.

Les services de la Prévention et Protection de l'Enfance

Des liens et échanges réguliers sont établis avec les différents services du Conseil départemental à propos des jeunes accueillis et du travail réalisé avec les familles. Ce sont les services extérieurs qui sollicitent les parents pour les réunions de pré-admission. Ce partenariat se fait aussi au travers des différentes rencontres autour des projets des jeunes : des synthèses sont organisées par les responsables de l'ASE pour mieux orienter les objectifs de travail et prendre, le cas échéant, des décisions concernant la durée du placement ou le changement d'institution.

De nombreuses réunions ont eu lieu avec la Direction Départementale de la Prévention et Protection de l'Enfance pour échanger autour des situations des jeunes et des familles.

Aussi, la Maison de la Juine travaille tout particulièrement en lien avec la mission SESAME, qui s'occupe des jeunes les plus en difficulté. Plusieurs accueils ont été réalisés à partir de leurs sollicitations.

Le dispositif de placement judiciaire : ce temps de travail entre les directions des établissements PJJ publics et privés de l'Essonne et la DTPJJ Essonne est essentiel. Il s'agit d'échanger autour des pratiques éducatives et managériales.

La commission de suivi judiciaire a regroupé toutes les six semaines, la DTPJJ Essonne et l'équipe des cadres de la Maison de la Juine. A cette occasion, nous avons abordé les difficultés de recrutement des éducateurs et des surveillants de nuit, les situations des jeunes, les outils de travail, les dynamiques d'équipe, les difficultés rencontrées par l'établissement, mais aussi les attentes et le soutien que peut apporter la DTPJJ.

A l'occasion de ces réunions, nous avons été informés des décisions prises successivement par la DTPJJ Essonne : limiter à 3 le nombre des jeunes accueillis, puis ultérieurement le réduire à un seul jeune, l'enveloppe budgétaire allouée ayant été épuisée.

Le suivi de santé des jeunes : Ce partenariat s'est maintenu avec l'infirmière de la PJJ Essonne. Des formations autour de la santé physique et mentale des adolescents, et notamment des addictions, nous ont alors été proposées.

Les autres partenaires, dans le cadre de l'accompagnement aux soins, sont les CMP, les CMPP, les praticiens libéraux et les médecins.

5.5 LE GROUPE 91

Ce groupe de travail regroupe l'ensemble des directeurs et directrices des établissements de la protection de l'enfance de l'Essonne. Favoriser l'interconnaissance, l'échange des savoirs et nourrir une réflexion collective quant à l'évolution des pratiques professionnelles, en sont les principaux objectifs.

En 2019, le directeur de la Maison de la Juine a pris une part active à ce groupe.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Tout au long de l'année 2019, les équipes de la Maison de la Juine ont continué de travailler à l'amélioration de l'accompagnement éducatif et psychologique des jeunes accueillis. Elles ont approfondi le travail avec les familles, tant pour celles habitant en France qu'à l'étranger. Comme en 2018, tous les parents des jeunes présents sur le territoire ont été rencontrés. La mise en place systématique du DIPC a bénéficié à l'ensemble des jeunes, à l'exception de ceux qui n'ont fait qu'un très court passage dans l'établissement. Le DIPC est devenu un outil essentiel pour les éducateurs, car il permet de préciser les axes de l'accompagnement éducatif et le projet individualisé de chacun des jeunes. Il nous a semblé alors pertinent d'en faire bénéficier aussi les mineurs non accompagnés, même si celui-ci ne peut alors être signé par les parents.

Aujourd'hui, l'ethno-clinique éducative représente un savoir-faire spécifique des professionnels et un outil essentiel dans leur travail au quotidien. Educateurs et surveillants de nuit ont capitalisé, au fil de l'expérience, des compétences dans l'accueil et l'accompagnement éducatif de jeunes ayant vécu des parcours migratoires, le plus souvent fort difficiles.

D'année en année, La Maison de la Juine accueille de plus en plus de MNA et nous constatons que ces adolescents sont de plus en plus nombreux, et ce de façon significative, à souffrir de troubles psychiatriques, la plupart du temps non diagnostiqués avant leur arrivée dans notre établissement.

Confrontés à l'évolution de ces problématiques, il nous a fallu trouver des relais lorsqu'un jeune était débordé par ses vulnérabilités mentales, et travailler cette dimension avec l'ASE, la PJJ et le secteur psychiatrique.

Les questions de soins en santé mentale et de la prise en charge des traumas sont devenue cruciales en 2019 : des partenariats avec des structures spécialisées et des professionnels du secteur libéral se sont construits et devront être renforcés en 2020. L'évolution de notre public nous l'impose.

Parallèlement, plusieurs chantiers seront à l'œuvre, au cours de l'année 2020 :

- Finaliser l'écriture du projet d'établissement ;
- Mettre en place un groupe de travail pour l'évaluation interne ;
- Conduire une réflexion pour la mise en place de nouvelles activités de jour ;
- Actualiser le document de prévention des risques professionnels, tout particulièrement en ce qui concerne les risques psychosociaux ;
- Réaliser l'installation du groupe d'Etréchy, au nouveau foyer de Dourdan ;
- Poursuivre les recrutements du personnel éducatif qualifié, en lien avec le projet de développement au sein du foyer de Dourdan

SERVICE ÉDUCATIF 91

HÉBERGEMENT / AEMO

SERVICE ÉDUCATIF 91
AEMO/HEBERGEMENT

Habilitation : Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance

Financement : Prix de journée

Directeur : Steeve GABRIELI

Directeur adjoint : Claire THOMAS (jusqu'à septembre 2019)
Valter BINDER (depuis décembre 2019)

SE 91/HEBERGEMENT

5 avenue Pasteur
91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE
Tél. : 01 60 84 08 52
Fax : 01 60 84 48 47
Hebergementse91@fjfv.org

1 Cheffe de service éducatif
1 secrétaire-comptable à temps partiel
1 secrétaire
1 secrétaire à temps partiel
10 éducateurs spécialisés
2 psychologues (40 % et 30% ETP)
1 ouvrier d'entretien
1 agent de service (30 % ETP)

SE 91/AEMO

Action Éducative en Milieu Ouvert
85 route de Grigny
91130 RIS-ORANGIS
Tél. : 01 69 45 91 40
aemose91@fjfv.org

1 Chef de service éducatif
1 secrétaire à 3/4 temps
1 secrétaire à temps complet
1 comptable à 1/2 temps
2 psychologues (50% et 40% ETP)
13 éducateurs spécialisés (12 ETP)
1 agent de service (30% ETP)

PRÉAMBULE SE 91

2019 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle direction, constituée d'un directeur qui a pris ses fonctions fin 2018 et d'un directeur adjoint, Valter Binder, recruté en décembre, suite au départ de Claire Thomas survenu en septembre 2019. En un an, le binôme de direction a été entièrement renouvelé.

Cette année a marqué un changement pour les équipes.

L'arrivée d'une nouvelle direction a été l'occasion d'un diagnostic du service, d'une évaluation globale et détaillée, et d'une réflexion dans la perspective de nouveaux plans d'action. Ces différents temps de travail ont permis de mobiliser les professionnels et d'interroger les pratiques, tout en poursuivant la mise en œuvre des missions du service.

Malgré la transition, le SE91 a réussi à atteindre ses objectifs en termes d'activité au sein de chacun des 2 services.

Pour le SE91/AEMO, la réalisation de l'activité représentait un enjeu important afin de consolider les missions du service et les recrutements. Alors que le contexte d'embauche en AEMO est complexe, nous avons réussi à maintenir l'équipe au complet une grande partie de l'année, ce qui a permis à la fois d'augmenter le nombre d'accompagnements des usagers et la qualité de nos interventions.

A la suite de travaux conjoints entre le département et les quatre services d'AEMO de l'Essonne, un référentiel commun a été entériné en juin 2019. Ce document permet aujourd'hui d'approfondir l'harmonisation des pratiques, l'articulation des services et l'analyse de nos missions.

La réactualisation du projet de service, finalisée au premier semestre 2020, nous permettra de décliner les évolutions attendues et les perspectives retenues.

Pour le SE91/Hébergement, l'ensemble des objectifs a été réalisé.

Le dispositif concernant des places en hébergement renforcé se pérennise, notamment en lien avec nos partenaires de l'ASE. Malgré un retard de quelques mois, le réaménagement des locaux administratifs et leurs mises aux normes ERP s'est achevé en septembre 2019. De plus, les travaux de rénovation et nos démarches pour le renouvellement des appartements se poursuivent.

Enfin, nous avons engagé, en fin d'année 2019, la réflexion autour de l'évolution des outils de pilotage et de contrôle qualité, dont la réalisation interviendra courant 2020.

Le rapport d'activité se présente cette année, essentiellement sous la forme de témoignages transmis par les professionnels. La vision et l'implication de chacun sont fondatrices dans la construction d'un projet commun. Elles viennent compléter la vision prospective initiale de la direction, parfaire l'analyse objective et chiffrée issue des outils de pilotage et d'activité du service, et affiner en dernier ressort l'opérationnalité des projets, la réalisation des activités.

LE SE91 / AEMO

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

Conséquence du renouvellement de l'équipe de direction (directeur et directeur adjoint), l'année 2019 représente une année de transition pour la plupart des projets et a été en grande partie consacré à l'évaluation et au diagnostic.

Grâce à la nouvelle dynamique de recrutement, les missions ont pu être réalisées par une équipe au complet. Les postes éducatifs et administratifs ont tous été couverts, notamment grâce à l'embauche de CDD pour compenser les absences. Par ailleurs, nous avons pu maintenir une certaine souplesse concernant les demandes de travail à temps partiel.

En 2019 un séminaire d'une durée de deux jours, sur le thème « mieux se connaître, pour mieux travailler ensemble », a été organisé avec l'intégralité des équipes du SE91/AEMO. S'appuyant sur les profils de chacun, deux intervenants de « Run & sens » ont fait travailler les équipes de manière ludique, notamment sur les questions de recueil et de transmission des informations.

Une veille plus active concernant les mesures en liste d'attente nous a permis de mieux répondre aux besoins des familles.

Enfin, 2019 marque une évolution importante et satisfaisante de l'activité du service, qui a rempli ses objectifs en terme de nombre de journées d'accompagnement au regard des attentes du prescripteur.

1. LE SERVICE EN CHIFFRES

Nous avons réalisé **96 616** journées, soit un déficit de **598** journées sur l'activité prévisionnelle (**97 214** journées).

Nous avons réalisé **6 824** journées de plus qu'en 2018 (**89 792** journées).

	GARÇONS		FILLES		TOTAL
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
En charge au 1er janvier 2019	135	57 %	101	43 %	236
Mineurs entrés dans l'année	113	58 %	82	42 %	195
TOTAL des jeunes suivis	**248**	58 %	**183**	42 %	**431**
Mineurs sortis dans l'année	87	54 %	74	46 %	161
Mineurs au 31 décembre 2019	161	60 %	109	40 %	270

En 2019, nous avons accueilli **431** jeunes (**373** en 2018).

La proportion filles/garçons varie peu par rapport à 2018 : 57,54 % de garçons et 42,46 % de filles.

Les **431 jeunes accompagnés** représentent **264 familles** (**228** en 2018) qui se répartissent comme suit :

- 160 familles avec 1 enfant suivi (160 enfants) (37,12 %)
- 61 familles avec 2 enfants suivis (122 enfants) (28,31 %)
- 27 familles avec 3 enfants suivis (81 enfants) (18,80 %)
- 12 familles de 4 enfants suivis (48 enfants) (11,13 %)
- 4 familles de 5 enfants suivis (20 enfants) (4,64 %)

1.1 L'ACTIVITÉ EN NOMBRE DE JOURNÉES

Nous avons réalisé 96 616 journées pour 97 214 journées prévues au budget prévisionnel.

MOIS	Nombre de journées réalisées	MOIS	Nombre de journées réalisées
Janvier	7402	Juillet	8100
Février	6969	Août	8101
Mars	8676	Septembre	7675
Avril	8563	Octobre	8254
Mai	8529	Novembre	8175
Juin	7811	Décembre	8361
TOTAL ANNEE 2019			96 616

1.2 LES TERRITOIRES D'INTERVENTION

COMMUNE DE RESIDENCE	Nombre de mineurs	Taux
Draveil	14	3,25 %
Epinay-sur-Orge	8	1,85 %
Grigny	25	5,80 %
Montgeron	18	4,17 %
Morsang-sur-Orge	2	0,46 %
Sainte-Geneviève-des-Bois	8	1,85 %
Saint-Michel-sur-Orge	11	2,55 %
Savigny-sur-Orge	25	5,80 %
Vigneux-sur-Seine	23	5,34 %
Viry-Châtillon	18	4,18 %
TOTAL SECTEUR D'HABILITATION	**152**	**35,25 %**
Evry	46	10,67 %
Brunoy	16	3,71 %
Corbeil-Essonnes	20	4,64 %
Ris-Orangis	21	4,87 %
Epinay-sous-Senart	22	5,10 %
Brétigny-sur-Orge	7	1,62 %
Mennecy	11	2,55 %
Les Ulis	9	2,09 %
Massy	9	2,09 %
Quincy-sous-Sénart	10	2,32 %
Yerres	15	3,52 %
Dourdan (2) Ollainville (1) Villemoisson/Orge (8) Longpont/Orge (3)	14	3,25 %
Fleury-Mérogis (1) St-Germain-les-Corbeil (1) Boussy-St-Antoine (1) Bruyère-le-Châtel (3) Palaiseau (4) Wissous (4)	14	3,25 %
Nozay (2) Villiers-sur-Orge (4) Courcouronnes (3) Morangis (6) Itteville (1) La Ville du Bois (5)	21	4,87 %
Arpajon (3) Athis-Mons (6) Cerny (1) Le Plessis-Pâté (6) Soisy-sur-Seine (1) Sault-les-Chartreux (1) Etiolles (1) Crosne (1) Lisses (2)	22	5,10 %
Chilly-Mazarin (7) Corbreuse (1) Igny (1) Leuville-sur-Orge (1) Longjumeau (6) Marolles-en-Beauce (1) Mondeville (1) Montlhéry (1) St-Pierre-du-Perray (3)	22	5,10 %
TOTAL HORS SECTEUR D'HABILITATION	279	64,75
TOTAL GENERAL	431	100 %

Cette année encore, nos interventions en dehors de notre territoire d'habilitation ont été très nombreuses : 45 communes contre 38 en 2018, ce qui représente plus de 64 % du total de notre activité, contre 62 % en 2018.

Notre zone d'intervention est très importante : elle recouvre l'ensemble du département, ce qui oblige les éducateurs à passer un temps important dans les transports.

La redéfinition des zones d'intervention sera à l'étude en 2020, dans la continuité des travaux initiés par le département avec les 4 associations intervenant sur le territoire de l'Essonne, au titre de l'AEMO.

Il s'agira alors de réussir à réduire les trajets des professionnels (en temps, en coût, en pollution…) et de développer un partenariat de plus grande proximité.

Durée des accompagnements

Durée des accompagnements	Nombre Garçons	Nombre Filles	TOTAL	*Taux*
0 à < 1 an	93	71	**164**	*38,05 %*
1 à < 2 ans	85	60	**145**	*33,64 %*
2 à < 3 ans	31	32	**63**	*14,62 %*
3 à < 4 ans	19	14	**33**	*7,66 %*
4 à < 5 ans	17	5	**22**	*5,10 %*
5 ans et +	3	1	**4**	*0,93 %*
TOTAL	248	183	**431**	*100%*

Âge des mineurs suivis durant l'année 2019

AGES	0 à 5 ans	6 à 9 ans	10 à 12 ans	13 à 14 ans	15 à 18 ans	TOTAL
Garçons	35	51	57	28	77	248
Filles	28	48	32	28	47	183
TOTAL	***63***	***99***	***89***	***56***	***124***	***431***
Taux	*14,62 %*	*22,97 %*	*20,65 %*	*12,99 %*	*28,77 %*	*100%*

Âge des mineurs présents au 31 décembre 2019

AGES	0 à 5 ans	6 à 9 ans	10 à 12 ans	13 à 14 ans	15 à 18 ans	TOTAL
Garçons	24	36	27	33	41	161
Filles	22	27	20	18	22	109
TOTAL	***46***	***63***	***47***	***51***	***63***	***270***
Taux	17,04 %	23,33 %	17,41 %	18,89 %	23,33 %	100%

2. L'ACTIVITE DU SERVICE, ILLUSTRÉE AU TRAVERS DE TÉMOIGNAGES D'ÉDUCATEURS

Le SE91/AEMO traite 276 mesures par jour en moyenne.

Nos outils actuels ne nous permettent pas encore d'avoir un recueil de données suffisamment exploitables et détaillées à l'échelle du service pour analyser plus finement les problématiques accompagnées.

Néanmoins, nous constatons une diversité plus importante des problématiques des familles, avec des mesures de plus en plus complexes et disparates.

Afin de répondre à cet enjeu, en collaboration avec nos partenaires proposant le même type d'accompagnement et le Département, nous agissons sur quatre leviers :

- l'organisation du service
- le développement des compétences individuelles et collectives
- les outils harmonisés
- la démarche qualité et l'innovation

L'ensemble des témoignages des professionnels, présentés ci-dessous, illustre la richesse, la complexité et les limites des mesures d'AEMO et du service.

2.1 LES MESURES ATYPIQUES ET NOMBREUSES EN AEMO : UNE RÉPONSE PAR L'ENGAGEMENT ET LE PARTENARIAT

Nous accompagnons une famille à profil atypique en AEMO. En effet, suite à un abandon des enfants par leurs parents et aux retours de placement de trois mineurs, nous avons dû exercer une mesure AEMO, sans la présence des détenteurs de l'autorité parentale.

Pour pouvoir maintenir les jeunes au domicile (la fratrie se composant de 4 adolescents, dont un seul est majeur) nous avons travaillé étroitement avec la Juge des enfants afin de trouver un cadre légal pour pérenniser ce maintien au domicile. Ainsi en février 2019, l'aîné de la fratrie a été nommé tiers digne de confiance, auprès de ses 3 frères mineurs.

L'accompagnement éducatif reposait alors sur les compétences de chacun des enfants, qu'il a fallu mettre en valeur. Rapidement rattrapée par la réalité de l'abandon parental et par les difficultés d'accès au logement, il a fallu que l'équipe engage un travail de recherche de partenaires sur lesquels s'appuyer.

La précarité de la situation sur le plan économique, et les nombreuses carences dont avaient été victimes ces jeunes, durement projetés dans la vie d'adulte, nous ont amenés à développer nos interventions de façon hebdomadaire.

Les interventions au domicile, nombreuses, et la charge de travail autour de la situation familiale, conséquente, ont nécessité un étayage complémentaire à l'accompagnement mis en œuvre par notre service éducatif. Ainsi, nous avons débuté un travail avec différentes associations, également acteurs du système de la protection et de l'insertion des jeunes : l'association « OSER », via leur service de prévention spécialisée et l'association « Toits du cœur », antenne des « Restos du cœur ». Nous avons également travaillé avec l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) du fait de l'instauration d'une mesure AGBF (mesure judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial), et la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Plusieurs réunions de travail ont été mises en place. Un « projet commun de prise en charge » a été complété et signé par les différents acteurs, détaillant les actions à mener et les moyens de mise en œuvre pour chacun d'entre nous. Le document était repris à chaque synthèse, afin de vérifier la tenue des échéances fixées et de réévaluer les nouveaux besoins d'accompagnement de la fratrie.

Le cadre d'intervention restant atypique, nous avons convenu de retours réguliers avec la Juge des enfants. Ceux-ci pouvaient prendre différentes formes, permettant la programmation d'audiences en cours de mesure, selon les besoins. Ces audiences assuraient le maintien d'un cadre de loi structurant et protecteur, tant lorsque les mineurs avaient besoin d'être « repris » que lorsqu'ils avaient besoin d'être reconnus, en tant qu'enfants victimes.

Cette fluidité dans le travail commun engagé a permis au service de continuer à exercer cette mesure d'AEMO, dans l'intérêt de la famille. En effet, il nous est important de composer autour des réels besoins auxquels les personnes sont confrontées, en prenant en compte une dimension globale.

Ce témoignage expose toute la difficulté de certaines mesures d'accompagnement et les enjeux constants auxquels sont confrontés le service pour y répondre : un partenariat large permet des réponses adaptées, notamment avec le Département et la Justice.

2.2 LA PARTICULARITE DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL : UNE PLACE ET UNE ORGANISATION PROPRES

Après avoir travaillé cinq ans auprès d'adultes présentant des troubles autistiques, puis deux ans en tant qu'intervenante en thérapie assistée par l'animal, je décide de postuler dans le champ du social. Pendant ma formation d'éducatrice spécialisée, j'ai regretté de ne pas avoir fait de stage en service d'AEMO. L'autonomie que requiert cette fonction d'éducateur me paraissait difficile à acquérir sans expérience préalable pour ce type de service.

Finalement, de par mon expérience d'auto-entrepreneur dans le cadre de mon travail en thérapie assistée par l'animal, je me lance et postule sur un poste à mi-temps, au service éducatif de la Fondation Jeunesse Feu Vert.

Avec la direction, nous nous mettons d'accord pour des jours fixes, comprenant les réunions et les mercredis, jours où nous pouvons rencontrer le plus facilement les enfants et les familles. Le nombre de mesures attribuées étant proportionnel au temps de travail, l'articulation arrive plutôt bien à se faire au niveau des rendez-vous au service ou des visites à domicile.

Néanmoins, les missions d'écriture de rapports et de notes, et la gestion des situations d'urgence qui nécessitent un suivi plus accru, rendent le travail plus difficile à organiser. De plus, la limitation à deux jours et demi de travail par semaine fait que les audiences et les réunions avec les partenaires tombent la moitié du temps sur des jours non travaillés. Pour ma part, cela engendre un sentiment de frustration de ne pas pourvoir être présente aux réunions de synthèse ni d'accompagner les familles lors des audiences. J'ai le sentiment de ne pas pouvoir effectuer mon travail de suivi jusqu'au bout, et ne pas pouvoir représenter et débattre sur le rapport de fin de mesure qui m'aura pris quasiment la moitié de mon temps de travail hebdomadaire à rédiger. Travailler à mi-temps est aussi particulier quant à la place que l'on occupe au sein de l'équipe, le temps de présence au service et lors des réunions étant divisé par deux. L'avantage du travail à mi-temps est d'être préservé, pour moitié, de la pression liée à la responsabilité des missions et du poste, mais l'inconvénient est de ne pas toujours avoir connaissance en temps réel des informations, en lien avec ses suivis.

Afin de préserver la qualité de l'accompagnement éducatif, une nouvelle répartition du temps de travail a été mise en place pour les collaborateurs à temps partiel : les temps dédiés à la rencontre avec les familles sont privilégiés, au détriment des temps de réunions. Ce parti pris nous oblige à réfléchir sur les outils internes, de communication et de transmission de l'information.

2.3 LA NON-ADHÉSION : COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS SANS ATTENTES

L'AEMO est une mesure judiciaire imposée par le Juge des enfants lorsque qu'un mineur se retrouve dans une situation de danger au regard des articles 375 et suivants du Code civil.

Si certaines familles ont été dans une demande d'aide (même judiciaire), nous sommes confrontés à des parents pour qui la mesure éducative se vit comme une réelle intrusion dans leur intimité, devant justifier leurs choix et leur pratique éducative, et se remettre en cause.

Cette intrusion dans leur intimité se trouve renforcée par le fait que les interventions éducatives se déroulent aussi au domicile, nous laissant, de fait, accès à tous leurs espaces de vie. Le travailleur social est donc majoritairement face à des familles pour qui adhérer à la mesure éducative est complexe tant elles se sentent contraintes de justifier leur fonctionnement éducatif, dans un contexte social parfois précaire. La peur du jugement, d'un sentiment d'infantilisation et de perte de contrôle de soi et de sa famille apparaissent dominants.

Par ailleurs, certaines familles expriment la crainte que la mesure d'AEMO se termine par le placement de leur enfant. Leur réticence est parfois telle qu'elles parviennent difficilement à engager un travail avec nous, voire, nous empêchent de les rencontrer.

La non-adhésion d'une famille apparaît aussi lorsque des projets d'orientation ne sont pas acceptés. Ces projets peuvent être imposés par le juge ou par les professionnels, lorsqu'un besoin est repéré dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Ces projets peuvent être scolaires, thérapeutiques, ou encore liés au maintien ou non de l'enfant au sein de sa famille.

Enfin, outre la non-adhésion qui se manifeste chez les parents, le mineur peut montrer une réticence quant à l'accompagnement éducatif.

Ces familles, pour lesquelles le parcours de vie est empreint de ruptures, de violences physiques ou morales, de difficultés, demandent aux travailleurs sociaux de prendre en compte leur temporalité. Ainsi, un long travail afin de les rassurer et les accompagner vers une acceptation de l'aide s'avère primordial, tout en prenant en compte le besoin de l'enfant et la temporalité judiciaire qui s'impose à tous.

Cette vignette relate un contexte de travail paradoxal pour les intervenants sociaux en AEMO : la mesure est une contrainte judiciaire s'imposant aux familles, notre intervention s'impose à elles… et pour autant, notre premier objectif est toujours de recueillir l'adhésion de la famille, sans laquelle l'accompagnement éducatif s'avère fort limité, en termes de pertinence et d'efficience.

2.4 LA PARTICIPATION AU COLLOQUE : ENTRE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET PARTENARIAL

Au mois de mars 2019, nous sommes trois collègues éducateurs à nous être rendus aux Assises Nationales du CNAEMO (Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert), à Châlons-sur-Saône.

Chaque année, le Service Educatif permet à une partie de l'équipe éducative d'y assister. Ce colloque, auquel participe l'ensemble des services d'AEMO et d'AED au niveau national ainsi que différents représentants de protection de l'enfance, permet une réflexion et des échanges autour d'un thème, avec l'intervention de différents professionnels. Chaque année, il se déroule dans une ville différente et est organisé par le comité régional du CNAEMO de la ville concernée.

Le thème des Assises 2019 était « Pour une protection universelle et inconditionnelle de l'enfant ». Au cours des deux jours, nous avons assisté à des interventions d'environ une heure, faites par des professionnels de différents corps de métiers : psychologues, psychiatres, éducateurs, juges des enfants, avocats, inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance, etc.

En se référant à la Convention Internationale des Droits de l'enfant, qui définit l'enfant comme « sujet de droit », les interventions ont questionné différents dispositifs de protection de l'enfance. La volonté du CNAEMO était de renouer un dialogue entre les différents acteurs de la protection de l'enfance - Etat, Départements et associations - afin que ce dispositif assure une égalité de traitement et de prise en charge des enfants, sur l'ensemble du territoire national.

Au-delà des interventions, les temps informels de pauses, de repas et la soirée festive, permettent d'échanger avec des professionnels de l'AEMO (ou travaillant avec des structures d'AEMO)

autour de pratiques professionnelles variées, de projets novateurs, de moyens et de publics différents selon les territoires et des conditions de travail.

Par ailleurs, ces trois jours de colloque nous permettent de sortir de notre quotidien de travail et nous autorisent à une prise de distance temporaire, mais bénéfique.

Dans un double objectif d'amélioration continue de notre proposition d'accompagnement et de développement personnel des compétences des professionnels, le SE91 s'astreint à participer chaque année aux initiatives du CNAEMO, aux colloques « Paroles d'enfants » et à diverses journées thématiques de formation, organisées sur notre territoire.

2.5 LA CONFRONTATION À LA VIOLENCE : NE PAS RENDRE BANAL DES FAITS TROP NOMBREUX

Dans le cadre d'un accompagnement, nous avons été face à un père de famille qui était dans le refus de la mesure d'A.E.M.O.

Ce dernier pouvait avoir des propos inquiétants, à connotation raciste, et se sentait constamment persécuté et jugé. Il pouvait être menaçant, harcelant face aux éducatrices référentes et à l'équipe.

Quelles réponses apporter dans l'exercice de nos missions face à une personne manifestant un haut degré de colère, ayant des propos provocants et intimidants ?

Sa posture a généré une angoisse collective et a nécessité la mobilisation de toute l'équipe.

En formation, on nous apprend à être réceptifs et à accepter l'expression des émotions des personnes que l'on accompagne durant les périodes de crise, afin de favoriser un retour au dialogue. Mais que faire lorsque le dialogue n'est plus possible ? Comment réussir à créer une interaction avec une personne qui de par ses propres fragilités n'est pas en capacité d'être acteur de la mesure ?

L'éducateur spécialisé en AEMO est régulièrement confronté à différentes manifestations de violence de familles aux équilibres fragiles. A long terme, les conséquences des violences auxquelles nous sommes confrontés peuvent être délétères et laisser des séquelles si une réponse institutionnelle n'est pas proposée afin d'appréhender ces situations.

Ce genre de situation nécessite le contrôle de son propre seuil émotionnel, peut générer une remise en question de ses propres limites et de celles du service. Mais surtout, ce genre de situation doit se traiter en équipe.

La gestion de la violence des usagers, sous toutes ses formes, doit être une notion travaillée de façon plus approfondie sur un plan institutionnel. En complément de la gestion particulière demandée par chacune des situations, un groupe d'analyse des pratiques est mis en place pour les équipes éducatives depuis septembre 2019. En 2020, nous souhaitons également réactualiser les protocoles de gestion des évènements indésirables, en lien avec le Conseil Social et Economique, instance de représentation du personnel.

2.6 LES SÉJOURS : LA CULTURE ET LE LUDIQUE COMME LEVIERS ÉDUCATIFS

Les séjours sont organisés sur une semaine. Ce sont des temps qui nous permettent de travailler sur l'insertion sociale des jeunes.

Ces projets nous permettent de travailler plus précisément leur savoir-vivre et leur intégration dans un contexte autre que celui proposé à l'année par le service, à savoir essentiellement des entretiens individuels. En effet, les moments de la vie quotidienne sont importants pour évaluer l'avancée de leur autonomie ainsi que leur participation aux activités.

Chaque séjour a pour objectif de découvrir la culture du patrimoine français, de travailler la collaboration, valoriser l'entraide, de respecter l'environnement et les personnes. Les activités proposées ont aussi pour but de vaincre certaines appréhensions, d'apprendre à gérer ses émotions et travailler la confiance et l'estime de soi.

Ces temps longs, vécus ensemble, nous permettent une observation de leur autonomie, leur capacité à s'occuper d'eux et de vivre ensemble : la participation aux tâches ménagères, l'hygiène, la gestion des repas, le comportement en groupe, la place de chacun, les temps libres…

Les séjours sont généralement toujours bénéfiques pour les jeunes, dans la relation avec leurs éducateurs, dans leur confiance en eux ou pour le développement de leur ouverture d'esprit sur ce qui les entoure.

2.7 LES ATELIERS PARENTS/ENFANTS : TRAITER L'ÉDUCATION SANS EN PARLER

Dans le cadre de l'exercice des mesures d'AEMO, nous avons mis en place un atelier cuisine/goûter depuis août 2018. A raison d'une fois tous les deux mois, nous invitons des enfants avec leurs parents (ou au moins l'un des deux).

Cet atelier, qui se déroule au service éducatif, permet aux parents et aux enfants de partager un moment convivial, de se recentrer sur leur rôle de parents, de discuter ensemble pendant les manipulations et de retisser parfois des liens entre parents et enfants.

L'autre grand objectif de l'atelier est d'expliquer à certaines familles qu'il peut être simple de cuisiner des repas équilibrés, avec un faible budget.

Enfin, alors que nous savons que certains parents ne partagent jamais de repas avec leurs enfants, nous souhaitons pouvoir réhabiliter ce temps de partage familial.

Nous allons témoigner d'une situation concrète.

Lors d'un atelier « créer un repas ensemble », une mère et sa fille de huit ans ont accepté de participer. Une relation tendue s'était instaurée entres elles et nous voulions dénouer la situation grâce à cet atelier.

La mère et la fille étaient ravies de découvrir ensemble « La cueillette de Torfou » pour réaliser des hamburgers maison et une salade de fruits. Salades, tomates, oignons, framboises et fraises ont pu être cueillis ce jour-là. Le reste des ingrédients ont été achetés avec elles dans un supermarché.

Petit à petit, au fil de cette matinée et lors de la création de ce repas, nous avons senti de la part de la mère et la fille, une certaine complicité et davantage de sérénité dans leur relation. Elles pouvaient échanger sans s'agresser et prendre du plaisir à cuisiner ensemble. Cette mère de famille est en recherche d'emploi et vit dans la précarité. Elles font rarement des sorties et ne sont jamais parties en vacances ensemble, faute de moyens financiers.

Madame a pu dire que ce moment de partage a permis de se rapprocher davantage de sa fille, et aussi d'apaiser les tensions entre elles. Cet atelier cuisine a favorisé la remise en place d'activités culinaires à son domicile avec sa fille. Madame essaie aussi le plus possible de partager des repas au quotidien avec sa fille, ce qu'elle ne faisait plus.

Elle s'est aperçue qu'il était simple, plus économique et plus équilibré de réaliser soi-même des hamburgers ou autres mets, plutôt que d'aller au fast-food ou d'acheter des plats cuisinés. Diriger sa fille sans crier, dans les différentes étapes de la réalisation du repas, a fait prendre conscience à Madame qu'elle était capable de dialoguer sans agressivité.

La fillette a apprécié cet atelier avec sa mère, qu'elle a pu voir sous un angle positif et plus serein. Après cette activité, elle était en demande de proximité et de partager plus de choses avec sa mère.

Elles auraient souhaité rapidement retourner cueillir des fruits et légumes, mais il faudrait une voiture pour s'y rendre. Elles disent toutefois qu'elles pourront le réorganiser au printemps avec des amis véhiculés.

Nous observons des progrès dans cette situation, mais elle reste encore fragile. Nous continuons toujours ce travail de renforcement et de soutien des liens mère/fille.

Lors de ces ateliers création de repas ou de goûters, pendant les temps de cuisson, nous proposons aussi aux familles de jouer à des jeux de société afin de leur montrer une autre forme simple de partage et de moments agréables avec leurs enfants. Ce temps permet encore d'offrir à la famille un nouvel espace qu'ils peuvent reproduire à la maison, où le parent explique et transmet… pour le plaisir de l'enfant.

Les actions collectives sont un levier efficace pour l'accompagnement des familles. Le service souhaite pouvoir les pérenniser, mais surtout être source de propositions pour en créer de nouvelles.

Ce développement se fera à l'échelle du service AEMO, mais sans doute également dans le cadre de la mutualisation des compétences des deux services constituant le SE91.

2.8 PROJETS-TEAM : LE TRAVAIL SUR SOI, À TOUT ÂGE

Les familles que nous accompagnons dans le cadre de l'AEMO peuvent être amenées à penser à tort ou à raison qu'elles doivent obtenir de bons résultats et un comportement irréprochable vis-à-vis des éducateurs, des juges et plus globalement vis-à-vis de leurs proches, pour mériter leur amour.

Imaginons ensemble le stress de performance que cela peut créer tant chez les parents que chez les enfants et le sentiment d'infériorité qui peut émerger. A la longue, les conséquences peuvent être importantes : peur de l'échec, crainte de décevoir et de ne pas être à la hauteur.

Ces difficultés ne sont pas uniquement liées à la mesure, elles proviennent de problématiques antérieures qui elles-mêmes ont engendré des inquiétudes, aboutissant à la mise en place d'une mesure de protection judiciaire.

Nous avons constaté que de nombreux enfants et parents ont besoin d'être accompagnés quant au regard qu'ils portent sur eux-mêmes. Individuellement, chaque éducateur met en place des outils afin de travailler sur cet axe. Toutefois, nous avons souhaité ajouter à cela une réflexion collective.

Dans le cadre de l'exercice de nos mesures, nous travaillons autour des problématiques parentales, du lien parents/enfants, en nous attachant plus à la « fonction » de la personne qu'à la prise en compte de l'individu en tant que tel. La participation à un atelier centré sur soi et ses compétences, permet donc de valoriser chaque personne, et une reprise de la confiance en soi.

Plusieurs publics sont concernés par cette problématique de l'estime de soi. A ce jour, nous avons conçu et pensé plusieurs ateliers à destination :

- *des enfants*
- *des adolescents*
- *des femmes (mères)*

Le projet est en cours de développement, afin de faire des propositions à destination des hommes (des pères).

Face à ce constat, nous partons du besoin des personnes et nous créons des ateliers sur mesure :

- *atelier book-photos ;*
- *atelier portrait chinois ;*

- *atelier de création de produits cosmétiques ;*
- *séjour de trois jours avec des adolescentes ;*
- *atelier esthétique avec une socio-esthéticienne pour des femmes ;*
- *atelier autour de la santé sexuelle et du consentement.*

2.9 LES FORMATIONS COLLECTIVES : L'ACCROISSEMENT DES COMPÉTENCES INDIVIDUELLES ET DE L'IDENTITÉ COLLECTIVE D'UNE ÉQUIPE

Nous sommes cinq éducateurs du SE91/ AEMO et quatre éducateurs du SE91/ Hébergement à avoir participé à un stage spécialisé sur la « sensibilisation à l'approche systémique ».

Cette formation s'est déroulée en deux fois deux jours.

Afin de mieux nous connaître et de permettre une meilleure dynamique de groupe, nous avons débuté cette session par une présentation croisée. Ce premier atelier a permis de nous découvrir et de briser la distance qui peut exister entre les deux entités de notre service.

Nous avons abordé plusieurs notions dont la communication non-verbale, la définition d'une relation, les notions de contexte et de fréquence… Cette partie théorique nous a permis d'analyser une vidéo en formulant des questions et des hypothèses. Ce travail s'est effectué en groupe.

Nous avons défini la théorie des systèmes. Cela nous a permis d'aborder la question de la circularité. Nous avons fait des exercices notamment sur notre manière de poser des questions en entretien, comme celle de privilégier le « comment » plutôt que le « pourquoi ».

Nous avons compris qu'un « système familial » crée seulement des « problèmes » qu'il peut résoudre. Le symptôme est le « problème » qui va émerger au sein du système familial, ce symptôme pourra être un confort pour la famille car il fera office de bouc émissaire. C'est-à-dire qu'il sera le patient désigné comme la cause des problèmes de la famille (exemple : « notre famille a des problèmes car notre fille se drogue »).

Afin de rendre plus concret ces apports théoriques, nous avons de nouveau mis en pratique ces concepts. Par l'intermédiaire d'une pièce de théâtre, nous avons tenté de définir la qualité des relations qu'entretenaient chacun des acteurs. Nous avons pu mettre en évidence la subjectivité de notre analyse, chacun ayant sa propre perception et sa propre interprétation.

Lors de cette interprétation, plusieurs rôles étaient à pourvoir, les membres de la famille ou les thérapeutes. Cet exercice a été très ludique. En effet nous avons pris plaisir à jouer le rôle des familles (père, mère, enfants, autres…) Pour d'autres, cet exercice a été un réel challenge, car se mettre en scène, devant un public, en étant filmé et en totale improvisation, n'est pas un exercice aisé pour tous.

Dans le rôle du thérapeute, nous avons tenté de formuler des hypothèses et de les explorer. Cette mise en pratique nous a demandé de sortir de nos habitudes de travail car ce n'est pas notre façon habituelle de mener les entretiens. Cependant, cela a permis d'explorer de nouveaux outils ou pistes pour mener un échange, d'une façon totalement différente.

En effet, lors de l'exercice de mes mesures, je me retrouve parfois en difficulté pour faire évoluer l'échange. En émettant des hypothèses et en faisant parler les membres de la famille les uns au sujet des autres, ou en imaginant ce que les personnes absentes en penseraient m'a permis d'explorer de nouvelles méthodes.

J'ai eu l'occasion d'utiliser cette nouvelle approche et, cela a été très pertinent pour obtenir des informations supplémentaires. En effet, il m'arrive de ne pas prendre suffisamment en compte

certaines informations en ne faisant pas assez circuler la parole des uns et des autres. Cet exercice me demande encore cependant un réel effort de réflexion.

J'ai également pris conscience que, tant que je n'ai pas la réponse à ma question, il est important de répéter et de reformuler mon idée afin de « faire dire » à la famille des choses qu'elle ignore peut-être encore elle-même et que nous avons besoin d'apprendre.

Pour terminer ce stage, nous avons découvert les « objets flottants ». Ce sont des outils matérialisés par différents objets, qui peuvent permettre de faire dialoguer les personnes présentes lors de l'entretien, via cet objet (une chaise, un masque, un blason…).

Ces quatre journées d'initiation à la méthode systémique ont éveillé ma curiosité.

3. LES APPORTS DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE, ILLUSTRÉS PAR UNE PSYCHOLOGUE

LA RENCONTRE INTERCULTURELLE : ÉVITER CERTAINS ÉCUEILS

Au sein de notre service, les éducateurs et les psychologues travaillent fréquemment avec des familles immigrées ou dont les cultures d'origine sont étrangères. Or, que la rencontre avec l'altérité fascine, intrigue ou effraie, elle est toujours assortie d'un risque important d'incompréhension mutuelle.

De nombreux questionnements apparaissent sur les conditions à créer pour favoriser la rencontre avec ces familles : comment échanger, et permettre une communication plus appropriée et/ou plus efficace (avec ou sans interprète) ? Comment amener les personnes à modifier leur point de vue dans une situation où les références culturelles et éducatives ne sont pas inscrites dans les normes de notre société ? Quelles stratégies pour adapter nos interventions ? Et, quels partenariats possibles, dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité et celui de l'accès aux soins ?

Nous avons à nous rappeler que nous ne connaissons de notre culture qu'une petite partie, visible, tangible, mais qu'il existe aussi une partie invisible qui nous influence sans que nous en soyons conscients ; et que d'autres ont aussi une culture invisible, qui est tout à fait différente. Quand les cultures se rencontrent, un « choc » est inévitable ; un risque prédomine alors : ne voir l'autre qu'à travers son propre système de références.

Pourtant, les parents, enfants et jeunes accompagnés ont besoin que les différentes composantes de leur identité puissent être reconnues : personnalité, origine, religion, convictions, mais aussi identité culturelle, etc... Pour que la rencontre puisse avoir lieu, nous avons alors à nous familiariser avec certains systèmes culturels – notamment ici, Maghreb, Afrique de l'Ouest, et Rom – mais surtout, nous devons faire l'expérience d'un « décentrage ». Car être « tolérants » et « ouverts » ne suffit pas à pouvoir vivre ce décentrage, et ne résout pas toutes les difficultés des relations interculturelles.

Lors de nos rencontres cliniques, nous nous nous trouvons fréquemment au cœur de conflits familiaux, parfois à connotation inter-générationnelle, et pouvant être accentués par des conflits de valeurs culturelles. Par exemple, le fait que les enfants se réfèrent à des modèles différents de ceux des parents peut rendre les relations plus complexes : des tensions et conflits peuvent naître entre les parents, qui souhaitent enseigner les valeurs traditionnelles, et les enfants, qui souhaitent se faire accepter par leurs pairs et se conformer à leurs codes. Dans ce type de situation, le travail d'accompagnement consiste à construire des passerelles entre deux identités. Le travail systémique, familial, doit pouvoir conduire parents et jeunes à des compromis, et permettre ainsi un apaisement des conflits.

Pour d'autres situations, c'est un travail d'explicitation des logiques du dehors – comme par exemple, l'école – qui va s'imposer, afin que les parents puissent les utiliser activement et sortir du retrait dans lequel ils se trouvent. Car, nous constatons, bien souvent, que la position traditionnelle

de non-intervention d'une famille – considérée comme habituelle lorsque l'enfant est confié à un tiers – lui a été transmise par sa culture. Là aussi, pour accompagner la famille dans ce sens, mais aussi pouvoir aider à une meilleure compréhension entre l'équipe enseignante et la famille, par exemple, il faut pouvoir faire appel à certaines « compétences interculturelles ».

Afin de pouvoir renforcer ce type de compétences au sein de notre équipe, et dans l'objectif de mieux absorber les « chocs » et éviter les contre-sens qui pourraient limiter, voire empêcher tout travail d'accompagnement éducatif, une formation spécialisée pour enrichir notre culture d'ouverture pourrait être bénéfique. Il est important, pour soutenir l'exercice de la parentalité, de comprendre de manière plus subtile l'organisation familiale des familles migrantes, l'éducation de leurs enfants, et tout ce qui touche en général aux limites entre le culturel et le pathologique.

Enfin, dans quelques rares situations, lorsque l'incompréhension est trop importante et/ou qu'il existe un « blocage » avec une famille, nous pourrions avoir la possibilité de faire appel à une équipe de « médiateurs interculturels ».

En 2020, le service entend développer ses compétences et ses connaissances collectives autour de l'inter-culturalité. Des contacts ont déjà été établis avec une association parisienne et un ethno-psychologue, dans l'objectif de co-construire cette action.

4. LES RESSOURCES HUMAINES

4.1 LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS EN 2019

Période	Poste	Motif du mouvement	Nature du mouvement	Durée
Janvier 2019	éducateur	démission	recrutement CDD	1 an à mi-temps
Février 2019	éducateur	temps vacant	recrutement CDD	4 mois à temps plein
	éducateur	temps vacant	recrutement CDD	5 mois à temps plein
	éducateur	remplacement démission	passage d'un CDD temps plein en CDI	CDI
Juin 2019	éducateur	remplacement départ	passage d'un CDD temps plein en CDI	CDI
	éducateur	rupture conventionnelle		
Août 2019	administratif	remplacement	recrutement CDD	3 semaines
Septembre 2019	administratif	remplacement	recrutement CDD	terme imprécis
Octobre 2019	éducateur	congés parentaux	recrutement CDD	6 mois

L'équipe de SE91/AEMO est restée relativement stable tout au long de l'année 2019. Les mouvements des personnels correspondent essentiellement à la couverture des temps partiels, et au remplacement d'un arrêt « longue maladie ».

La rupture conventionnelle, signée en juin 2019, a été l'aboutissement d'une année de reconversion, concernant une salariée.

Enfin, le service a recruté un nouveau directeur adjoint en décembre 2019, suite à a démission de la directrice adjointe en septembre 2019.

3.2 LES FORMATIONS EN 2019

Les formations sont traitées à l'échelle du SE91, regroupant le service d'AEMO et d'Hébergement.

18 demandes de formation ont été accordées en 2019, dont 2 qualifiantes.

Parallèlement, 2 formations longues et qualifiantes (CAFERUIS), accordées en 2018, se sont poursuivies. Elles se terminent en 2020.

La grande majorité des formations individuelles se sont déroulées durant 5 jours.

Une formation collective a été mise en place, pour 9 éducateurs du service, autour de « l'approche systémique ».

LE SE91/ HÉBERGEMENT

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

- La rénovation complète des locaux administratifs a eu lieu de juin à octobre. Durant cette période, les équipes éducative et administrative ont dû adapter leur travail, tout en restant à proximité des jeunes. Cette rénovation, aux normes de sécurité et d'accessibilité, nous permet aujourd'hui un meilleur accueil des jeunes et des familles avec des bureaux adaptés aux différents types d'entretien, un espace convivial (partage autour d'une boisson chaude) et un espace informatique spécifique pour les jeunes. Les bureaux des professionnels et l'accueil ont été entièrement repensés, offrant notamment des bureaux en open space pour les éducateurs, avec toutefois la possibilité de s'isoler dans un bureau individuel.

  L'inauguration des locaux a eu lieu en décembre, réunissant une trentaine de personnes représentant l'ensemble de nos principaux partenaires : le département, l'ASE, la PJJ, les juges des enfants et différents acteurs locaux de proximité.

- Un grave incident a eu lieu en avril, six de nos jeunes ayant eu une violente altercation avec un groupe d'adultes (environ 30 individus) dans la ville de Brétigny ayant pour origine, un problème anodin de ballon de football qui a dégénéré. Un de nos jeunes a été très violemment frappé à terre par des adultes. Souffrant de nombreuses contusions sur le corps et de multiples fractures à la mâchoire et au visage, son état a nécessité une opération chirurgicale et une convalescence spécifique. Ce moment a été très traumatisant pour les jeunes du service qui ont dû être accompagnés et soutenus par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, notamment dans le cadre d'un dépôt de plainte.

- Le plateau technique a fonctionné toute l'année avec des cours de musique (chant, écriture et clip vidéo), d'alphabétisation, de français, de mathématiques et de soutien scolaire. Les jeunes se sont saisis de cette plateforme pour être aidés et progresser dans leurs apprentissages. Des bénévoles ont encadré des jeunes sur des temps de week-end autour de jeux de société, de la confection de repas et d'activités de plein air. Au cours du mois d'août, nous avons organisé trois sessions de PSC1, formation aux premiers secours. Aussi, un atelier d'expression artistique a pu être à nouveau mis en place cette année, avec des réalisations d'œuvres individuelles.

- Deux séjours ont pu avoir lieu, pour prendre en compte différemment les jeunes les plus fragiles. Ces séjours ont été une réussite, les jeunes ont pu profiter d'une prise en charge spécifique, tout en découvrant d'autres lieux inconnus. Ces temps forts permettent également des rencontres entre jeunes isolés sur le territoire, favorisant la création de liens d'entraide et d'amitié.

- Nous avons organisé « la fête des jeunes », deux fois cette année, en janvier et en septembre. Ces temps de convivialité sont l'occasion de partager un moment festif, entre pairs et avec l'ensemble des professionnels. Les échanges informels permettent aux jeunes d'exprimer leurs ressentis et leurs souhaits d'évolution du service. En septembre, cette initiative collective a permis de marquer le départ de la directrice adjointe, Claire Thomas ; les jeunes ont pu lui dire au revoir et lui exprimer leur gratitude.

- Un travail de réflexion a été conduit, tout au long de l'année, permettant à l'équipe éducative et pluridisciplinaire d'enrichir les pratiques professionnelles, tout en renforçant une vision globale au bénéfice de l'accompagnement des jeunes et des familles. La découverte de la PNL, à raison de 6 séances, est venue apporter une nouvelle approche complémentaire ; la thématique de la radicalisation a été abordée avec 2 professionnels, durant 4 séances ; enfin, l'analyse des pratiques s'est poursuivie et devrait évoluer, en 2020, davantage axée sur de la supervision.

1. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES : LES MOUVEMENTS DES JEUNES

1.1 LES ENTRÉES AU SERVICE EN 2019

Mois	Nombre d'admissions	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et +
Janvier	3			1	2
Février	1	1			
Mars	1				1
Avril	1				1
Mai	0				
Juin	2		2		
Juillet	0				
Août	4			1	3
Septembre	3			2	1
Octobre	3		1	1	1
Novembre	2				2
Décembre	1				1
Totaux	**21**	**1**	**3**	**5**	**12**

Ces admissions ont concerné 17 garçons et 4 filles.

1.2 LES SORTIES DU SERVICE EN 2019

La sortie du service est un moment significatif pour la plupart des jeunes, car elle est aussi souvent synonyme de leur fin de parcours à l'ASE.

Comme pour l'accueil d'un nouveau jeune, la préparation au départ demande aux équipes une forte mobilisation, quand le départ effectif requiert une réactivité immédiate. Dans les faits, celui-ci s'opère souvent dans la précipitation, dépendant d'une date de disponibilité en foyer jeune travailleur ou en chambre CROUS, par exemple.

Mois de sortie	Nombre total de sorties
Janvier	**3**
Février	**0**
Mars	**0**
Avril	**1**
Mai	**0**
Juin	**1**
Juillet	**3**
Août	**3**
Septembre	**5**
Octobre	**3**
Novembre	**1**
Décembre	**1**
Totaux	**22**

Les sorties ont concerné 14 garçons et 8 filles.

2. L'ACTIVITÉ DU SERVICE, ILLUSTRÉE AU TRAVERS DE TÉMOIGNAGES D'ÉDUCATEURS

2.1 LE DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT ET SON RENFORCEMENT : PERMETTRE PLUS DE RÉPONSES ADAPTÉES AUX BESOINS DES JEUNES

L'accompagnement éducatif des jeunes nécessite un travail en réseau afin de répondre au mieux à leurs besoins et à leurs difficultés.

Nous avons accueilli Paul (prénom modifié) en janvier 2016, dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire. Au début de sa prise en charge, il a été difficile de percevoir ses difficultés. Paul suivait une formation CAP en alternance et travaillait dans un restaurant à la Norville. Ce cadre professionnel sécurisait Paul. Cependant, la fin de sa formation a marqué la mise en avant de ses difficultés d'insertion sociale, liées à une construction identitaire fragilisée par une histoire familiale complexe.

Ces fragilités identifiées, il a été nécessaire d'être en lien étroit avec l'éducatrice de l'ASE. A sa majorité, Paul a signé un Contrat Jeune Majeur (CJM). Dans le cadre de ce contrat, Paul avait pour objectif de développer son insertion professionnelle : pouvoir progressivement acquérir une autonomie financière lui permettant, in fine, l'entrée dans le droit commun. Dans les premiers temps de prise en charge, ce projet nous paraissait adapté.

Or, l'accompagnement éducatif a révélé par la suite d'importantes difficultés de compréhension, mais aussi des difficultés psychologiques en lien avec son histoire familiale et le traumatisme de son parcours migratoire, l'empêchant de s'inscrire dans une insertion socio-professionnelle. Le travail avec la référente ASE, à travers la mise en place de synthèses régulières et d'entretiens téléphoniques, a permis de maintenir le Contrat Jeune Majeur bien que Paul ne pouvait tendre, d'emblée, vers les objectifs posés.

En coopération avec l'ASE, la mise en place d'actions éducatives adaptées à la problématique de Paul nous a permis de construire progressivement un projet de sortie du service.

Ainsi, nous avons pu solliciter une demande de curatelle renforcée auprès du tribunal et faire appel à un psychiatre agréé. Ce médecin a déterminé et validé les difficultés de Paul à pouvoir intégrer un cursus d'insertion classique. L'évaluation du psychiatre a ainsi reconnu officiellement les fragilités du jeune, repérées au cours du suivi éducatif, et nous a permis de faire valoir une demande de reconnaissance MDPH qui a été acceptée quelques mois plus tard.

Afin de conduire Paul vers une insertion professionnelle adaptée, nous nous sommes mis en lien avec la mission locale de Brétigny-sur-Orge. Nous nous sommes aperçus que les besoins de Paul nécessitaient un suivi de proximité ; une inscription au sein d'Action Emploi, et de différentes associations a donc été réalisée. Ce suivi a nécessité un lien constant entre plusieurs professionnels, à travers des rendez-vous téléphoniques et des rencontres régulières.

Enfin, la situation de Paul ne permettait pas une orientation vers un système de droit commun classique. Nous avons sollicité le CHRS Coquerive de la Fondation Jeunesse Feu Vert. Après plusieurs échanges avec l'équipe éducative préparant son arrivée, Paul a été accueilli au sein de leur structure le 20 décembre dernier.

A ce jour, ce travail en réseau a offert à Paul la continuité d'un suivi socio-éducatif sécurisant, en cohérence avec ses besoins et ses difficultés, mais aussi en accord avec la réalité et la commande sociale qui supposent une orientation vers le droit commun, avant l'âge de 21 ans.

Aujourd'hui, ce travail en réseau tient aux relations personnelles des professionnels, ce qui ne sécurise pas un travail pérenne, au nom de l'institution. Certains réseaux nécessiteraient l'établissement de conventions partenariales, pour assurer la continuité de ce travail pluri-professionnel indispensable.

L'efficacité du projet du SE91/hébergement repose en partie sur son réseau et ses partenaires. L'objectif du service, pour chacun des jeunes, est de les amener à ne plus avoir besoin de nous, et de connaître et reconnaître les partenaires, essentiellement de droit commun, qu'ils pourraient solliciter notamment pour la suite de leur parcours. Le développement, la pérennité, et la qualité du réseau et du partenariat demeure un objectif central pour tout un chacun.

2.2 LE PLATEAU TECHNIQUE, UNE PLUS-VALUE ESSENTIELLE, AU BENEFICE DE L'INSERTION DE NOS PUBLICS

Le plateau technique a été créé en 2017, il a été consolidé en 2018 et nous l'avons développé en 2019.

C'est un espace d'apprentissage et de socialisation pour tous les jeunes pris en charge par le service. La participation y est obligatoire pour les jeunes sans projet ou activité, excepté pour certains ateliers qui fonctionnent dans la libre adhésion, avec toutefois le respect d'un certain engagement.

Tout au long de l'année scolaire, 4 ateliers hebdomadaires ont été proposés, s'articulant autour de la scolarité (mathématiques, français, anglais) et de la musique.

Pour compléter ces ateliers, nous multiplions les projets ponctuels pour permettre aux jeunes de s'exprimer et de développer leurs aptitudes liées à l'apprentissage.

Le plateau technique est aussi utilisé par les psychologues, pour des ateliers de groupe à visée thérapeutique.

2.2.1 Les ateliers hebdomadaires

► Les ateliers scolaires

Ils sont animés par deux professeurs de l'Education Nationale.

Les objectifs sont l'acquisition des fondamentaux de l'apprentissage scolaire du français (lecture et écriture) et des mathématiques (maîtrise des 4 opérations et le soutien à la scolarité).

Ils se découpent en trois groupes de niveaux : non lecteur, intermédiaire et renforcé.

Un atelier d'anglais a été mis en place cette année, à la demande des jeunes.

Ces ateliers ont été complétés par deux stages de 5 jours de révision d'été, pour préparer la rentrée des classes.

► L'atelier musique

Il est animé par deux animateurs sociaux. C'est un atelier d'expression autour de la voix, de l'instrument (percussion, clavier, guitare) et de l'écriture. 7 jeunes y participent de façon assidue.

A travers une pratique ludique qui développe la créativité, cet atelier favorise l'apprentissage de la langue française parlée et écrite, mais également la vie en groupe et l'engagement.

2.2.2 Les ateliers ponctuels

► PSC1 : Prévention Secours Civiques de Niveau 1

En partenariat avec la protection civile de l'Essonne, nous avons permis à 24 jeunes de se former durant le mois de juillet sur 3 sessions au PSC1 : prévention et secours civiques de niveau 1.

Cette formation de 7 heures a alterné des apports théoriques, des échanges et des mises en situation, afin d'acquérir les compétences nécessaires d'assistance et pouvoir réagir face à des situations d'urgence de la vie quotidienne : malaises, traumatismes, arrêts cardiaques.

C'est avec beaucoup de fierté que l'ensemble des jeunes a obtenu le certificat de compétence.

► Atelier artistique

Après le vif succès de l'atelier art plastique rencontré en 2018, nous avons renouvelé cette action durant le mois d'août. 15 jeunes ont participé à ce stage de 5 jours ; certains découvraient cet atelier, quand les autres y participaient pour la seconde fois.

Cette année, les jeunes ont plus particulièrement travaillé le plâtre et le modelage, à travers la réalisation de masques décoratifs et de personnages.

Une exposition, lors de la fête des jeunes, a permis de valoriser leur travail et de susciter des envies pour les prochains stages.

► Intervention de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale

Les TISF sont intervenus autour de diffèrent thèmes, en fonction des besoins individuels des jeunes : entretien du logement, gestion des courses, entretien du linge, gestion du budget.

En 2019, les interventions se sont effectuées uniquement dans le cadre d'accompagnements individuels ; nous envisageons toutefois la mise en place d'ateliers collectifs, en 2020.

► Atelier cuisine

5 sessions de 7 participants ont été animées le samedi, par un couple de bénévoles et une éducatrice.

Cet atelier poursuit plusieurs objectifs : favoriser l'ouverture à la diversité culturelle ; partager un moment de convivialité centré sur la découverte des différents pays d'origine, à partir des spécificités culinaires ; permettre l'apprentissage de recettes simples susceptibles d'être reproduites par les jeunes eux-mêmes ; approfondir des aspects de la vie quotidienne, comme l'équilibre alimentaire ou les produits de saison.

► Ateliers jeux de société et de plein air

Le samedi après-midi, 3 sessions de jeux de société et 2 de plein air ont été proposées et animées par un couple de bénévoles.

La pratique du jeu offre de nombreux intérêts et favorise également le développement de certaines compétences nécessaires à l'apprentissage : gagner en assurance, savoir travailler en groupe, respecter les règles, comprendre des consignes etc...

Ces ateliers offrent aux jeunes un moment de détente, de partage et de socialisation.

Le développement du plateau technique, en termes de volume d'intervention ou de diversité de propositions, sera un axe de développement pour l'année 2020 et les années suivantes. Cet outil est central dans notre recherche d'amélioration constante de la qualité de l'accompagnement, que nous souhaitons proposer aux jeunes.

2.3 LA FORMATION COLLECTIVE : L'ACCROISSEMENT DES COMPÉTENCES INDIVIDUELLES ET DE L'IDENTITÉ COLLECTIVE D'UNE EQUIPE

En 2019, la direction a organisé au SE91 Hébergement une formation collective PNL (Programmation Neuro Linguistique).

Celle-ci a été proposée à l'intégralité du service (personnel éducatif, psychologues, personnel administratif, direction).

La PNL est un outil dotant de techniques d'entretien, de communication verbale et non verbale. Partant du principe selon lequel chacun possède sa propre réalité, elle nous aide à comprendre età interagir avec la réalité de l'autre.

Ainsi, sans donner d'avis personnel, elle éclaire une personne sur un besoin de changement, de modification de comportement ainsi que sa faisabilité.

Cette formation s'est déroulée en 6 séances d'une journée mensuelle entre mars et novembre, animée par une formatrice de l'institut Repères dans nos locaux du plateau technique à Brétigny-sur-Orge.

L'équipe éducative avait une certaine appréhension à suivre cette formation.

La PNL étant basée sur un travail émotionnel et des exercices expérimentant la théorie, il s'est avéré assez difficile pour les professionnels d'accepter de « lâcher prise », face à leurs collègues.

En conséquence, la formatrice a dû s'adapter, nous proposant alors une approche plus générale et théorique.

Le bilan réalisé lors de la dernière séance a démontré que cette formation avait surtout permis à l'équipe de réapprendre à communiquer et d'expérimenter « le oser dire », l'intervenant extérieur ayant fait fonction de tiers.

Ainsi des paroles ont pu être entendues et des clivages expliqués.

Par ailleurs, l'équipe a pu formuler son besoin de formations collectives, soulignant toutefois qu'une thématique choisie collégialement, et non imposée, serait le garant d'un plus grand investissement et d'une plus grande productivité.

Ce type de formation collective ouvre des perspectives pour le service, en termes d'amélioration du fonctionnement des équipes, de posture, et d'appréhension des informations. Dans cette logique, nous avons prévu d'organiser un séminaire en 2020, à l'image de celui réalisé avec les équipes de l'AEMO en 2019. La thématique sera décidée collectivement ultérieurement.

2.4 L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ : COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS LES PLUS COMPLEXES

Lors du précédent rapport d'activité, nous avions évoqué la situation de Sira (prénom modifié), mineure en 2018 et arrivée sur notre dispositif renforcé, orientée par la Mission Sésame. Sira se présentait comme une jeune femme souffrant de tous les stigmates des personnes en errance et en grande carence psycho-affective : caractérisée par une agressivité tant verbale que physique – comme si c'était là le seul moyen de se protéger de l'autre, forcément hostile – elle provoquait le rejet. Un abandon parental précoce (décès du père à 5 mois et mère hospitalisée en psychiatrie), une multiplicité de placements, des situations de rupture, une problématique identitaire ainsi que des actes de maltraitance subis en famille d'accueil avaient conduit cette jeune femme, « enfant de l'ASE », vers un fonctionnement de survie à travers l'errance, la délinquance et les conduites à risques (addiction, prostitution).

Tant qu'elle était mineure, nous avons axé notre accompagnement sur sa protection et sa sécurisation dans un lieu ressource (le service ainsi que son appartement individuel), établissant un accompagnement de proximité renforcé, avec une multiplication d'intervenants pouvant l'aider. Nous l'avions accompagnée, sollicitée et contenue dans la mise en place de ses différentes démarches : suivis médicaux, obligation de soin, rencontres avec la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) dans le cadre d'affaires pénales, avec une TISF pour l'apprentissage de l'hygiène dans son logement, ou encore avec la Mission locale et divers professionnels éducatifs. L'implication de Sira était cyclique en fonction de son état d'être, de ses angoisses et de ses intérêts.

Dès le début 2019, nous avons axé notre accompagnement sur la préparation à l'étape de la majorité avec une première demande de Contrat Jeune Majeur (CJM). Sira a montré une patience surprenante et une implication certaine pour formaliser certaines démarches, mais toujours accompagnées. Pour autant, Sira n'est pas actrice, du fait de sa méconnaissance de ce qui est adapté, de sa difficulté à faire confiance à autrui et de ses freins psychiques importants. Sira souhaite répondre et être conforme à la commande sociale intériorisée (emploi, logement), elle est dans un système de pensée répétitif. Dans la réalité elle ne peut se mettre en action et ne présente que des besoins superficiels et pulsionnels. Lorsque Sira n'est pas orientée et portée par des professionnels dans la sphère médico-socio-professionnelle, elle ne présente aucune autonomie d'action et perspective d'indépendance.

Toutefois, Sira, dans le déni de cette observation, affirme pouvoir faire seule et peut devenir agressive lorsque nous sommes insistants.

En conséquence, l'année 2019 s'est déroulée en deux temps :

- *S'appuyant sur le CJM obtenu (1an) et les objectifs à tenir, il s'agissait dans un premier temps de déconstruire une certaine forme de pensées de Sira et d'évaluer ses réelles capacités d'autonomie (gestion et organisation de ses suivis médicaux-sociaux, gestion budgétaire et quotidienne, recherche d'un emploi pérenne). L'enjeu était de pouvoir réajuster et proposer des perspectives d'accompagnement adapté, en lien avec sa majorité.*

Ce premier semestre a été éprouvant pour Sira, incapable de tenir ses engagements (suivis TISF, médicaux, psychologique, PJJ, etc.) faisant preuve de stratégies de fuite et de manipulation, lorsque les difficultés étaient soulignées pour une mise au travail. Une période plus agressive est observée, la frustration ne lui permettant pas de se contrôler face à autrui. L'accompagnement éducatif devient alors très présent pour contenir Sira. Ces excès expriment ses angoisses, quand ces dernières se trouvent exarcerbées par des difficultés d'ordre financier, Sira n'arrivant pas à gérer le dépannage alloué.

La jeune femme ponctue alors son accompagnement de période de deal, comme pour répondre à ses besoins pulsionnels et addictifs. Lors du second trimestre, Sira se présente de plus en plus imperméable à l'accompagnement proposé : un nouvel élément, à savoir la réception de son héritage paternel, apparaît l'envahir de façon obsessionnelle. Très clivée, Sira est obnubilée par cette démarche bancaire et ne peut s'impliquer sur un autre aspect. Nous abordons progressivement, au travers de multiples exemples factuels, son inadaptation sociale et la possibilité de la protéger et de l'orienter dans le droit commun par la mise en place d'une tutelle et d'un dossier MDPH ; l'objectif était alors de favoriser ses démarches, tant professionnelles que de logement. Sira entend ses maux, qu'elle ne peut verbaliser, même si elle en a pleinement conscience. Elle refusera d'être accompagnée vers le soin psychique, visiblement ne pouvant « être en miroir » avec la situation psychiatrique de sa mère qui lui fait violence.

- *Le second temps du CJM fut axé sur son orientation. Sira refusait ce vers quoi nous pouvions l'aider, nous lui renvoyions nos propres limites quant à une continuité de prise en charge par le service, dans une perspective d'autonomie.*

En effet, Sira ne répond pas à la définition sociétale de ce qu'est l'autonomie. Son état émotionnel peu mentalisé freine sa capacité d'action. Sira semble être dominée par certaines émotions excessives qui relèvent de l'état de survie et de protection. Par conséquent, l'autonomie de Sira réside

dans sa capacité à se débrouiller dans le « quartier », de par sa connaissance et son rôle supposé dans le processus d'économie parallèle. Bien que ce contexte nous renvoie beaucoup d'insécurité, il semble être le seul qu'elle ne vit pas comme une contrainte et au sein duquel elle se sent valorisée par ses pairs, avec des capacités reconnues.

Le cadre « à géométrie variable », exercé tout au long de l'année, se poursuit concernant l'orientation de cette jeune femme, une orientation peu commune mais qui fait sens pour elle. Sira est très « implantée » dans le département du 93 ; elle reconnaît que ses activités parallèles lui sont nécessaires, ne pouvant s'inscrire dans un processus d'insertion professionnelle.

Hébergée dans un premier temps par son réseau, elle trouvera par ce biais un appartement qu'elle financera avec l'argent obtenu de son héritage paternel.

Sira est réfractaire à un nouvel accompagnement éducatif, elle souhaite refermer le « chapitre ASE » assez douloureux pour elle. Pour autant, Sira a besoin d'avoir un relais dans le cadre de son suivi pénal et c'est à travers ce volet que nous avons travaillé son orientation. Notre objectif est alors de pouvoir baliser le secteur du 93, auquel s'identifie Sira, de personnes ressources qu'elle pourrait interpeller en cas de besoin, sans toutefois devoir s'engager.

Les activités de Sira l'ont conduite à avoir un suivi auprès de la PJJ alors qu'elle était mineure, puis un suivi auprès du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), suite à un jugement pour stupéfiants, prononcé à sa majorité. Nous pensions que le pôle d'accompagnement judiciaire et éducatif (PAJE) d'une association partenaire, La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, pouvait l'accompagner dans son obligation de soin pour qu'il n'y ait pas révocation de son contrôle judiciaire et de son sursis. Le travail d'acceptation entrepris auprès de Sira, puis la mise en lien avec un thérapeute de l'association, ont permis à la jeune fille d'aborder cette rencontre dans de bonnes conditions. Sira pouvait désormais envisager d'interpeler les professionnels du PAJE, dans le cadre de ses obligations pénales ou dans le cadre de la prévention éducative.

Notre objectif de relais dans le territoire du 93 était atteint…

Le dispositif d'accompagnement renforcé sera pérennisé en 2020 et fera l'objet d'une fiche-action. Celui-ci répond à un véritable besoin pour les jeunes et les partenaires, et permet de maintenir une dynamique d'évolution et d'adaptation constante pour le service.

2.5 LES SÉJOURS : UNE PARENTHESE CULTURELLE ET LUDIQUE AU SEIN DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Les séjours, habituellement organisés durant une semaine, nous permettent de favoriser les processus d'insertion sociale des jeunes, en développant leur savoir-vivre et leur intégration dans un contexte autre que celui proposé au service.

Le groupe devient le support central de l'accompagnement à contrario des entretiens individuels pratiqués tout au long de l'année.

Les objectifs de chacun des séjours réalisés sont multiples : découvrir la culture du patrimoine français ; développer la collaboration, le travail d'équipe et valoriser l'entraide ; soutenir une posture de respect, envers l'environnement et les personnes. Les activités proposées sont autant de supports pédagogiques, permettant de vaincre certaines appréhensions, d'apprendre à gérer les émotions et de travailler la confiance et l'estime de soi.

L'ensemble du séjour nous permet également d'évaluer l'avancée de leur autonomie dans différents domaines : la gestion du logement, que ce soit en termes d'hygiène ou de préparation des repas, le comportement et la place de chacun dans le groupe, ou encore la gestion des temps libres.

Les séjours ont pu être particulièrement bénéfiques pour plusieurs jeunes, autant d'un point de vue relationnel, que dans leur confiance en eux et leur ouverture d'esprit sur ce qui les entoure.

En 2019, nous avons réalisé 2 séjours, chacun concernant 9 jeunes, accompagnés de 3 éducateurs.

2.6 LE SOUTIEN ÉDUCATIF DES JEUNES ADULTES

SD, né le 2 janvier 2001 en Guinée, a été pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance à Paris depuis le 11 avril 2018 dans le cadre de l'article 375, dernier alinéa du Code civil. SD fut ensuite orienté vers le département du 91, une ordonnance de placement provisoire ayant été ordonnée jusqu'à sa majorité. Le jeune est alors suivi par le TAD (Territoire Administratif Départemental) d'Evry et hébergé en hôtel.

La commission départementale avait accordé un contrat jeune majeur d'une durée de 6 mois. C'est dans ce cadre que SD est accueilli au sein du Service Educatif 91, depuis le 16 janvier 2019.

A son admission, SD est installé dans un studio individuel à Brétigny-sur-Orge. Ce dernier montre un investissement important pour sa scolarité, inscrit au lycée en 1ère année de CAP électricité depuis peu (mi-décembre 2018).

L'apprentissage scolaire est primordial pour SD, il est volontaire, et ambitieux. Afin d'améliorer ses résultats scolaires, il bénéficie de cours de soutien en français, mathématiques et sciences, via la plateforme de notre service à raison de deux heures chaque semaine. En fin d'année scolaire, le jeune obtient les encouragements de l'équipe enseignante.

Quant à sa prise en charge éducative, il n'hésite pas à solliciter son éducatrice référente pour l'aider dans ses démarches et le soutenir au quotidien. Il gère seul l'entretien de son studio, qui est toujours propre et ordonné. SD est un jeune qui souhaite bien faire, et s'attèle à s'appliquer et écouter les conseils qui lui sont transmis.

Très rapidement, nous avons abordé sa régularisation administrative. Le jeune étant guinéen, il n'a pas pu obtenir de passeport par l'ambassade. En effet, depuis plus d'un an, la délégation guinéenne ne s'est pas déplacée sur le territoire français. De ce fait, certaines démarches sont bloquées, seule une attestation de non-délivrance de passeport lui a été remise.

Pour déposer sa demande de régularisation, il a fallu attendre le terme des 6 mois de scolarité, comme exigé par la Préfecture. Ce délai a permis au jeune de constituer son dossier et nous l'avons accompagné à la préfecture d'Evry, en juin 2019, pour déposer une demande de régularisation à titre salarié. Un récépissé lui a été remis, avec autorisation de travailler. Cependant, il a été expliqué à SD que tant qu'il ne pourrait pas transmettre son passeport à la Préfecture, il n'obtiendrait pas de carte de séjour. Ainsi, il devra solliciter le renouvellement du récépissé en janvier 2020.

SD a conscience que sa situation administrative reste précaire et instable. Le jeune se retrouve dans l'impasse pour certaines démarches, telles qu'une ouverture de compte bancaire. En effet, après avoir sollicité plusieurs banques, toutes nous font retour d'une impossibilité d'ouvrir un compte bancaire sans avoir un passeport.

En parallèle, le jeune a entamé des démarches pour trouver un « job étudiant » sur ses temps libres, sans résultat à ce jour, les employeurs lui expliquant qu'un récépissé ne leur suffit pas.

Malgré de nombreux insuccès, SD reste mobilisé et investi dans ses projets d'avenir. Il s'accroche à entreprendre des démarches et faire évoluer sa situation.

SD est un jeune qui a toute sa place dans un service éducatif comme le nôtre. Il a compris les enjeux, et son intérêt à s'engager dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle, pour construire son avenir qu'il souhaite en France.

2.7 L'INVESTISSEMENT DES JEUNES ET DES ÉQUIPES N'EST PARFOIS PAS SUFFISANT…

Claude est né en 1999 en République démocratique du Congo. Il grandit avec sa mère et son frère, son père étant parti en France pendant son enfance. A 15 ans, Claude participe à une manifestation politique contre le gouvernement qui veut modifier la Constitution pour permettre un maintien du président. Cette manifestation est réprimée dans le sang et il voit mourir son frère sous ses yeux. Il est emmené et incarcéré pendant plusieurs mois sans procès. Un jour, il est libéré et retourne au domicile de sa mère. Cependant, des milices viennent la nuit dans son village et des manifestants disparaissent, sans donner plus aucun signe de vie. De peur, Claude prend la décision de fuir le Congo pour rejoindre son père en France, malgré la précarité de ce dernier sans domicile fixe.

Claude bénéficiera d'un accueil provisoire, demandé et obtenu par son père, puis à sa majorité, d'un contrat jeune majeur (CJM).

Il dépose une demande d'asile auprès de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), au regard des violences subies et de son impossibilité à retourner dans son pays sans y risquer sa vie. Ce dernier refuse de lui accorder l'asile, au motif que son récit n'est pas assez circonstancié. La véracité de son vécu mis en doute, nous accompagnons Claude dans les démarches d'Aide Juridictionnelle afin de faire appel de cette décision, avec un avocat. Mais la situation de Claude est à nouveau rejetée par la Cour Nationale d'Appel des Demandeurs d'Asile (CNADA). S'ensuit la procédure automatique auprès de la Préfecture de l'Essonne qui signifie à Claude, le jour où il reçoit son passeport, l'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Cette dernière est valable pendant un an et Claude, en cas de contrôle de la police, peut se retrouver immédiatement en camp de rétention et se faire expulser de France.

Claude ne peut plus déposer de demande de titre de séjour et ne peut donc faire aucune démarche de droit commun (il ne peut pas travailler, demander un logement, etc.). Nous faisons à nouveau appel de cette décision. Le jeune qui avait obtenu son bac professionnel avec mention se démobilise dans ses études supérieures. Sa situation est bloquée. Toutefois, il reste soutenu par l'ASE et notre service et obtient un renouvellement de son CJM, et ce, jusqu'à ses 21 ans. Sans ce soutien, le jeune homme se serait retrouvé à la rue.

Un an et 10 jours après la prononciation de l'OQTF, nous accompagnons Claude dans ses démarches pour l'obtention d'un titre de séjour. Trois mois avant ses 21 ans, il obtient un récépissé salarié. Il est actuellement en attente de sa carte de séjour. Grâce à celle-ci, nous pourrons entamer toutes les démarches de relogement et de sortie du service. Claude risque de devoir être hébergé par un ami, quelques mois après ses 21 ans, le temps que les démarches aboutissent…

3. LES RESSOURCES HUMAINES

3.1 LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL EN 2019

Période	Poste	Motif du mouvement	Nature du mouvement	Durée
Mai 2019	éducateur	formation longue éducateur	recrutement CDD	5 mois temps plein
Septembre 2019	directrice adjointe	démission		
Décembre 2019	directeur adjoint	poste vacant	recrutement CDI	temps plein

En 2019, le service est resté particulièrement stable. Afin de maintenir une qualité d'accompagnement, le service s'est donné les moyens de remplacer collègues absents (pour maladie ou formation longue), par des professionnels recrutés en CDD. Le mouvement le plus important est le changement de directeur adjoint en décembre 2019, suite à la démission du précédent en septembre 2019.

3.2 LES FORMATIONS EN 2019

Les formations sont traitées à l'échelle du SE91, regroupant le service d'AEMO et d'Hébergement.

18 demandes de formation ont été accordées en 2019, dont 2 qualifiantes.

Parallèlement, 2 formations longues et qualifiantes (CAFERUIS), accordées en 2018, se sont poursuivies. Elles se terminent en 2020.

La grande majorité des formations individuelles se sont déroulés durant 5 jours.

Une formation collective a été mise en place pour 9 éducateurs du service autour de « l'approche systémique », partagée avec des collègues de l'AEMO, quand la formation PNL a concerné l'ensemble des professionnels du service, tous corps de métiers confondus.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2020

Le SE91 va poursuivre son développement en 2020.

L'activité sécurisée du SE91 Hébergement nous permet aujourd'hui de penser son évolution, essentiellement en termes de qualité de l'accompagnement.

Dans notre recherche d'amélioration de la qualité de prestation, nous allons privilégier en 2020 deux objectifs interdépendants : consolider nos partenariats actuels, en développer de nouveaux et mener une réflexion pour un déploiement plus important de notre plateau technique. Ces deux axes devront nous permettre de répondre plus largement aux besoins des jeunes et des équipes, et surtout plus qualitativement.

Quant à l'AEMO, après une année d'évaluation de l'ensemble du système, l'enjeu actuel consiste à en formaliser le fonctionnement, les missions et les modalités de mise en œuvre. L'actualisation du projet de service sera finalisée, courant du premier semestre 2020.

La volonté de la direction est de présenter une perspective pérenne et sereine, avec pour objectifs : sécuriser l'activité et la qualité de nos accompagnements, pour conforter le sens des missions de chacun. Sur cette base consolidée, le service AEMO pourra alors envisager d'entrer dans une phase d'innovation.

Dans la continuité de 2019, nous allons poursuivre, sur l'ensemble de l'année à venir, les travaux menés conjointement avec nos partenaires du département et des autres services d'AEMO.
Suite à la signature du référentiel AEMO en juin 2019, les objectifs énoncés sont l'harmonisation des outils, la coordination des services et l'efficience des offres d'accompagnement pour les usagers.
Les thématiques à travailler seront : le rapport de fin de mesure, les critères d'évaluation et d'analyse de l'activité, la sectorisation des services, la coordination entre les différents services, quand il y a perspective de placement éducatif d'un jeune en fin de mesure.

Enfin, différents travaux seront menés de façon transversale, impactant conjointement les professionnels du SE91/AEMO et ceux du SE91/Hébergement.

L'évaluation interne marquera l'année 2020 : le SE91 s'engagera dans cette démarche d'analyse, dans la perspective de l'évaluation externe prochaine.

Parallèlement, le SE91 va développer, sous l'impulsion du nouveau directeur adjoint, une démarche d'amélioration continue. Cette pratique, que la direction souhaite développer en qualité d'éthique professionnelle, s'appuiera sur les principes de « la roue de Deming » : Préparation, Réalisation, Evaluation, Amélioration.

Lors du premier semestre 2020, le service bénéficiera d'un logiciel métier – Némo de TROIZAIRE - et l'ensemble des collaborateurs sera formé à son utilisation.

Ce logiciel permettra d'avoir un outil pertinent de pilotage et d'analyse de l'activité du service. Il simplifiera à terme l'ensemble des tâches administratives, de coordination et de transmission d'information. Ce logiciel aura également la vertu de répondre aux exigences du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), ouvrant la perspective de la mise en place sécurisée du télétravail pour tous. De plus, ce logiciel de dématérialisation nous permettra d'engager une action éco-responsable.

En 2020, le service va continuer son engagement de développement des compétences et des connaissances des salariés, par sa participation à différents colloques et journées thématiques, et par la mise en place de formation collectives et d'échanges avec des intervenants spécialisés. Dans ce cadre, des entretiens professionnels se tiendront pour l'ensemble des collaborateurs.

Pour conclure, le SE91 va continuer à développer une dynamique de rapprochement entre le SE91/ AEMO et le SE91/Hébergement, en amplifiant les interactions existantes, au-delà des réunions cadres et institutionnelles.

Aujourd'hui, il nous apparaît nécessaire et profitable de nous doter de temps de travail communs (réunions éducatives et/ou séminaires), de mutualiser nos ressources et de pouvoir élaborer ensemble certains projets et certaines actions innovantes.

MAISON COQUERIVE

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

197, rue de la République
91150 ÉTAMPES
Tél. : 01.69.92.45.85
secretariat.coquerive@fjfv.org

Financements : Dotation globale DDCS–ÉTAT (places d'insertion)
Subventions annuelles (places urgence, AVDL)

Insertion	Urgence
60 places	47 places + 12 places

Urgence Hivernale
12 places du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019
Pérennisation de 12 places à compter du 01/04/2019.
Et ouverture de 14 places du 1er novembre 2019 au 31 mars 2020

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
15 ménages sortant du CHRS Maison Coquerive
13 ménages des résidences sociales Adoma
4 ménages en contrat de transition

1 Directrice
1 secrétaire 0,5 ETP
1 comptable 0,5 ETP
1 secrétaire-comptable
1 cheffe de service éducatif
9 travailleurs sociaux chargés de l'accompagnement
1 travailleur social pour l'Urgence Hivernale (CDD de 5 mois)
1 travailleur social pour l'Accompagnement Vers et Dans le Logement
2 éducatrices de Jeunes Enfants (1,5 ETP)
1 éducatrice de Jeunes Enfants pour l'Urgence Hivernale à 0.5 ETP (CDD de 5 mois)
1 psychologue 0,5 ETP
1 agent d'entretien 0,8 ETP
1 agent de service 0,21 ETP

INTRODUCTION

Depuis l'ouverture du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Maison Coquerive » en 1977, le projet d'accueil et d'accompagnement n'a cessé d'évoluer en fonction des besoins des publics et des politiques du secteur, portant le nombre de places d'une vingtaine à environ 120 personnes en 2019.

Créé à l'origine pour des hommes sortants de prison, l'établissement accueille désormais des familles, des couples et des personnes isolées, dans le cadre de dispositifs pluriels : insertion, urgence, urgence hivernale, AVDL.

Le CHRS « Maison Coquerive » propose un accueil en logement diffus. Tous les logements sont situés à Étampes.

Depuis plusieurs années, le CHRS « Maison Coquerive » répond à la demande de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) par l'ouverture de places supplémentaires temporaires durant l'Urgence Hivernale.

Cette participation à l'effort commun nous oblige à ajuster nos pratiques, sur l'ensemble des dispositifs. Ainsi, le maintien de certaines places dans notre dispositif pérenne - ce fut le cas pour 12 places cette année - permet de diversifier et d'élargir notre offre, en termes d'accompagnement.

En 2018, face à l'augmentation continue du nombre d'enfants accueillis, une éducatrice de jeunes enfants avait été embauchée à mi-temps (0,5 ETP), afin de pouvoir mieux répondre aux besoins des parents et permettre des prises en charges plus complètes. En 2019, cette problématique s'est renforcée et il devient essentiel d'étoffer encore davantage le pôle petite enfance existant.

Ce choix a été réitéré dans le cadre de l'ouverture de 14 places en urgence hivernale 2019/2020 : l'embauche d'un 0.5 ETP supplémentaire d'éducatrice de jeunes enfants est venue compléter 1 ETP de travailleur social, afin de permettre le développement de nouvelles prises en charge. Outre les temps de garde nécessaires pour que les familles puissent faire des démarches d'insertion, l'étayage à la parentalité prend de plus en plus de place dans les accompagnements et s'avère incontournable dans certaines situations dégradées par les multiples ruptures et errances des familles.

Après avoir actualisé le projet de service, l'équipe s'est mobilisée pour sa mise en œuvre, puis s'est attelée à l'évaluation interne, à l'aulne des nouvelles pratiques. Finalisé, ce document sera un outil précieux lors de l'évaluation externe prévue en 2021.

1. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

1.1 L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES DE CHAQUE DISPOSITIF

Dispositifs d'Insertion et d'Urgence

Nombre de ménages accompagnés tout au long de l'année :

59 ménages (162 personnes – 76 adultes et 86 enfants) :
- pour le CHRS insertion, 27 ménages (84 personnes dont 39 adultes et 45 enfants)
- pour l'urgence (47 places + 12 places), 32 ménages (78 personnes dont 37 adultes et 41 enfants)

Nombre de ménages sortis :

Au total 22 ménages (54 personnes, dont 31 adultes et 23 enfants) dont :
- pour le CHRS insertion : 12 ménages, soient 35 personnes (20 adultes et 15 enfants),
- pour le CHU : 10 ménages, soient 19 personnes (11 adultes et 8 enfants).

Urgence Hivernale de novembre 2018 à mars 2019 (12 places)

4 ménages accompagnés (5 adultes et 7 enfants) :

- 3 familles monoparentales (1 mère et 1 enfant, 1 mère et 2 enfants et 1 mère et 3 enfants)
- 1 couple avec 1 enfant

4 ménages sortis

Urgence Hivernale de novembre 2019 à mars 2020 (14 places)

3 ménages accompagnés jusqu'au 31/12/2019 (4 adultes et 9 enfants) :

- 2 familles monoparentales (1 mère et 2 enfants et 1 mère et 4 enfants)
- 1 couple avec 4 enfants

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

28 ménages accompagnés (62 personnes, dont 30 adultes et 32 enfants) :

- 15 ménages sortant du CHRS « Maison Coquerive », soient 33 personnes (7 hommes, 10 femmes et 16 enfants)
- 13 ménages des résidences sociales Adoma, soient 30 personnes (8 femmes, 6 hommes et 16 enfants).

De plus, 4 ménages ont été accompagnés en contrat de transition, soit 8 personnes (5 adultes et 3 enfants)

1.2 LES PERSONNES ACCUEILLIES

Le nombre de personnes accueillies est obtenu en comptant les personnes présentes dans l'établissement au 1er janvier 2019, les entrées et les sorties au cours de l'année 2019.

	CHRS Insertion 60 places		CHRS Urgence 47 places + 12 à partir d'avril 2019		TOTAL COQUERIVE		TOTAL
Mois	Nombre hébergés	Journées réalisées	Nombre hébergés	Journées réalisées	Nombre hébergés	Journées réalisées	Journées théoriques
Janvier	64	1961	45	1333	109	3294	3317
Février	63	1706	44	1232	107	2938	2996
Mars	60	1858	46	1367	106	3225	3317
Avril	63	1890	56	1659	119	3549	3570
Mai	66	1915	63	1815	129	3730	3689
Juin	62	1860	64	1890	126	3750	3570
Juillet	62	1862	63	1953	125	3815	3689
Août	65	1807	63	1884	128	3691	3689
Septembr	62	1706	62	1786	124	3492	3570
Octobre	57	1690	62	1762	119	3452	3689
Novembre	54	1620	60	1782	114	3402	3570
Décembre	54	1674	61	1873	115	3547	3689
TOTAL	732	21549	689	20336	1421	41885	42355

Taux d'occupation

Le taux global d'occupation de 97.94 % se décompose ainsi :

98.40% pour le dispositif insertion

97.72% pour l'urgence

Concernant les dispositifs d'urgence hivernale, nous réalisons une activité proche de 96.01 %, avec 1867 journées pour 12 places de janvier à mars 2019 et 14 places de novembre à décembre 2019.

Typologie des ménages

Typologie des ménages	CHRS Insertion		Urgence 47 pl + 12		Total	
	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*
Personne isolée	3	*11,11%*	9	*28,13%*	12	*20,34%*
Famille monoparentale	12	*44,44%*	18	*56,25%*	30	*50,85%*
Couple sans enfant	2	*7,41%*	1	*3,13%*	3	*5,08%*
Couple avec enfant(s)	10	*37,04%*	4	*12,50%*	14	*23,73%*
TOTAL	27	*100,00%*	32	*100,00%*	59	*100,00%*

Cette année, le nombre de familles monoparentales a presque doublé (19 en 2018 et 30 en 2019).

Les familles sont également en augmentation au détriment des personnes isolées (14 en 2018 et 12 en 2019, malgré l'augmentation des effectifs globaux) et des couples sans enfant (9 en 2018 et seulement 3 cette année). Ces changements correspondent aux directives de la DDCS qui favorise l'accueil des familles avec des mineurs. Par conséquence, le CHRS Maison Coquerive accueille de plus en plus d'enfants en bas âge.

Désormais plus de 75 % des effectifs des ménages accueillis correspondent à des familles avec enfants (57% en 2018).

Concernant les dispositifs d'urgence hivernale, le CHRS « Maison Coquerive » propose également des accueils pour des familles.

Typologie des ménages	Hivernale 2018/2019		Hivernale 2019/2020	
	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*
Famille monoparentale	3	*75,00%*	2	*66,67%*
Couple avec enfant(s)	1	*25,00%*	1	*33,33%*
TOTAL	4	100,00%	3	100,00%

Âge de la population accueillie

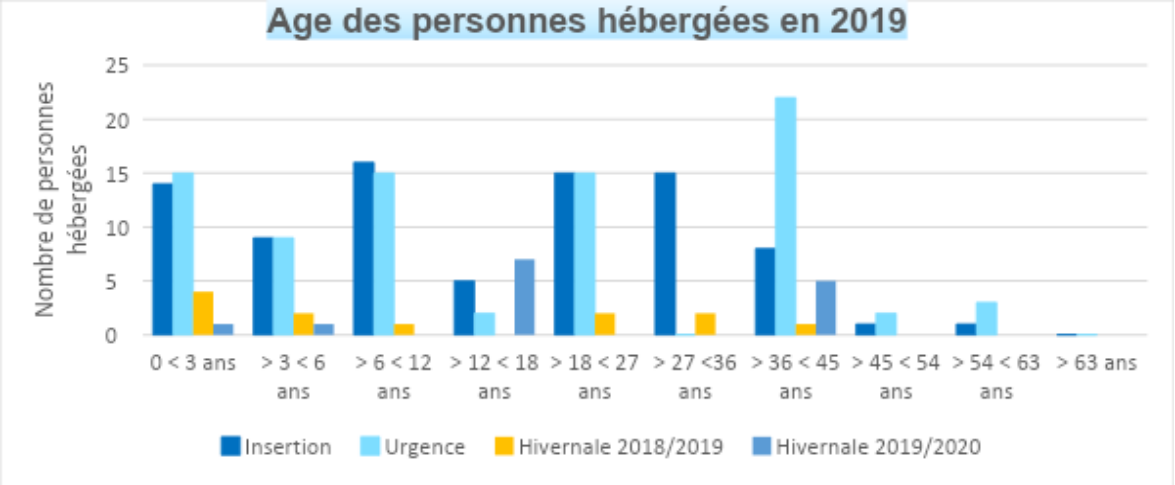

En 2019, le CHRS "Maison Coquerive" a accueilli 162 personnes (sans les effectifs de l'urgence hivernale) : 83 mineurs (soit 51% des personnes hébergées) et 79 adultes.

Depuis 2017, le nombre d'adultes accueillis reste stable malgré l'augmentation des effectifs, et représente désormais seulement 49% des personnes accueillies.

En 2017, il y avait 51% d'adultes. La courbe des âges de l'ensemble des personnes accueillies au CHRS s'est donc inversée.

1.3 LES ENTRÉES EN 2019

19 nouveaux ménages ont été accueillis en 2019, représentant 46 personnes, soient 25 adultes et 21 enfants.

Dans le cadre de l'insertion, 7 ménages ainsi que 2 naissances soient 20 personnes (11 adultes et 9 enfants).

Dans le cadre de l'urgence, 12 ménages ainsi que 2 enfants au titre de regroupement familial, soient 26 personnes (14 adultes, 12 enfants).

Typologie des entrés en 2019	CHRS Insertion		CHRS Urgence 47 + 12 places		Total	
	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*
Personne isolée	0	*0%*	3	*25%*	3	*15,79%*
Famille monoparentale	3	*43%*	7	*58%*	10	*52,63%*
Couple sans enfant	2	*29%*	1	*8%*	3	*15,79%*
Couple avec enfant(s)	2	*29%*	1	*8%*	3	*15,79%*
	7	***100,00%***	**12**	***100,00%***	**19**	***100,00%***
Naissance	2					
Regroupement familial			2			

Dans le cadre des dispositifs de l'urgence hivernale :

Typologie des ménages en 2019	Urgence hivernale 2019/2020	
	Nombre	*Taux*
Famille monoparentale	2	*67%*
Couple avec enfant(s)	1	*33%*
TOTAL	3	100,00%

Âge de la population entrée en 2019

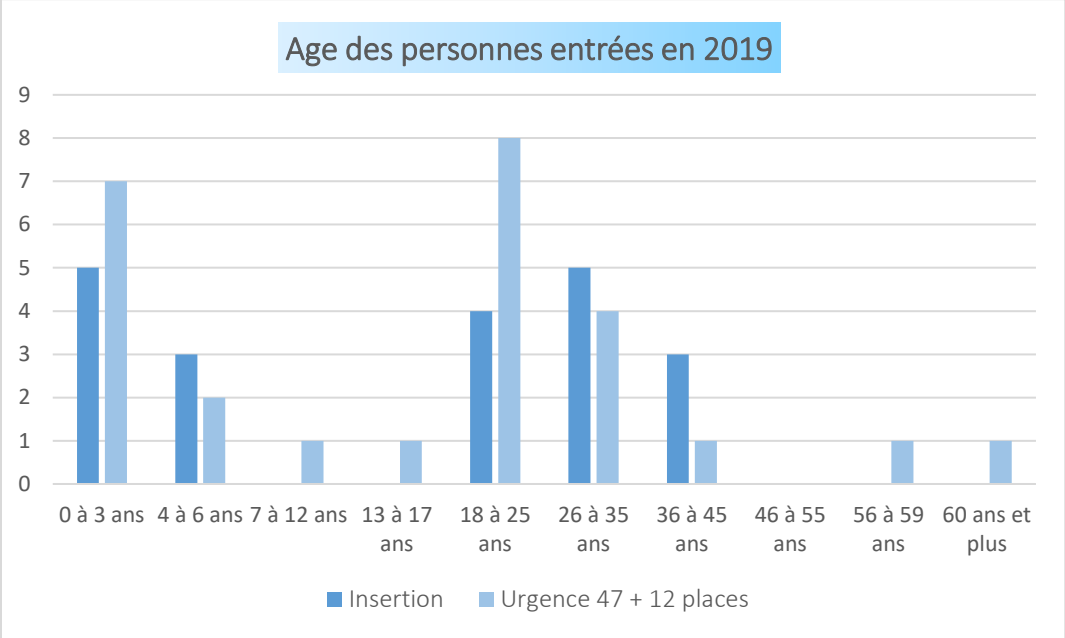

Sur 46 personnes entrées en 2019, on compte 19 mineurs et 27 adultes.

Modalité précédente d'hébergement des ménages entrés en 2019

Les 19 nouveaux ménages sont tous identifiés sur la plateforme du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) et pour 15 d'entre eux, ils quittent un hébergement précaire pour être accueillis dans nos dispositifs.

Des accueils supplémentaires ont été réalisés parmi les ménages déjà présents, du fait d'un regroupement familial pour 2 enfants et de 2 naissances.

Type d'hébergement	Entrée Insertion 60	Entrée Urgence 47 + 12
CHU Coquerive	1 couple + 1 enfant 1 femme + 2 enfants	
Hôtel 115	1 couple	1 femme + 1 enfant 1 femme + 1 enfant 1 femme + 1 enfant 1 femme + 1 enfant 1 couple + 1 enfant 1 couple
Chez des tiers	1 couple + 1 enfant 1 couple 1 femme + 2 enfants	1 femme seule 1 femme + 1 enfant 1 femme + 2 enfants 1 femme + 2 enfants
Logement	1 femme + 1 enfant	
Errance (rue, voiture…)		1 femme seule
Sortie contrat jeune majeur		1 homme seul
Regroupement familial		2 enfants de retour chez leur père
Naissances	2 naissances	

Situation professionnelle des 25 adultes entrés en 2019

Parmi les 11 adultes accueillis dans le cadre de l'insertion, 9 sont sans activité et 2 en CDI.

Parmi les 14 adultes accueillis dans le cadre de l'urgence :

- 10 sont sans activité
- 1 est en intérim
- 1 est en CDD
- 1 en CDI
- 1 est en formation

Au total, sur 25 adultes, 19 sont sans activité et nécessitent un fort étayage de l'équipe éducative concernant leur insertion professionnelle.

Montant des ressources totales des 19 ménages

Ressources	Nombre de ménages		Ménages du CHRS Insertion	Ménages du CHRS URGENCE
	Insertion	Urgence		
Sans ressources	1	6	1 couple + 1 enfant	1 femme + 2 enfants 1 femme seule 2 femmes + 1 enfant 1 couple + 1 enfant 1 homme isolé
1 à 499 €	0	1		1 couple
500 à 999 €	3	2	1 femme seule 2 couples	1 femme seule 1 femme + 1 enfant
1000 à 1499 €	3	2	1 femme + 2 enfants 1 couple + 1 enfant 1 femme + 2 enfants	2 femmes + 1 enfant
Sup à 1500 €	0	1		1 femme + 2 enfants
TOTAL	**7**	**12**		

Les montants indiqués comprennent toutes les ressources des ménages (salaires, prestations familiales, etc.).

Plus de la moitié des ménages (58%) entrés en 2019 ne disposaient d'aucune ressource, dont 3 familles monoparentales, 1 couple et 2 personnes seules.

Cette année, le nombre de personne sans ressources reste identique à 2018, et la tranche de "1 à 499 €" diminue au profit des tranches supérieures. Toutefois, cette augmentation des ressources financières des ménages n'est pas suffisante pour leur permettre de se maintenir dans le droit commun.

1.4 LES SORTIES EN 2019

Une augmentation du nombre de sorties est constatée en 2019 : 22 ménages ont quitté les dispositifs (insertion et urgence), soient 54 personnes (26 adultes et 28 enfants), contre 19 ménages, soient 44 personnes (26 adultes et 18 enfants).

La typologie des ménages

Typologie des ménages sortis en 2019	CHRS Insertion		Urgence		TOTAL	
	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*
Personne isolée	2	*16,67%*	4	*40,00%*	6	*27,27%*
Couple sans enfant	0	*0,00%*	1	*10,00%*	1	*4,55%*
Famille monoparentale	7	*58,33%*	5	*50,00%*	12	*54,55%*
Couple avec enfant(s)	3	*25,00%*	0	*0,00%*	3	*13,64%*
TOTAL	**12**	**100,00%**	**10**	**100,00%**	**22**	**100,00%**
Autre situation *	1		2			3

* Pour 1 enfant, une OPP (Ordonnance Provisoire de Placement) a été prononcée, pour 2 autres leur garde a été confiée à leur parent vivant en dehors du CHRS.

12 ménages ont quitté le dispositif d'insertion, soient 35 personnes (15 adultes et 20 enfants).

10 ménages ont quitté le dispositif d'urgence, soient 19 personnes (11 adultes et 8 enfants).

Type de logement ou hébergement auquel ont accédé les 22 ménages sortis en 2019

Type de logement ou hébergement	Nombre de ménages		Ménages sortis du CHRS INSERTION	Ménages sortis du CHRS URGENCE
	Insertion	Urgence		
Bailleurs sociaux	7	4	3x1femme+2 enfants 1 femme + 4 enfants 1 couple + 2 enfants 1 couple + 1 enfant 1 homme seul	2 femmes seules 2 x 1 femme + 1 enfant
SOLIBAIL	1	2	1 femme + 1 enfant	2 x 1 femme + 1 enfant
Coquerive insertion		1		1 femme + 2 enfants
Hospitalisation Barthélémy Durand		1		1 femme seule
Adresse inconnue	3		1 femme + 1 enfant 1 couple + 3 enfants 1 homme seul	
Retour dans la famille	1		1 femme + 1 enfant	
Chez des tiers		1		1 femme seule
Autres		1		1 couple
TOTAL	12	10		

(1) SOLIBAIL – location d'un logement d'un propriétaire privé par une association à un ménage, avec maintien d'un accompagnement social

Montant des ressources des ménages sortis en 2019

Ressources	Nombre de ménages		Ménages du CHRS Insertion	Ménages du CHRS URGENCE
	Insertion	Urgence		
Sans ressources	0	0		
0 à 499 €	0	1		1 couple
500 à 999 €	5	5	2 femmes + 1 enfant 2 hommes seuls	1 femme seule 4 femmes + 1 enfant
1000 à 1499 €	4	2	2 femmes + 2 enfants 1 femme + 1 enfant 1 couple + 3 enfants 1 couple + 1 enfant	1 femme seule 1 femme + 2 enfants
à 1500 €	3	0	1 couple + 2 enfants 1 femme + 4 enfants 1 femme + 2 enfants	
Inconnu	0	2		2 femmes seules
TOTAL	12	10		

Nature des ressources des 22 ménages sortis des dispositifs insertion et urgence

	Nombre de ménages		Ménages du CHRS Insertion	Ménages du CHRS URGENCE
	Insertion	Urgence		
Sans ressources	0			
Salaire	2	1	1 femme + 1 enfant 1 femme + 2 enfants	1 femme + 1 enfant
Salaire + CAF (1)	3		1 couple + 1 enfant 1 femme + 4 enfants 1 femme + 2 enfants	
ARE (2)	2		1 femme + 1 enfant 1 homme seul	
CAF + ARE	1		1 couple + 2 enfants	
CAF		1		1 femme + 1 enfant
RSA (3)	1	1	1 homme seul	1 femme seule
RSA + ARE	1		1 femme + 1 enfant	
CAF + RSA +ARE	1		1 femme + 2 enfants	
Salaire+CAF+Prime d'activité		1		1 femme + 1 enfant
CAF + RSA	1	2	1 couple + 3 enfants	1 femme + 1 enfant 1 femme + 2 enfants
Salaire + AAH (4)		1		1 femme seule
Autre		1		1 couple
Inconnu	0	2		2 femmes seule
TOTAL	12	10		

(1) Prestations sociales versées par la Caisse d'Allocations Familiales
(2) Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi
(3) Revenu de solidarité active
(4) Allocation aux adultes handicapés

En 2019, seulement 6 personnes (27%) sortantes bénéficiaient d'un salaire (contre 58 %, l'an passé).

Durée des séjours dans les dispositifs

	Dispositif Insertion	Dispositif Urgence
Entre 0 et 6 mois	1 femme et 2 enfants 1 couple et 1 enfant	1 femme et 1 enfant 1 couple 1 femme et 1 enfant
Entre 6 mois et 12 mois	2 hommes seuls 1 femme et un enfant	1 femme seule 1 femme seule 1 femme et 2 enfants
Entre 12 mois et 18 mois	1 couple et 3 enfants	1 femme seule
Entre 18 mois et 24 mois	1 femme et 1 enfant 1 femme et 2 enfants	1 femme et 1 enfant
Entre 24 mois et 36 mois	1 couple et 2 enfants 1 femme et 2 enfants	
Entre 36 mois et 48 mois	1 femme + 4 enfants	1 femme seule 1 femme + 1 enfant
Supérieur 48 mois	1 femme et 1 enfant	

Durée moyenne des séjours

Cette année, 1 femme et son fils ont quitté le CHRS après une longue présence (presque 7 ans), ponctuée par de nombreux problèmes de régularisation administrative qui se sont succédés tout au long de son accompagnement. Elle a pu quitter le dispositif du CHRS Insertion dans le cadre d'un SOLIBAIL.

Pour le CHRS Insertion, la durée moyenne est de 723 jours, soit 1 an 11 mois 28 jours

Pour le CHRS urgence, la durée moyenne est de 453 jours, soit 1 an, 2 mois et 28 jours

En moyenne le CHRS « Maison Coquerive » accompagne les ménages 18 mois avant leur sortie des dispositifs.

1.5 L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL)

Cette année, 28 ménages (contre 37 en 2018) ont bénéficié de l'accompagnement "Vers et Dans Le Logement", 13 ménages hébergés à ADOMA et 15 au CHRS Maison Coquerive. La diminution du nombre de ménages accompagnés en 2019 marque une décroissance progressive du dispositif.

Il convient de souligner également l'incertitude concernant le maintien de la subvention pour cette action, conjuguée à l'appel à projet souhaité par la DRHILL et pour lequel la Fondation Jeunesse Feu Vert n'a pas souhaité se positionner.

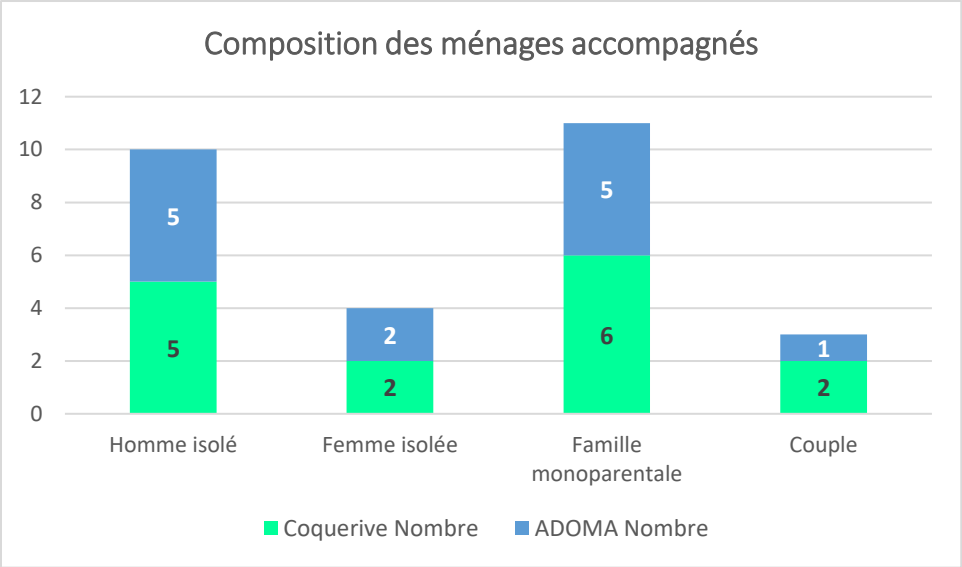

Sur les 28 ménages accompagnés en 2019 :

- 14 sont des personnes isolées (4 femmes et 10 hommes)
- 11 sont des familles monoparentales
- 3 sont des couples

Nous avons accompagné 62 personnes, dont 30 adultes (17 femmes et 13 hommes) et 32 enfants.
La part des enfants n'a cessé de croître de 48 % en 2018 à 52 % en 2019.

1.5.1 Pour les ménages des résidences sociales Adoma

La chargée d'AVDL intervenait, depuis 2015, sur 2 résidences sociales à Dourdan : Adoma et Coopération et Famille. Sans explication de la part de la DDCS, la résidence Coopération et Famille s'est totalement désengagée du partenariat, ne transmettant plus aucune demande de suivi. L'activité de l'année 2019, s'est donc concentrée sur la résidence Adoma.

Au total, 13 ménages ont été accompagnés, soit 30 personnes (8 femmes, 6 hommes et 16 enfants) :

- 2 femmes isolées
- 5 hommes isolés
- 5 familles monoparentales
- 1 couple avec enfants

Pour 7 ménages, la mesure s'est arrêtée : 6 au terme des 2 ans d'accompagnement (dont 2 autonomes et 4 avec mise en place de relais avec la Maison Des Solidarités) et 1 décès.

Les 5 autres ménages ont pu bénéficier d'un relogement par un bailleur social, 3 sur le contingent Préfecture et 2 sur des contingents de bailleur.

1.5.2 L'accompagnement pour les ménages de la Maison Coquerive

L'accompagnement est proposé aux ménages encore hébergés à Coquerive, suffisamment autonomes, en attente d'un logement et pour qui l'ensemble des démarches d'orientation ont été réalisées.

En 2019, 5 nouveaux ménages ont contractualisé un AVDL et 15 ont été accompagnés durant l'année.

Ces 15 ménages, représentent 33 personnes (7 hommes, 10 femmes et 16 enfants) :
- 2 femmes isolées
- 5 hommes isolés
- 6 familles monoparentales
- 2 couples avec enfants

La mesure AVDL s'est arrêtée pour 4 ménages : 3 sont arrivés à l'échéance des 2 ans et 1 lié à l'absence d'adhésion au dispositif.

Pour 4 autres ménages, ils ont pu bénéficier d'un relogement par un bailleur social, 2 sur le contingent Préfecture et 2 sur des contingents Action Logement.

1.5.3 Mise en place d'un contrat de transition

Afin d'accueillir des familles dans le cadre de l'urgence hivernale 2018-2019, la Maison Coquerive a expérimenté une nouvelle organisation.

4 familles suivies au CHRS ont été orientées vers un accompagnement type AVDL et prises en charge par la chargée d'AVDL, ce qui a libéré du temps pour les éducateurs assurant le suivi des 4 nouvelles familles en urgence hivernale.

Les éducateurs concernés ont identifié les familles qui ne nécessitaient plus un accompagnement global et qui réunissaient les conditions demandées par les bailleurs (régularisation et cohérence administrative, revenus stables).

Après évaluation de ce nouveau dispositif au sein d'un groupe de travail, nous avons approfondi le protocole d'évaluation des familles. Ce « contrat de transition » sera finalisé, présenté et efficient en 2020.

1.5.4 Continuité de l'Accompagnement Dans le Logement (ADL)

Bien que la Maison Coquerive ne soit plus opérateur AVDL pour la DDCS depuis janvier 2020, le travail engagé d'accompagnement des familles sortantes du CHRS est maintenu, afin de veiller à l'autonomie de la personne dans la prise en charge de sa situation de logement.

L'objectif de l'ADL (Accompagnement dans le Logement) est de donner à chaque ménage la capacité de :

- Respecter les règles de vie en collectivité et assurer l'entretien de son logement
- Payer son loyer et ses charges de manière régulière, gérer l'ensemble de ses ressources
- Faire les démarches administratives permettant d'obtenir les aides auxquelles le ménage a droit de manière régulière et défendre ses droits en tant qu'occupant afin qu'il soit durablement inséré dans le logement et son environnement

Pour cela le travailleur social veille à :

- Aider aux premiers pas dans le logement en facilitant l'installation et l'appropriation du logement
- Réaliser un suivi préventif afin d'identifier et réduire les risques
- Aider au maintien dans le logement et au traitement des difficultés locatives
- Etablir une évaluation de fin de suivi et orienter

2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

L'équipe éducative de la Maison Coquerive propose un accompagnement global prenant en compte l'ensemble des besoins d'un individu, seul ou en famille. Chaque personne accueillie, adulte ou enfant, fait l'objet d'une attention particulière et d'une adaptation des professionnels à ses besoins spécifiques.

L'accueil sans cesse croissant d'enfants a conduit l'équipe à revisiter certaines propositions éducatives pour qu'elles soient en adéquation avec les besoins.

Cette année, le nombre des séjours a considérablement augmenté (11 séjours en 2019), concernant 23 adultes et 43 enfants. Les séjours sont organisés en fonction des problématiques identifiées par l'équipe éducative.

Ils offrent un temps d'observation des interactions familiales, des conduites individuelles dans un groupe et des capacités relationnelles, étayé par un accompagnement soutenu par les référents présents.

Depuis 2017, l'équipe éducative intensifie également le soutien des ménages dans l'appropriation du logement et le savoir-habiter, au travers d'actions différentes :

- des réunions d'information dédiées au savoir-habiter pour les nouveaux arrivants,
- des visites trimestrielles par le travailleur social référent et une conseillère en économie sociale et familiale,
- des ateliers « Kijoulou » pour les ménages prêts à sortir du CHRS ; "Kijoulou" est un jeu qui permet de saisir les droits et les devoirs des locataires dans un logement de droit commun.

En 2019, nous avons accentué cet accompagnement en proposant un suivi AVDL à des familles toujours hébergées au CHRS. Cette période de transition renforce la préparation des ménages, avant l'accès au logement autonome. Nous avons souhaité la pérennisation des 12 places d'accueil de l'urgence hivernale afin de préserver cette mission, mise en œuvre par la référente AVDL.

Pour la nouvelle campagne hivernale, à la demande de la DDCS, nous avons proposé l'ouverture de 14 places. Nous envisagerons la pérennisation de certaines pour pouvoir étoffer l'offre d'accompagnement auprès des enfants de moins de 3 ans, de plus en plus nombreux, ainsi que pour pouvoir augmenter le temps de présence de la psychologue.

Le CHRS "Maison Coquerive" reste le seul en Essonne à accueillir des personnes "sans-papiers", en accord avec le Conseil d'Administration de la Fondation Jeunesse Feu Vert. Ces personnes ont souvent vécu des parcours migratoires complexes, éprouvants et de longue haleine ; toutefois, l'équipe éducative a construit les partenariats nécessaires et acquis des compétences suffisantes, permettant d'envisager la stabilisation de ces familles.

Cette année, avec la finalisation des travaux d'embellissement de l'espace d'accueil du CHRS Maison Coquerive, un travail a été mené par l'ensemble de l'équipe éducative et administrative sur la répartition nécessaire des actions auprès des personnes qui se présentent au service. Un planning d'accueil a été expérimenté puis validé définitivement au dernier trimestre 2019.

2.1 LES ATELIERS

Les ateliers, proposés par l'équipe éducative, sont des espaces qui permettent la restauration de la confiance en soi, le développement du lien social et l'affirmation de soi par le partage d'une activité de groupe.

Ces ateliers sont construits chaque année au regard des attentes et besoins des personnes accueillies. L'atelier de redynamisation, animé par un ouvrier d'entretien bénéficiant d'une formation de moniteur d'atelier, a été moins usité cette année. Il n'a concerné qu'un homme qui est venu à plusieurs reprises, avant de retrouver un emploi. Le changement de la composition des ménages accueillis au CHRS semble expliquer cette diminution d'activité. De fait, les hommes isolés sont moins nombreux au fil des années, soient 7 en 2019 contre 10 en 2018. Le projet gagnerait à être repensé à l'aulne des nouveaux besoins des publics.

2.2 DES SÉJOURS ADAPTÉS

De nombreux séjours, construits avec les personnes hébergées, ont été réalisés cette année, soient 11, contre 6 en 2018 et 4 en 2017.

Différents types de séjours ont été élaborés en direction de familles, d'enfants, de personnes isolées ou de nouveaux arrivants, sur une durée de 3 à 5 jours maximum.

49 enfants et 18 adultes en ont bénéficié.

Les hébergements retenus ont été divers - gîte, ferme pédagogique ou centre de vacances appartenant à la Fondation - et plusieurs activités ont été proposées : visites touristiques, temps de discussion, partages du quotidien, baignades, randonnées, découvertes des spécialités culinaires régionales, etc…

Ces séjours ont permis à des personnes souffrant d'isolement, d'addiction, ou victimes de violence, de bénéficier de temps de détente et de calme, sans avoir à se préoccuper des difficultés de la vie quotidienne.

Souvent, le changement d'environnement permet aux personnes accompagnées une plus grande expression d'eux-mêmes ; des problématiques peuvent être plus facilement abordées, et des accompagnements proposés ou envisagés, durant le séjour ou au retour.

Les séjours permettent également aux travailleurs sociaux d'observer les relations intrafamiliales et de soutenir, en conséquence, les postures éducatives parentales.

Ce mode d'intervention est plébiscité par les familles, entre autres lors des réunions qui leurs sont consacrées, et également par l'équipe éducative.

2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS EN DIRECTION DES ENFANTS DES FAMILLES

L'augmentation du nombre d'enfants accueillis avec leurs familles au CHRS est une préoccupation constante de l'équipe éducative. Les modes d'accompagnement sont sans cesse ajustés pour répondre à ce besoin grandissant.

Depuis janvier 2018, le pôle petite enfance compte 1.5 ETP, permettant de développer et de maintenir des actions en direction des enfants et des familles dans le cadre de la prévention des risques et du soutien à la parentalité.

Les groupes d'échanges thématiques

Au cours de l'année, deux réunions de prévention ont été organisées, tandis qu'une garderie était mise en place afin de permettre aux familles d'y participer.

Animés par les éducatrices de jeunes enfants, ces groupes "d'échanges thématiques" ont porté sur :

- Les accidents domestiques : identifier les dangers encourus par les enfants au domicile familial et prévenir les risques d'accidents domestiques en concevant d'aménager son logement en conséquence, étaient les principaux objectifs. Sept familles sur dix invitées ont participé

à cette initiative. Les échanges entre les familles ont été constructifs. Au-delà des expériences et des conseils partagés, la nécessité d'apporter aux enfants un cadre et des limites a été également largement abordée. Des supports d'information reprenant l'essentiel des préconisations ont été distribués aux parents, en fin de séance.

- Apprivoiser les écrans pour bien grandir : 10 familles, sur les 14 invitées, ont participé à ce groupe d'échanges. Contrairement à l'an passé, cette réunion était destinée spécifiquement aux familles de très jeunes enfants (0-4 ans). Il s'agissait pour l'équipe éducative d'informer les familles sur les risques que représente l'exposition aux écrans sur le développement des plus jeunes, en termes cognitif, physique et socio-affectif. Les familles ont pu échanger sur leurs propres usages numériques et sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer face à cet outil. Certaines ont pu également partager leurs pratiques éducatives, les limites et règles qu'elles instauraient au sein du foyer.

Les visites de prévention :

En 2019, dix visites de prévention (7 en 2018) ont été réalisées, dont trois visites prénatales et sept visites destinées aux enfants de moins de trois ans, lors de leur accueil avec leur famille au CHRS.

Ces visites de prévention, réalisées par les éducatrices de jeunes enfants sont pensées dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité. Elles visent à améliorer et préciser les besoins d'accompagnement des différentes familles et repérer les ressources parentales et d'éventuels dysfonctionnements.

Elles permettent d'ajuster l'accompagnement et le soutien nécessaires en fonction des difficultés ou besoins rencontrés par les familles (besoin de mode de garde pour des démarches, accompagnement éducatif, soutien pour préparer l'arrivée d'un enfant dans la famille).

Concernant les femmes enceintes, la visite se déroule au cours du septième mois de grossesse pour faire le point avec la famille concernant l'équipement (mobilier et matériel de puériculture), la sécurité des lieux, et évoquer la place de chacun dans la famille (projection, relation, échanges…). Un point sur les rendez-vous et le suivi de grossesse (inscription PMI) est effectué.

Pour les familles avec des enfants de moins de 3 ans, il s'agit de faire le point avec le/les parent(s) sur le suivi médical de l'enfant, la sécurité des lieux, l'équipement (mobilier et jeux d'éveil), les relations intrafamiliales (difficultés ressenties, questionnements, investissement du nouveau logement), la prise en charge quotidienne (sommeil, alimentation, mode de garde, activités).

Cette visite a lieu, a minima, au cours du premier mois d'arrivée de la famille au CHRS. Elle peut être renouvelée selon les besoins, à la demande de la famille ou de l'équipe éducative. Elle peut également s'effectuer lors des demandes de prolongation, permettant de définir des objectifs à atteindre.

Garderie :

En 2019, la garderie a accueilli de manière régulière 20 enfants de moins de 3 ans (représentants 16 familles différentes). Douze accueils ponctuels d'enfants de plus de 3 ans ont été mis en place pour permettre à leurs parents, sans possibilité de mode de garde, de se rendre à un rendez-vous, d'effectuer une démarche contraignante, etc... Chaque année, c'est au mois de septembre que la garderie est le plus sollicitée puisqu'elle cumule 21 jours d'ouverture contre 10 jours par mois en moyenne le reste du temps. Septembre est une période d'ajustement des plannings des familles avec la reprise de la scolarité pour les plus jeunes et le démarrage de formation pour les parents. C'est également la reprise des démarches mise en attente par différents partenaires durant la période estivale.

Activité d'éveil parent/enfant :

Cette année, des temps d'éveil et de jeux enfants /parents ont bénéficié à deux familles.

Ces activités sont proposées aux familles pour lesquelles a été repérée une fragilité du lien affectif, certaines carences ou dont la situation familiale est instable. Elles ont pour objectif de travailler la relation entre parents et enfants.

Des séjours dédiés aux plus jeunes :

Trois séjours ont concerné exclusivement des enfants et le quatrième s'est adressé à des mères avec leurs enfants.

Les activités du mercredi :

En 2019, l'atelier créatif s'est déroulé chaque mercredi matin, durant 1 heure 30 pour les plus jeunes âgés de 3 à 5 ans, et durant 2 heures l'après-midi pour les plus grands, âgés de 6 à 12 ans.

38 enfants âgés de 3 à 12 ans y ont participé, soient 70% des enfants de cette tranche d'âge accueillis durant l'année.

Au travers de différents supports plastiques (dessin, peinture et autres matériaux), les enfants prennent plaisir à réaliser des projets artistiques, développant leur libre expression, leur imagination et leur motricité fine.

Dans une ambiance conviviale, cette activité offre aux enfants un espace de socialisation au sein duquel l'échange, le partage et le respect entre pairs sont favorisés.

Par ailleurs, des ateliers pâtisserie sont venus enrichir ces temps d'activité, permettant aux enfants de découvrir des recettes simples et nutritives.

2.4 L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA PSYCHOLOGUE

Suite à la formation PNL (Programme Neuro Linguistique), reçue par la psychologue puis transmise à l'ensemble de l'équipe éducative, l'analyse des pratiques et les réunions se déroulent, désormais, étayées par ce mode de réflexion. Les espaces d'échange se sont renforcés et l'activité de la psychologue, qui exerce seulement à mi-temps, s'est développée en conséquence.

La psychologue rencontre les personnes accueillies individuellement, à leur arrivée, pour un à trois entretiens. Elle les reçoit à nouveau au moment de la prolongation du projet individuel et parfois pour des suivis plus conséquents, en cas de nécessité.

Durant l'année 2019, la psychologue du service a assuré **143 rendez-vous pour des adultes hébergés** dont :

- 25 dans le cadre d'un premier entretien (sur 30 primo arrivants), 20 lors d'un second entretien et 16 pour un troisième ;
- 22 personnes dans le cadre de la prolongation (6 mois après le dernier entretien réalisé par elle-même) ;
- 60 rendez-vous, concernant 13 personnes, ont eu lieu dans le cadre de la mise en place d'un suivi, afin de pallier l'irrégularité de l'accompagnement proposé au CMP.

L'augmentation constante du nombre d'entretiens (134 en 2018) est liée à la systématisation des prises de rendez-vous pour les personnes accueillies, lors des réunions d'équipe avec les éducateurs et lors de la prolongation du projet individualisé.

Par ailleurs, 20 entretiens pour 4 enfants (2 jeunes filles cumulent 14 rendez-vous réguliers à elles seules) et 1 adolescent ont eu lieu.

Dans le cadre de sa mission au CHRS, la psychologue a participé :

- à 5 réunions extérieures, principalement à la Maison de la Solidarité, pour des commissions de prévention ;

- à toutes les réunions d'équipe ;

- à des entretiens réguliers, réalisés avec l'équipe cadre (8 points "famille cadre" + entretiens) et l'équipe éducative (25 points "famille éducateurs"+ entretiens sur points spécifiques).

En complément des réunions d'équipe et d'organisation, ces réunions permettent à la psychologue d'avoir une meilleure visibilité, analyse et progression des capacités d'adaptation des personnes accueillies mais aussi du soutien nécessaire aux équipes.

Comme chaque année, une quinzaine de personnes n'ont pas pu être reçues par la psychologue, pour différentes raisons : indisponibilité du fait d'une situation de travail ou de formation, non maîtrise de la langue française, ou encore parfois, position d'évitement.

2.5 DES ÉVÈNEMENTS POUR TOUS, MOMENTS PARTAGÉS IMPORTANTS TANT POUR LES PERSONNES ACCUEILLIES QUE POUR LES PROFESSIONNELS

L'appartenance à un groupe fait partie des besoins de l'individu, qu'il s'agisse d'un groupe de parents, d'amis, de travail ou de personnes accueillies. Cette appartenance fait appel à la solidarité et à la citoyenneté, valeurs que l'équipe éducative tient à transmettre.

Dans cette logique, le CHRS Maison Coquerive invite les personnes hébergées en logement diffus à pouvoir se retrouver autour d'évènements collectifs.

L'année 2019 a été marquée par 2 temps forts :

Un tournoi de foot organisé le 5 juillet 2019 à l'initiative des personnes accueillies.

Rendez-vous a été donné à 17h30, dans un parc à proximité de la Maison Coquerive, avec pour consigne de venir équipé pour le sport, mais aussi avec un plat à partager à la fin du tournoi.

L'évènement a été une réussite. Tout le monde est resté jusqu'à la fin. Compte tenu du nombre total de personnes accueillies au mois de juillet 2019, 33% des adultes y ont participé et 52% des enfants.

Un père de famille, venu en tongs, pour accompagner son fils, a fini par jouer, pieds nus, avec autant de combativité que s'il y avait un réel enjeu. Après un ou deux matchs, les spectatrices ont également enfilé un maillot pour se lancer dans la partie.

Les enfants ont été pris en charge par les uns et les autres, afin que tout le monde puisse jouer. Pendant les matchs et le repas partagé, les personnes nouvellement arrivées ont pu créer du lien ; certaines sont reparties ensemble à 21 heures, alors qu'elles étaient venues séparément, bien qu'étant hébergées dans un même quartier.

La traditionnelle fête de fin d'année a eu lieu le 3 décembre 2019.

Elle a réuni 81% des enfants, 63% des adultes, 2 familles suivies dans le cadre du dispositif AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) et 81% des salariés, tous services confondus.

Pour l'occasion, une salle a été louée à proximité, dans la base de loisirs d'Etampes, pour faciliter la participation du plus grand nombre. L'installation de grandes tablées favorise la mise en relation, l'échange et la rencontre.

Le repas a été confectionné par l'un de nos partenaires, l'ESAT Paul Besson d'Etampes et « les bouchées apéritives », par les familles elles-mêmes.

La soirée fut festive, ponctuée par des séquences chorégraphiques : l'une préparée par les enfants lors des ateliers du mercredi, et l'autre présentée, à la grande joie des personnes accueillies, par les salariés du CHRS.

Il n'est pas rare d'entendre les personnes hébergées faire référence à la soirée. Pour les salariés, c'est aussi un moment privilégié, qui permet de rencontrer, en une soirée, une grande majorité des personnes accompagnées au CHRS.

2.6 L'ATELIER PHÉNIX, UNE ACTION INNOVANTE QUI S'ADAPTE ET SE DÉVELOPPE

Le partenariat avec l'entreprise sociale « Phénix », signé en mars 2017 pour une redistribution alimentaire, est désormais une action bien identifiée par les personnes accueillies au CHRS. Grâce à sa régularité, tous les mercredis matin, et aux actions qui l'accompagnent tout le long de l'année, l'Atelier Phénix est devenu un repère stable pour tous.

L'atelier Phénix est accompagné d'un temps convivial, de type "petit déjeuner/café", depuis janvier 2018.

Jusqu'en mars 2019, ce temps se présentait sous forme de roulement sur 4 semaines avec des familles qui étaient inscrites en fonction de leurs ressources, après évaluation de l'éducateur référent. Depuis, il est apparu plus judicieux d'inscrire seulement les personnes bénéficiant du dépannage du service, et de ne faire qu'une liste unique, discutée tous les mois pour mettre à jour les changements de situation des personnes accueillies. Ce nouveau mode de fonctionnement permet d'être au plus près des besoins des familles accueillies et d'ajuster au mieux nos propositions.

L'ouverture de places d'hébergements pendant la période hivernale crée une nouvelle dynamique collective lors de l'atelier. Les personnes viennent plus régulièrement, restent tout au long de l'atelier et arrivent ou repartent ensemble. De plus, davantage de personnes non inscrites à la distribution viennent partager un thé ou un café (1 à 4 personnes par semaine).

En 2019, l'atelier Phénix a concerné 94 ménages, représentant 254 personnes, soient 122 adultes et 132 enfants qui ont pu bénéficier de cette distribution et de ce moment de convivialité. En 2018, le nombre d'adultes était sensiblement le même (119) mais le nombre d'enfants était bien moindre (68).

Au-delà de la distribution de denrées alimentaires, cet espace est investi par les familles comme un véritable lieu de rencontres et d'échanges, notamment interculturels. Des débats se créent sur diverses thématiques : la culture musicale, les savoir-faire culinaires, le domaine politique, la place de l'homme et de la femme dans notre société, etc... Des évènements collectifs en émergent - comme le tournoi de football ou des « ateliers cuisine ». L'expression de chacun est sollicitée, la prise de parole au sein du groupe, favorisée, permettant peu à peu la restauration et le développement de la confiance en soi et de l'ouverture aux autres.

La dynamique amorcée au sein de l'atelier se poursuit dans la vie quotidienne, au bénéfice du processus de socialisation des personnes accueillies ; celles-ci échangent leurs coordonnées pour se retrouver, par la suite, en dehors du service.

2.7 L'ACCOMPAGNEMENT DES "SANS-PAPIERS"

Le CHRS Maison Coquerive accueille de manière inconditionnelle des personnes désignées communément « sans-papiers ».

Les démarches de régularisation des situations des personnes accueillies sont soutenues par les travailleurs sociaux. En 2019, l'équipe éducative a contribué à l'obtention de 4 cartes de séjour (1 avec le statut de réfugié et 3 avec celui de "protection subsidiaire") et de 2 titres de séjour (délivrés avec la mention "Vie Privée et Familiale"). Par ailleurs, en fin d'année, 4 demandes restent en cours, dont 3 enregistrées avec délivrance d'un récépissé, et 1 en attente d'instruction.

Le parcours inhérent à toute demande de régularisation est laborieux et nécessite la mobilisation de tout un ensemble de partenaires ; régulièrement sollicités, le GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigré·e·s), le Réseau Education Sans Frontières (RESF), et un avocat interviennent pour la résolution des situations.

Les contraintes et entraves vécues par les requérants sont nombreuses, générant découragement et épuisement, avec leur corollaire d'angoisse et d'anxiété.

Depuis fin 2018, l'organisation du circuit de demande de régularisation a été modifiée dans l'Essonne. Afin de mettre un terme aux longues files d'attente qui se formaient chaque matin devant la préfecture, nécessitant aux demandeurs d'arriver aux aurores voire la veille au soir, pour bénéficier de l'attribution restreinte de tickets permettant de déposer une demande, la prise de rendez-vous dématérialisée a été adoptée. Si les 2 systèmes (prise de RDV dématérialisée et attente devant la préfecture) ont perduré jusqu'en décembre 2019, désormais plus aucune démarche ne peut se faire auprès de la Préfecture en dehors de la dématérialisation.

La prise de rendez-vous reste cependant un défi quotidien car la numérisation de la démarche a généré de nouveaux dysfonctionnements : « plages horaires indisponibles », « page non accessible », ou encore non accessibilité à la plateforme, du fait de délais d'ouverture restreints pour la prise de rendez-vous, etc...

Cette situation s'avère très problématique et constitue un « véritable recul des droits » pour les étrangers, comme a pu le souligner le Défenseur des droits, Monsieur Jacques Toubon, dans son rapport annuel de 2018 présenté en mars 2019. Elle constitue un obstacle supplémentaire dans la régularisation, car même si nombre de personnes remplissent les conditions pour un titre de séjour, elles sont alors cantonnées dans l'irrégularité et demeurent sous le risque d'une expulsion.

Afin d'illustrer la complexité du processus de régularisation, nous vous présentons une situation vécue par un couple, ressortissant de la République Démocratique du Congo :

Le couple est arrivé en France en 2015. Monsieur, atteint d'une maladie chronique, bénéficie d'un récépissé de demande de titre de séjour pour raison médicale, quand sa femme, victime de violences sexuelles subies dans son pays d'origine, a été reconnue comme réfugiée statutaire par l'OFPRA.

Sachant le caractère précaire et incertain de son statut, du fait d'un titre de séjour qui nécessite d'être régulièrement renouvelé, Monsieur a engagé une procédure de réunification familiale, sur le fondement de l'article L314-11-8 du CESEDA (Code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile).

Cet article prévoit que *« (…) la carte de résident est délivrée de plein droit, sous réserve de la régularité du séjour : A l'étranger reconnu réfugié en application du livre VII ainsi qu'à son conjoint, son partenaire avec lequel il est lié par une union civile ou son concubin, s'il a été autorisé à séjourner en France au titre de la réunification familiale dans les conditions prévues à l'article L. 752-1 »*

Alors que Monsieur semblait remplir les conditions pour prétendre à l'obtention d'une carte de séjour de 10 ans, sa demande a été rejetée, au motif qu'il n'était *"ni détenteur d'un visa long séjour portant mention "réunification familiale"*, ni pouvant justifier *"d'au moins 5 ans de présence en France et de vie commune"*.

« Vous n'apportez pas la preuve de votre entrée en France muni d'un visa portant mention ''réunification familiale'' », précise un courrier reçu de la Préfecture.

Au regard de la situation, Monsieur doit opter pour l'un de ces 3 cas de figure :

- *« Demeurer dans son statut actuel »,* sachant que le statut " d'étranger malade " peut à tout moment être remis en cause ;

- *« Retourner dans son pays d'origine pour solliciter un visa long séjour ''famille de réfugié'' auprès du Consulat de France »* ; mais après avoir fui son pays suite aux agressions et sévices commis par les militaires, y retourner l'exposerait et le livrerait à la merci de ses tortionnaires ;

- ou patienter jusqu'à atteindre *« au moins 5 ans de présence en France et de vie commune ».*

La réponse des services préfectoraux a été vécue comme particulièrement violente et cynique par le couple concerné...

Un système de prise de rendez-vous sur internet qui dysfonctionne, des mesures préfectorales restrictives, rédhibitoires, peu lisibles voire discrétionnaires, le processus de régularisation s'avère long, difficile, incertain et particulièrement éprouvant pour les personnes sans papiers, accompagnées par les travailleurs sociaux du CHRS Maison Coquerive.

2.8 LA PARTICIPATION DES MÉNAGES AU FONCTIONNEMENT DE LA MAISON COQUERIVE

La réunion des personnes accueillies

Depuis plusieurs années, et conformément au projet de service, une réunion trimestrielle des personnes accueillies est organisée pour les consulter sur différents sujets. Un ordre du jour est proposé et un espace de parole est laissé aux questions diverses. Des familles entières y participent. La directrice anime la réunion.

En 2019, trois réunions ont eu lieu regroupant de 15 à 30 hébergés, enfants compris. Elles se déroulent dans une salle située dans le centre de la ville d'Étampes, prêtée gracieusement par la Mairie. C'est l'occasion de mobiliser les familles pour participer à la vie du CHRS. C'est un espace de libre expression et de partage d'idées. Le retour sur les résultats du questionnaire d'expression est fait pendant ces réunions et donne lieu à des échanges sur les axes d'amélioration, concernant les actions mises en place. Ces réunions se terminent toujours sur un mode convivial.

Le questionnaire d'expression des usagers

Malgré la réactualisation du questionnaire avec les familles et la mobilisation de chaque membre de l'équipe éducative pour qu'il soit complété, le nombre de retour de questionnaires a encore diminué cette année. Une évolution de cet outil doit être envisagée en 2020.

Les réponses qui concernent les thèmes de l'accueil, de l'écoute, des entretiens effectués au service ou à domicile, de la présence et de la disponibilité de l'équipe, restent satisfaisantes et confortent l'équipe dans le nouveau mode d'accueil proposé et les modalités de travail qui en découlent. Par ailleurs, un travail autour de la permanence a été mené, expérimenté et a fait l'objet d'un bilan réalisé avec les familles, avant la mise en place définitive de son organisation.

3. LES RESSOURCES HUMAINES

3.1 LE PERSONNEL

- Une conseillère en économie sociale et familiale a repris son activité à temps complet, passant de 80% à 100% à partir du 01/08/19 ;

- Une éducatrice de jeunes enfants a été embauchée en C.D.D. durant 3 mois, pour surcroît d'activité, dans le cadre des 12 places d'urgence pérennes ;

- Une animatrice, diplômée du BAFA, a été embauchée en C.D.D pendant les vacances d'été (surcroît d'activité lié à la pérennisation de 12 places) ;

- Une éducatrice spécialisée a été embauchée en C.D.D. durant 5 mois dans le cadre du dispositif de 14 places d'urgence hivernale ;

- Une éducatrice de jeunes enfants à mi-temps a été embauchée en C.D.D. durant 4 mois, pour le dispositif de 14 places d'urgence hivernale.

3.2 LES FORMATIONS

Comme chaque année, l'ensemble des professionnels a bénéficié de formations individuelles et collectives, prises en charge dans le plan de développement des compétences, financé par l'organisme collecteur l'OPCO Santé.

Formations individuelles	Temps de formation en heures	Nombre de salariés
Génogrammes, constructions et analyses Niveau 1	35	1
Animer des groupes de parents	21	1
Le sentiment d'impuissance dans la relation d'aide	21	1
Maîtriser le nouveau cadre réglementaire et technique du CPOM/EPRD	14	1
VBA (tosa) Initiation	21	1
TOTAL	**112**	**5**

Formations Collectives	Temps de formation en heures	Nombre de salariés
Ateliers de supervision (équipe éducative)	17,5	12
Animation d'un atelier découverte de la PNL Equipe éducative et cadres	12	15
TOTAL	29,5	

Parallèlement, différentes formations collectives ont été financées par le budget de l'établissement :

Intitulé de la formation	Temps de formation en heures	Nombre de salariés
La protection des données personnelles	14	2
Formation évacuation guide file	7	Ensemble du personnel
Habilitation électrique	10	1
Formation Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale)	12	4
Formation Sauveteur Secouriste du Travail (Maintenir et actualiser ses compétences)	6	4
TOTAL	49	

3.3 L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

La Maison Coquerive a accueilli 8 stagiaires cette année, soit 2 fois plus qu'en 2018 :

- 2 en formation d'éducateur spécialisé (3 mois)
- 2 en préparation du CAFERUIS (3 semaines)
- 1 en formation de conseillère en économie sociale et familiale (1 mois et demi)
- 2 en stage découverte, dans le cadre d 'une classe de 3ème, pour découvrir le métier d'éducateur spécialisé (5 jours)
- 1 en formation de monitrice éducatrice (1 mois)

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2019 a permis la finalisation de nombreux outils nécessaires à l'organisation du service et en particulier la finalisation du DUERP, réalisé par unité de travail. L'implication des IRP (Instances Représentatives du Personnel) dans les groupes de pilotage, à partir d'un questionnaire proposé par la psychologue de la médecine du travail, a permis d'identifier les pratiques à faire évoluer, pour une meilleure coordination des différents métiers.

L'évaluation interne s'est également déroulée au cours de l'année, permettant d'engager une démarche d'évolution des pratiques professionnelles.

L'année 2020 sera une année de stabilisation de l'activité. Celle-ci n'a pas cessé de croitre depuis l'ouverture du CHRS, demandant une constante adaptation de l'organisation des ressources humaines.

L'augmentation du temps de travail de la psychologue de 0,20 % et le recrutement d'un temps plein d'éducatrice de jeunes enfants seraient l'aboutissement de cette organisation optimisée.

De fait, l'établissement atteint désormais son seuil maximal de développement ; la taille raisonnée du CHRS nous apparaît pouvoir garantir la qualité de l'accompagnement proposé. La construction d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, et du prochain Plan Pluriannuel d'Investissement constituent un atout au service des missions du CHRS « Maison Coquerive ».

Concernant l'accompagnement des familles, force est de constater le manque criant de solutions de relogement qui nous invite à penser à d'autres approches dans nos modes d'accompagnement.

Les dynamiques et l'investissement des familles pour le montage de nouveaux projets seront valorisés et soutenus par l'équipe éducative.

La co-écriture, avec les familles, du questionnaire d'expression des usagers devrait également encourager les personnes accueillies à être force de proposition, au bénéfice de leur propre parcours, au sein du CHRS Maison Coquerive.

LES JACQUETS

" LES JACQUETS "
ACCUEIL DE JOUR ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

32 Rue des Meuniers
92 220 BAGNEUX
Tél. : 01 58 07 07 60
jacquetsb@fjfv.org

111 Rue des Plaideurs
92 000 NANTERRE
Tél. : 01 42 42 56 32
jacquetsn@fjfv.org

Agréments :

Direction de la Vie Sociale des Hauts-de-Seine

Sous contrat simple Éducation Nationale

Directrice : Françoise ABADIR

Directrice Adjointe : Agnès ARREOU

Directeur Adjoint : Chabane BELAKEB

SERVICE ADMINISTRATIF

1 secrétaire
1 agent administratif à temps partiel

1 secrétaire
1 agent administratif à temps partiel

SERVICE PÉDAGOGIQUE

4 enseignants
3 éducateurs scolaires spécialisés

3 enseignants
4 éducateurs scolaires spécialisés

SERVICE ÉDUCATIF

4 éducateurs
1 éducateur en contrat d'apprentissage

4 éducateurs
1 éducateur en contrat d'apprentissage

SERVICE PSYCHOLOGIQUE

2 psychologues à temps partiel

2 psychologues à temps partiel

SERVICES GENERAUX

1 cuisinière
1 agent de service
1 agent d'entretien à temps partiel
3 chauffeurs à temps partiel

1 cuisinière
1 agent de service
1 agent d'entretien à temps partiel
1 chauffeur à temps partiel

La plupart des enfants accueillis aux Jacquets souffrent du symptôme « échec scolaire ». Le travail éducatif et l'accompagnement des familles sont essentiels pour les aider à se réconcilier avec le savoir, à devenir autonome, à accepter les contraintes de la vie en société, à gérer leurs émotions et à avoir une image positive d'eux-mêmes. Voici quelques extraits des journaux scolaires, au travers desquels les enfants s'expriment, entre désir, espoir et crainte.

« Je suis venu aux Jacquets parce que je faisais des bêtises. Ce que j'aime c'est les séjours car je préfère aller quelque part d'autre que rester chez moi. »

« Je suis venu aux Jacquets parce que j'ai des problèmes de concentration. Moi j'aime le sport dans mon ancienne école on n'en faisait pas. »

« Je suis venu aux Jacquets car je regardais partout et je ne travaillais pas. Ce que j'aime aux Jacquets c'est le sport. »

« J'avais des problèmes de comportement et je m'énervais à chaque fois qu'on me reprenait. Maintenant je fais plus de colère mais j'ai encore des choses à apprendre. »

« …je n'arrivais pas à me concentrer, j'étais violent, je faisais des bêtises avec les autres…… »

« ……Je tapais les maitres et les maitresses et je les insultais… »

« …Ça fait 4 ans que je suis aux Jacquets. Quand je suis arrivé je ne voulais pas travailler, je jouais au débile avec mes amis. Je ne savais pas écrire et maintenant je sais écrire, lire. Je suis un garçon fier… »

« …J'apprends mieux et j'ai repris goût au travail. J'arrive à être assis dans la classe. Maintenant je suis en stage dans une école. »

« …je n'arrivais pas à lire quand je suis arrivé. Maintenant j'arrive à lire et à écrire mais je dois apprendre mes leçons. Je suis content d'être venu dans cette école. »

« Je suis venu aux Jacquets à cause de mes crises. Maintenant j'essaie de faire des efforts dans le groupe. Avant, dans mon école à Clamart, je faisais beaucoup plus de crises. Je ne sais pas pourquoi. Maintenant j'ai compris qu'il ne faut pas que je me rajoute dans les discussions d'adultes. Je me mettais en colère quand j'arrivais pas un truc : les autres se moquaient de moi, je crois. J'étais pas concentré non plus. A la maison c'est souvent bof. J'aime bien les Jacquets : ce que j'aime c'est les sorties, le foot pendant la récré. J'aime bien quand on fait des percussions avec mon maître. J'aime quand je travaille dans le calme »

« Je suis venu aux Jacquets pour apprendre et écrire. Cette année je veux surtout apprendre à lire. Dans mon autre école il y avait beaucoup de jours pas super. Je suis content d'être ici car ça va mieux…la maitresse prend soin de moi. Les récrés sont moins longues, je préfère… »

« Je suis venue aux Jacquets pour apprendre à lire. J'aimerais aussi apprendre les mathématiques avec les dominos. A l'école j'aime faire le sport et rester dans la classe pour faire de la pâte à modeler, des perles et des dessins. »

« Je suis venu aux Jacquets parce que je savais pas lire. Cette année je veux apprendre à lire… Si j'avais une baguette magique j'aimerais être le roi des maths et je voudrais que maman gagne plus d'argent pour acheter de la nourriture, parce que ma sœur mange beaucoup. »

INTRODUCTION

Dans le cadre d'un **accueil de jour éducatif et scolaire**, financé par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) des Hauts-de-Seine, les Jacquets reçoivent des enfants en grandes difficultés scolaires, sociales et psychologiques dans deux établissements, l'un à Bagneux, l'autre à Nanterre, qui accueillent, chacun, 46 enfants âgés de 6 à 12 ans.

Les Jacquets conjuguent des actions pédagogiques, éducatives incluant un accompagnement à la fonction parentale et psychologique. Nous avons un partenariat avec l'Education Nationale, les différents services ASE et les structures médico-sociales comme les CMP. Le travail de collaboration avec les services exerçant des mesures d'AEMO, et les hôpitaux se développent.

Ces actions sont réalisées dans le cadre d'un projet personnalisé d'accompagnement, adapté à la situation et à l'évolution de chaque enfant. Les familles sont associées à l'élaboration et à la réalisation du projet personnalisé d'accompagnement de leur enfant. Elles sont mobilisées toute l'année, notamment :

- Lors de l'admission, les parents et l'enfant rencontrent la direction et la psychologue scolaire.
- En début d'année, les parents sont reçus par l'enseignant qui les informe sur la méthodologie de la classe, les programmes scolaires, les activités spécifiques et le projet de l'enfant.
- Régulièrement, l'éducateur fait le point avec l'enfant au domicile familial.
- A l'issue de la première réunion de synthèse institutionnelle, les parents et l'enfant sont reçus par la direction.
- En fin de prise en charge, les orientations sont construites avec les parents et les professionnels référents. Les stages d'inclusion à l'école de quartier, et dans les structures sportives associatives des villes se réalisent avec l'implication des parents. Malgré les difficultés croissantes des jeunes, l'immersion dans le tissu social local et l'inclusion scolaire restent des priorités.
- Les psychologues sont associés à l'élaboration des projets et réfléchissent avec les familles sur la mise en place d'aides extérieures (CMP, orthophonie…). Elles assurent, en cas de besoin, la passation de bilans psychologiques, la préparation des orientations spécialisées et développent de plus en plus des liens avec les structures spécialisées pour la prise en charge médicale des jeunes.

Les enfants accueillis, globalement plus jeunes cette année, présentent de multiples difficultés, aggravées par des problématiques sociales et familiales compliquées. Ils cumulent retards scolaires, difficultés cognitives, de langage, d'expression. Certains manifestent des troubles du comportement qui se caractérisent par un manque de confiance en soi, de l'instabilité, de l'immaturité et une opposition très forte. Ces enfants vont fréquemment d'échec en échec, certains ont connu une succession de placements en institution, en famille d'accueil, ponctuée de tentatives de retour au domicile familial.

Ils arrivent, de plus en plus souvent, avec des histoires douloureuses de rupture, qui rendent le travail de réconciliation avec eux-mêmes puis avec l'autre, long et incertain.

Beaucoup nécessitent un accompagnement médical afin de mieux gérer leur instabilité profonde et leurs troubles de l'humeur.

Le travail social est de plus en plus complexe, les vulnérabilités se multiplient. Les familles rencontrent des difficultés profondes et sont souvent dans une grande déshérence sociale. La question des logements est préoccupante : des familles, souvent des mères seules, sont hébergées dans des hôtels sociaux, des solutions temporaires qui s'éternisent. La méconnaissance de la langue est souvent une difficulté supplémentaire.

Nous enregistrons un nombre croissant de situations familiales critiques avec des expulsions de domicile sans possibilités de relogement. Le mal logement représente, en région parisienne, un thème particulièrement difficile.

Le projet d'établissement évolue face à ces nouveaux défis. Le travail s'intensifie avec les partenaires de l'éducation spécialisée pour les orientations vers les ITEP, les ULIS, avec l'inter-secteur de la psychiatrie, les CMP et hôpitaux de jour.

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'Enfance 2020-2022 a débuté en janvier 2020 et s'organise autour de quatre grands engagements :

- Agir le plus précocement possible.
- Sécuriser le parcours des enfants protégés.
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits.
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

L'accent est mis sur la prévention et l'accompagnement adapté qui représentent les objectifs majeurs des Jacquets.

Dans les Hauts-de-Seine la réorganisation de l'Aide Sociale à l'Enfance est effective depuis juin 2019, date à laquelle les services des solidarités territoriales ont officiellement vu leurs compétences s'élargir. Une nouvelle dynamique entre les services et les établissements se développe, avec des aménagements dans le fonctionnement des Jacquets.

L'Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social (ANMECS) et l'association des ITEP ont lancé en 2019 un travail en commun pour améliorer leurs coopérations, sachant que de nombreux enfants sont accompagnés par des structures issues de ces deux réseaux, aux champs d'action complémentaires ; les résultats sont attendus en 2020. Les Jacquets sont attentifs à développer des pratiques collaboratives efficientes.

Une rencontre entre la Fondation Jeunesse Feu Vert et l'ARS de l'Ile de France a été organisée en septembre afin de réfléchir à ces questions qui touchent plusieurs établissements de la Fondation. Il nous semble essentiel que les Jacquets conservent leur identité d'établissement du secteur social, mais l'accueil de jeunes fréquemment présentés comme des jeunes « sans solution » devient plus difficile dans le cadre de la commande publique et il nous semble nécessaire de pouvoir développer des prises en charge croisées ASE et ARS. Aujourd'hui, faute de prises en charge adaptées nous sommes parfois amenés à mettre un terme à l'accompagnement de certains jeunes, ce qui est inhabituel.

Comme chaque année, nous apportons des données chiffrées, tout en présentant des situations d'enfants qui témoignent du travail accompli au quotidien par les équipes pédagogiques, éducatives et psychologiques.

DES ILLUSTRATIONS DU TRAVAIL INSTITUTIONNEL

En 2019 nous avons souhaité présenter quelques situations qui illustrent le travail partenarial mis en place et la nécessité de poursuivre son développement. Nous nous efforçons de moduler nos interventions, de réfléchir ensemble avec les différents partenaires afin d'éviter le morcellement, les incohérences dans les prises en charge du jeune.

Le récit d'un accompagnement individualisé, travaillé par le service de suite, pour une jeune au parcours chaotique

La jeune Déborah a été admise au collège à la rentrée solaire 2019 ; une mesure de service de suite, demandée conjointement par la famille d'accueil et la jeune et soutenue par les professionnels de l'ASE a été signée. Un projet spécialisé pour la mise en place d'un suivi par un service de soin a parallèlement été construit.

L'intégration de la jeune a été plutôt positive au collège, mais la famille d'accueil bénévole met fin à l'accueil de la jeune en septembre 2019 après deux années de suivi. Les troubles du comportement importants de Déborah, sa rébellion bruyante et son besoin d'exister et d'être en permanence reconnue ont eu raison de la volonté de la famille.

Pourtant les progrès accomplis durant ses années de prise en charge aux Jacquets sont importants, Déborah peut adopter une attitude d'élève, elle a effectué de vrais progrès scolaires et a acquis un niveau de fin de primaire. Elle est en mesure d'accepter la frustration, ne s'effondre pas face à l'échec, entretient avec les jeunes de la structure un rapport plus serein. Elle a bénéficié d'une inclusion scolaire en CM2, en milieu ordinaire, qui s'est bien passée. Aux Jacquets, dans un cadre ferme et sécurisant, Déborah n'a plus de comportements inadaptés et participe volontiers aux séjours et aux activités. Un travail difficile d'accompagnement a dû être mené avec la famille d'accueil, confrontée aux manifestations importantes liées aux carences affectives de la jeune : ses angoisses, ses problèmes d'hygiène, ses tentatives désespérées de maîtrise et surtout sa crainte d'être une nouvelle fois abandonnée.

En quittant la famille d'accueil, la jeune est orientée dans un service d'accueil d'urgence et temporairement déscolarisée, le temps de lui trouver un lieu adapté. Dès son arrivée dans le nouveau service, ses débordements, fréquents et violents, nécessitent régulièrement l'intervention des pompiers car personne ne parvient pas à mettre un terme à ses passages à l'acte. La jeune vit très mal ce nouveau placement : depuis sa naissance, les modes d'accueil se sont multipliés, familles d'accueil, internat… elle les a tous mis en échec.

Une réunion des différents partenaires est convoquée en urgence en octobre. Pour tenter d'apaiser la situation, les Jacquets proposent une prise en charge durant les vacances dans le groupe de soutien scolaire mis en place par son enseignante de l'année passée. Toutes les semaines elle sera également accueillie dans l'institution par son éducatrice référente : cette jeune a investi les apprentissages et malgré ses difficultés de conceptualisation, elle progresse. L'enseignante fournit également du travail scolaire pour la semaine au foyer. Déborah est ravie et s'en saisit.

En janvier, les partenaires sont mobilisés dans la recherche d'un lieu d'accueil satisfaisant pour cette jeune, un lieu de vie avec une activité équestre.

L'accompagnement par notre service de suite se poursuivra le temps nécessaire. La recherche d'un lieu adapté et l'accueil séquentiel aux Jacquets auront favorisé cet apaisement.

La jeune s'est saisie de son projet qu'elle a su expliquer au juge et attend aujourd'hui plus sereinement son départ. Elle souhaite être accueillie dans un lieu de vie et veut « retourner au collège ». Une activité autour du cheval sera mise en place.

La question du logement, une réalité qui s'invite constamment aux Jacquets.

Soufiane est accueilli pour la troisième année aux Jacquets. Dès son admission, il a su trouver sa place au service éducatif. C'est l'enfant qui remplace les absents à la dernière minute, s'il y a un désistement pour les séjours ou les activités à la journée. En classe, c'est plus difficile, malgré de réelles compétences, Soufiane progresse peu, fait rarement ses devoirs et son investissement scolaire est minimal.

Il rencontre régulièrement sa psychologue aux Jacquets, c'est important. Une fois la confiance établie, il lui fait part de ses angoisses, de ses attentes, et de son quotidien difficile.

Soufiane a vécu ses premières années à l'hôtel social avec sa mère, puis ils ont été hébergés chez un ami de Madame, puis chez une amie … c'est l'errance.

L'éducatrice accompagne la mère dans ses démarches. En juin 2019, Madame et son fils obtiennent un logement. L'éducatrice a accompagné l'inscription à la mairie, la mise en lien avec les associations, le montage du dossier et le déménagement effectué avec un véhicule des Jacquets.

Cette année nous avons accompagné trois familles, des mères seules, dans leur accès au logement. Il a fallu deux ans pour trouver à l'une un logement pérenne, la procédure est toujours en cours pour une autre famille. La dernière a malheureusement été expulsée de son domicile, du fait de l'endettement abyssal de la mère, de son incapacité à se mobiliser et à se saisir des aides proposées. La famille a dû quitter la région parisienne pour être accueillie temporairement en province chez des parents. Concernant l'enfant, extrêmement instable, le travail effectué en concertation avec l'enseignante référente de l'éducation nationale et celle du lieu d'accueil a permis de mettre en place un dispositif adapté d'accompagnement dans l'école ordinaire, dans l'attente de la constitution et la validation du dossier d'orientation spécialisée.

Ces départs anticipés sont souvent lourds de conséquence pour les jeunes. Et à contrario, chaque fois qu'une solution de logement « digne » est trouvée, les jeunes accomplissent des progrès au niveau scolaire comme du comportement, les mères disent retrouver leur dignité, et tous s'inscrivent alors dans une dynamique positive d'autonomie et d'intégration sociale.

Travailler avec des jeunes placés auprès d'un tiers

Rose effectue sa deuxième année de prise en charge aux Jacquets. C'est une jeune fille agréable, très immature et en grande difficulté dans les apprentissages. Elle est accueillie chez sa grand-mère maternelle car ses deux parents sont dans l'incapacité de lui offrir un quotidien rassurant : Rose a vécu des évènements difficiles, elle a assisté à des scènes de ménage violentes entre ses parents fréquemment sous l'emprise de la drogue.

Ses parents, aujourd'hui séparés, vivent dans le sud-est de la France et rencontrent assez peu leur fille. Madame vient de temps en temps à Paris mais, sans emploi, elle ne peut financer régulièrement ses déplacements. Elle ne souhaite pas revenir s'installer en région parisienne car elle y a des souvenirs trop douloureux.

Rose est heureuse chez sa grand-mère, mais désireuse de retrouver sa vie auprès de sa maman qui ne parvient pas à lui dire qu'elle n'est pas encore prête.

La mesure d'AEMO exercée depuis deux ans pour la jeune et sa sœur a été transmise en cours d'année scolaire à un service de Montpellier. La difficulté à travailler entre services et sans doute le manque de clarté de la mère ont eu des conséquences douloureuses pour Rose. Alors que Rose le souhaitait, y croyait et commençait à se projeter, l'accueil préconisé, chez sa mère à Montpellier, s'est avéré irréalisable. Il a été difficile en fin d'année d'accepter la décision du juge : le maintien chez la grand-mère. Depuis, Rose a retrouvé le plaisir de l'accueil éducatif et scolaire des Jacquets.

Pour les professionnels, une réflexion s'impose sur la nécessité de réfléchir aux modes de concertation à développer avec les services situés dans d'autres départements.

Mohamed, un jeune au parcours croisé ASE- MDPH

Mohamed était le plus jeune enfant admis aux Jacquets, il y a trois ans.

C'était un enfant en grande souffrance, exclu régulièrement de la grande section de maternelle.

La pertinence de son admission aux Jacquets s'était posée, l'école avait aussi constitué, auprès de la Maison Départementale du Handicap, un dossier d'orientation vers le secteur spécialisé.

Il bénéficiait d'une aide individualisée en maternelle, mais la présence de l'Aide à la Vie Scolaire ne suffisait pas à l'aider à "se poser".

La première année de son admission fut extrêmement difficile en classe, au service éducatif et dans les ramassages.

Ses mises en danger récurrentes dans l'établissement, tentatives d'escalade des fenêtres, de la rampe à l'étage, la gestion lourde de ses prises de médicaments avec des horaires fixes à respecter, son rapport conflictuel à l'autre et son instabilité chronique ont épuisé tous les professionnels.

Des solutions d'accompagnement individuel ont été inventées : le travail scolaire est aménagé hors classe, avec un éducateur, lors de ses phases d'excitabilité incontrôlées. Les équipes entières sont mobilisées pour l'accompagner, les récréations se font dans un cadre apaisant, des temps de repos à l'infirmerie sont proposés quand il n'a pas pu dormir la nuit.

Le lien de confiance s'est progressivement installé avec la famille. Mohamed a été pris en charge massivement par le service éducatif et les rencontres entre la famille et les éducateurs au domicile ont été intenses dès la première année.

C'était nécessaire, il fallait permettre aux parents de "souffler" et au jeune de travailler son autonomie. Les parents en désaccord profond sur l'analyse des difficultés du jeune ont progressivement accepté que nous construisions ensemble un projet adapté aux difficultés de leur fils. Pour Madame, en dépression de longue date, hospitalisée après une tentative de suicide, la réalité est difficile à accepter ; selon elle, son fils est juste un peu instable et le traitement médical donné par son pédopsychiatre dans le cadre de son suivi médical finira par l'apaiser. Pour le père, c'est Madame, avec sa fragilité psychologique et son manque de fermeté, qui est responsable de la situation et des difficultés de l'enfant.

Les inquiétudes du neuropsychiatre, son questionnement sur la pathologie du jeune n'ont jamais été entendus par aucun des deux parents.

Les trois années de prise en charge aux Jacquets auront permis de faire accepter, in fine, aux parents l'orientation spécialisée en ULIS et le soutien du SESSAD.

***La question de la transmission, du travail en commun se pose autour des situations de ces enfants dits « incasables » ; c'est la question essentielle de la continuité des parcours qui est posée et de son corollaire, la fragilisation de l'enfant**.*

Loris est admis aux Jacquets en septembre 2018. L'admission a été difficile. La mère isolée vit seule avec ses deux enfants. Elle fuit les soucis en déménageant, changeant de domicile régulièrement depuis quelques années. Loris est en échec scolaire et fréquente l'école très irrégulièrement.

A son admission aux Jacquets, Loris vient d'être placé suite à des faits de violence : l'enfant a été frappé par le nouveau compagnon de Madame lors d'une soirée alcoolisée.

Son intégration dans l'internat où il a été placé est très difficile, il ne peut supporter la frustration et entre dans des colères violentes régulièrement. Sa violence est paroxystique, il casse le matériel, agresse les éducateurs et les jeunes. Les pompiers interviennent régulièrement au foyer. Il parle de suicide, se met en danger. Un suivi psychiatrique se met en place.

Loris accepte plus facilement son admission aux Jacquets, mais les difficultés apparaissent rapidement. Il refuse le travail proposé, provoque les camarades, les menace. Rapidement, un changement de classe lui est proposé : il va être accueilli chez les plus jeunes. Après un temps d'adaptation où il semble s'apaiser, il s'oppose à nouveau, refuse le travail proposé qui est « trop facile ». En fait, il sait certes lire, mais n'a aucun acquis. Au bout de quelques jours, il souhaite réintégrer sa classe, ce qui n'est pas accepté et lui est signifié par la direction. C'est difficile mais l'enseignant tient bon, les relais sont nombreux. Il finit par accepter, se met timidement au travail mais se braque dès qu'il est confronté à l'échec.

Madame qui n'a pas rompu le lien avec les Jacquets, questionne le placement de son fils en internat : elle reconnait difficilement ses difficultés personnelles et celles de son fils. Elle peut juste concéder qu'il a toujours fait des colères et qu'elle cède pour avoir la paix.

Loris est incapable de raconter son histoire scolaire. Tout au plus peut-il dire que « ça a été difficile », « qu'il n'aime pas l'école ».

L'accompagnement médical déployé est important et il n'est pas scolarisé tous les jours car il bénéficie d'un suivi au Centre Médico Psychologique.

Sa violence met en péril son accueil à l'internat. Un séjour de rupture sera organisé en province, ses passages à l'acte multiples mettront de nouveau ce projet en échec et il sera hospitalisé durant un mois à proximité du lieu d'accueil, avant d'être admis en hôpital de jour à proximité des Jacquets.

Il poursuivra sa scolarité aux Jacquets, la Cité de l'Enfance prendra le relais pour l'hébergement jusqu'à la fin de l'année. En juin, un projet d'ITEP est en cours et une nouvelle famille d'accueil est évoquée.

Cette situation laissera tous les partenaires dans l'insatisfaction. Si Loris a pu être accueilli à temps partiel aux Jacquets, nous n'avons pas réussi à construire avec lui et sa famille un projet adapté. La nécessité d'un suivi médical important et d'un lieu de vie spécialisé ont provoqué une nouvelle rupture dans son parcours de vie.

LES PROJETS MENÉS EN 2019

Aux Jacquets, l'art est toujours perçu comme un levier de l'accompagnement social. La culture sollicite l'imaginaire, l'évasion, l'empathie, le dépassement de soi et valorise ceux qui s'en saisissent.

- Deux nouveaux spectacles ont vu le jour en 2019 aux Jacquets.

Un spectacle sur le thème de la prise de la Bastille, construit en partenariat avec la Ville de Bagneux, au travers du dispositif municipal « parcours culturel » destiné à faire éclore les projets d'école, a mobilisé tous les enfants de l'institution.

Durant deux trimestres, au rythme d'une fois par semaine, une chorégraphe accompagnée d'un maître de chœur, ont accompagné la création de ce spectacle musical.

Le Théâtre Victor Hugo, mis gracieusement à notre disposition par la municipalité, nous a accueillis pour la première, en juin 2019.

Ce rendez-vous, attendu par tous, a mobilisé de manière croissante les familles : 44 enfants étaient sur scène et la quasi-totalité des familles étaient présentes dans la salle.

Avec les années, nous constatons un investissement croissant des familles qui se déplacent volontiers et font de ce spectacle une sortie familiale attendue.

A Nanterre le travail avec la Philharmonie s'est poursuivi autour d'un nouveau projet, en partenariat avec d'autres établissements scolaires. 20 jeunes de l'institution ont pu présenter leur spectacle de chant à la Philharmonie en mai 2019. Les parents y sont aussi venus nombreux.

- En partenariat avec la Philharmonie de Paris, des ateliers de beatbox ont été organisés pendant le temps scolaire pour deux groupes de 15 enfants.

L'équipe enseignante a choisi une œuvre musicale autour de laquelle l'intervenant devait axer ses ateliers. Ce projet a rencontré un vif succès auprès des enfants ; un projet pour l'année scolaire 2020-2021 devrait voir le jour.

- En partenariat avec l'équipe éducative et les familles des jeunes, les éducateurs se sont inscrits dans un projet de concert participatif « Libres de chanter »

Des ateliers se sont tenus à la Philharmonie pour la préparation du concert.

Les jeunes musiciens, formés au sein du projet musical Démos, partagent la scène avec les professionnels de l'Orchestre de chambre de Paris. Des extraits de Don Giovanni et des musiques traditionnelles sont au programme.

Ce travail a impliqué les familles qui seront aussi sur scène avec les enfants.

Passées les premières appréhensions, cette expérience, nouvelle pour les éducateurs, a permis de faire « entrer » les familles aux Jacquets et de travailler le lien parents-enfants.

❖ Projet « Bagneux, Terre d'accueil de la Biodiversité »

Dans le cadre du programme « Bagneux, Terre d'accueil de la Biodiversité » élu au budget participatif 2019, les Jacquets ont construit un projet issu de la fusion entre plusieurs propositions, promouvant l'accès à l'agriculture urbaine et la biodiversité.

Les objectifs de ce projet sont :

- Favoriser la biodiversité avec la plantation d'une haie mellifère.
- Développer le partage et les liens dans les quartiers.
- Sensibiliser et informer par des outils pédagogiques sur les comestibles.

Un mur végétal donnant sur la rue sera construit en partenariat avec la Ville. Le groupe d'enfants et leur enseignant porteur de ce projet veilleront à l'entretien de ce mur. Ce projet s'inscrit plus largement dans un projet d'établissement sur la découverte et le respect de la nature.

Un projet de jardin pédagogique sera parallèlement mis en place entre les services éducatif et pédagogique : des plantations de légumes et de fleurs sont prévues.

❖ Ateliers d'art avec la Maison des arts

Le partenariat avec la Maison des arts de Bagneux s'est poursuivi tout au long de l'année scolaire. Tous les lundis, en collaboration avec un artiste, un groupe de 7 jeunes enfants ont participé activement à la création d'œuvres qui sont exposées tous les ans en juin.

❖ La médiathèque

Le travail autour du livre se poursuit avec la médiathèque de Bagneux.

Deux groupes classes travaillent sur la littérature. Dans ce cadre, ils se rendent deux fois par semaine à la médiathèque de la Ville.

Grâce à ces expériences de rencontre avec "le livre des enfants", plusieurs jeunes accompagnés par les éducateurs ont souhaité s'inscrire à la médiathèque et s'y rendent régulièrement le soir et les weekends.

❖ Participation aux ateliers de scénographie « le jardin des 30 folies »

Avec le « collectif des plastikeuses », deux classes de l'établissement de Nanterre, avec deux éducatrices, ont porté ce projet artistique durant le mois d'avril.

❖ Atelier art interclasse

Sur le thème « Découverte de l'univers artistique de Pablo Picasso et réalisation d'une peinture surréaliste par les enfants », cet atelier a été animé par une professionnelle du musée Pablo Picasso de Paris.

❖ Atelier « L'Art sous toutes ses formes »

En collaboration avec la saison jeune public (secteur enfance et jeunesse de la Mairie de Nanterre et en relation avec la Maison de la Musique, le Théâtre des Amandiers et « La Terrasse »), les enfants ont pu assister à différentes projections et visiter les coulisses des structures partenaires, afin de les éveiller à différents univers et ainsi stimuler leur créativité et aiguiser leur curiosité.

Dans un second temps, ils ont pu appréhender la musique à la Maison de la Musique de Nanterre, et à l'issue d'un spectacle, échanger avec les professionnels. Enfin, à la Maison Daniel Fery, toujours à Nanterre, ils ont appréhendé le théâtre au travers de spectacles et la découverte des métiers de scène (ingénieur son, lumière, chorégraphe, les coulisses…).

❖ Atelier informatique

Réalisation d'un film par les enfants d'une classe avec leur enseignant, sur les différents projets menés par les Jacquets en 2019 (spectacle Philharmonie, sport par le dispositif Plein air, vie institutionnelle).

❖ Visite de l'IUT de Cachan

Les enfants ont poursuivi leur découverte ludique des sciences et de la technique.

❖ Jeu concours international « Kangourou des mathématiques »

Comme tous les ans, les jeunes ayant acquis un niveau de CE2 y ont participé.

Cette année, un enfant s'est particulièrement illustré (dans les 3 000 premiers pour le concours des CM2).

❖ La fête de Noël

Comme chaque année, la fête de Noël a eu lieu dans chacun de nos deux établissements. Le concours de peinture sur le thème de Noël a été reconduit à Bagneux. Cette journée s'est achevée par la remise des cadeaux : comme tous les ans, les jeunes ont reçu le livre qu'ils avaient choisi.

❖ Les portes ouvertes

Les portes ouvertes ont eu lieu en juin dans les deux établissements. Ce temps de découverte de l'institution est important pour les jeunes admis à la prochaine rentrée scolaire et leurs parents. C'est aussi l'occasion, pour les anciens, de montrer aux parents les réalisations de l'année.

LES CHANTIERS À MENER

-Des réunions avec la médecine du travail sont prévues en février 2020 afin de poursuivre le travail sur les risques psychosociaux. Ce travail viendra en complément de la mise en place du document unique.

-De nouvelles formations devraient accompagner les professionnels dans leur quotidien. En 2019, les formations proposées se sont essentiellement adressées aux personnels administratifs et aux personnels de cuisine.

-En 2020, les services éducatifs et les directeurs adjoints mèneront un travail de réflexion sur le travail avec les familles et les missions éducatives, dans le cadre de la protection de l'Enfance. Des rencontres entre les deux établissements sont prévues tous les deux mois.

Est-ce un travail de coopération, de coéducation ? Comment rendre les parents sujets ? Autant de concepts mobilisés pour réfléchir et définir le travail à mener.

Cette question est posée par les parents en termes de reconnaissance. C'est un enjeu car de la qualité de la relation tissée dépend l'efficacité de la prise en charge : quand les familles sont mobilisées, l'appréhension de la scolarité disparait et souvent l'enfant progresse dans le cadre scolaire et acquiert de l'autonomie.

Plusieurs sujets de réflexion sont prévus :

- La question de la diversification des modes d'accompagnement pour l'accueil de mineurs sujets à des troubles de la conduite et du comportement ;
- L'articulation entre la dimension collective de la prise en charge et l'individualisation nécessaire qui passe par une identification des besoins et des ressources de chaque jeune ;
- La poursuite du travail de réactualisation des outils éducatifs.

En 2019, de nouveaux outils ont été proposés :

- une nouvelle maquette pour la rédaction des rapports éducatifs,

- le projet individuel a été revu ainsi que les outils d'évaluation scolaire.

Le cahier de signalement : en présence de l'enfant, les faits répréhensibles sont relatés par écrit ; il est demandé à l'enfant de proposer des « réparations » dans l'institution (aide dans le réfectoire après le repas, rangement des bibliothèques, rangement de la classe, nettoyage d'un véhicule, etc.). Si les faits sont graves, mises en danger de soi ou d'autrui, dégradations matérielles, des sanctions sont posées et les parents sont informés.

Cette année nous n'avons pas observé de dégradations matérielles dans l'institution, en revanche nous avons été amenés à plusieurs reprises à prendre des mesures d'exclusion dans les ramassages scolaires, à cause des mises en danger récurrentes des jeunes dans les transports.

1. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

1.1 LES ADMISSIONS

54 demandes d'admission

En 2019, 54 demandes d'admission ont été reçues. En 2018, nous avions également enregistré 54 demandes.

Demandes	Éducation Nationale		*Services sociaux*		CMP-CMPP		Total	
	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*
BAGNEUX	16	76%	3	14%	2	10%	21	*100%*
NANTERRE	26	*79%*	*3*	*9%*	4	*12%*	33	*100%*
TOTAL	42	***78%***	***6***	***11%***	6	***11%***	54	***100%***

Le pourcentage de demandes émanant de l'Education Nationale ne faiblit pas. Majoritairement, ces jeunes sont connus des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Composition du dossier d'admission		Rapports		
	Nombre	Scolaire	Éducatif	Psychologique
BAGNEUX	21	19	7	18
NANTERRE	33	29	7	27
TOTAL	54	48	14	45

28 admissions effectuées

Nous avons admis 28 enfants soit 53% des demandes (27 enfants, soit 50% en 2018).

Admission Origine de la demande	Éducation Nationale		*Services sociaux*		CMP - CMPP		Total	
	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*	Nombre	*Taux*
BAGNEUX	9	72%	2	14%	2	14%	13	**100%**
NANTERRE	12	*80%*			3	*20%*	15	100%
TOTAL	21	*75%*	*2*	*7%*	5	*18%*	28	100%

A Bagneux, nous avons admis 13 enfants au cours de l'année.

COMMUNE	Admissions	COMMUNE	Admissions
BAGNEUX	8	MONTROUGE	1
FONTENAY AUX ROSES	2	SEVRES	2
TOTAL			13

62% des demandes d'admissions concernent Bagneux.

A Nanterre, nous avons admis 15 enfants : 13 enfants à la rentrée de septembre et 2 en cours d'année scolaire (mai et novembre), soit un taux de renouvellement de 33%.

COMMUNE	Admissions	COMMUNE	Admissions
Asnières	1	Gennevilliers	1
Colombes	1	Nanterre	6
Clichy	5	Rueil-Malmaison	1
		TOTAL	15

En 2019, nous avons admis 15 jeunes contre 16 en 2018. La majorité des jeunes admis viennent de Nanterre (40%) et de Clichy (33%).

1.2 CHAMP D'INTERVENTION

	Département d'origine	Présents au 31 décembre		Admissions dans l'année	
		Institution	Service de suite	Institution	Service de suite
Bagneux	Hauts-de-Seine	46	3	13	3
Nanterre	Hauts-de-Seine	46	7	15	7
TOTAL	Hauts-de-Seine	**92**	**10**	**28**	**15**

Tous les enfants présents au 31 décembre, admis dans l'institution ainsi qu'au service de suite sont originaires des Hauts-de-Seine.

Services des Solidarités territoriales Hauts-de-Seine	BAGNEUX		NANTERRE	
	Présents au 31 décembre		Présents au 31 décembre	
	Institution	Service de Suite	Institution	Service de Suite
SST 2			6	2
SST 3			10	2
SST 5			5	1
SST 6			23	2
SST 7			1	
SST 8	10		1	
SST 9	2	1		
SST 10	8	1		
SST 11	21	1		
SST 12	3			
SST 13	2			
Total	**46**	**3**	**46**	**7**

Le domicile des enfants

Les Jacquets Bagneux : cette année 18 enfants (39 %) sont domiciliés à Bagneux. On observe peu de variation dans les domiciles par rapport à 2018.

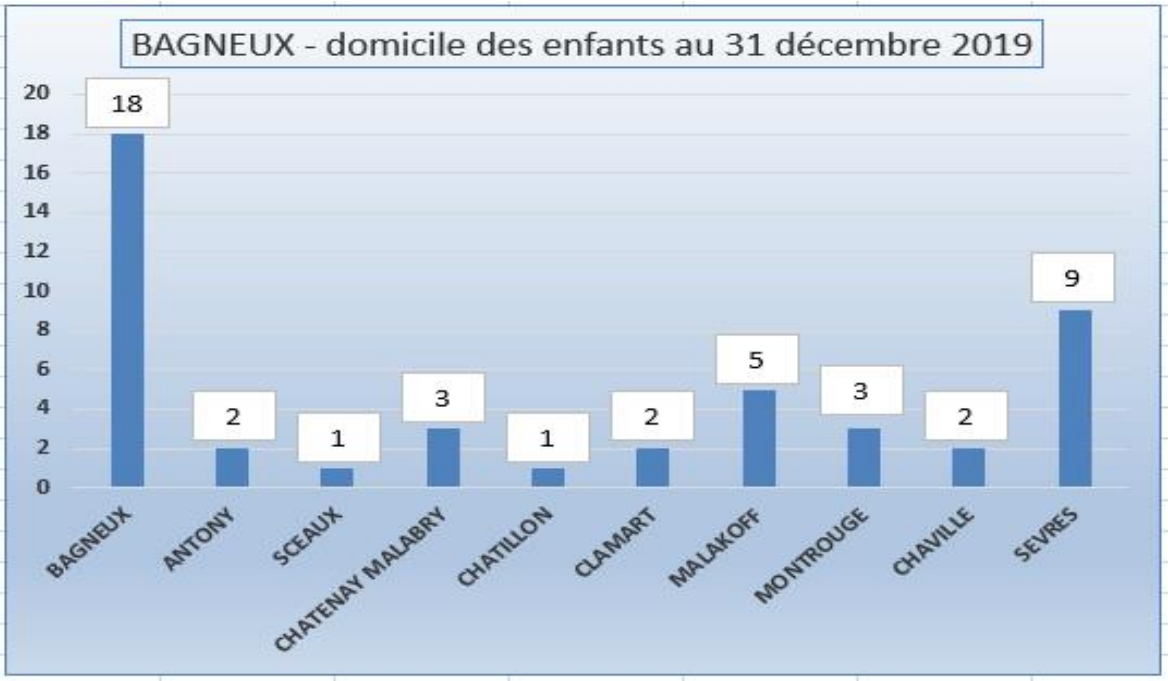

Les Jacquets Nanterre : les enfants de la ville de Nanterre représentent 44% des effectifs. 22% viennent de Clichy.

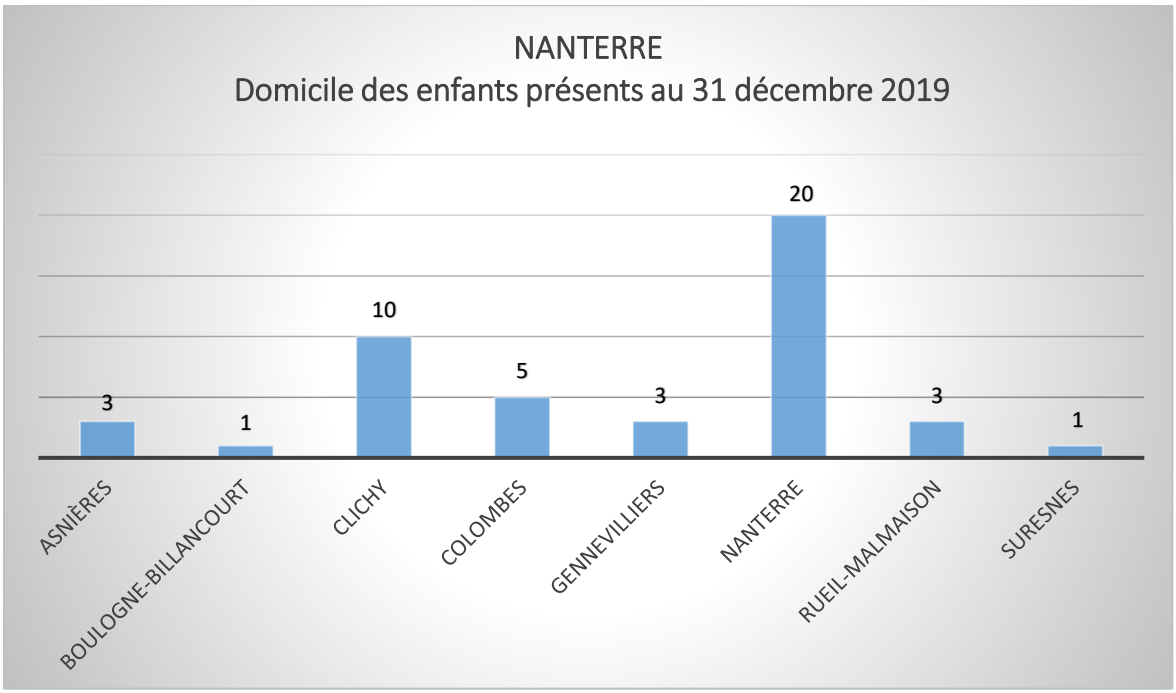

1.3 L'ACTIVITÉ DES JACQUETS

Capacité : 46 enfants accueillis dans chaque structure.

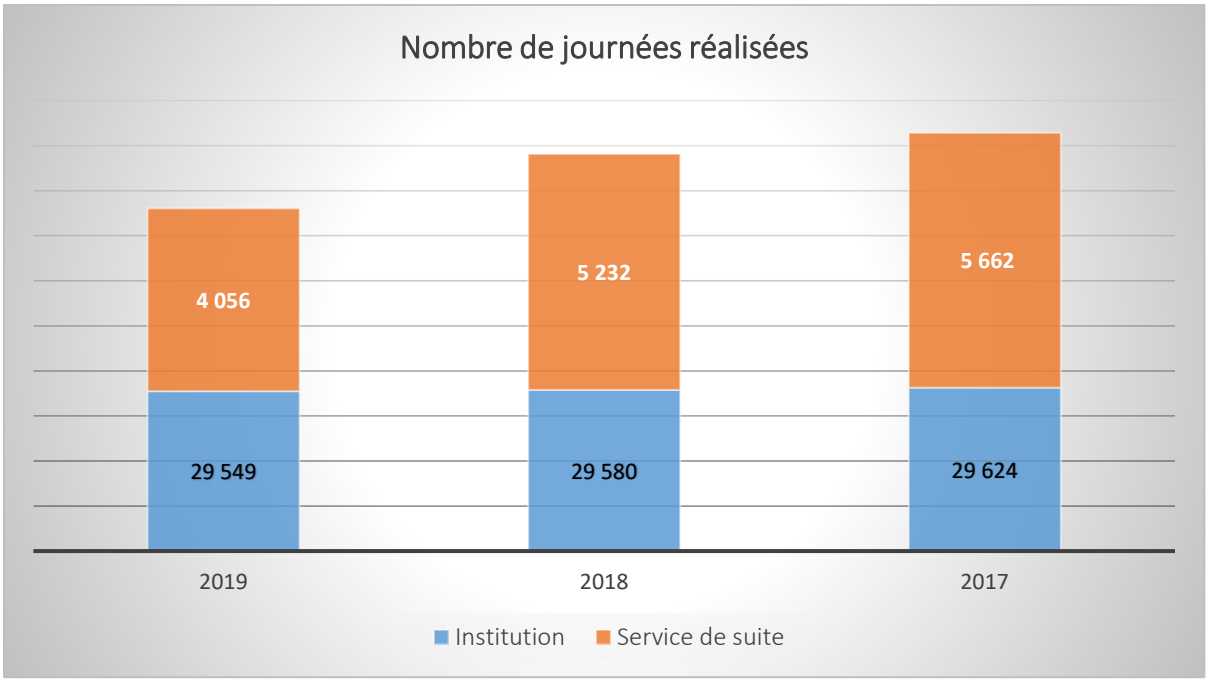

Le nombre de journées réalisées dans l'institution est globalement stable (- 31 journées).

Les prises en charge par le service de suite sont moins importantes que l'an passé (-1 176 journées) mais restent importantes. Les variations s'expliquent essentiellement par la nature des projets d'orientation : les enfants dirigés vers les internats ou l'enseignement spécialisé ne peuvent bénéficier du service de suite.

Nombre de journées facturées : 29 549 en institution et 4 056 en service de suite.

119 enfants suivis dans l'année dans les établissements : 58 à Bagneux et 61 à Nanterre.

26 enfants pris en charge dans l'année par le service de suite : 8 à Bagneux et 18 à Nanterre.

Les durées moyennes de séjour dans l'institution :

- à Bagneux : 2 ans 2 mois et 17 jours
- à Nanterre : 2 ans 3 mois et 18 jours

Depuis quelques années, nous recevons des demandes de prise en charge pour des enfants dès leur scolarisation en maternelle : leurs troubles du comportement rendent impossible l'intégration en cours préparatoire au primaire.

La durée moyenne de prise en charge dans l'établissement devrait continuer à augmenter.

Durée moyenne de la prise en charge en 2019 par le service de suite :

- à Bagneux : 5 mois et 7 jours
- à Nanterre : 5 mois et 5 jours

Les doubles mesures et prises en charge des enfants

	BAGNEUX				NANTERRE			
	Institution		Service de suite		Institution		Service de suite	
	À l'entrée	Au 31 décembre	À l'entrée	Au 31 décembre	À l'entrée	Au 31 décembre	À l'entrée	Au 31 décembre
Enfant placé	1	1			1	2	1	1
AEMO - AEAD	10	7	0	0	21	14	2	2
Psychologie (libéral)	4	2	0	0	5	2	0	0
Hôpital	2	2			0	3		
CMP / CMPP	31	24	4	4	26	13	3	3
Orthophonie	5		1	1	13	8	0	0
TOTAL	53	36	5	5	66	42	6	6

Les temps de concertation pour les doubles mesures sont importants.

Pour chaque nouvelle prise en charge, une rencontre avec tous les partenaires est organisée lors du premier trimestre.

Le suivi psychologique est assuré par les psychologues de l'institution qui sont en lien avec les CMP.

Pour les situations les plus complexes, les rencontres se multiplient en fonction des besoins.

Les orientations sont travaillées en concertation avec les partenaires.

Lors de l'admission d'un jeune, un terme est mis à la mesure d'AED, conformément à la demande de l'ASE

1.4 L'ÂGE DES ENFANTS PRIS EN CHARGE PAR LES JACQUETS

A Nanterre, des plus jeunes enfants sont admis : ces enfants rencontrent en général des difficultés familiales et comportementales importantes.

	BAGNEUX			NANTERRE		
Age	Nombre à l'entrée	Nombre à la sortie	Nombre au 31-12	Nombre à l'entrée	Nombre à la sortie	Nombre au 31-12
5 ans				1		
6 ans				4		4
7 ans	5		1	3		3
8 ans	3		9	6	2	11
9 ans	4	1	13	1		9
10 ans	1		14		1	6
11 ans		5	9		5	10
12 ans		4			7	2
13 ans		2				1
Total	**13**	**12**	**46**	**15**	**15**	**46**

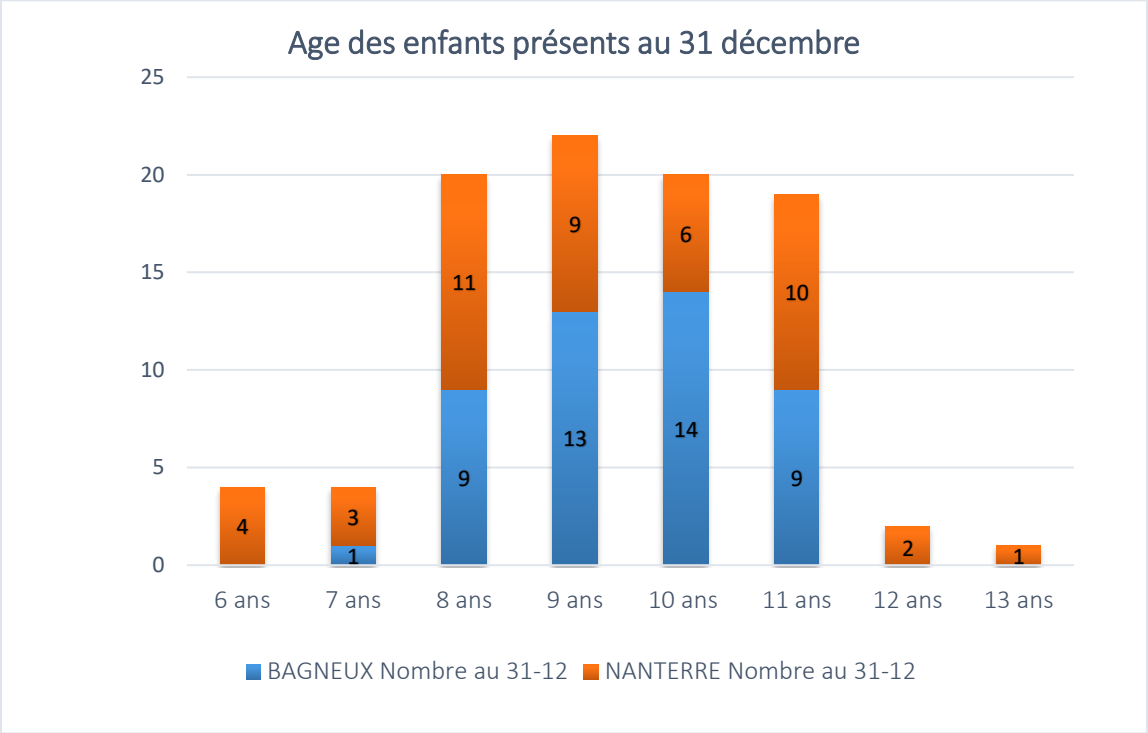

1.5 LA CONSTITUTION DES FAMILLES

	Parents en couple	Parents séparés	Parent seul	1 parent décédé	Tiers digne de confiance	Foyer ou famille d'accueil
NANTERRE	28%	43%	26%	13%	4%	6%
BAGNEUX	31%	45%	16%	6%	0%	2%
Totalité	29,5%	44%	21%	9,5%	2%	4%

Près des deux tiers des enfants ne vivent pas avec leurs deux parents et un nombre important d'entre eux vivent dans des familles monoparentales.

2. LE SERVICE PÉDAGOGIQUE

Bagneux : 4 filles et 42 garçons	**Nanterre :** 3 filles et 43 garçons
18 élèves dans le cycle des apprentissages fondamentaux (CP - CE1- CE2) ❖ 6 élèves (4 garçons- 2 filles) non-lecteurs ou lecteurs débutants, encadrés par un professeur des écoles ❖ 7 élèves (7 garçons) lecteurs débutants, encadrés par une éducatrice scolaire ❖ 5 élèves (5 garçons) lecteurs débutants, encadrés par un professeur des écoles 28 élèves dans le cycle de consolidation ❖ 7 élèves (4 garçons - 2 filles), encadrés par un professeur des écoles ❖ 7 élèves (7 garçons), encadrés par un professeur des écoles ❖ 7 élèves (7 garçons), encadrés par un éducateur scolaire ❖ 7 élèves (7 garçons), encadrés par un éducateur scolaire	27 élèves dans le cycle des apprentissages fondamentaux (CP – CE1 – CE2) ❖ 7 élèves (7 garçons) dont 6 entrants encadrés par un professeur des écoles ❖ 7 élèves (7 garçons) dont 5 entrants encadrés par une enseignante ❖ 6 élèves (6 garçons) encadrés par une éducatrice scolaire ❖ 7 élèves (5 garçons et 2 filles) dont 3 entrants, encadrés par un éducateur scolaire 19 élèves dans le cycle de consolidation ❖ 5 élèves (5 garçons), encadrés par un éducateur scolaire ❖ 5 élèves (5 garçons), encadrés par une éducatrice scolaire ❖ 9 élèves (8 garçons - 1 fille), encadrés par une professeure des écoles

Le nombre de filles accueillies aux Jacquets est toujours très faible.

En 2019 il y avait 7 filles et 85 garçons, soit moins de 10% de l'effectif.

Les difficultés des jeunes filles accueillies sont souvent multiples : troubles du comportement importants avec fréquents passages à l'acte, difficultés familiales accrues. Quatre d'entre elles ont connu des placements avant leur arrivée aux Jacquets.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Une école forte, ambitieuse et exigeante avec pour objectifs principaux la maîtrise des fondamentaux, la lecture, l'écriture et les mathématiques : les objectifs sont inscrits dans le projet d'établissement.

Les stages d'inclusion scolaire proposés en fin de cycle d'apprentissage aux Jacquets sont toujours très nombreux malgré les difficultés croissantes des jeunes : ils sont essentiels car ils préparent le retour dans le système scolaire classique.

La dimension citoyenne, l'ouverture sur le monde, le travail artistique, et depuis quelques années, le développement durable, sont des thématiques abordées.Des évaluations diagnostiques, menées en début d'année scolaire, permettent d'identifier les besoins et de mettre en place les adaptations nécessaires.

Les pédagogies actives sont privilégiées car elles rendent l'élève acteur de ses apprentissages (Freinet, Montessori…).

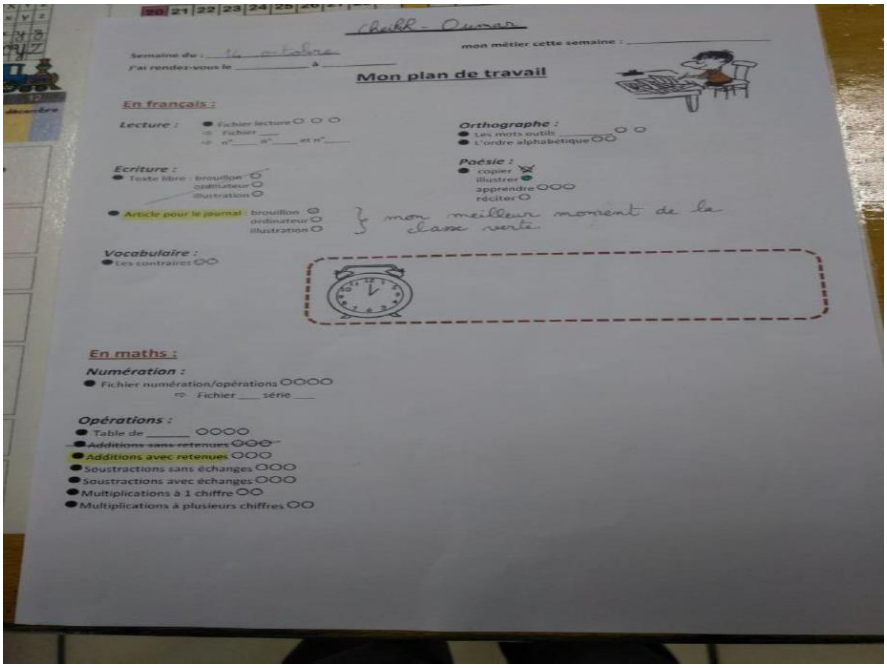

Des plans de travail sont établis chaque semaine avec le programme des activités obligatoires, des activités libres, et des exercices de soutien.

Le plan de travail vu par les enfants *: " Tous les jours on travaille sur les plans de travail. Tous les vendredis, la maitresse les change. C'est les enfants qui choisissent leur travail mais la maîtresse met des choses obligatoires. »*

Les pédagogies institutionnelles, tout comme la tenue des conseils de classe et des conseils d'école, sont des outils de gestion de la violence et des conflits au sein de l'école.

Les délégués, élus démocratiquement en classe, se réunissent régulièrement avec les directeurs adjoints et débattent des questions soulevées dans les classes.

Des propositions d'achat de matériel, de menus et d'activités sont fréquentes lors de ces temps d'échanges.

La question de la sanction est aussi régulièrement soulevée.

Les démarches participatives, comme les aides, les pratiques d'accompagnement et de soutien par les pairs, sont mobilisées car elles sont opérantes : tutorat entre jeunes, travail partagé en classe.

« La classe fait un conseil le lundi. Le conseil ça sert à donner son avis. Il y a 4 moments : propositions, critiques, demandes et félicitations. Le président dit les 3 règles. On n'a rien dans les mains. On regarde celui qui parle. On écoute celui qui parle. Ensuite, le président ouvre le conseil. Quand on s'est mis d'accord, on écrit la décision sur une bande. Par exemple, on a décidé de faire le youpi c'est vendredi toutes les semaines. Aussi, Kylian a organisé une balle aux prisonniers jeudi dernier. »

Écrit par un jeune de 8 ans et publié dans le journal de classe à Bagneux.

Le journal d'école est édité avant les vacances scolaires. Six numéros ont été réalisés cette année. Présenté comme un journal traditionnel, il offre des actualités institutionnelles, des reportages sur les séjours organisés, des jeux, devinettes et mots croisés et toujours des écrits libres des enfants.

La place de l'écrit, de l'expression libre est importante pour ces jeunes qui maîtrisent souvent mal la langue.

Extraits du journal d'école

« Mon voyage en Afrique

La maîtresse nous a fait travailler sur l'Afrique. On a lu le taxi-brousse de Papa Diop. On a regardé des photos du Sénégal. Un jour on a reçu une carte postale de Sène. Sène, c'est le narrateur du taxi-brousse de Papa Diop. Il y en a qui croyaient que c'était vraiment Sène qui avait envoyé la carte mais moi j'avais compris que Sène n'existait pas vraiment. C'est un personnage. Sur la carte on a regardé les pays de l'Afrique.

Moi, j'ai déjà été au Congo-Brazaville pour voir ma mamie et mon papa qui habitent là-bas. Je m'en rappelle pas trop de mon voyage parce que j'étais petit. Quand on a parlé de Papa Diop, j'ai aimé parce que je trouvais que cette histoire était bien. »

« Il était une fois, un petit enfant qui se baladait dans la rue. Tout à coup, son père lui fit peur. L'enfant tomba par terre. »

L'atelier « coup de pouce ». Les enfants s'y inscrivent de manière volontaire pour faire les devoirs, pour recevoir des aides méthodologiques. Cet atelier est ouvert, durant les vacances scolaires, aux jeunes inscrits au service de suite. L'atelier a fonctionné toute l'année scolaire.

Des temps d'échanges entre professionnels permettent d'appréhender le décrochage scolaire dans sa complexité, d'interroger la relation des jeunes au savoir, à l'institution, le rôle de la famille, de réfléchir aux troubles de l'apprentissage selon des approches croisées neuropsychologiques et psychologiques.

Les psychologues de l'institution sont associées à ces réflexions.

Le sport, un vecteur d'éducation et d'insertion pour les jeunes

Le dispositif **« Plein Air Handicap »** a permis aux classes de bénéficier d'activités sportives par cycles de 7 semaines : équitation - escalade - marche nordique - VTT - golf.

A partir de novembre, un créneau **« piscine »**, le mercredi matin, a été accordé par la Mairie de Nanterre.

Les enfants de Bagneux ont aussi goûté au plaisir de la piscine : deux classes s'y sont rendues une fois par semaine durant un trimestre.

Cette année, 4 séjours classes ont été organisés, soient deux en moins que l'année passée, les équipes pédagogiques des deux établissements ayant privilégié les projets artistiques tout au long de l'année.

Séjours 2019 :

Du 15 au 19 avril 15 enfants « Nanterre »	Séjour en bord de mer à Talmont St Hilaire (85) – 5 jours Randonnée Visite Château de Talmont - Ateliers pêche à pied – Découverte du milieu marin - Jeux de plage
Du 22 au 24 mai 14 enfants « Nanterre »	Séjour à Montaure (27) - 3 jours Découverte du milieu forestier
Du 3 au 7 juin 13 élèves « Bagneux »	Séjour à la Trinité sur Mer (56) – 5 jours Initiation à la voile - Pêche à pied – Jeux de plage
Du 7 au 11 octobre 14 élèves « Bagneux »	Séjour à Montaure (27) - 5 jours Découverte du milieu forestier

Montaure, un des centres de vacances de la Fondation dessiné par un jeune des Jacquets.

De nombreux séjours y sont organisés, classe de nature, week-end, séjour de vacances. Les jeunes apprécient tout particulièrement le parc où ils construisent des cabanes, et profitent des aménagements extérieurs (balançoires…).

« Quand tout le monde est rentré à Montaure, on a pris le goûter et on est allé jouer vingt minutes en attendant de faire notre lit ranger nos affaires et prendre notre douche. Dans une salle, il y a un baby-foot et un air hockey. On y a joué en attendant que le groupe cuisine ait fait à manger. »

LES SORTANTS

Nombre d'élèves entrés et sortis en 2019 :

	Jan	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov	Déc	Total
Sorties B							12						12
Entrées B	1								12				13
Sorties N							14			1			15
Entrées N					1			13			1		15

B= Bagneux, N= Nanterre

Des stages d'intégration dans les écoles des environs pour préparer la sortie des Jacquets

A Bagneux : 5 stages d'intégration ont eu lieu en CM2 dans des écoles de Bagneux.

A Nanterre : 10 enfants ont effectué un stage d'intégration en CM2 : 5 dans les écoles de Nanterre, 1 à Asnières, 3 à Colombes et 1 à Clichy.

Depuis novembre, 1 enfant effectue un stage en CM2 dans une école de Nanterre.

L'objectif recherché est l'inscription en collège et en école primaire : 21 enfants sur 27 (78%) ont été orientés au collège ou en primaire dans l'école classique.

Des projets particuliers ont été travaillés avec les familles :

- internat avec scolarité classique au collège
- orientation spécialisée en ULIS pour des enfants présentant des troubles importants de la personnalité et des difficultés d'apprentissage
- ITEP pour des enfants présentant des troubles du comportement mais sans difficultés d'apprentissage.

Jacquets	Nombre d'enfants	Classe	Établissement scolaire
	1	CM2	Mecs Apprentis d'Auteuil -Vésinet
Bagneux	5	6ème EGPA	Collège Bagneux (2), collège Malakoff (2), collège Chatenay-Malabry (1)
	6	6ème générale	Collèges Montrouge (1), Le Plessis Robinson (1), Bagneux (1) Internat Meudon La Forêt 6ème classique (1) Internat Apprentis d'Auteuil Orléans (1) Déménagement au Mans en 6ème classique (1)
Nanterre	1	CE2	Ecole à Auxerre (89) - déménagement
	1	CM 1	Ecole en Seine-et-Marne - déménagement
	10	6ème générale	Collèges d'Asnières (1), Clichy (1), Colombes (3), Nanterre (2), Levallois-Perret (1), Chatou-78 (1), Meudon la Forêt avec internat (1)
	1	6ème EGPA*	Collège de Clichy
	Nombre d'enfants	Autres orientations	
Nanterre	1 1	ULIS ITEP	

EGPA : Enseignement Général et Professionnel Adapté
ULIS : Unité Localisée pour Inclusion Scolaire
ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Thérapeutique

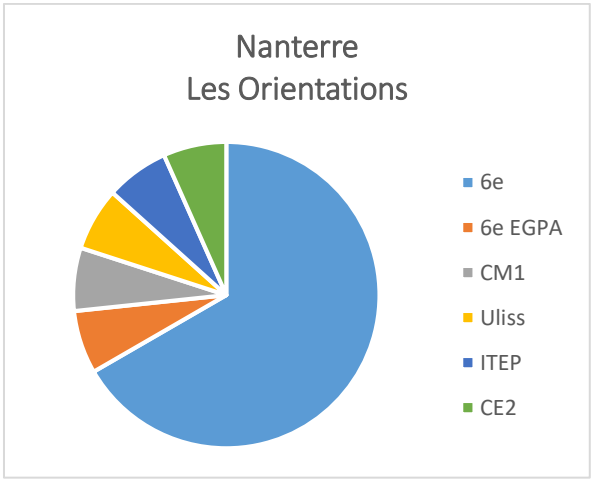

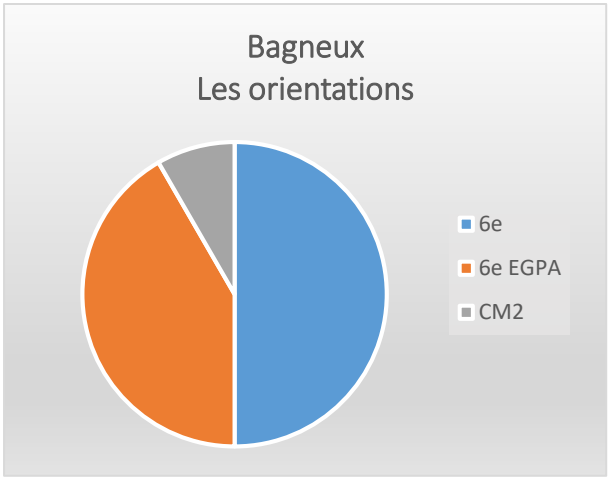

3. LE SERVICE ÉDUCATIF

3.1 LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES FAMILLES

Le travail avec les familles a pour objectif d'aider les parents à assurer leur rôle éducatif en favorisant une meilleure intégration à la vie de l'établissement et aux projets qui y sont menés. Chaque professionnel est le référent d'une quinzaine de familles. Son action s'inscrit dans le cadre d'une aide éducative à domicile qui se construit à partir d'entretiens réguliers avec les parents. Ce travail permet l'élaboration et la concrétisation du projet individualisé de l'enfant selon le principe de coéducation.

Ce soutien aux parents relève d'une approche plus générale de protection de l'enfance : maintenir les enfants dans leur famille, prévenir et signaler le cas échéant les maltraitances, amener les parents à se mobiliser davantage, les soutenir moralement, les aider financièrement ou dans leurs démarches.

Les éducateurs sont amenés à gérer des problématiques familiales de plus en plus prégnantes. L'« aller-vers », rôle de passerelle des éducateurs, est mobilisé.

- La question de la violence faites aux femmes : tous les ans nous rencontrons plusieurs situations qui ont des conséquences désastreuses pour les enfants.
- Il y a dans les établissements des populations plus impactées par des pathologies sociales et identitaires.
- La question du mal logement dans la région parisienne est une problématique majeure : un nombre croissant de familles sont en difficulté.
- Les difficultés liées à la méconnaissance de la langue : un travail d'accompagnement dans les démarches administratives doit être est mené.

Les questions qui animent les équipes sont travaillées avec les psychologues des établissements pendant les temps de réflexion hebdomadaires : comment être ferme et transmettre la bienveillance ? Comment anticiper les situations de violence, les prévenir et développer des réponses éducatives adaptées ?

En 2019, à *Bagneux*, nous avons effectué 89 visites à domicile et 42 rendez-vous aux Jacquets et *à Nanterre*, 129 visites à domicile, 17 rendez-vous aux Jacquets.

Les familles qui vivent une grande précarité sociale et financière, logées en hôtel social ou hébergées par un tiers, demandent fréquemment à rencontrer les éducateurs aux Jacquets, pour des raisons confidentielles : ces demandes sont en augmentation constante.

Certaines familles sont plus difficilement mobilisables. Lorsque les éducateurs ne parviennent pas à les rencontrer, la direction leur donne un rendez-vous afin de rappeler le contrat établi entre elles et l'établissement. Cela concerne, chaque année, une dizaine de familles dans chaque institution.

3.2 LES ACTIVITÉS AVEC LES ENFANTS

Le travail éducatif doit permettre à l'enfant de s'inscrire dans des modalités relationnelles de plus en plus socialisées. L'analyse de ses besoins doit permettre la définition du projet le plus adapté.

Les activités éducatives des samedis

Les services organisent des activités éducatives diversifiées :

Bagneux : 223 prises en charge ont été effectuées.

- ✓ Activités manuelles : arts plastiques, ateliers culinaires, jeux de société, réalisations de panneaux de photos,
- ✓ Spectacles culturels : théâtre, cinéma,
- ✓ Visites de musées et d'une ferme pédagogique
- ✓ Détente et découverte : zoo, visite de châteaux,
- ✓ Activités sportives : natation, futsal, sports collectifs, vélo, bowling, judo, escrime, tennis, golf, roller, ping-pong

Nanterre : 249 prises en charge ont été effectuées.

- ✓ Sport - Détente : futsal - football – grand jeu collectif aux Jacquets, activités aux bases de loisirs de Cergy-Pontoise et de Trappes, jeu de thèque au Parc de St Germain en Laye et au Parc André Malraux à Nanterre, visite de la ferme géante à Nanterre, Visite de la Caserne des Pompiers de Nanterre, sortie à la médiathèque de Nanterre,
- ✓ Activités culturelles : exposition « Les Extatiques » à La Défense / animations saison jeune public : ateliers au cinéma Les Lumières à Nanterre : - « Chaplin s'amuse » - « Cendrillon » - « Le Vilain Petit Canard » - « L'illusionniste » - « Le Géant de Fer » avec fabrication d'un robot pantin en carton / festival La science se livre : - exposition « Les Oiseaux des jardins » au Centre Nature à Colombes – Lecture de conte « Mi-animal mi-humain » à la médiathèque de Nanterre – Atelier et visite à la Ferme du bonheur à Nanterre / préparation au concert participatif en famille « Libres de chanter » en partenariat avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.
- ✓ Ateliers aux Jacquets : activités manuelles (création de décoration de Noël), ateliers pâtisserie (crêpes pour la Chandeleur…) et cuisine.
- ✓ Cinéma

Les activités du mercredi après-midi

Chaque enfant s'inscrit dans un projet de loisirs qui peut être artistique, culturel ou sportif.

Les éducateurs assurent également le lien avec les structures partenaires pour les enfants intégrés. Diverses activités ont été mises en place : activités manuelles (pâte à sel, décoration de boîtes de rangement, atelier exposition photos des activités et des séjours, fabrication de décorations de Noël), jeux collectifs aux parcs, sorties à la médiathèque, jeux de société.

Les sorties pendant les vacances scolaires

Le service éducatif propose des sorties aux enfants qui ne partent pas en vacances ou en transfert.

A Nanterre, 32 journées ont été réalisées, soient 205 prises en charge pour des activités diverses :

- ✓ Sportives : en partenariat avec Vacan'Sports 92 : boxe, golf, judo, tennis, tennis de table, équitation, roller, hip-hop, chanbara, football, futsal, basket-ball, tir à l'arc,
- ✓ Educatives - Culturelles : Zoo de Vincennes et visite de l'Aquarium Porte Dorée, Musée de l'Air et de l'Espace, Cité des Sciences à la Villette
- ✓ Sorties Détente : séances au cinéma - spectacle « Les aventures de Tom Sawyer » au Théâtre Mogador

A Bagneux, nous avons réalisé 33 journées, soient 224 prises en charge pour des activités diverses :

- ✓ Sportives : natation, escalade, parcours sportif, randonnées, VTT, patinoire,
- ✓ Avec Vacan'Sports 92 les enfants ont bénéficié d'activités variées : boxe, judo, tennis, tennis de table, équitation, roller, hip-hop, chanbara (sabre), football, futsal, basket-ball, tir à l'arc,
- ✓ Visites
- ✓ Sorties : spectacle « Les Aventures de Tom Sawyer » au théâtre Mogador - cinéma
- ✓ Activités manuelles : perles, scoubidous, panneaux de photos, cuisine.

Les camps pendant les vacances et les week-ends

Des séjours permettent aux enfants de prendre de la distance par rapport à leur problématique familiale et favorisent leur socialisation dans un groupe de vie quotidienne, sans enjeux intrafamiliaux. Pour beaucoup d'enfants, ce sont les seules véritables vacances.

A Bagneux : 11 séjours ont été réalisés, soient 53 journées et 362 prises en charge
6 week-ends ont été effectués, soient 18 journées et 159 prises en charge

A Nanterre : 11 séjours ont été réalisés, soient 53 journées et 363 prises en charge
6 week-ends ont été effectués, soient 18 journées et 150 prises en charge

11 Séjours organisés en commun - Service Educatif de Bagneux et de Nanterre		Nombre d'enfants	
		Bagneux	Nanterre
Du 2 au 5 janvier 4 jours	A la Bergerie de Vignory (Seine-et-Marne) Ateliers pédagogiques : « Soin aux animaux » - « Laine »	7	7
Du 25 février au 1er mars 5 jours	A La Bourboule (Puy-de-Dôme) Activités : sortie raquettes – activité luge – montée en télécabine et découverte du sommet	7	7
Du 4 au 8 mars 5 jours	A La Ferme de Trénube à Talensac (Ille-et-Vilaine) Nourrissage des animaux – visite de St Malo et de ses remparts – promenade en forêt de Brocéliande- grand jeu dans le parc – découverte de Rennes	7	7
Du 22 au 26 avril 5 jours	A La Trinité sur Mer (Morbihan) Initiation à la voile - pêche à pied – jeux de plage	7	7
Du 22 au 26 avril 5 jours	A la ferme équestre La Chicaudière (Maine-et-Loire) Séances d'équitation – balades à cheval en forêt	7	7
Du 8 au 12 juillet 5 jours	A La Trinité sur Mer (Vendée) Initiation à la voile - pêche à pied – jeux de plage	7	7
Du 8 au 12 juillet 5 jours	A Bréhal (Manche) Excursion en bateau aux îles Chausey - activités de plage	7	7
Du 8 au 12 juillet 5 jours	A Talmont St Hilaire (Vendée) Initiation au surf d'été - jeux de plage, baignade	6	7
Du 21 au 25 octobre 5 jours	A Saint Germain sur Ay (Manche) Activité cerf-volant – découverte des dunes – atelier « Animaux de la mer » - balades sur la plage	7	7
Du 28/10 au 1er novembre 5 jours	A Xonrupt-Longemer (Vosges) Activité accrobranche – visite de Colmar – balades autour des lacs de Gérardmer et Longemer – promenades en montagne	7	7
Du 26 au 29 décembre 4 jours	A Montaure (Eure) Jeux dans le parc – promenade en forêt – visite de Cabourg	6	5
	TOTAL PRISES EN CHARGE	362	363
	TOTAL JOURNEES	53	53

		Nombre d'enfants	
		Bagneux	Nanterre
4 week-ends organisés en commun - Bagneux et Nanterre			
Du 8 au 10 février 3 jours	A la base de loisirs de Léry-Poses (Eure) Accès centre nautique – jeux collectifs – promenades	7	7
Du 15 au 17 mars 3 jours	A la base de loisirs de Buthiers (Seine-et-Marne) Activité Escalade – jeux collectifs dans la forêt	7	7
Du 17 au 19 mai 3 jours	A Montaure (Eure) Balade à Etretat - jeux dans le parc de Montaure -	7	7
Du 22 au 24 novembre 3 jours	A Montaure (Eure) Visite au Musée d'Histoire Naturelle à Rouen –	7	7
2 week-ends organisés par le Service Educatif de Bagneux			
Du 28 au 30 juin 3 jours	A Montaure (Eure) Jeux dans le parc et promenade en forêt	11	
Du 27 au 29 septembre 3 jours	A la base de loisirs de Léry-Poses (Normandie) Animation pêche – football – volley – tennis – pétanque	14	
2 week-ends organisés par le Service Educatif de Nanterre			
Du 7 au 9 juin 3 jours	A la base de loisirs de Buthiers (Seine-et-Marne) Activités : piscine – jeux collectifs en forêt		11
Du 27 au 29 septembre 3 jours	A Montaure (Eure) Balades en forêt - jeux dans le parc – jeux de société		11
	TOTAL PRISES EN CHARGE	159	150
	TOTAL JOURNEES	18	18

Cette année 2 week-ends supplémentaires ont été organisés afin de répondre aux besoins de jeunes en grandes difficultés : tensions familiales importantes, problèmes de santé des parents.

3. LE TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES

Des rencontres avec les partenaires éducatifs, pédagogiques, psychologiques et médicaux se sont tenues régulièrement :

- Pour le suivi éducatif et médical des enfants
- Pour préparer les demandes d'admission
- Pour travailler les orientations
- Pour construire des projets culturels : artistiques, jardinage

Citons : l'ASE, le Service social de l'enfance Olga Spitzer, les Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), les enseignants référents de l'Education Nationale pour la constitution des dossiers pour les orientations spécialisées, les internats éducatifs (Apprentis d'Auteuil à Orly, OPEJ à Rueil-Malmaison), l'Hôpital Robert Debré pour des suivis médicaux, Coup de Pouce et La Passerelle pour les accueils séquentiels en urgence, la maison d'enfants de l'association Cent familles, des orthophonistes et des psychologues en libéral, les directeurs des écoles primaires de Nanterre, de Bagneux, de Clichy, de Colombes pour les stages d'inclusion, l'Inspection Académique pour les orientations en EGPA (Enseignement Général et Professionnel Adapté).

Des rencontres régulières avec les partenaires de la Philharmonie de Paris et de la municipalité de Bagneux ont été programmées pour le suivi des projets artistiques institutionnels.

Pour l'aide spécifique aux parents, des contacts réguliers se font avec les mairies, les associations œuvrant pour les aides au logement et l'Union Départementale de l'Aide aux Familles.

En juin, la directrice a rencontré le chargé de mission sur la question du handicap à la mairie de Bagneux, dans la perspective d'inscrire l'institution dans une recherche collective sur le thème « travailler des parcours et des rencontres autour du handicap sur la commune. »

Le nombre des partenaires augmente tous les ans. La volonté d'ouverture de l'établissement vers l'extérieur, mais aussi les difficultés psychologiques, les troubles du comportement nécessitent la mise en place d'aides spécifiques.

Dans le cadre du service de suite, une procédure a été définie avec les collèges :

- Prise de contact par l'éducateur référent de l'enfant avec l'assistante sociale et le conseiller principal d'éducation du collège en début d'année.
- Accueil régulier du jeune aux Jacquets ou rencontre au domicile selon les besoins.
- Rencontre au collège avec le professeur principal et la famille si besoin.

Les éducateurs parfois accompagnés par les psychologues ont participé à :

- des commissions éducatives, des conseils de discipline,

- des rencontres entre professionnels pour accompagner les enfants : aménagement du temps scolaire avec principaux de collèges, mise en place d'un Projet Personnalisé de Réussite Educative, aide aux devoirs avec les associations de quartier, des accompagnements avec les clubs de prévention.

Pour les situations les plus complexes, des rencontres avec la direction des Jacquets ont été organisées pour les familles et le jeune afin de définir un nouveau projet (orientation en internat, soutien pour la mise en place du soin, prise en charge aux Jacquets).

Pour deux jeunes exclus de leur collège, un accueil séquentiel aux Jacquets a été proposé afin d'éviter l'errance. Un éducateur les a pris en charge avec un programme scolaire.

Des rendez-vous avec la psychologue référente ont été organisés (avec ou sans les parents).

Les professionnels de Bagneux ont participé à 37 réunions de concertation ou de synthèse et ceux de Nanterre à 45 (dont 16 pour le service de suite).

4 LE SERVICE PSYCHOLOGIQUE

L'accompagnement psychologique consiste à offrir à chaque enfant un espace de parole et d'écoute où il est accueilli en tant que sujet. Une attention particulière est accordée à la problématique familiale par rapport à ce qu'elle peut empêcher ou permettre dans la construction de chaque enfant. Le projet et le devenir de ces enfants sont au cœur de notre démarche.

4.1 LE RÔLE DES PSYCHOLOGUES LORS DE LA PÉRIODE D'ADMISSION

A Bagneux, 21 enfants ont bénéficié d'une période d'essai et 13 (dont 1 enfant admis en janvier 2020) ont été admis. A Nanterre, 21 demandes ont également été examinées et 15 enfants ont été admis.

Au cours de cette période d'essai, les parents et l'enfant rencontrent la psychologue. Ce premier contact se révèle essentiel à la mise en place du suivi psychologique de l'enfant. Lors de cette première rencontre, l'accroche nécessaire au travail prend forme. Par ailleurs, ce temps offre aux parents la possibilité de parler des problèmes et des difficultés de leur enfant. C'est l'occasion pour eux de se questionner et de nous interroger au sujet des causes et des solutions possibles aux problèmes scolaires et relationnels de leur enfant.

Un lien avec les professionnels extérieurs (psychologues scolaires, CMP et CMPP) prépare le plus souvent la mise en place de cette période d'essai.

Cette année, les enfants admis ont très vite mobilisé les équipes : 3 enfants ont manifesté leurs difficultés d'adaptation scolaire dès la maternelle, ils sont arrivés de Grande Section sans passer par un CP ; 8 enfants vivent avec leur mère et une fratrie, pour certains nombreuse, dans des conditions de précarité et de carences psychoaffectives importantes. Ces derniers doivent bénéficier de tous les aspects de la prise en charge globale. Nous soutenons attentivement 2 enfants qui ont vécu la perte tragique d'un de leurs parents.

3 enfants à Bagneux et 6 à Nanterre n'ont pu être admis : la période d'essai n'a pas abouti du fait de la sévérité de la pathologie psychique en cours. La prise en charge globale proposée aux Jacquets n'aurait pas été suffisante

4.2 LA FONCTION DES PSYCHOLOGUES AU COURS DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AUX JACQUETS

Au cours de la prise en charge, les psychologues offrent aux enfants un espace de parole leur permettant d'exprimer leur souffrance et leur difficulté. Le secret y est garanti. Les suivis psychologiques sont décidés et discutés avec les enfants, en présence de leurs parents.

Au cours de l'année 2019, 58 enfants ont bénéficié d'un accompagnement à Bagneux et 61 à Nanterre.

La fréquence des rendez-vous est définie au cas par cas, selon les difficultés de chaque enfant, et en fonction de l'urgence à répondre à la demande de l'enfant ou de l'institution. La plupart des enfants bénéficient d'une rencontre hebdomadaire, certains sont reçus deux fois par semaine et d'autres de façon plus ponctuelle. Si besoin, des ajustements de suivi sont possibles tout au long de la prise en charge.

Pour certains enfants, un suivi thérapeutique, déjà engagé à l'extérieur (CMP, libéral, CMPP), est soutenu par les psychologues de l'institution au travers d'échanges téléphoniques ou de réunions avec nos partenaires. Ces enfants sont obligatoirement reçus en interne et le soutien est orienté en fonction de ce qui est mis en place pour l'enfant dans l'établissement. La demande des professionnels en interne reste forte. Elle est à entendre et à traiter, tant la problématique de certains enfants questionne tout particulièrement.

À Bagneux : 10 enfants sont suivis régulièrement au CMP, 4 en consultation de pédopsychiatrie et 4 en thérapie.

À Nanterre : 11 sont reçus en psychothérapie au CMP et 4 bénéficient de consultations régulières de pédopsychiatrie.

Des rééducations orthophoniques sont engagées pour 9 à Nanterre et pour 6 à Bagneux.

4.3 LE TRAVAIL AUPRÈS DES PARENTS

Nous rencontrons les parents dans le cadre de la prise en charge globale de l'enfant. Ces rendez-vous sont l'occasion de mobiliser chaque parent, à sa place et dans sa fonction. Il arrive qu'un éclairage clinique les aide à mieux comprendre les difficultés de leur enfant.

La fréquence de ces entretiens est variable, une fois par trimestre en moyenne. Certaines familles répondent à nos sollicitations, d'autres s'adressent directement à nous, lors de moments particulièrement difficiles avec leur enfant.

Les psychologues accompagnent les parents au moment de la fin de prise en charge. Il s'agit de les soutenir dans les démarches, la compréhension et la réflexion nécessaires à l'orientation. Si des tests psychologiques s'avèrent nécessaires, la passation du WISC (test d'évaluation du quotient intellectuel) se fait avec leur accord et les résultats leur sont restitués lors d'un rendez-vous en présence de l'enfant.

4.4 L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ÉLABORATION DU PROJET DE SORTIE DE L'ENFANT

Nous participons à l'élaboration du projet d'orientation en équipe.

L'enfant nous fait part de son projet de vie et nous évoquons avec ses parents les différentes possibilités.

Aborder cette phase de transition et de séparation, étape cruciale dans la vie de l'enfant, nécessite un soutien assidu de la part de chacun des référents. Ce passage relance l'enfant dans ses désirs et dans ses projections d'avenir (exemple : intégrer le collège, projet professionnel, choix d'un internat…).

A Bagneux, 2 passations ont été réalisées afin de constituer les dossiers d'orientation vers des classes EGPA ou ULIS.

A Nanterre, 3 passations de test WISC V ont été effectuées pour une intégration en 6ème EGPA, pour une classe ULIS et pour un dossier MDPH.

A Nanterre, 15 enfants ont quitté les Jacquets : 1 enfant vers une 6ème EGPA, 10 enfants en 6ème classique dont un en collège privé. Un enfant a intégré une classe ULIS en primaire, un déménagement avec une scolarisation avec demande d'AVS a été demandé et un déménagement précipité en province a demandé un travail de séparation particulier.

A Bagneux, 13 enfants ont quitté les Jacquets : 4 enfants ont intégré une 6ème EGPA, 5 enfants ont réintégré le système scolaire classique vers une 6ème générale ; 2 enfants ont intégré un internat, un enfant a intégré une MECS ; enfin un enfant est en attente pour intégrer une classe ULIS.

Les psychologues participent à l'accompagnement des enfants suivis par le service de suite. A Bagneux, 6 enfants ont été accompagnés ; à Nanterre, 7 enfants en ont bénéficié : pour 3 enfants les psychologues ont participé à des réunions extérieures, 2 au collège et une à la Maison de l'enfance. 3 enfants sont reçus une fois par semaine dans la continuité de leur suivi psychologique. 2 enfants sont déscolarisés : pour l'un, la sévérité de sa problématique psychique a fragilisé son intégration au collège, pour l'autre, une jeune fille, la fin de prise en charge en famille de parrainage a occasionné un placement à la Maison de l'enfance ; elle est en attente d'une place en lieu de vie avec une scolarité au collège.

4.5 LE TRAVAIL AVEC L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DES JACQUETS ET AVEC LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Notre action s'inscrit dans un travail pluridisciplinaire au sein de l'institution et avec les partenaires extérieurs. Des rencontres avec les référents extérieurs sont assurées régulièrement :

Nous avons participé à des réunions extérieures, dont : pour Nanterre, 5 avec l'ASE, 3 avec les CMP/CMPP, 13 avec des services éducatifs, 1 avec un collège et 2 avec des foyers ; et pour Bagneux, 4 avec des foyers puis 2 avec l'ASE, 4 avec les CMP/CMPP, 4 avec des services éducatifs. Nous participons également aux commissions d'orientation en EGPA.

Les psychologues assistent aux trois synthèses hebdomadaires et participent à l'élaboration du projet individualisé. Elles sont présentes, chacune à leur tour, à la réunion de réflexion du service éducatif.

SERVICE DE SUITE DES JACQUETS BAGNEUX ET NANTERRE

Le service de suite propose un accompagnement du jeune et de sa famille au moment de sa réinscription dans le milieu scolaire ordinaire (primaire ou secondaire). Il s'agit de consolider l'intégration du jeune par un soutien socio-éducatif. Ce dispositif se concrétise par un accompagnement de la scolarité, un soutien auprès des parents et un partenariat avec les établissements scolaires. Cette intervention est vraiment importante pour aider les enfants à la sortie des Jacquets, ou parfois, quelques mois plus tard.

La mise en place du service de suite est conditionnée à la nature du projet du jeune.

En 2019, dans les deux institutions, le nombre de service de suite s'est réduit pour les raisons suivantes :

- orientations en internat,

- déménagement en province,

- projets d'orientations spécialisées sans possibilité de service de suite,

- pas de demandes de la part des parents.

Nombre de suivis	Jan.	Fév.	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Bagneux	5	5	5	5	5	5			2	3	3	3
Nanterre	11	11	11	11	11	11			6	7	7	7

Les objectifs du service de suite

- Responsabiliser chaque jeune dans sa scolarité.
- Soutenir l'intégration sociale du jeune dans son quartier ou sa commune.
- Aider l'enfant dans la gestion de son emploi du temps.
- Favoriser la responsabilisation, la prise de décisions personnelles et développer son autonomie.
- Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture.

L'éducateur accompagne le jeune dans son projet individualisé

- En le soutenant face aux difficultés rencontrées.
- En l'aidant à s'inscrire dans des activités sportives ou culturelles et en facilitant le lien social.

- En favorisant la prise de décision et l'autonomie.
- En l'aidant à acquérir de la maturité.
- En proposant un temps et un espace pour lui permettre de s'exprimer.

L'éducateur propose un soutien et un accompagnement qui aident les parents à prendre part activement à l'éducation et à la scolarité de leur enfant. Ceci se concrétise par différentes démarches :

- L'information régulière des parents sur le niveau scolaire de l'enfant et les difficultés rencontrées.
- L'accompagnement des parents et des jeunes dans un projet de scolarité réaliste.
- L'accompagnement aux rendez-vous ou réunions dans l'établissement scolaire d'accueil.
- Le soutien des parents pour qu'ils s'investissent dans la nouvelle scolarité de leur enfant.
- L'aide aux parents pour effectuer des démarches administratives liées à la scolarité de leur enfant.

L'éducateur a pour principal partenaire l'Éducation Nationale, par l'intermédiaire de ses établissements scolaires. Il développe aussi un véritable partenariat avec l'ensemble des intervenants (A.S.E., S.S.E Olga Spitzer, C.M.P., assistantes sociales) et structures (internats, associations de quartier).

22 entretiens à Nanterre et 17 à Bagneux ont été réalisés avec l'Education Nationale : professeurs principaux, principaux de collège, assistantes sociales.

5. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DU PERSONNEL

5.1 MOUVEMENT DU PERSONNEL

❖ Services Généraux :

- Recrutement d'une cuisinière à Bagneux fin septembre après le départ du salarié en poste.
- Recrutement d'une secrétaire administrative à Bagneux mi-septembre après le départ d'une salariée en poste.
- Départ d'un chauffeur en mars 2019 à Nanterre. Le transport quotidien des 7 enfants dont il avait la charge est désormais assuré par le prestataire Sani 92 qui gérait déjà le ramassage de 14 des jeunes des Jacquets.

❖ Encadrement :

- Départ du Directeur adjoint fin juillet. Embauche d'une nouvelle Directrice adjointe début décembre.

❖ Service Éducatif :

- Départ d'une éducatrice spécialisée début février et recrutement d'une éducatrice scolaire mi-mars à Bagneux.
- Nouveau contrat d'apprentissage d'éducateur spécialisé en septembre à Bagneux.
- Départ de deux éducatrices spécialisées aux Jacquets de Nanterre. L'une, en avril ; elle a été remplacée en août. Pour l'autre, une embauche courant octobre, n'a pu se poursuivre. En décembre, un poste était toujours vacant.
- L'apprenti éducateur spécialisé, en contrat d'apprentissage depuis septembre 2016, a obtenu son diplôme en juin. Un nouvel apprenti moniteur éducateur a été embauché en octobre.

❖ Service Pédagogique :

- Embauche d'une éducatrice scolaire début septembre en remplacement d'un éducateur spécialisé, en formation pour l'année.

5.2 FORMATIONS

5.2.1 Formations collectives pour les directeurs et les personnels administratifs de la Fondation

Protection des données personnelles, penser et réaliser une stratégie globale – 15-16/01/2019

Utilisation TEAMS – 27/11/2019

Bagneux :

Comprendre la méthode HACCP, 1 journée pour l'équipe cuisine et directrice
Formaliser son Plan de Maîtrise Sanitaire, 2 jours pour l'équipe cuisine
Comprendre la méthode HACCP, 1 journée pour la nouvelle cuisinière

Nanterre :

Connaître et utiliser les produits d'entretien, 1 demi-journée pour le personnel d'entretien
Information sur la gestion du risque légionnelles, 1 demi-journée pour la direction, l'administratif et les agents d'entretien

Une monitrice éducatrice prépare une V.A.E. d'éducatrice spécialisée.

5.2.2 Accueil de stagiaires

À Nanterre :

- 1 stagiaire en formation d'éducateur spécialisé en 1ère année (8 semaines) – IRTS Montrouge
- 1 stagiaire en formation de Moniteur Educateur en 1ère année (8 semaines) – EPSS Cergy-Pontoise
- 4 stagiaires dans le cadre d'un D.E.I.S (Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale) (175 heures) - IRTS Paris - Travail de recherche sur une thématique liée à l'évaluation interne et intitulée « Prémices de l'évaluation interne ». L'axe d'étude retenu était « La personnalisation de l'accompagnement, la coordination des interventions, la cohérence et la continuité des parcours »
  Dans ce cadre les stagiaires ont rencontré des salariés des Jacquets et travaillé sur les outils mis en place dans l'établissement.

À Bagneux :

- 2 stagiaires en formation d'éducateur spécialisé en 2ème année (38 et 17 semaines)
- 1 stagiaire en formation d'éducateur spécialisé en 3ème année (18 semaines)

Comme dans beaucoup d'institutions accueillant des publics présentant des troubles du comportement, le recrutement d'éducateurs aux Jacquets est devenu difficile.

L'accueil des stagiaires fait aujourd'hui partie de la politique de recrutement, la découverte de l'institution par le biais des stages éducatifs a permis des recrutements de professionnels diplômés.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Tous les ans les professionnels des Jacquets se mobilisent pour offrir aux jeunes accueillis des projets variés et de qualité. Un nombre important de jeunes a bénéficié d'inclusions scolaires dans les écoles primaires traditionnelles. Les parents, que nous peinons parfois à mobiliser, ont accepté de participer à un projet artistique avec la Philharmonie à Nanterre, et se sont tous mobilisés pour la représentation en juin à Bagneux.

Comme dans beaucoup d'établissements accueillant des enfants présentant des troubles du comportement, des questions récurrentes doivent être traitées : la violence qui peut être physique ou verbale, celle des jeunes entre eux, parfois celle des parents, celle que peut générer l'institution, mais aussi, comment saisir la dynamique de la violence en situation pour apporter des réponses appropriées. La lutte contre la maltraitance est un autre sujet qui suscite de nombreuses questions sur les pratiques professionnelles : comment définir le seuil entre ce qui est maltraitant et ce qui ne l'est pas ? Y a-t-il des compromis possibles ? Comment faire évoluer les pratiques ? Aux Jacquets, la réflexion est menée d'années en années avec les équipes, car la prévention doit être permanente.

Face aux difficultés rencontrées dans la gestion des jeunes, la question de la mise en œuvre de l'analyse des pratiques professionnelles se pose aujourd'hui aux Jacquets. Ce dispositif qui met au travail la parole des professionnels et ce qu'elle engage dans la relation à l'usager, enfants et familles, n'est pas proposé aux Jacquets ; en revanche toutes les semaines les éducateurs et les enseignants disposent de temps d'échanges institutionnalisés avec les psychologues et les cadres de l'institution.

Nous rencontrons de nouvelles problématiques relevant d'aspects institutionnels telles que la gestion des fins de prise en charge des jeunes en grandes difficultés, les problématiques de santé physique et mentale, la démobilisation ponctuelle ou ancrée des familles et leur isolement social croissant : le projet des Jacquets doit encore évoluer pour face à ces nouveaux besoins. Comme évoqué précédemment, l'institution pourrait s'inscrire dans des dispositifs médicaux de proximité dans le département des Hauts-de-Seine afin d'offrir des réponses modulaires qui articuleraient plusieurs interventions professionnelles, pour les jeunes « sans solution ».

Enfin la collaboration avec les écoles d'éducateurs et avec les associations menant une réflexion sur la pédagogie se poursuit, c'est un moteur pour l'évolution de l'établissement.

LE SAFIP

SAFIP

SERVICE D'AIDE À LA FORMATION
ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

32-36, rue de Vaucouleurs
75011 Paris
Tél. : 01 58 53 58 10
Fax : 01 58 53 50 25
safip@fjfv.org

Financement
Région Ile-de-France
Pôle Emploi - Préfecture de Paris - ACSE
Conseil Départemental de Paris - DAE - DASES - DPSP

Directeur : Stéphane COLENTHIER
Secrétaire : Laure OUINSOU - GNAHOUI
Deux formatrices et formateurs

Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE)
AVENIR Jeunes « SYNERGIE »

32-36, rue de Vaucouleurs
75011 Paris
Tél. : 01 58 53 58 10
Fax : 01 58 53 50 25
synergie@fjfv.org

Financement :
Région Ile-de-France - Fond Social Européen

Coordinatrice : Sandrine KLEIN
Secrétaire : Samia BENHAGOUGA
Deux formatrices

Créé en 1988 pour aider à l'insertion des jeunes les plus en difficulté, le SAFIP a diversifié et élargi ses actions qui s'adressent aussi aux personnes de plus de 26 ans. Nous accueillons un public cumulant à la fois un bas niveau de qualification et des difficultés sociales.

Nous avons formé ou accompagné **316 personnes en 2019** contre 394 en 2018.

La baisse du nombre de personnes suivies cette année s'explique par la fin des CAP Petite enfance et la diminution des jeunes accompagnés par le Parcours Entrée dans l'Emploi.

1. LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019

Intitulé	Personnes concernées en 2019	Personnes concernées en *2018*	Financement
Avenir Jeunes – Pôle de projet professionnel Parcours Entrée dans l'Emploi -	**244**	*289*	Région Ile-de-France
Nouvelle Chance Lutte Contre le Trafic - Jeunes Vers l'Emploi	**50**	*56*	DDCS 75 - FIPD / MILDECA Ville Paris - DASES / DPSP
INFOBAT	**7**	*5*	Entreprise d'Insertion Infobat
Préparation au CAP Petite Enfance	**-**	*30*	Pôle Emploi et Ville de Paris
Parcours de Femmes	**15**	*14*	Préfecture de Paris - Région Ile-de-France - Ville de Paris
Nombre de personnes suivies	**316**	*394*	

1.1 LES ACTIONS DE FORMATION POUR LES JEUNES DE 16 À 25 ANS

1.1.1 Avenir Jeunes : Le Parcours Entrée dans l'Emploi - Synergie (PEE)
Financé par le Conseil Régional d'Ile-de-France et co-financé par le Fond social Européen

La Fondation assure depuis 2002 le portage du pôle, c'est-à-dire la coordination pédagogique, administrative et financière de l'ensemble des activités. Cette action fait l'objet d'un rapport séparé.

Le Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) a pour objectif de donner un accès à l'emploi et/ou à une formation qualifiante aux jeunes de 16 à 25 ans ayant un bas niveau de qualification. Le SAFIP est mandataire d'un groupement de neuf organismes de formation dénommé « SYNERGIE », à Paris, pour 260 places, en deux bons de commande (197 le 1er février 2019 et 63 le 1er décembre 2019).

Dans le cadre du Plan d'Investissement des Compétences (PIC), la Région Ile-de-France a souhaité expérimenter l'accompagnement de bénéficiaires du RSA de plus de 26 ans au sein de ce dispositif. Nous avons reçu un troisième bon de commande concernant 25 places, le 16 septembre 2019.

Le SAFIP intervient également comme organisme de formation partenaire au même titre que les huit autres organismes de formation composant le groupement. Le programme pédagogique se déroule autour d'un sas de cinq unités thématiques, de plateaux techniques et de stages en entreprise :

- Le sas (accueil, bilan intermédiaire et bilan final)
- L'unité « projet professionnel » qui comprend les stages en entreprise
- L'unité « communication »
- L'unité « technologie de l'information et de la communication »
- L'unité « remise à niveau »
- L'unité « projet collectif »

L'accès à l'emploi et à l'apprentissage sont désormais les principaux objectifs de la formation PEE, et représentent des critères indispensables pour recevoir les primes incitatives de la Région. L'entrée en formation qualifiante (hors alternance) n'est plus valorisée, même si celle-ci reste, pour nous, une finalité dans l'accompagnement des jeunes.

Notre financement devient de fait plus précaire car, outre le tarif à l'heure pratiqué par stagiaire présent, les primes sont fixées en fonction des objectifs à atteindre sachant que la Région prévoit une réussite totale. Or, le système par bons de commande, ajouté au fait que le nombre d'heures allouées par année varie dans une proportion importante (de 84 000 heures à 130 000 heures), affecte forcément le coût horaire et l'organisation.

1.1.2 Le dispositif "Nouvelle Chance"

Il est conventionné par la DASES Mission de prévention des toxicomanies, la DPSP (Direction de la Prévention et de la Protection) et la DDCS-FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance).

La spécificité de cette action est d'accompagner les jeunes accueillis dans leurs démarches de recherche immédiate d'emploi.

Diagnostic

- Les jeunes orientés sont sans activité depuis plusieurs mois, voire plusieurs années : plus d'école, pas de formation, pas d'emploi stable et souvent des périodes de détention.
- Ils sont inscrits dans des trafics pour des raisons souvent alimentaires et nous expliquent que « *s'ils avaient un boulot, ils n'auraient pas besoin de trafiquer* ! ».
- Leur consommation est amplifiée par le manque d'activité. « *Maintenant que je bosse, j'ai moins le temps et moins l'envie d'aller voir les potes pour fumer avec eux ! »*
- Des événements déclencheurs, familiaux, judiciaires, liés aux trafics, suscitent chez les jeunes des envies de « vie normale », de sortir du trafic, d'être tranquilles. L'occasion pour les éducateurs de proposer cet accompagnement considéré comme un outil adapté, rapide et efficace.

Action mise en place

L'accompagnement est réalisé par un binôme éducateur-conseiller en insertion professionnelle.

Les premières étapes de l'accompagnement permettent d'identifier tous les freins à l'insertion :

- *Rythme, horaires, gestion du temps liés aux activités de trafic.* Un premier travail se fait autour du principe de réalité : combien de temps le jeune est-il prêt à accorder à ses démarches d'insertion ? Quelle place accorder aux autres activités ?
- *Contraintes liées au suivi judiciaire.* En fonction du projet professionnel, une demande du casier judiciaire est effectuée. Nous vérifions ensemble les contraintes : Travail d'Intérêt Général (TIG), horaires de sortie autorisés, interdiction de territoire, injonction de soins…
- *Addictions, problèmes de santé.* Nous effectuons une mise en relation avec les Consultations Jeunes Consommateurs, avec des psychologues. Nous accompagnons les jeunes autour de leurs besoins fondamentaux : sommeil, alimentation, ...
- *Manque d'expérience professionnelle, absence de qualification, méconnaissance des codes de l'entreprise et des techniques de recherche d'emploi.* Possibilité d'effectuer des stages en entreprise. Travail sur les compétences transférables. Le CV, la lettre de motivation, l'entretien d'embauche, stratégies de recherche d'emploi, ...

En 2019, 19 jeunes ont été reçus en premier entretien, 17 jeunes ont souhaité un second entretien.

50 jeunes ont été accompagnés en 2019

- 11 jeunes ont intégré le dispositif et ont bénéficié de plusieurs rendez-vous en 2019.
- 39 jeunes, suivis les années précédentes, ont continué d'être accompagnés en 2019.

Les prescripteurs

	2019		2018	
Protection Judiciaire de la Jeunesse	3	6%	-	*%*
Prévention Spécialisée - Feu Vert	36	72%	41	*73%*
Prévention Spécialisée - OPEJ	9	18%	*13*	*23%*
Autres	2	4%	*2*	*4%*
Total	***50***	***100%***	***56***	***100%***

90% des personnes sont adressées par des services de prévention spécialisée, 6% par la PJJ et 4% par d'autres acteurs.

Problématiques identifiées « consommation - trafic - justice »

Problématiques identifiées	Nombre de jeunes	*Taux*	Nombre de jeunes	*Taux*
	Année 2019		Année 2018	
Consommation régulière	33	*66%*	41	*73%*
Forte consommation	4	*8%*	4	*7%*
Trafic	24	*48%*	26	*46%*
Suivi justice	17	*34%*	18	*32%*
Sortant de prison (moins de 6 mois)	10	*20%*	12	*21%*
Incarcéré pendant l'accompagnement	1	*2%*	1	*2%*
Consommation + trafic + suivi justice	17	*34%*	25	*45%*

Pour 50 jeunes en 2019 et 56 jeunes en 2018.

Les résultats

	Jeunes suivis	% sur total	% sur sortie
Accès à un emploi	17	34 %	47 %
Accès à une formation	8	16 %	22 %
Sans aucune nouvelle	10	20 %	28 %
Incarcération	1	2 %	3 %
Actuellement en suivi	14	28 %	-
Total	**50**	**100%**	**100%**

Sur les 50 jeunes accompagnés, 25 ont pu accéder à un emploi ou une formation, soit 69% des sorties.

1.1.3 Entreprise d'Insertion Infobat : les salariés en insertion

Sept salariés ont bénéficié d'un ou plusieurs rendez-vous avec un conseiller afin de faire le point sur leur projet professionnel et démarrer une recherche d'emploi.

Un salarié est sorti sans solution. Trois sont sortis avec un emploi : un agent d'entretien CDD de 6 mois, un livreur pour Amazon en CDI et le troisième après la fin de son contrat d'insertion a été embauché en CDD de 2 mois chez Infobat. L'accompagnement socioprofessionnel se poursuit pour les trois autres.

2. PARCOURS DE FEMMES

Le SAFIP réalise depuis 1998, un stage d'accès à l'emploi pour les femmes en situation de précarité. Conventionnée par la Préfecture de Paris et la Région Ile de France, cette action s'est déroulée du 13 juin 2019 au 21 février 2020, en deux temps :

- La première partie de deux mois et demi à mi-temps, non rémunérée, vise à construire un projet professionnel réaliste, à travailler la communication verbale et non verbale, à donner une plus grande autonomie aux femmes dans leurs démarches administratives (santé, système scolaire, banque, etc.), à les aider à résoudre certaines difficultés qui sont souvent des freins à leur insertion (garde d'enfants, santé, budget, équilibre familial) et à utiliser les outils numériques.
- La seconde partie de quatre mois et demi à plein temps, rémunérée, permet la validation de leur projet professionnel. Les femmes effectuent trois stages de trois semaines en entreprise, entrecoupés de trois fois deux semaines en centre de formation. Lors de ces stages pratiques, elles doivent s'adapter au travail et aux horaires demandés. Elles essaient, particulièrement lors du dernier stage de s'intégrer dans des entreprises susceptibles de les recruter.

En 2019, 15 stagiaires ont suivi la formation. Les premiers résultats à l'issue du stage (février 2020) : 4 femmes ont trouvé un emploi, 1 est entrée en Chantier d'Insertion, 1 en formation d'anglais à visée professionnelle, 3 ont abandonné dans le courant de la formation et les 6 autres sont en recherche d'emploi.

3. LE PARTENARIAT AVEC L'UROF-IDF

Le SAFIP est membre de l'Union Régionale des Organismes de Formation - UROF. Cette union régionale se fonde sur une communauté d'organismes qui partagent la même éthique professionnelle. L'UROF IDF prône le dialogue avec les différentes instances, régionales ou d'Etat, dans le but de promouvoir et d'amplifier les actions de formation et d'accompagnement à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, hommes et femmes qui se sont retrouvés hors du champ du monde du travail, ou de celles et ceux qui souhaitent évoluer dans leurs savoirs.

4. LA PERCEPTION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Pour la troisième année, la Fondation a été habilitée à percevoir une partie de la Taxe d'apprentissage.

L'action de formation "AVENIR Jeunes" mise en œuvre par le SAFIP a été éligible pour cette année 2019.

Nous remercions les entreprises donatrices : WEKA/Comundi, Galerie Kamel MENNOUR, SAMSIC, avec une mention particulière pour JC Saltiel Consultant et le groupe ATALIAN, TFN propreté Ile-de-France et TFN GOM.

La taxe a permis entre autres de renforcer l'équipe d'intervenants et de renouveler une partie du parc informatique pour l'action Avenir Jeunes.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Nous constatons une baisse importante du nombre de stagiaires accueillis et accompagnés, soient 316 en 2019 contre 394 en 2018 (moins 30 pour le sanitaire et social et moins 48 pour Avenir Jeunes).

Nous arrivons à pérenniser certains programmes comme Nouvelle Chance, Parcours de Femmes et surtout Avenir Jeunes.

Concernant le secteur sanitaire et social, nous n'avons pas eu de nouvelle commande de Pôle Emploi pour le CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance et de la Région Ile-de-France pour les actions d'Assistant de Vie aux Familles et de découvertes des métiers d'aide à la personne à domicile.

"Parcours Entrée dans l'Emploi" (PEE) est organisé par bons de commande délivrés en cours d'année en fonction des besoins de la Région Ile-de-France et des consommations d'heures.

Nous avons donc une vision plus réduite de notre activité prévisionnelle. La mise en place du Plan Investissement Compétence (PIC) par l'Etat a doublé l'offre de formation en France et a créé un éparpillement des actions possibles pour nos prescripteurs.

Nous avons donc eu moins de jeunes orientés.

Ces aspects sont développés dans le rapport d'activité de Synergie.

Nous avons été habilités pour la troisième année à percevoir la taxe d'apprentissage en 2019.

Pour 2020, le versement de la taxe est décalé de février à octobre et ne concernera plus qu'une partie de celle-ci.

Nous devrions avoir peu de financement pour cette année de transition.

La programmation acquise pour 2020 :

- AVENIR Jeunes - Parcours Entrée dans l'Emploi (197 places)
- Nouvelle Chance (50 à 70 places)
- Parcours de Femmes (15 places)

SYNERGIE

Le programme AVENIR Jeunes - Parcours EntreÉ dans l'Emploi 2019 (PEE)

Financé par le Conseil Régional, ce programme a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et/ou la formation qualifiante de jeunes de 16 à 25 ans à bas niveau de qualification.

Un parcours de formation individualisé leur permet de travailler avec leur environnement social et professionnel, de développer des compétences clés, de construire un projet professionnel et de renforcer leur confiance.

Le Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec plusieurs organismes dont les compétences et les champs d'action sont complémentaires. Ils forment le groupement SYNERGIE. 8 organismes cotraitants participent avec le SAFIP à ce marché 2019 : ADF Entreprises, Amana Formation, la Sauvegarde de l'adolescence de Paris avec le Centre d'Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (CIEJ) et Tonus Emploi, Ergorythme, GALB, le Greta M2S, Strata'j'm et l'Unité de Formation par Apprentissage Saint Philippe.

Le SAFIP, mandataire du groupement SYNERGIE à Paris est le garant de la bonne exécution du marché signé avec le Conseil Régional d'Ile-de-France. Il en assure le portage pour 260 places en deux bons de commande (197 le 1er février 2019 et 63 le 1er décembre 2019).

Dans le cadre du Plan d'Investissement des Compétences (PIC) la Région Ile-de-France a souhaité expérimenter l'accompagnement de bénéficiaires du RSA de plus de 26 ans au sein de ce dispositif. Nous avons reçu un troisième bon de commande concernant 25 places le 16 septembre 2019.

1. L'ORGANISATION DES PARCOURS

L'équipe de coordination regroupe une coordinatrice, une secrétaire et quatre personnes référentes des parcours des jeunes au sein du groupement. Deux de ces référents sont détachés par leur organisme dans les locaux de la coordination (ADF Entreprises et le CIEJ) et deux sont salariés du SAFIP.

L'équipe de coordination assure le suivi administratif et pédagogique de l'ensemble des jeunes accueillis.

Elle organise la programmation de toutes les activités pédagogiques et assure le suivi financier du marché.

Le programme régional « AVENIR Jeunes » offre deux dispositifs qui prennent en compte les attentes et les capacités de chaque stagiaire :

- Les Espaces de Dynamique d'Insertion *(voir le bilan séparé concernant l'EDI le TIPI)*,
- Les Parcours entrée dans l'emploi (PEE).

Le PEE vise l'approche compétences avec le référentiel « Carte de compétences » :

La carte de compétences, structurée en douze axes, se décline en critères et indicateurs de performance. Elle définit le cadre d'évaluation des compétences et de positionnement du stagiaire. Elle est utilisée, avec le stagiaire, lors des phases d'évaluation et de positionnement, en sas et tout au long de la formation. Elle permet la construction de parcours individualisés centrés sur la construction, la validation et la sécurisation du projet professionnel vers les contrats en alternance, l'emploi et la formation qualifiante.

Une correspondance entre la carte de compétences de la Région Ile-de-France et le référentiel national CléA qui mesure le niveau de socle de connaissances a été établi. CléA définit 7 domaines : français,

calcul, utiliser un ordinateur, respect des règles et travail en équipe, travail seul et prise d'initiatives, avoir envie d'apprendre et la maîtrise des règles de bases (hygiène, sécurité, environnement).

1.1 LE SAS D'ÉVALUATION

Le SAS comporte trois évaluations, initiale, intermédiaire et finale donnant lieu chacune à une auto-évaluation et à un positionnement sur la carte des compétences. Ces différents temps d'évaluation permettent de mesurer la progression du stagiaire dans son parcours.

L'évaluation initiale permet d'accéder au dispositif, d'analyser les besoins et les attentes du jeune. Sa durée est de 3 jours répartie en 6 demi-journées qui comprennent activités collectives et individuelles.

Elle tient compte :

- Des compétences sociales. Une demi-journée est consacrée à une séance de communication qui permet d'évaluer la capacité à être en groupe, à participer et à s'impliquer.
- Des compétences et aptitudes professionnelles. Deux jours et demi de travail sont consacrés aux compétences acquises au cours des différentes expériences antérieures. Les évaluations linguistiques et informatiques sont organisées par nos partenaires.
- Des motivations et besoins de formation. En fin d'accueil, un entretien approfondi de restitution des évaluations est réalisé et le recueil des besoins exprimés par le jeune permet d'établir une synthèse claire. Celle-ci est formalisée et validée par « un contrat de formation et d'insertion Ile-de-France » signé par le jeune, le conseiller de la Mission locale et le référent de SYNERGIE.

L'évaluation intermédiaire mesure la progression du stagiaire et permet, si nécessaire, d'adapter la suite de son parcours.

L'évaluation finale formalise les acquis du stagiaire dans la perspective d'une suite du parcours dans un dispositif de qualification ou d'accès à l'emploi.

1.2 LES MODULES DU PEE

Au nombre de cinq, les trois premiers sont obligatoires quel que soit le parcours proposé aux stagiaires.

1.2.1 Le module « projet professionnel »

Dans le cadre de la construction et/ou de la confirmation du projet professionnel, ce module permet au stagiaire de :

- Découvrir des filières différentes et certains des métiers correspondants ;
- Développer l'identification et la connaissance des compétences associées à l'exercice d'un ou plusieurs des métiers envisagés.

Le module propose :

- Des démarches de découverte des métiers,
- Des recherches de stages,
- Des préparations aux stages en entreprise et aux plateaux techniques,
- La découverte du monde de l'entreprise : codes et fonctionnements, organisation,
- La préparation d'un entretien pour un stage ou un emploi,
- Une sensibilisation aux gestes de premiers secours et aux postures professionnelles.

1.2.2 Le module « communication »

Les objectifs de ce module sont de développer :

- La compréhension, la transmission d'informations, l'interaction, l'adaptation du registre de langue, à l'oral et à l'écrit dans le monde professionnel ;
- L'explication, la justification, l'argumentation à l'oral et à l'écrit dans le monde professionnel ;
- La préparation d'un entretien pour un stage ou un emploi ;
- Les gestes et les postures dans la communication orale et l'interaction (dimension culturelle et socio-culturelle de la langue) dans le monde professionnel.

1.2.3 Le module « technologies de l'information et de la communication »

Ses objectifs sont de développer et/ou renforcer les compétences du stagiaire dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication :

- Rechercher et sélectionner des informations avec l'outil informatique ;
- Identifier des types de ressources, des lieux pour disposer d'informations concernant la recherche d'emploi et de formations ;
- Produire des documents en lien avec la construction et la validation du projet professionnel ;
- Apprendre à être autonome dans des modalités d'apprentissage et de remédiation faisant appel aux technologies numériques (FOAD – formation ouverte et/ou à distance, e-learning, etc.).

1.2.4 Le module « projet collectif »

Les objectifs sont de travailler les savoir-être en collectif du stagiaire, notamment au travers de :

- La construction d'un projet collectif,
- L'organisation, la planification et les régulations de ce projet par les stagiaires,
- La coopération avec autrui,
- La gestion du conflit (analyse distanciée, prise de recul),
- Le respect d'autrui et des règles de l'échange, notamment dans un contexte professionnel,
- L'esprit d'initiative.

L'individualisation des contributions de chacun au travail collectif est valorisée afin de mettre en exergue les différences et les complémentarités.

1.2.5 Le module « remise à niveau en situation professionnelle »

Cette remise à niveau concerne des disciplines diverses telles que les mathématiques, la logique, le français, la biologie, etc., qui sont contextualisées en fonction des situations professionnelles et individualisées selon les besoins des stagiaires.

Dans le cadre de la priorité régionale « Région bilingue », une remise à niveau en anglais, offrant de développer des compétences de base dans cette langue étrangère, est obligatoire, excepté pour les stagiaires ayant une maîtrise suffisante de cette langue.

L'objectif de ce module est l'acquisition/actualisation des connaissances générales, voire la consolidation des compétences de base travaillées dans les modules permettant aux stagiaires de satisfaire aux prérequis nécessaires à une entrée en emploi, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou en formation qualifiante.

2. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

2.1 PÔLE DE PROJET PROFESSIONNEL MARCHÉ 2018-2019

Le Conseil Régional d'Ile-de-France nous a demandé un bilan de suivi de formation à la fin du marché. Pour 2018, le marché s'est terminé le 31 juillet 2019. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ce bilan.

Marché 2018 au 31 juillet 2019	Hommes	Femmes	Total	Taux
Emploi	36	29	65	30%
Dont contrats en alternance	*15*	*16*	*31*	*14%*
Formation	24	14	38	17%
Retour Missions Locales : projet validé	12	24	36	16%
Retour Missions Locales : projet non validé	17	12	29	13%
Abandons, interruptions du parcours d'insertion	25	27	52	24%
Total	**114**	**106**	**220**	100%

Sur les 220 jeunes, 30 % ont un emploi, 17 % sont en formation, 33 % sont retournés vers les Missions locales et 24 % ont interrompu le parcours d'insertion. Par rapport à 2018, nous enregistrons une baisse du nombre de jeunes suivis (- 34). Le taux de retour vers l'emploi reste stable (30 % en 2019 et 30 % en 2018). Pour la partie contrats en alternance, nous restons stables avec un taux de placement de 14 %.

2.2 PARCOURS ENTRÉE DANS L'EMPLOI MARCHÉ 2019-2020

Nous avons débuté ce marché par un premier bon de commande le 1er février 2019 pour 197 places. Il a été suivi de deux autres bons de commandes les 16 septembre 2019 pour 25 places (pour les bénéficiaires du RSA) et 1er décembre 2019 pour 63 places. Pour ces trois bons de commande, la date butoir de recrutement des stagiaires est le 31 janvier 2020 et le marché se terminera le 31 juillet 2020.

Pour un **marché de 260 places « jeunes » et 25 places « RSA »**, les prescripteurs nous ont orientés 514 personnes, 304 se sont effectivement présentées en réunion d'information collective, 244 ont pu bénéficier d'un « sas initial » et **205 ont signé un contrat de formation avec SYNERGIE.** Parmi les 139 jeunes non retenus à l'issue du « sas initial », 6 ont été réorientés vers d'autres dispositifs dont l'espace dynamique d'insertion le TIPI. Les autres sont retournés auprès de leur conseiller de Mission locale avec un bilan et les motifs qui ont empêché la formation (manque de maturité, absences répétées, problèmes administratifs, de santé, etc.).

Répartition par sexe et tranche d'âges

Tranches d'âge	Femmes		Hommes		**Total**	
16 – 17 ans	3	1 %	20	10 %	**23**	**11 %**
18 – 20 ans	26	13 %	44	21 %	**70**	**34 %**
21 – 25 ans	37	18 %	59	29 %	**96**	**47 %**
+ de 26 ans (RSA)	12	6 %	4	2 %	**16**	**8 %**
Total	**78**	**38 %**	**127**	**62 %**	**205**	**100 %**

Niveau scolaire

Niveau scolaire	Femmes		Hommes		Total	
Non identifiable / formation à l'étranger	32	16 %	53	26 %	**85**	**41 %**
Niveau 1 (ex VI)	5	2 %	9	4 %	**14**	**7 %**
Niveau 2 (ex V bis)	8	4 %	11	5 %	**19**	**9 %**
Niveau 3 (ex V)	21	10 %	32	16 %	**53**	**26 %**
Niveau 4 (ex IV)	11	5 %	21	10 %	**32**	**16 %**
Niveau 5 (ex III)	1	1%	1	1 %	**2**	**1 %**
Total	**78**	**38 %**	**127**	**62 %**	**205**	**100 %**

58 % des jeunes ont un niveau d'étude inférieur au niveau 3 (ex V) et 26 % ont un niveau 3 (ex V). Il s'agit bien d'un public éloigné des formations qualifiantes, pour lequel le PEE représente une étape importante de leur parcours d'insertion professionnelle.

Avec 83% des jeunes « infra 4 et non identifiable », nous atteignons l'objectif n°3 qui cible le niveau scolaire à un minimum de 60% pour percevoir 30% de la prime incitative aux résultats.

Départements d'origine

Départements d'origine	Femmes		Hommes		Total	
75	47	23 %	87	42 %	**134**	**65 %**
93	28	14 %	29	14 %	**57**	**28 %**
Autres	3	1 %	11	6 %	**14**	**7 %**
Total	**78**	**38 %**	**127**	**62 %**	**205**	**100 %**

65 % des jeunes entrent dans le parcours par les Missions locales de Paris ; vient ensuite la Seine-Saint-Denis pour 28 %. Les six autres départements sont concernés à hauteur de 7 %.

3. LES PARCOURS SÉCURISÉS

Depuis 2011, différents parcours sécurisés ont été mis en place. L'objectif de ces parcours est de permettre à des stagiaires ayant un projet professionnel validé d'accéder à l'apprentissage, la qualification ou l'emploi. Les différents parcours sont définis avec des partenaires extérieurs, CFA (Centre de Formation d'Apprentis), organisme du programme régional « compétences », ou des entreprises. Cette collaboration partenariale permet de garantir les sorties positives des stagiaires.

LE « PARCOURS PARISIEN VERS L'APPRENTISSAGE » DE 2018-2019

Pour ce parcours sécurisé, nous avons travaillé avec des CFA ou UFA (unité de Formation d'Apprentis), partenaires correspondant aux métiers recherchés, avec une entrée en apprentissage en septembre 2019. Pour les stagiaires n'ayant pas signé un contrat avant la rentrée de septembre, l'objectif est, comme chaque année, qu'ils soient accueillis par une passerelle en septembre afin de poursuivre leur recherche d'employeur tout en débutant les cours théoriques.

17 stagiaires ont été suivis pendant une période de 4 mois :

L'ensemble des stagiaires a participé à des Périodes de Découverte des Métiers de l'Apprentissage (PDMA) et à des « jobs dating » proposés par leur CFA.

- 7 sont en contrat d'apprentissage et ont intégré le CFA en septembre,
- 2 sont en passerelle apprentissage,
- 7 sont suivis par la Mission locale,
- 1 a abandonné en cours de formation.

4. LA PRIME INCITATIVE AUX RESULTATS

La Région souhaite valoriser les performances des Parcours par le biais d'une prime accordée en fonction de l'atteinte de résultats, en termes de suites de parcours de formation et d'accueil de publics prioritaires au regard de leur niveau.

La prime est divisée en trois parts indépendantes qui correspondent aux performances du Parcours Entrée dans l'Emploi évaluées selon trois objectifs :

- Le taux de jeunes ayant signé un contrat en alternance à la sortie du Parcours, qui représente 50% du montant maximum de la prime ;
- Le taux de jeunes ayant signé un contrat de travail - CDI, CDD, intérimaire -, créé ou repris une activité à la sortie du Parcours, qui représente 20% du montant maximum de la prime ;
- Le taux de jeunes de niveaux infra V et non identifiable entrés en formation sur le Parcours, qui représente 30% du montant maximum de la prime.

Le calcul du montant de la prime pour chaque objectif s'effectue au regard de l'atteinte de paliers de réalisation.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les "Pôles de Projet Professionnel" se sont terminés en juillet 2018 et ont laissé place aux "Parcours Entrée dans l'Emploi" (PEE) avec un certain nombre d'évolutions qui fragilisent le SAFIP.

Les trois bons de commande obtenus pour une année demandent un suivi administratif dédié. Concrètement, nous avons suivi plus de jeunes pour moins d'heures de formation. Le travail administratif a quasiment doublé du fait de la mise en place de nouveaux logiciels pour la facturation à la Région et des déclarations des présences/absences des stagiaires nécessaires à leur rémunération.

-Le taux horaire des heures de formation en centre a baissé avec une compensation sous formes de primes d'objectifs aux résultats (dont nous ne connaîtrons le calcul qu'à l'issue du marché, soit au bout de 20 mois d'activité). Pour 2020, nous avons reçu un premier bon de commande pour 197 places, et nous espérons un bon de commande complémentaire d'ici juin 2020.

ESPACE DYNAMIQUE D'INSERTION

LE TIPI

ESPACE DYNAMIQUE D'INSERTION LE TIPI

32 rue de Vaucouleurs

75011 PARIS

Tel 01 58 53 58 10

ediletipi@fjfv.org

Financement :

Région Ile-De-France et la DASES de Paris

Personnel sur le site :

1 directeur à temps partiel

1 coordinatrice

1 secrétaire

3 formateurs

1 intervenant pour des ateliers graphiques

1 intervenant pour des ateliers sports

L'Espace Dynamique d'Insertion le TIPI inscrit son action dans le « programme AVENIR jeunes » de la région Ile-de-France. Il a pour objectif « *l'accompagnement de jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans emploi, en situation de grande exclusion en vue de leur engagement dans un parcours d'insertion professionnelle* ».

Le TIPI accueille des jeunes de 16 à 25 ans qui ont besoin de temps et d'un accompagnement spécifique pour acquérir les bases nécessaires à l'engagement dans un processus d'insertion. Il se définit comme un lieu de vie, un espace de socialisation, dont l'objet est la valorisation des jeunes ayant peu ou pas de qualification, résidant bien souvent en quartiers prioritaires, en situation de précarité économique et sociale. Chaque année, 100 jeunes rejoignent le TIPI et bénéficient du statut de stagiaires de la formation professionnelle.

Le TIPI, avec son approche globale, propose aux jeunes un traitement individualisé dont l'objectif est d'acquérir des compétences transversales, notamment comportementales et sociales, nécessaires à l'entrée en formation et/ou un emploi.

Cette approche permet dans un premier temps d'identifier et de lever les principaux obstacles qui freinent ou compromettent l'insertion professionnelle des jeunes : hébergement, santé, aspects administratifs, juridiques et financiers, formation, emploi. Dans un second temps elle favorise l'acquisition et le développement de savoir-être et de compétences transversales, notamment comportementales et sociales, nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle. Elle a pour but de permettre aux jeunes, à leur sortie de ce parcours, l'accès aux dispositifs de formation du droit commun et/ou à un emploi.

1. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

LES STAGIAIRES

L'Espace Dynamique d'Insertion a suivi, en 2019, 129 stagiaires – 39 filles (30 %) et 90 garçons (70 %), répartis de la façon suivante :

- 88 jeunes à partir du 1er janvier 2018 : **29** filles (33%) et **59** (67%) garçons
- 41 stagiaires entrés en 2018 étaient encore suivis en 2019 : **10** filles (24%) et **31** garçons (76%)

Les entrées portent sur les 98 stagiaires entrés en formation à l'EDI sur la convention 2019 du 1er janvier au 31 décembre 2019 :

Âge des jeunes

Âge	Filles	Garçons	Total	*Taux*	*Taux cumulé*
16-17 ans	**4**	**11**	**15**	*17%*	*17%*
18-20 ans	**14**	**23**	**37**	*42%*	*83%*
21-25 ans	**11**	**25**	**36**	*41%*	

Les jeunes majeurs représentent **83%** des stagiaires du TIPI. Les garçons demeurent largement majoritaires.

Le niveau scolaire des jeunes accueillis

L'Espace Dynamique d'Insertion s'adresse prioritairement à des jeunes ayant un faible niveau scolaire : la plupart (92 %) ont un niveau 3 (ex-niveau V) ou inférieur (niveau CAP). 13% n'ont jamais été scolarisés.

Scolarité	Filles	Garçons	Total	*Taux*
Non scolarisé	3	8	11	*13%*
Scolarisé à l'étranger	6	19	25	*28%*
Niveau 2 (Enseignement spécialisé ou adapté : *CLIS, IME, IMPRO, SEGPA …(1)*)	8	11	19	*22%*
Niveau 2 (Certificat de Fin d'études Générales)	4	4	8	*9%*
Niveau 3 (ex-V CAP)	6	12	18	*20%*
Niveau 4 (ex-IV Bac)	2	5	7	*8%*

(1) *CLIS : Classe pour l'inclusion scolaire – IME : Institut Médico-Educatif – IMPRO : institut médico-professionnel – SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.*

Le public accueilli présente depuis plusieurs années les mêmes caractéristiques. Le niveau des diplômes reste faible, puisque 72% des stagiaires ne disposent pas d'un diplôme équivalent à un CAP.

Nous notons une augmentation importante de jeunes sortant de classes ou d'établissements spécialisés tels que les CLIS, SEGPA, ou IMPRO. Ils représentent 22 % en 2019 contre 9% en 2018.

D'autres problématiques

La majorité des stagiaires vivent dans une grande précarité, notamment en raison des faibles ressources financières dont ils disposent. Le cumul de ruptures (familiales, scolaires, sociales ou institutionnelles) ainsi que l'isolement social et affectif restent toujours aussi importants.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les jeunes ont donc souvent d'autres problématiques à résoudre, notamment dans le domaine de la santé mentale (états dépressifs, conduites d'inhibition, pratiques addictives), des problèmes administratifs et d'accès aux droits à régulariser, avant d'envisager une formation qualifiante ou un accès à l'emploi.

Le pourcentage de jeunes rencontrant des difficultés avec la langue française s'est stabilisé (52% en 2016, 59% en 2017, 46% en 2018 et 42% en 2019). Un niveau de maîtrise de la langue A1.1 était auparavant requis pour intégrer les EDI, mais nous devons désormais accueillir des jeunes avec un niveau infra A1.1. De nombreux stagiaires accueillis ne savent pas écrire et la communication orale est parfois très difficile.

Un nombre important de jeunes -12- sont à la rue ou dans des situations très précaires et recherchent un hébergement. La plupart sont domiciliés par la PSA (Permanence Sociale d'Accueil) Belleville et vivent dans des conditions d'extrême précarité. Ils ont de multiples rendez-vous (assistantes sociales, préfecture, santé, etc…).

Cette précarisation du public montre la nécessité de dispositifs d'insertion en dehors des schémas traditionnels, pour capter et aider les jeunes les plus éloignés de l'emploi à trouver une situation stable et pérenne.

Autres problématiques un jeune peut être concerné par plusieurs	Nombre de jeunes	Taux
Santé physique	7	8%
Troubles psychologiques	22	25%
Problèmes psychiatriques	12	14%
Addiction	10	11%
Problèmes administratifs	25	28%
Accès à d'autres droits	5	6%
Hébergement	12	14%
Justice	3	3%
Ruptures familiales	18	20%
Difficultés linguistiques	37	42%

La cohabitation de tous ces jeunes aux problématiques diverses n'est pas toujours aisée. Nous cherchons à maintenir un certain équilibre afin de pouvoir leur proposer un contenu pédagogique qui soit bénéfique pour tous. L'inscription au TIPI contribue de manière importante au processus de socialisation des jeunes, notamment pour ceux qui ont des difficultés cognitives importantes et doivent être orientés vers des dispositifs du secteur du handicap.

Il est important de signaler que les problématiques psychiques ne sont souvent pas détectées et/ou annoncées, dans les orientations faites par les Missions locales. Nous orientons vers le centre Léveillé qui fait passer des tests cognitifs pour étayer les difficultés repérées : attention, concentration, compréhension, troubles du comportement… Le bilan établi par les psychologues du centre Leveillé peut nous amener à travailler avec le jeune sur l'acceptation d'une éventuelle orientation vers la « MDPH » (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou d'une orientation en milieu protégé. Afin de faciliter cette acceptation et d'accompagner le jeune dans les démarches administratives, la famille est souvent associée aux entretiens menés.

Les orientations vers l'Espace Dynamique d'Insertion Le TIPI

Comme le montre le tableau présenté ci-dessous, sur les 88 stagiaires accueillis, 60 ont été orientés par les Missions locales de Paris et 13 par celles des communes limitrophes, soient 83% de l'effectif. Nous avons développé des partenariats avec des structures socio-éducatives, qui nous ont adressé 15 jeunes.

Structures orientant les jeunes	Filles	Garçons	Total	*Taux*	*Taux cumulé*
Missions locales Paris	15	45	60	*68%*	*83%*
Missions locales banlieue	8	5	13	*15%*	
ASE et autres acteurs socio-éducatifs	6	9	15	*17%*	*17%*
TOTAL	29	59	88	*100%*	*100%*

Pour conclure cette partie concernant le recrutement des jeunes, nous avons constaté en 2019, comme les autres EDI parisiens, un déficit d'orientations des jeunes, et nous avons été amenés à accueillir des jeunes plus vulnérables qu'auparavant, qui ont besoin d'accompagnements spécifiques.

Les jeunes souffrant de problèmes psychiques, d'addiction ou de troubles du comportement ont principalement été suivis de manière individuelle. Ils ont généralement fait un parcours court à l'EDI et ont été réorientés vers des dispositifs d'insertion sociale et de soin.

L'accueil de nombreux jeunes migrants et réfugiés vivant des situations particulièrement précaires, cumulant des problématiques d'hébergement, de santé, ayant des besoins particuliers en matière linguistique et administrative, nous a mobilisé et a impliqué des réponses spécifiques (emplois du temps adaptés, relations soutenues avec les partenaires, …). La maîtrise du français n'étant plus obligatoire pour intégrer l'EDI, certains jeunes ont abandonné la formation pour s'orienter vers des cours de français.

Les sorties portent sur les 98 stagiaires entrés en formation sur la convention 2018, et sortis de l'EDI au cours de 2018 et 2019 :

SORTIES DES JEUNES		Stagiaires	*Taux*
FORMATION	Pôle de Projet professionnel et PEE	6	*6%*
	Formation qualifiante	2	*2%*
	Formation linguistique	13	*13%*
	École de la seconde chance	1	*1%*
	TOTAL FORMATION	**22**	***22%***
EMPLOI	Chantier d'insertion / emploi aidé	4	4%
	Contrat à durée déterminée (CDD)	7	7%
	Contrat à durée indéterminée (CDI)	6	6%
	TOTAL EMPLOI	**17**	**17 %**
AUTRES	Maternité	1	1%
	Déménagement	1	1%
	Orientation soins / MDPH	11	11%
	1ère expérience de stage en entreprise	19	20%
	TOTAL Autres	**32**	**33%**
RETOUR PRESCRIPTEUR	Retour prescripteur avec projet défini	11	11%
	Retour prescripteur sans projet défini	16	17%
	TOTAL Retour prescripteur	**27**	**28 %**
	TOTAL	**98**	**100%**

L'Espace Dynamique d'Insertion constitue une première étape de la mise en œuvre d'un processus d'insertion professionnelle. Une grande majorité des stagiaires ne bénéficie d'aucune expérience professionnelle et n'a jamais connu de période d'activité en entreprise. L'éloignement du monde du travail des jeunes accueillis est de plus en plus significatif et nous devons en tenir compte.

Nous notons qu'une part importante de jeunes doit intégrer des formations linguistiques **(13%).** Cela concerne notamment de nombreux réfugiés, car leur niveau de français est trop juste pour pouvoir

intégrer un Pôle de Projet Professionnel ou une formation qualifiante et ils doivent renforcer leur maîtrise de la langue. Ces stagiaires ont pour la plupart déjà suivi une formation linguistique avant l'EDI, mais celle-ci était souvent insuffisante en volume horaire. Certains effectuent un parcours relativement court au TIPI, le temps de pouvoir trouver une formation linguistique adaptée.

Nous notons moins d'entrées que les années précédentes dans le nouveau dispositif de la Région en Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) (de 9% en 2018 à 6% en 2019).

39 % des stagiaires ont des sorties positives : 22 stagiaires ont poursuivi une formation, 17 ont trouvé un emploi. La précarité de la situation des stagiaires les conduit parfois à privilégier un emploi pour faciliter notamment l'accès à un logement.

27% des jeunes sont retournés vers le prescripteur, en général vers la Mission locale, (dont 11 % avec un projet défini mais qui ne peut se réaliser dès la sortie du TIPI). Le nombre de stagiaires retournant vers le prescripteur est stable. L'année 2019 a été de nouveau marquée par moins d'orientation de la part des partenaires et nous avons intégré la majorité des jeunes adressés sans procéder à une sélection. Nous avons dû revoir nos critères d'admission et avons tenté d'accueillir ces jeunes. Pour la plupart d'entre eux nous avons dû procéder (en lien avec la Mission locale) à des réorientations en formation linguistique. Pour d'autres, nous avons tenté de construire un parcours EDI en privilégiant des entretiens individuels réguliers.

Enfin, 11% jeunes sont sortis pour des raisons de santé :

- Nous avons orienté 6 jeunes vers le centre André Leveillé, et nous avons travaillé avec des structures adaptées pour 5 stagiaires (La corde raide, Hôpital Avicenne, CMP, Vivre Emergence).
- Nous avons participé à l'instruction de 4 dossiers MDPH.
- 4 stagiaires ont poursuivi le parcours en milieu protégé : 3 en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et 1 en CRP (Centre de Rééducation Professionnelle).

2. LE PARCOURS DU STAGIAIRE AU TIPI

L'EDI propose une formation qui est fonction des objectifs de chaque personne après une évaluation et de l'établissement d'un contrat d'objectifs décrivant les modalités de la formation.

L'EDI propose aux stagiaires de participer à des ateliers collectifs permettant de :

- Découvrir de nouvelles disciplines (techniques, artistiques, sportives…), pour repérer ses atouts et développer ses compétences.
- Se réconcilier avec l'idée d'apprentissage, enrichir ses connaissances et sa culture générale par un travail individuel et personnalisé et en se confrontant au monde extérieur.
- Multiplier ses expériences et développer sa connaissance de l'environnement socioprofessionnel (rencontres avec des professionnels, stages en entreprises, participation aux forums emplois et formations…).
- Reparler de ses expériences, avec son référent en entretien individuel, pour faire le lien entre les différents moments de son parcours et continuer à construire, à élaborer et à se projeter.

Nous présentons ci-dessous trois temps : l'accueil, l'accompagnement individuel et les activités collectives (ateliers, sorties).

2.1 L'ACCUEIL

L'entrée à l'EDI s'effectue en plusieurs temps successifs :

1. Premier temps :

Un entretien d'accueil avec la coordinatrice de la structure : présentation du dispositif, prise de contact avec le jeune et vérification de la pertinence de l'orientation.

Cet entretien permet d'évaluer si la proposition pédagogique de l'EDI est adaptée à la situation du jeune.

2. Deuxième temps :

À l'issue de cet entretien d'admission, le jeune est convoqué pour une semaine d'intégration où il rencontre chaque formateur et découvre les différents ateliers.

À la fin de cette période, un planning individuel mensuel est établi, conjuguant ateliers collectifs et accompagnement individuel.

Cet accueil comprend aussi un volet administratif. Aidé par la secrétaire, chaque stagiaire constitue un dossier administratif adressé à l'Agence de Service de Paiement de la Région, afin qu'il puisse bénéficier d'une rémunération correspondant au temps de présence en formation ainsi que de la gratuité des transports en commun.

2.2 L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Chaque stagiaire a un formateur référent qui le suit lors de l'entretien mensuel. Ces entretiens sont l'occasion d'évoquer le parcours et la progression du stagiaire, de donner des perspectives et des orientations. Ils permettent également d'établir le planning du mois suivant, en concertation avec le jeune dans le but de le faire participer à son parcours et de l'associer aux décisions qui le concernent. Ce planning d'activité est rediscuté et réajusté tous les mois.

Le stagiaire est associé tout au long de son parcours à son évaluation selon les cinq compétences clés (« apprendre à apprendre », compétences numériques, sociales et civiques, esprit d'initiative et d'entreprise, sensibilité et expression culturelle) établies au niveau régional. Au moment de sa sortie, chaque jeune repart avec son « livret de parcours » retraçant sa démarche de formation et les compétences acquises.

L'accompagnement individuel permet de rappeler les enjeux du parcours à l'EDI en réaffirmant ses spécificités :

- une pédagogie du contrat, dont le but est d'amener le stagiaire à être responsable de ses engagements : contrat d'objectifs ;
- une pédagogie du projet qui entraîne le stagiaire à prendre conscience de ses compétences et à mesurer des résultats ;
- une pédagogie de la réussite qui valorise les acquisitions et les progrès de chacun des stagiaires, en aidant à conscientiser les apprentissages et à répertorier ce qui a été travaillé.

2.2.1 L'accompagnement vers l'insertion professionnelle et la formation

Dans le but de découvrir ou de se confronter au monde du travail, et de soutenir l'élaboration d'un projet professionnel, diverses actions sont réalisées avec les stagiaires :

- Un partenariat avec des organismes de formation, dont des pôles de projet professionnel et des formations linguistiques.

Nous avons monté des partenariats avec des organismes de formation linguistique (notamment le réseau EIF-FEL : Centre Alpha Choisy, CEFIL) afin de permettre aux stagiaires de suivre des cours de français en plus des ateliers proposés à l'EDI. Ceux-ci sont fonction des niveaux des jeunes et des prérequis des organismes.

L'association ETM (Mouvement d'entraide pour le Tiers Monde et la coopération), qui propose également des cours de français, a accueilli des stagiaires sur deux demi-journées de cours hebdomadaires.

Nous accueillions également des stagiaires qui suivent en parallèle des cours de français à l'OFII.

- Des forums sur les métiers, l'emploi. Ces visites sont préparées et les jeunes sont accompagnés. Leur autonomie varie en fonction des situations.
- Des échanges avec des employeurs : Visite du jardin des Tuileries et présentation des métiers « accueil, sécurité et espace verts » organisée par la Mairie de Paris ; rencontres organisées par le GRETA (métiers du transport et métiers de la sécurité) ; visite de l'aéroport d'Orly : accès aux pistes en bus pour découvrir tous les corps de métier (personnels volants, au sol, pompiers, machinistes, bagagistes…).
- Des stages en entreprises ont été effectués comme : employé libre-service, restauration, couture, boulanger, salon de toilettage, préparateur de commandes, brancardier, événementiel, mécanique, serveur, vendeur, plombier, cordiste, auxiliaire de vie.

2.2.2 L'accompagnement individuel favorisant l'insertion sociale et l'accès au droit commun

Les différentes problématiques des jeunes nécessitent des accompagnements spécifiques :

- Dans le domaine de la santé : aide au montage du dossier CMU, mise en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), mise en lien avec des structures de soin (santé physique et mentale).
- Pour la régularisation de papiers d'identité et l'aide aux démarches administratives.
- Pour des demandes d'aide financière.
- Pour une mise en relation avec des partenaires de l'hébergement.

2.2.3 Un accompagnement spécifique concernant les relations familiales, les prises en charge par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), les services de justice.

- L'équipe du TIPI a eu des échanges avec les parents et/ou la famille de 9 jeunes.
- Le partenariat avec l'ASE ou d'autres structures de prise en charge éducative a concerné 7 jeunes.
- Les relations avec les services de justice (Protection Judiciaire de la Jeunesse, SPIP - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) ont concerné 6 jeunes.
- Le partenariat avec des structures sociales (hébergement, aide sociale) a aidé 14 jeunes.

2.3 ATELIERS COLLECTIFS

Les ateliers collectifs sont animés par des formateurs permanents ou occasionnels. Ils visent à favoriser l'acquisition des compétences sociales et professionnelles nécessaires à la construction d'un projet d'insertion.

Ces ateliers ont pour but de faire acquérir un savoir-faire et des compétences transférables au monde professionnel. Ils contribuent à redonner du sens aux apprentissages. Ils s'appuient sur une dynamique

de groupe et doivent permettre de confronter les jeunes aux réalités du monde du travail. Ils supposent le respect de règles communes permettant de vivre et travailler ensemble. En plus des ateliers hebdomadaires établis en fonction des besoins qui ont été repérés, s'ajoutent des activités plus ponctuelles.

Nous favorisons le travail en petit groupe qui permet la mutualisation, l'individualisation et la différenciation. Travailler en groupe ne va pas de soi pour les stagiaires, cela s'apprend. Il n'est pas rare que les premières tentatives ne soient pas satisfaisantes. C'est en multipliant les mises en situation qu'ils apprennent à travailler en groupe, à s'écouter, à prendre en compte les arguments et les idées des autres. Le cadre, défini par le formateur, permet de faire comprendre les règles à respecter. Le travail en petit groupe facilite la circulation de la parole et l'exposition de points de vue. Le groupe restreint offre un cadre rassurant. Le groupe est un lieu de confrontation, de coopération et de production.

Tous les jeunes ont en commun des parcours de vie complexes et des profils variés : développement de phobies sociales pour certains, postures de résistance ou de rejet des règles et de l'autorité pour d'autres, mais aussi parcours migratoires, addiction ou ruptures familiales. Afin de les remobiliser, l'équipe propose notamment **des ateliers pédagogiques collectifs autour de quatre pôles** : **Communication** (remise à niveau, communication orale et écrite, atelier d'écriture, informatique multimédias, anglais) ; **Connaissance de soi et de son environnement** (découverte de Paris, patrimoine, débat d'actualité, sport) ; **Artistique** (arts plastiques, théâtre) **; Insertion professionnelle** (vie professionnelle, recherche de stage).

La découverte et l'exploitation de nouvelles pratiques permettent de repérer les atouts et les compétences de chacun, tout en favorisant l'acquisition de savoir-être adaptés aux contraintes inhérentes au monde du travail (respect des horaires, appropriation d'un règlement...).

En 2019, nous avons reconduit la majorité des ateliers, et créé un nouvel atelier :

- ***Ateliers reconduits*** : Vie citoyenne, Communication orale et écrite, Informatique multimédias, Arts plastiques, Vie professionnelle, Sport, Patrimoine, Anglais.
- ***Nouvel atelier*** : un atelier bi-hebdomadaire, « acquis de la semaine », qui offre un temps collectif de capitalisation.

2.3.1 Les ateliers liés à l'insertion professionnelle

L'atelier « vie professionnelle » aide à élaborer un projet professionnel. Il offre plusieurs approches concrètes du monde du travail grâce à des enquêtes auprès de professionnels, des visites d'entreprises, des rencontres avec des professionnels et des stages. La formatrice cherche, à partir des valeurs et des désirs du jeune, à générer une réflexion, un travail sur lui-même qui l'aide dans ses choix professionnels. Chaque stagiaire imagine et clarifie son projet grâce à une démarche active.
Il s'approprie la méthode et les outils nécessaires à la recherche de stage et d'emploi (CV, lettre de motivation, lecture d'annonces, etc…). L'enjeu est de le rendre autonome dans ses démarches. Cet atelier s'appuie sur la démarche « Activation du Développement Vocationnel et Personnel (ADVP) » à travers différents champs thématiques – le soi, l'entourage et le monde des activités humaines. L'élaboration du projet se déroule en quatre phases, pendant lesquelles les stagiaires peuvent faire appel à leur créativité en explorant leur parcours, en repérant leurs centres d'intérêts et leurs potentiels afin d'envisager plusieurs hypothèses d'orientation métier.

L'atelier recherche de stage : Un stage en entreprise de deux semaines est l'occasion de se confronter aux réalités du monde professionnel et d'entrer dans le monde des adultes. Un atelier hebdomadaire permet d'apprendre les techniques de recherche de stage et de faire ses recherches grâce aux ordinateurs et téléphones mis à disposition. Le formateur aide le stagiaire dans ses démarches

et peut faciliter la mise en relation avec l'employeur. La communication et la présentation sont également travaillées : préparation à l'entretien d'embauche, démarches téléphoniques.

Pour certains stagiaires maîtrisant peu ou pas la langue, la recherche de stage se fait de manière individuelle.

Ces ateliers sont enrichis par des sorties : rencontres avec des professionnels, participation à des forums de l'emploi.

2.3.2 Les ateliers liés à la vie culturelle, sociale et citoyenne

L'atelier vie citoyenne est un espace d'apprentissage des règles et principes qui régissent notre fonctionnement social. Le contenu de l'atelier porte sur les institutions françaises, les valeurs de la République, les droits et les devoirs liés à la citoyenneté. Cette activité les aide à renouer de manière plus sereine avec les autres, les institutions et les différents interlocuteurs qu'ils auront dans leur vie future.

Un volet prévention santé, organisé avec le soutien du CRIPS (Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida) permet d'évoquer des questions plus intimes, autour du module « Vie affective et sexualité ».

L'atelier débat d'actualité permet aux stagiaires d'exprimer leurs idées sur l'actualité, de l'analyser, d'échanger avec les autres, de s'ouvrir au monde, le connaître et mieux le comprendre. Cette activité a également pour but de favoriser l'expression orale, la capacité à argumenter, l'esprit critique et l'émergence d'opinions. Dans un premier temps, nous travaillons à partir de la presse et des articles choisis par les stagiaires. Dans un second temps, la formatrice propose un sujet lié à l'actualité. Ces débats apprennent aux jeunes à faire le tri entre informations officielles et informations et rumeurs circulant sur Internet ou relayées dans des discussions. Un travail de repérage des sources est mené dans le but de les aider à distinguer les rumeurs, les représentations, les croyances populaires et les faits.

L'atelier Journal du Tipi a pour objectif de favoriser l'expression libre. En favorisant le travail en équipe, et en développant l'expression écrite, le journal permet aux stagiaires d'exprimer leurs émotions, leurs ressentis, d'évoquer leurs parcours et d'aborder tout sujet qui les intéresse. Ce n'est pas un journal en lien avec l'actualité du monde mais avec l'actualité du stagiaire, ce qu'il vit, comment il le vit, ce qui l'interroge, ce qui l'intéresse… Les sujets d'actualité peuvent également y être abordés. Cet atelier qui offre aux stagiaires un moyen de s'exprimer par des mots et de structurer leur pensée, représente un temps de réflexion sur eux-mêmes, leurs centres d'intérêts, leurs parcours et leur permet, en se comprenant mieux, à mieux se projeter. Chaque jeune écrit un texte ; c'est un travail individuel qui contribue à une production collective.

L'atelier Patrimoine propose d'approfondir la connaissance de l'histoire de l'art et de la culture européenne. L'objectif est de donner du sens à l'histoire culturelle européenne en liant les œuvres, les sites et monuments aux grandes périodes historiques. Cet atelier propose des séances en salle et des visites de sites. Les stagiaires sont sollicités dans les choix des périodes et des lieux qu'ils souhaitent aborder. Leur curiosité, leur esprit critique et la connaissance de leur environnement géographique et historique sont principalement sollicités.

2.3.3 Les ateliers liés aux pratiques artistiques et au développement personnel

Les activités et les pratiques artistiques, en développant la créativité des stagiaires, les aident à recouvrer, améliorer ou maintenir leurs capacités d'expression et de relation.

Arts Plastiques :

Cette activité permet à chaque stagiaire d'aborder toutes les techniques inhérentes à la représentation du monde et de la figure humaine, et lui donne la possibilité d'acquérir les outils nécessaires à la création d'une œuvre plastique. Les 18 séances d'art plastique explorent 4 thèmes (le portrait - le paysage - la nature morte - les scènes d'intérieur) et abordent toutes les grandes techniques du dessin et de la peinture (fusain, pastel, peinture, modelage). La réalisation d'une œuvre exige patience, concentration et persévérance. La progression des stagiaires, remarquable, contribue à leur valorisation et leur permet d'avoir une meilleure estime d'eux-mêmes.

Atelier d'écriture :

Les stagiaires produisent un texte collectivement autour d'un thème qu'ils ont défini avec la formatrice et élaboré à partir de leurs travaux individuels. Différents exercices ("cadavre exquis", haïku, sessions d'écriture à partir de "binômes imaginatifs", jeux à partir d'allitérations) les aident à s'exprimer. De cette façon, le résultat de la création est issu d'un effort commun et chaque stagiaire est mis en valeur par la réussite collective.

Atelier Sport :

Les mardis matin : Préparation physique, entraînement et pratique de la boxe au Stade Bertrand Dauvin 75018. Le sport est un outil de socialisation majeure car on y apprend les valeurs collectives à travers la pratique et l'appartenance à un groupe. Il favorise l'apprentissage de la négociation avec d'autres et permet d'expérimenter ses potentialités et ses propres limites et donc de mieux se connaître. A travers cette atelier, les stagiaires ont mesuré l'intérêt socialisateur du sport : d'abord l'apprentissage et le respect de règles communes ; ensuite la découverte de leurs possibilités motrices, mentales et physiques mises en jeu avec l'adversaire. De ce fait la pratique sportive a permis de contribuer à la construction individuelle et de faciliter la projection dans un parcours d'insertion.

L'adhésion au parcours de formation, le travail sur le projet d'insertion et la recherche de stage ont été facilités par le parcours sportif proposé parallèlement.

2.3.4 Les ateliers de communication écrite et orale

Ces ateliers sont ouverts à tous les jeunes ayant le désir d'apprendre le français ou souhaitant bénéficier d'une remise à niveau pour une meilleure insertion.

Français renforcé : Cet atelier accueille des jeunes qui n'ont jamais été scolarisés ou très peu, et dont le français est la langue d'accueil. C'est un lieu où l'on apprend à s'exprimer à l'oral et où l'on découvre les codes sociaux. Dans une atmosphère dynamique et solidaire, nous favorisons la socialisation à travers des échanges entre les uns et les autres. De fait, les différences de niveaux ne sont pas un problème mais un atout.

Français remise à niveau : Cet atelier accueille des jeunes qui ont décroché à un moment donné de leur scolarité et qui émettent le souhait de reprendre quelques notions oubliées. La pédagogie est basée sur la médiation et la remédiation cognitive, visant à rendre les jeunes, acteurs de leurs apprentissages à travers des exercices ludiques.

L'atelier d'anglais propose de communiquer à l'oral et à l'écrit en anglais afin d'améliorer l'employabilité. Il propose des contenus variés (jeux, vidéos, textes) et encourage la prise de parole en s'appuyant sur la dynamique de groupe. Il vise à ce que chacun puisse : savoir se présenter à l'oral,

renseigner un questionnaire d'information et s'ouvrir sur le monde, et notamment sur les cultures anglo-saxonnes.

Menée par une formatrice bilingue, cette activité hebdomadaire s'adresse à une douzaine de stagiaires et s'appuie sur des méthodes ludiques : visionnage de films ou documentaires en langue anglaise, jeux, jeux de rôles …

2.3.5 L'atelier Informatique Multimédias

L'atelier informatique fait partie des ateliers permanents du Tipi. Il est proposé à l'ensemble des stagiaires à un moment ou à un autre de leur parcours. Il est organisé par groupe de 10 à 12 stagiaires.

Chaque stagiaire dispose d'un ordinateur équipé de Windows et d'autres logiciels, accessible librement, comme par exemple « Gimp » pour la retouche d'images et « Audacity » pour le traitement du son.

Le programme se complexifie au fur et à mesure, en fonction des connaissances des stagiaires, par la publication d'une page de journal et/ou la production de calendriers et de cartes de visite. Des exercices comme la composition d'image, la colorisation de bande dessinée ou de cartes de différents pays permettent de capter l'intérêt du jeune.

Cet atelier requiert assiduité, ponctualité, concentration, compréhension des consignes. Il vise à finaliser une tâche en développant l'autonomie, la persévérance, l'assimilation et l'initiative, autant de compétences prises en compte dans le parcours du jeune.

2.3.6 Les ateliers occasionnels

Prévention et Secours Civiques (PSC1) *- 20 stagiaires accueillis - (2 sessions organisées dans l'année pour 10 stagiaires)* : La formation PSC1 permet d'acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours. Ce diplôme, décerné par les pompiers de Paris, est souvent le premier diplôme reçu par les stagiaires.

2.3.7 Les activités conviviales et culturelles

Plusieurs moments ont été consacrés à des activités conviviales : préparation et dégustation de repas et de pâtisseries, sorties culturelles tout au long de l'année (cinéma, pique-nique, CNAM, possibilité d'assister aux séances des Prud'hommes et du Palais de justice, Planétarium de La Villette, Musée du Louvre…). Ces moments ont mobilisé l'ensemble des stagiaires présents. Ces activités permettent de faire découvrir aux stagiaires leur environnement et d'éveiller leur curiosité et leurs désirs.

Chaque jeune bénéficie, pendant la période estivale, du Pass Jeunes mis en place par la Mairie de Paris qui se présente sous la forme d'un chéquier permettant d'aller au cinéma, à la piscine, de s'essayer au tennis, au roller, d'aller voir des expositions, de découvrir des lieux et des monuments gratuitement ou à tarif réduit. Chaque jeune est libre de l'utiliser comme il le souhaite. Toutefois, afin de leur donner envie d'utiliser ce Pass de façon autonome, nous avons organisé avec eux des sorties collectives en prenant en charge le complément du coût (ex : sortie en bateau-mouche, Tour Eiffel).

Et toujours en 2019 : Le Kahoot !

Le Kahoot est une application qui permet de créer des QCM (Questions à Choix Multiples) numériques.

Chaque joueur est invité à jouer en lançant l'application « Kahoot ! » qu'il aura préalablement téléchargée sur un ordinateur ou sur son smartphone. Le formateur lance le quiz. Grace à un numéro d'identification, les joueurs doivent répondre dans un temps limité. Les plus rapides ayant répondu juste

marquent plus de points. Les résultats apparaissent après chaque question. Petit à petit se dessine ainsi un classement entre les joueurs, ce qui crée une émulation autour du jeu. À la fin, apparaît le classement final. Ce quiz est souvent utilisé en fin de session de formation, il permet de créer un collectif autour du jeu et est intéressant pour une évaluation formative.

3. LE PARTENARIAT

La région Ile-de-France a réuni l'ensemble des EDI le 4 février 2019 pour nous présenter la mise en place du nouveau règlement d'Intervention 2019-2022, objet de l'appel à projet auquel nous avons répondu, au terme d'un travail important de précisions sur les objectifs des ateliers, en relation avec la carte régionale de compétences. Le projet financier a été élaboré avec le directeur administratif et financier de la Fondation.

Un Comité de Pilotage a eu lieu le 4 décembre 2019 réunissant la Mission locale de Paris et la DASES.

Nous participons aux réflexions menées dans le cadre de l'UROF (Union Régionale des Organismes de Formation) sur le bilan et le devenir du dispositif Avenir Jeunes. Deux temps ont plus particulièrement été consacrés aux EDI.

Notre action s'appuie sur un réseau très large de partenaires que nous présentons regroupés en quatre catégories :

- Les prescripteurs : Missions locales de Paris et de la proche banlieue, Aide Sociale à l'Enfance, CIAPA (Centre Inter hospitalier d'Accueil Permanent pour Adolescents) et CMP,
- Les partenaires impliqués dans le programme pédagogique : Association Formation Secourisme, CRIPS (prévention en addictologie), Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse, Pass Jeunes, Mairie de Paris, association GALB,
- Les structures permettant les articulations pédagogiques : Parcours d'Entrée dans l'Emploi, Savoirs pour réussir, Mouvement d'Entraide pour le Tiers Monde et la coopération (ETM), réseau EIF-FEL,
- Réseau social susceptible de répondre aux besoins des jeunes en matière de santé, logement, aide juridique et financière, droits sociaux, etc…, Centre Léveillé (bilans psychologiques et psychotechniques), Urgence jeunes, Le Passage, Paris Ado services, Permanences Sociales d'Accueil de Belleville, Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse, CIMADE …

4. LE FONCTIONNEMENT DU TIPI

L'équipe est constituée sur le site d'une coordinatrice, de 3 formateurs et d'une secrétaire. Deux intervenants réguliers interviennent pour les ateliers Sport et Arts Plastiques. La coordinatrice assure la mise en œuvre du fonctionnement pédagogique et anime l'équipe.

Deux stagiaires en 3ème année de formation d'éducateurs spécialisés ont participé aux activités du TIPI.

Le directeur et la direction générale se sont impliqués dans le fonctionnement de l'EDI, notamment pour le pilotage, les aspects administratifs et financiers.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Début septembre 2019, la Fondation a répondu à l'appel à projet de la Région concernant les espaces dynamiques d'insertion. La proposition du TIPI a été retenue. Les enjeux de la mise en œuvre du nouveau règlement d'Intervention 2019-2022 concernent principalement :

- Les orientations de jeunes, notamment par les missions locales parisiennes. Les trois EDI parisiens (CIEJ de la Sauvegarde de Paris, Emergence de l'ANRS et le TIPI) ont pris contact avec les responsables de la Mission locale de Paris afin de faciliter les orientations et mieux faire connaître ce dispositif spécifique d'insertion sociale et professionnelle. Par ailleurs, nous poursuivons et développons les échanges réguliers avec les conseillers des missions locales.

- L'utilisation plus importante de la Carte de Compétences, comme outil d'évaluation, est soutenue par la Région lors de réunions. Le TIPI a fait le choix de réaliser un repas avec les jeunes (menu, budget, achats, préparation de la table, invitation de deux personnalités, service et rangement) pour répondre à la demande d'une mise en situation de travail interne.

- Le financement par Paris est questionné (subvention SEPLEX). Les directrices générales (adjointe pour la Fondation Jeunesse Feu Vert) des trois EDI parisiens ont rencontré Pierre-François Salviani et Isabelle Sailly afin d'échanger sur les perspectives pour 2020. Il a été expliqué qu'une évaluation des besoins et des offres de formation sera effectué par le SEPLEX. Dans ce cadre, Madame Sailly a rencontré l'équipe du TIPI début 2019. La décision du département a été de baisser la subvention des trois EDI d'un tiers du financement accordé les années précédentes.

- La région Ile-de-France a également fait évoluer le mode de financement, passant d'une subvention à un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG), sous forme de « juste compensation ».

Pour mettre en œuvre ce nouveau règlement d'intervention, nous pouvons compter sur une équipe de salariés et d'intervenants mobilisés et investis.

LES CENTRES DE VACANCES

La Fondation possède trois centres de vacances.

Deux centres sont à la disposition des établissements et services de la Fondation pour des séjours de loisirs, chantiers, classes transférées. Ils peuvent être mis occasionnellement à la disposition de groupes ou organismes extérieurs poursuivant des buts proches des nôtres.

Depuis septembre 2017, le Centre de la Tremblade est loué par l'association des Diaconesses de Reuilly pour l'accueil des migrants.

En 2019, les séjours organisés sur les deux centres ont représenté 4945 journées, contre 3974 l'an passé.

1. LE CENTRE DE MONTAURE (EURE)

Situé près de Louviers, les deux bâtiments, le Prieuré et l'annexe, se trouvent dans un magnifique parc boisé de 2 hectares.

LA RESTAURATION DU PRIEURÉ DE MONTAURE

La Fondation a été en mesure de contracter un emprunt sur 15 ans pour rénover le Prieuré de Montaure, bâtiment emblématique de la Fondation qui ne l'avait pas été de la sorte depuis sa construction. C'est là un engagement important de la Fondation en faveur des jeunes suivis par les services et établissements.

Les travaux se sont déroulés pendant deux ans et se sont achevés en juin 2017. L'année 2019 est la deuxième en termes de pleine exploitation du site depuis le début des travaux.

Le Prieuré peut recevoir **jusqu'à 28 personnes** et l'Annexe 15.

En 2019, nous comptabilisons 1679 et 1780 journées d'occupation pour le Prieuré de Montaure et son annexe, soit un total de 3459 journées, contre 2207 en 2018.

OCCUPATION DU PRIEURÉ MONTAURE 2019

MONTAURE LE PRIEURÉ		Nombre de journées								
Mois	Jours ouverture	Prévention 75	Prévention 93	Jacquets	La Juine	AEMO	Coquerive	Infobat chantiers	Groupes Extérieurs	Total par mois
Janvier				72						**72**
Février		28					35			**63**
Mars		78								**78**
Avril		116					32		72	**220**
Mai		116		108					56	**280**
Juin		213		54					52	**319**
Juillet		48								**48**
Août		60								**60**
Septembre				42					96	**138**
Octobre		84	95	90						**269**
Novembre		9								**9**
Décembre			51	72						**123**
Total 2019		**752**	**146**	**438**	**0**	**0**	**67**	**0**	**276**	**1679**

OCCUPATION DE L'ANNEXE MONTAURE 2019

MONTAURE ANNEXE		Nombre de journées								
Mois	Jours ouverture	Prévention 75	Prévention 93	Jacquets	La Juine	AEMO	Coquerive	Infobat chantiers	Groupes Extérieurs	Total par mois
Janvier		18			64				30	**112**
Février		32			36		27			**95**
Mars		54							20	**74**
Avril		81	27							**108**
Mai		96	56		54		27		30	**263**
Juin		72			36				52	**160**
Juillet		152	75							**227**
Août			84		198					**282**
Septembre			27							**27**
Octobre		160								**160**
Novembre		75								**75**
Décembre		44	27		102				24	**197**
Total 2019		**784**	**296**	**0**	**490**	**0**	**54**	**0**	**156**	**1780**

2. LE CHALET DE SAURY (HAUTE-SAVOIE)

Situé à 20 kilomètres d'Annecy, dans un hameau de la commune de Lathuile, le centre de vacances de Saury est composé de deux bâtiments mitoyens. Des chantiers éducatifs d'aménagement et d'entretien y sont réalisés pendant les périodes estivales.

Nous comptabilisons 1005 et 481 journées d'occupation pour le Chalet de Saury et son annexe, soit un total de 1486 journées, contre 1767 en 2018.

OCCUPATION DU CHALET SAURY 2019

SAURY CHALET		Nombre de journées								
Mois	Jours ouverture	Prévention 75	Prévention 93	Jacquets	La Juine	AEMO	Coquerive	Infobat chantiers	Groupes Extérieurs	Total par mois
Janvier										**0**
Février		45	63						34	**142**
Mars		99								**99**
Avril		78	18						28	**124**
Mai			45						14	**59**
Juin									84	**84**
Juillet			63				72			**135**
Août		72	63		198		18			**351**
Septembre									2	**2**
Octobre					8				1	**9**
Novembre										**0**
Décembre										**0**
Total 2019		**294**	**252**	**0**	**206**	**0**	**90**	**0**	**163**	**1005**

OCCUPATION DE L'ANNEXE SAURY 2019

SAURY ANNEXE		Nombre de participants								
Mois	Jours ouverture	Prévention 75	Prévention 93	Jacquets	La Juine	AEMO	Coquerive	Infobat chantiers	Groupes Extérieurs	Total par mois
Janvier									32	**32**
Février			48							**48**
Mars			72							**72**
Avril		18								**18**
Mai		27								**27**
Juin										**0**
Juillet		90					45			**135**
Août		45	56							**101**
Septembre										**0**
Octobre			32							**32**
Novembre			16							**16**
Décembre										**0**
Total 2019		**180**	**224**	**0**	**0**	**0**	**45**	**0**	**32**	**481**

3. LE CENTRE DE LA TREMBLADE (CHARENTE-MARITIME)

Le centre est composé de deux bâtiments mitoyens, la partie « studio » avec 8 places et le bâtiment principal pouvant accueillir jusqu'à 17 personnes.

Depuis septembre 2017, la Fondation des Diaconesses de Reuilly loue le centre de vacances afin d'accueillir un public migrant.

Une convention entre l'Etat, la Fondation, propriétaire du centre de la Tremblade, et la Fondation des Diaconesses de Reuilly a été signée le 13 septembre 2017 pour ce faire. La Fondation est particulièrement satisfaite de cette issue car cet accueil est en lien direct avec son objet qu'est l'action sociale.

INFOBAT

INFOBAT
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT
www.infobat.net
32 rue Perier - 92120 Montrouge
tél. 01 46 54 23 22 - Fax 01 46 54 36 26

l'insertion
par l'emploi

Union Régionale des Entreprises d'Insertion
Île-de-France
Entreprendre contre l'exclusion, ensemble, autrement.
URE Île-de-France
12, rue de la lune
75002 PARIS
Tél : 01 42 36 02 35
Fax : 01 40 39 04 72

PRESENTATION DE INFOBAT

NOTRE HISTOIRE

Créée en 1994, à l'initiative du service de prévention spécialisée de Paris, Infobat est une Entreprise d'Insertion sous convention avec la DIRECCTE Ile-de-France. Infobat est une EURL dont l'actionnaire unique est la Fondation Jeunesse Feu Vert.

Nous intervenons en second œuvre : peinture, plâtrerie, revêtements des sols, plomberie, électricité. Nous réalisons des chantiers tous corps d'état pour des associations et des particuliers. Pour les bailleurs sociaux, nous effectuons des travaux de rénovation, principalement des parties communes (peinture, carrelage). Pour la Fondation Jeunesse Feu Vert et des syndics de copropriété, nous intervenons en maintenance curative, principalement en plomberie, électricité et serrurerie, ainsi que pour de la remise en état de logements vacants.

NOTRE OBJECTIF

L'objectif d'Infobat est de faciliter le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, en leur proposant un emploi, un accompagnement, un encadrement et des formations adaptées.

Les salariés sont embauchés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion. Infobat accueille prioritairement des jeunes orientés par les équipes parisiennes de prévention spécialisée.

Les salariés en insertion sont recrutés sur des postes d'ouvriers polyvalents du bâtiment. La variété des activités doit permettre l'acquisition de savoir-faire professionnels spécifiques aux différents métiers du bâtiment (peintre, plaquiste, électricien). Il s'agit de compétences de premier niveau, cependant les objectifs d'acquisition de savoir-faire et l'apprentissage en situation de travail peuvent être définis en fonction des projets individuels des bénéficiaires.

Nous travaillons prioritairement sur les compétences transférables aux métiers du bâtiment : sécurité, compréhension des consignes, travail en équipe, rythme au travail, mobilité.

LES FAITS MARQUANTS DE 2019

Des mouvements de personnels

Le début d'année 2019 a été marqué par le départ du directeur d'Infobat, Medhi LACHEHEB. Fin mai 2019, Théophile PREVOST a rejoint Infobat pour en assurer la direction.

En septembre 2019 un encadrant technique, Jean Yves DERVAL, a souhaité quitter l'entreprise ; son poste a fait l'objet d'un remplacement, qui, à l'issue d'une période d'essai de deux mois, s'est avéré non concluant.

Un effort de formation

Infobat s'est engagé dans une démarche de formation de ses équipes. Un encadrant a intégré la formation qualifiante de 16 mois d'encadrant technique d'insertion (ETAIE), portée par Chantier Ecole.

L'ensemble de l'équipe administrative s'est formé au module de gestion analytique des chantiers sur Batigest.

La mise en place d'outils de pilotage de l'activité

La formation au module de gestion analytique de chantier s'est accompagnée de la mise en place de procédures et de documents supports au pilotage de l'activité :

➢ Un suivi et un classement physique :

- Des devis en cours classés par client, relance fin de mois, archivage des devis refusés (le commercial).
- Des devis acceptés à programmer (le carnet de commande).
- Chantiers en cours (l'activité).
- Chantiers terminés à facturer (archivage trimestriel).

➢ Une analyse informatique de la rentabilité par chantier, à partir de l'identification des heures des mains d'œuvre et des achats par chantier.

➢ Un outil de planification des chantiers par équipe.

➢ Une facturation d'avancement mensuelle.

Nos partenaires

Nos partenaires institutionnels : la DIRECCTE Ile-de-France, la DASES, le Conseil Départemental de Paris.

Nos partenaires techniques : Pôle Emploi, la Mission Locale, le SAFIP.

Nos partenaires entreprises / associations : La Fondation Jeunesse Feu Vert, Novemploi, Bati're, Paris Habitat, le Groupe SOS, GESTE Formation.

Notre adhésion aux réseaux : La Fédération des Entreprises d'Insertion d'Ile de France, le FLES Paris, la CAPEB.

L'équipe

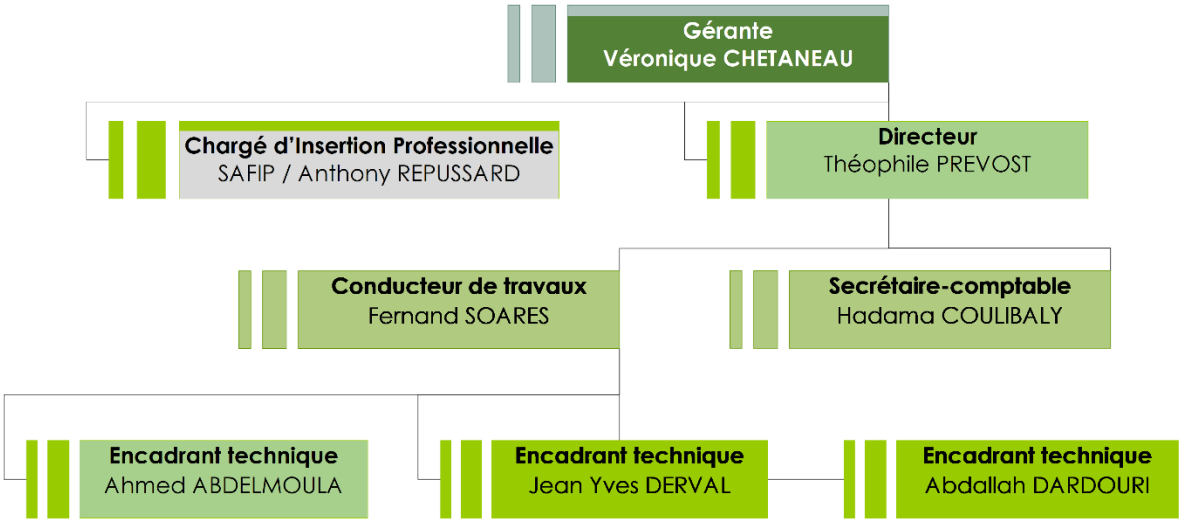

Nos moyens matériels

Infobat bénéficie d'un plateau technique à Montrouge composé de lieux de stockage des matériaux et du matériel électroportatif, d'un atelier, d'une salle de réunion et de bureaux.

La salle de réunion est équipée de postes informatiques qui permettent l'accueil et l'accompagnement de personnes en insertion dans leur démarche de recherche d'emploi.

Infobat possède également trois fourgons et deux véhicules utilitaires.

Les personnes éligibles aux postes d'insertion

« L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement ». Articles L. 5132-15 et suivants du Code du travail. Il s'agit notamment :

- des allocataires du RSA inscrits au Pôle emploi,
- des jeunes de moins de 26 ans,
- des Demandeurs d'Emploi de plus de 45 ans,
- des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD),
- des Demandeurs d'Emploi reconnus Travailleurs Handicapés.

Les postes d'insertion

Ouvrier polyvalent du bâtiment

L'ouvrier polyvalent du bâtiment effectue la maintenance, l'entretien et le dépannage des bâtiments dans tous les corps de métier : électricité, plomberie, vitrerie, peinture, maçonnerie, menuiserie, carrelage, etc. Il exécute les travaux courants de rénovation et d'aménagement intérieur.

Les activités principales :

- Effectuer les travaux courants se rapportant à l'entretien des bâtiments et équipements (maçonnerie, plâtrerie, peinture, électricité, plomberie, chauffage, menuiserie, métallerie).
- Assurer la maintenance courante de l'outillage.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux travaux en cours dans les bâtiments.

1. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1.1 LE CHIFFRE D'AFFAIRES

En 2019, Infobat a réalisé un chiffre d'affaires de 590 000 € contre 596 000 € en 2018.

La production vendue est de 525 000 € en 2019 contre 474 000 € en 2018.

Répartition du chiffre d'affaires 2019 par clients

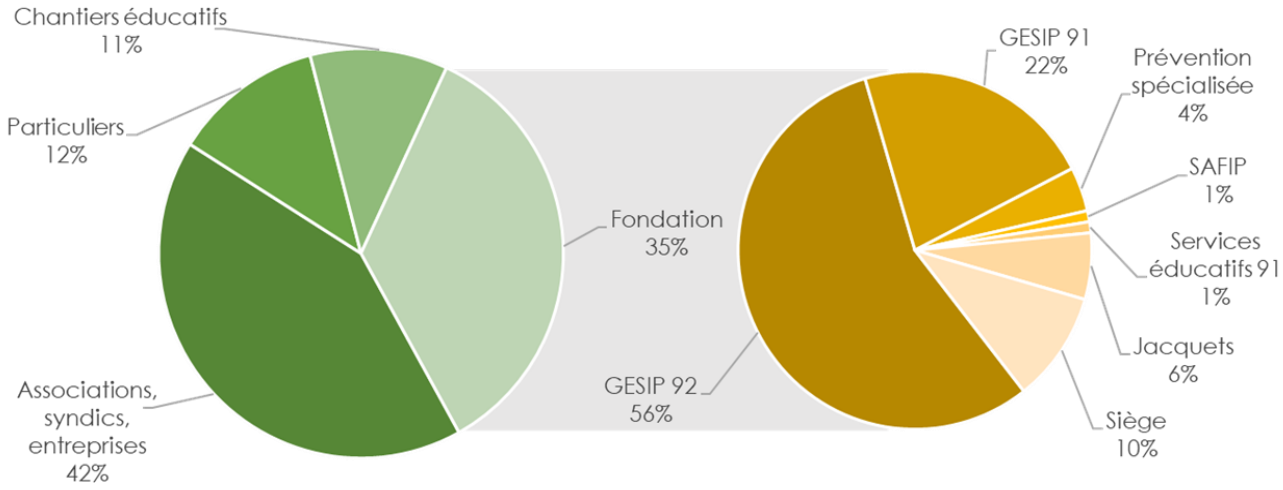

1.2 LES SUBVENTIONS

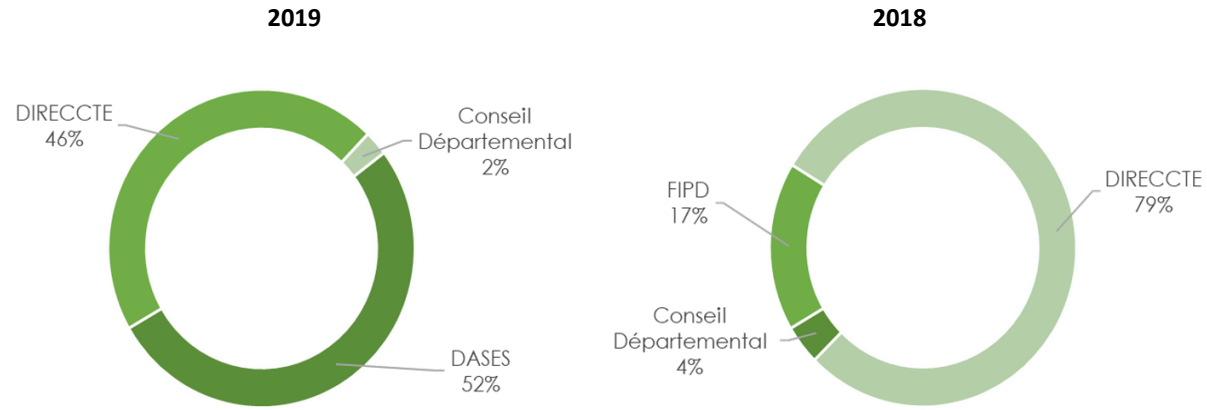

Les financements de la DIRECCTE sont en diminution du fait d'une sous réalisation du nombre d'ETP d'insertion, 4,33 en 2019 contre 5,78 en 2018. Le financement FIPD n'a pas été sollicité au titre de l'année 2019, en revanche une demande a été faite pour 2020. Le financement de la DASES, qui participe au développement des chantiers éducatifs et à l'embauche de publics jeunes issus de la prévention spécialisée, est, depuis 2019, directement versé à Infobat.

Globalement les subventions sont en diminution du fait en particulier de la perte du financement FIPD.

2. LES PERSONNES EN INSERTION

2.1 NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES

Nombre de personnes accueillies dans l'année : 8

Nombre de personnes entrées dans l'année : 4

Nombre de personnes sorties dans l'année : 5

2.2 CARACTÉRISTIQUES DE PERSONNES ACCUEILLIES

Âge

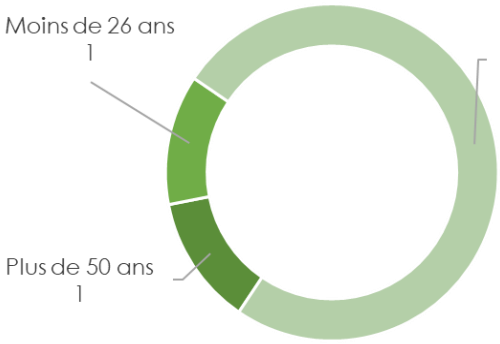

Inscription Pôle Emploi

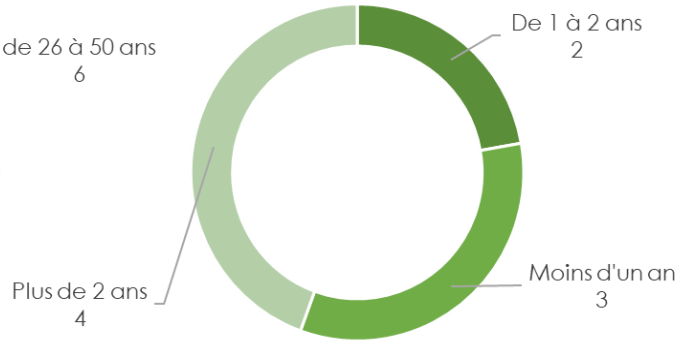

Niveau de qualification

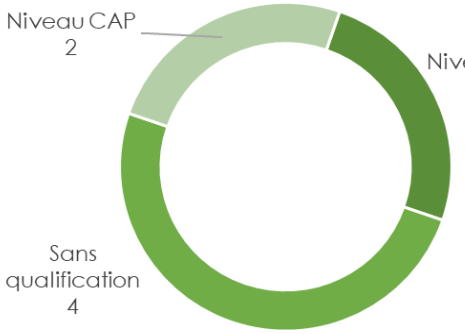

Orientation

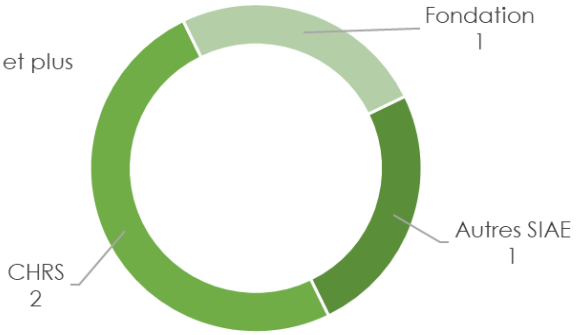

3. L'ACCOMPAGNEMENT

3.1 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement social consiste en la prise en charge de toutes les problématiques périphériques à l'emploi : aide dans les démarches administratives et juridiques, accès aux droits, recherche d'hébergement et de logement, résolution de difficultés financières…Les difficultés rencontrées par les personnes accueillies

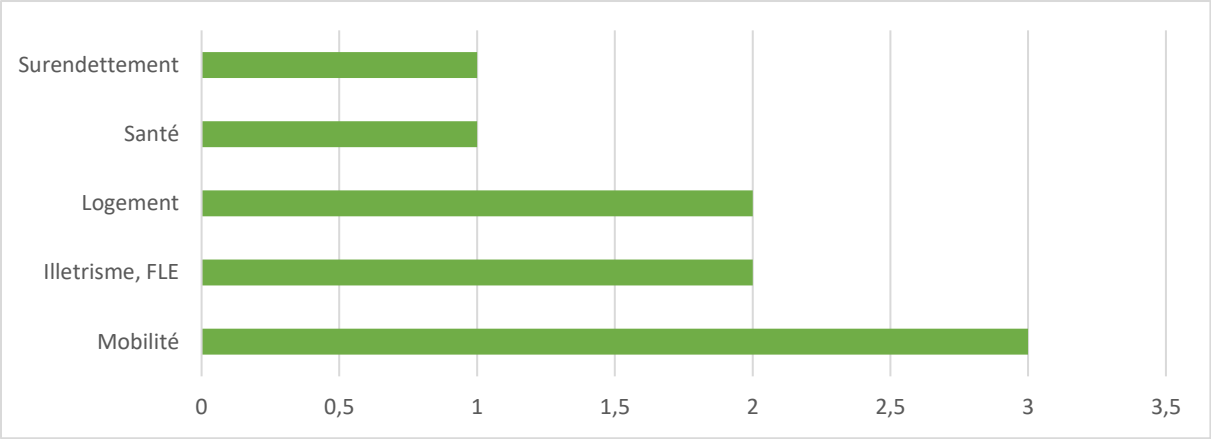

3.2 L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

L'ensemble des salariés en insertion bénéficie d'un accompagnement professionnel pour les aider à définir un projet professionnel et à préparer au mieux leur sortie du chantier, en favorisant leur accès à un emploi ou à une formation.

L'accompagnement est assuré par Anthony REPUSSARD, conseiller en insertion professionnel au SAFIP, en lien avec l'équipe d'Infobat.

Au cours de son parcours, chaque salarié bénéficie d'un accompagnement individualisé et collectif.

Des ateliers collectifs sont programmés toutes les trois semaines, l'approche collective favorise la dynamique de groupe. Les thèmes abordés sont : la définition du projet individuel, les techniques de recherche d'emploi, le placement à l'emploi.

Les entretiens individuels se font à la demande et permettent d'affiner les démarches initiées en groupe.

Il s'agit de prendre en compte la globalité de la personne, de favoriser l'expression de sa motivation pour un retour à l'emploi et d'être en mesure de proposer des actions qui répondent à l'ensemble de ses difficultés, afin d'aller vers une « sortie emploi ».

L'interaction entre la partie technique et la partie insertion/accompagnement permet de travailler le comportement professionnel, le réapprentissage de l'acte de travail (horaires, transport, discipline), la reprise de confiance, la valorisation des acquis professionnels, la reconnaissance des compétences et de savoir-faire, l'autonomie, la prise d'initiatives….

3.3 LES FORMATIONS

Six salariés en parcours ont bénéficié d'un total de 130 heures de formation auprès d'organismes externes (techniques du bâtiment, bureautique, Français Langue Etrangère).

3.4 LES SORTIES

Pour présenter la situation des salariés à l'issue de leur contrat, nous reprenons les critères du Ministère du Travail où seules sont validées les sorties des salariés ayant été présents trois mois et plus dans la structure.

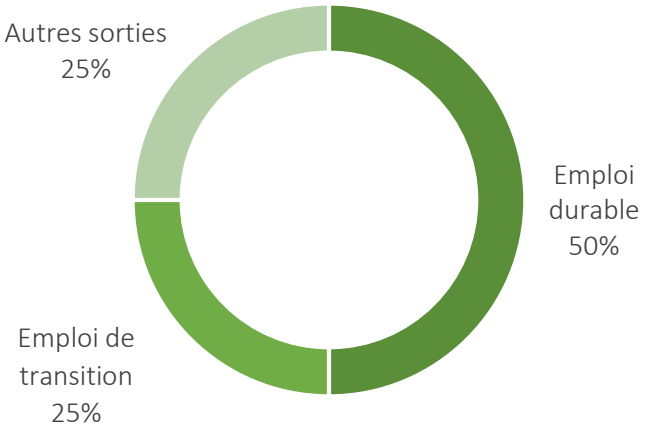

La période d'essai n'a pas été validée pour une personne. Celle-ci a quitté la structure à moins de trois mois pour intégrer une action d'accompagnement des bénéficiaires du RSA portée par le SAFIP.

Parmi les 4 sorties après 3 mois de présence :

Emploi durable : 2

- 1 CDI à temps partiel d'agent d'entretien
- 1 CDI à temps complet de livreur

Emploi de transition : 1

- 1 CDD de moins de 6 mois d'ouvrier du bâtiment

Autre sortie : 1 demandeur d'emploi

Au total, les sorties dynamiques représentent 75 % du total des sorties.

4. LES CHANTIERS EDUCATIFS

Compte tenu de la vacance de direction au premier semestre 2019, les chantiers éducatifs n'ont pu reprendre qu'à partir du dernier trimestre de 2019.

Infobat a réalisé 6 chantiers éducatifs pour le service de prévention spécialisée de la Fondation Jeunesse Feu Vert, 5 chantiers pour Paris Habitat et 1 chantier pour la Mairie du XIème arrondissement.

Vingt jeunes ont été accueillis pour un total de 73 jours de chantier.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Infobat doit poursuivre sa stratégie de consolidation technique et économique de son activité.

Pour ce faire, nous avons identifié plusieurs pistes de travail :

- Créer une antenne dans le 91, d'une part pour améliorer la qualité des interventions concernant le patrimoine de la Fondation, en particulier en termes de délais, et d'autre part pour permettre l'embauche en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) de personnes issues du bassin d'emploi d'Etampes.
- Spécialiser l'activité « chantier éducatif » en recrutant un encadrant (moniteur éducateur) spécifiquement dédié et dont les missions pourraient être étendues au renforcement des partenariats avec les acteurs locaux (bailleurs, associations, équipes de prévention).
- Mettre en place des conventions globales d'intervention pour les travaux de maintenance curative et préventive, réalisés sur le patrimoine de la Fondation (convention qui pourrait s'inscrire dans un plan pluriannuel d'investissement).
- Poursuivre l'effort de formation des équipes techniques dans le domaine des travaux liés à la performance énergétique des bâtiments (étanchéité à l'air, isolation par l'extérieur, installation de matériel de réduction de la consommation énergétique…). L'objectif est d'orienter Infobat vers un segment spécialisé de marché qui lui permettra d'améliorer son positionnement commercial et de transmettre des savoir-faire spécifiques aux salariés en parcours.